

LE MOUVEMENT FAMILIAL AU QUÉBEC 1960-1990

Denise Lemieux
Michelle Comeau



Presses de l'Université du Québec

**LE MOUVEMENT
FAMILIAL
AU QUÉBEC
1960-1990**

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096

Courriel : puq@puq.quebec.ca • Internet : www.puq.quebec.ca

Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone : (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur : (418) 831-4021

FRANCE

DIFFUSION DE L'ÉDITION QUÉBÉCOISE

30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France

Téléphone : 33 1 43 54 49 02

Télécopieur : 33 1 43 54 39 15

SUISSE

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers, CH-1211 Genève 3, Suisse

Téléphone : 022 960 95 25

Télécopieur : 022 776 35 27



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

LE MOUVEMENT FAMILIAL AU QUÉBEC

1960-1990

Une politique et des services
pour les familles

Denise Lemieux
Michelle Comeau

2002



Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

Données de catalogage avant publication (Canada)

Lemieux, Denise

Le mouvement familial au Québec, 1960-1990

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1193-6

1. Famille, Services à la – Québec (Province) – Histoire. 2. Politique familiale – Québec (Province) – Histoire. 3. Famille, Services communautaires à la – Québec (Province) – Histoire. 4. Mouvements sociaux – Québec (Province) – Histoire.
I. Comeau, Michelle. II. Titre.

HV700.C3L45 2002

362.82'09714

C2002-941236-6

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

La recherche qui a donné lieu à cette publication a été réalisée dans le cadre du partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*, financé par le Conseil québécois de la recherche sociale. La publication a été subventionnée par le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec. Les auteurs remercient les associations qui ont mis à leur disposition la documentation publique qui a servi de source principale à cette recherche ainsi que les personnes qui leur ont accordé des entrevues.

Révision linguistique : LE GRAPHE ENR.

Mise en pages : CARACTÉRA PRODUCTION GRAPHIQUE INC.

Photos de la couverture : JEAN-PHILIPPE PLEAU

Conception de la couverture : PATRICK VERRET

sous la direction artistique de JEAN-FRANÇOIS ALBERT

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2002 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
© 2002 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3^e trimestre 2002

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Organismes et regroupements d'organismes de l'étude

AFAQ	Association des femmes autochtones du Québec
ASGEMSQ	Association des services de garde en milieu scolaire du Québec
CAFMQ	Carrefour des associations des familles monoparentales du Québec
COFAQ	Confédération des organismes familiaux du Québec
COPHAN	Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
DFL	Department for Family Life
FAFMQ	Fédération des associations de familles monoparentales du Québec
FAFMRQ	Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
FRHFVDQ	Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec
FNSPM	Fédération nationale des services de préparation au mariage
FUF	Fédération des unions de familles
FNDC	Foyers Notre-Dame canadiens
MFC	Montreal Family Conference
MCF	Mouvement Couple et Famille
OFAQ	Organismes familiaux associés du Québec
PSQI	Parents-Secours du Québec inc.
RIOPFQ	Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
SOF	Service d'orientation des foyers
TPPF	Table provinciale de pastorale familiale

Organismes divers

AFÉAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
AQRIPH	Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
CDRFQ	Conseil de développement de la recherche sur la famille
CDEAF	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et de la condition féminine
CQRPE	Centre québécois de ressources à la petite enfance
CECM	Commission des écoles catholiques de Montréal
FCSCQ	Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec
FSSF(Q)	Fédération des services sociaux à la famille (du Québec)
FCPPQ	Fédération des comités de parents de la province de Québec
JEC	Jeunesse étudiante catholique canadienne
JOC	Jeunesse ouvrière catholique canadienne
LOC	Ligue ouvrière catholique canadienne
OCF	Organismes communautaires famille
OVEP	Organisme volontaire d'éducation populaire
ROVEP	Regroupement d'organismes volontaires d'éducation populaire
Seréna	Service de régulation des naissances
UIOF	Union internationale des organismes familiaux
UNAF	Union nationale des associations familiales (France)

Instances publiques et parapubliques

BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
CSS	Centre des services sociaux
CLSC	Centre local de services communautaires
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
CEGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CASF	Conseil des affaires sociales et de la famille
CBEQ	Conseil du bien-être du Québec
CQRS	Conseil québécois de la recherche sociale
CSF	Conseil du statut de la femme
CSF	Conseil supérieur de la famille
DGEA	Direction générale de l'éducation des adultes (instance du MEQ)

LAREHS	Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale (UQ)
MAS	Ministère des Affaires sociales (gouvernement du Québec)
MEPAQ	Mouvement pour l'éducation populaire autonome du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation (gouvernement du Québec)
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux (gouvernement du Québec)
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PACE	Programme d'action communautaire pour les enfants (Santé Canada)
PSEPA	Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (instance du MEQ)
SACA	Secrétariat à l'action communautaire autonome (instance du ministère de la Santé du Québec)
UQAH	Université du Québec à Hull, aujourd'hui Université du Québec en Outaouais (UQO)
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

Table des matières

Sigles et abréviations	vii
Remerciements	xix
Introduction	
L'associationisme familial avant 1960: un rappel	3
Le contexte des années 1960: l'émergence d'un mouvement	4
La défense des intérêts des familles et l'affirmation de la famille en tant que valeur	6
Le cadre de la recherche: un partenariat multisectoriel	10
 PREMIÈRE PARTIE	
Le mouvement familial au Québec: une action concertée vers une politique familiale	15
 CHAPITRE 1	
Le mouvement familial	
Ses acteurs, ses interlocuteurs, ses objectifs et ses valeurs	
1.1. Les acteurs: qui sont-ils?	18
1.2. Un mouvement, ses objectifs, ses ressources, ses valeurs: la problématique	24
1.3. Femmes, familles, féminisme, familialisme: des mouvements partenaires ou adversaires?	25

CHAPITRE 2

Les années 1960

Un temps de changements pas si tranquille

- | | |
|---|----|
| 2.1. Une proposition de la FUF en 1958 :
un mouvement familial au Québec | 31 |
| 2.2. L'État s'intéresse aux familles : Le Conseil supérieur de la famille | 32 |
| 2.3. Un sociologue en quête d'une politique familiale | 34 |
| 2.4. Des travailleurs sociaux à la recherche
d'un champ d'action professionnelle | 36 |
| 2.5. Une Église contestée redéfinit son action et ses services | 41 |
| 2.6. Des revues rassemblent des experts autour de la famille | 44 |

CHAPITRE 3

Un événement international

Une expérience d'animation

- | | |
|---|----|
| 3.1. Un point tournant : le Congrès international
de l'UIOF à Québec en 1967 | 47 |
| 3.2. Un mémoire de la FUF en 1968 :
<i>Le mouvement familial québécois</i> | 49 |
| 3.3. Les rencontres d'organismes familiaux
et parafamiliaux : 1967-1970 | 51 |
| 3.4. Les inventaires et leurs fonctions de rationalisation | 52 |
| 3.5. Une expérience d'inventaire-animation 1969-1971 | 53 |
| 3.6. Mise en place de l'OFAQ par sept organismes.
Quatre fédérations demeurent autonomes | 57 |

CHAPITRE 4

Les années 1970

L'État-providence, la diversification des types de familles et la spécialisation des mouvements

- | | |
|---|----|
| 4.1. L'État modernise son Code civil et ses services ;
l'Église redéfinit sa pastorale familiale | 65 |
| 4.2. Les femmes se mobilisent ; les familles se diversifient | 67 |
| 4.3. Un nouvel interlocuteur : le Conseil des affaires sociales
et de la famille (1970-1988) | 70 |
| 4.4. La recherche de financement et l'écueil de la centralisation | 76 |

4.5. Le travail politique des associations : participation au CASF, rédaction de mémoires	79
4.6. L'UIOF, l'Institut Vanier, le Carrefour québécois des travailleurs de la famille : des lieux de réflexion et de réseautage	83
4.7. La diversification des formes familiales et la spécialisation des mouvements	85
4.8. Des actions communes entre associations familiales et groupes féministes : les premiers pas	89
Conclusion	91

CHAPITRE 5

Les années 1980

Une concertation élargie vers une politique familiale

5.1. Les recherches et avis du Conseil des affaires sociales et de la famille	94
5.2. Les pressions des organismes, le manifeste de l'OFAQ et les demandes de la FUF.	96
5.3. Le Congrès de l'UIOF, l'annonce d'une politique familiale	97
5.4. Les comités interministériels pour une politique familiale	99
5.5. Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec : un lobby de familiaux, de féministes et de professionnels.	101
5.6. Un secrétariat provisoire à la politique familiale	105
5.7. La parution du Livre vert et les réactions des organismes.	106
5.8. La consultation : divergences, concertation et mise en place de structures politiques	110
5.9. 1988 : Enfin, une politique !.	115
Conclusion	119

DEUXIÈME PARTIE

Portraits historiques de 17 organismes familiaux ou parafamiliaux

Présentation	127
1. Les services : autonomie, encadrement et formation	130
2. L'importance du politique : les nombreux mémoires et avis.	131

CHAPITRE 6

Les regroupements à fonctions polyvalentes

6.1. La Fédération des unions de familles (1958)

La Fédération québécoise des organismes communautaires famille (2002)	137
1. L'émergence	137
2. Les objectifs: des services et une représentation politique accrue	138
2.1. Les années 1960-1970	138
2.1.1. Des services	138
2.1.2. La représentation politique: mouvement familial et politique familiale	139
2.2. Les années 1980 et 1990	141
2.2.1. Une représentation politique plus structurée	141
2.2.2. Des services à créer et à mettre en réseau	142
2.2.3. La représentation politique, un objectif toujours présent	146
3. La structure de l'organisme et le bénévolat	147
4. Liens et collaborations	147

6.2. Une confédération d'associations familiales

Organismes familiaux associés du Québec (1971)	
Confédération des organismes familiaux du Québec (1984)	149
1. L'émergence	149
2. Les objectifs: l'éducation et la représentation des familles	152
2.1. L'éducation des familles	152
2.2. La représentation des familles	152
2.3. L'éducation des familles: un service qui dure	156
3. La structure et le bénévolat	157
4. Liens et collaborations	157

6.3. Du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec (1974) à la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (1995)

1. L'émergence	160
2. Les objectifs: les services et la représentation politique	161
2.1. Les services: de l'entraide à la solidarité	161
2.2. La représentation politique	163
2.2.1. « <i>Seules mais solidaires</i> »	163
2.2.2. La politique familiale et le mouvement	165

3. La structure de l'organisme et le bénévolat	166
4. Liens et collaborations	167
6.4. L'Association des femmes autochtones du Québec (1974)	170
1. L'émergence	170
2. Les objectifs: la lutte politique des femmes, l'amélioration des services gouvernementaux, le soutien et la prévention pour les familles.	171
2.1. La lutte politique des femmes: la reconnaissance du droit à l'égalité.	171
2.2. L'amélioration des services gouvernementaux.	172
2.3. Le soutien et la prévention pour les familles: la violence familiale	173
3. La structure de l'organisme et le bénévolat	175
4. Liens et collaborations	176
6.5. La Table provinciale de pastorale familiale: un regroupement d'organismes catholiques (1979)	178
1. L'émergence	178
2. Les objectifs: un réseau pour les services de pastorale familiale et une plus grande représentation politique	180
2.1. Un réseau pour les services de pastorale familiale.	180
2.2. Une plus grande représentation politique: le mouvement familial et la politique familiale	181
3. Structure et collaborations	183
6.6. Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec: une table de concertation politique (1983)	184
1. L'émergence	184
2. Les objectifs: la représentation politique et un réseau d'échanges.	186
2.1. La représentation politique: en faveur d'une politique familiale québécoise et d'une consultation des familles.	186
2.2. Un réseau pour favoriser les échanges et les activités de lobbying	188
2.2.1. Le Carrefour des affaires familiales	188
2.2.2. Des services directs aux familles.	189
2.2.3. La poursuite des activités de lobbying	189
3. La structure de l'organisme	191
4. Liens et collaborations	191

CHAPITRE 7

Les regroupements spécialisés

Les regroupements de services aux couples et aux familles

7.1. Fédération nationale des services de préparation au mariage (1969)	195
1. L'émergence	195
2. Les objectifs: un service en premier lieu et une certaine représentation politique	197
2.1. Un service en premier lieu	197
2.2. Une certaine représentation politique: le mouvement familial.	198
3. La structure et le bénévolat	199
4. Liens et collaborations	201
7.2. Le Service d'orientation des foyers (1945)	204
1. L'émergence	204
2. Les objectifs: un service d'abord	205
3. La structure et le bénévolat	208
4. Liens et collaborations	209
7.3. Foyers Notre-Dame/Mouvement Couple et Famille (1954)	211
1. Émergence et développement	211
2. Objectifs: services, engagement social et politique	213
3. La structure et le membership	215
4. Liens et collaborations	216
7.4. Office de la famille de Montréal (1980)	
Un service et un réseau de ressources et de soutien pastoral pour les familles catholiques francophones du diocèse de Montréal	218
1. L'émergence	218
2. Les objectifs: un réseau de ressources et de soutien, et une certaine représentation politique	219
2.1. Un réseau de ressources et de soutien: la formation des personnes engagées en pastorale et des services pour les couples et les familles.	219
2.2. Un regroupement des ressources.	221
2.3. Une certaine représentation politique, le mouvement familial.	222

3. La structure de l'organisme	222
4. Liens et collaborations	223
7.5. De Montreal Family Conference (1980) au Department for Family Life (1997)	
Un réseau de ressources et de services pour les familles anglo-catholiques du diocèse de Montréal.	224
1. L'émergence	224
2. Les objectifs: la coordination de services et de ressources et une certaine représentation politique.	225
2.1. La coordination de services et de ressources	225
2.1.1. Le couple	225
2.1.2. La famille	227
2.2. Une certaine représentation politique: la politique familiale et le mouvement familial	228
3. Structure	229
4. Liens et collaborations	230
7.6. De la Table de concertation des organismes provinciaux de promotion (1982) à la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (1995)	231
1. L'émergence	232
2. Les objectifs: les services et la représentation politique	233
2.1. Les services	233
2.2. La représentation politique	234
3. La structure de l'organisme	237
4. Liens et collaborations	238
7.7. Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (1985)	239
1. L'émergence	239
2. Objectifs de l'Association: l'amélioration des services et la représentation politique	242
2.1. L'amélioration des services de garde en milieu scolaire: outils, formation, soutien direct.	243
2.2. La représentation politique	244
2.2.1. Les services de garde, le personnel, les parents.	244
2.2.2. La politique familiale	246
3. La structure	246
4. Liens et collaborations	247

Les regroupements de services de prévention et d'aide aux victimes de violence

7.8. Du Comité consultatif Parents-Secours du Québec à Parents-Secours du Québec inc. (1977) 249

- 1. L'émergence 249
- 2. Les objectifs : réseau de solidarité, entraide et représentation politique 250
 - 2.1. Un service : un réseau de solidarité et d'entraide 250
 - 2.1.1. L'affiche-fenêtre : une ville sécuritaire. 250
 - 2.1.2. L'éducation. 250
 - 2.2. La représentation politique 251
- 3. La structure de l'organisme et le bénévolat. 252
- 4. Liens et collaborations 254

7.9. De Parents anonymes Rive-Sud (1981) à Générations (1991) . . . 256

- 1. L'émergence 256
- 2. Les objectifs : des services d'abord 257
- 3. La structure de l'organisme et le bénévolat. 259
- 4. Liens et collaborations 260

7.10. Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (1979)

L'aide à la violence conjugale et familiale : un service alternatif pour les femmes et les enfants 262

- 1. L'émergence 263
- 2. Les objectifs : les services et la représentation politique 264
 - 2.1. Les services 264
 - 2.2. La représentation politique 265
- 3. La structure de l'organisme et le bénévolat. 267
- 4. Liens et collaborations 268

7.11. La Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (1986) 269

- 1. L'émergence 269
- 2. Les objectifs : les services et la représentation politique 270
 - 2.1. Les services 270
 - 2.2. La représentation politique 271
- 3. La structure de l'organisme et le bénévolat. 273
- 4. Liens et collaborations 273

Bibliographie. 275

Remerciements

La recherche qui a donné lieu à cette publication a été réalisée dans le cadre du partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*, financé par le Conseil québécois de la recherche sociale. La publication a été subventionnée par le *Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec*. Les auteures remercient les associations qui ont mis à leur disposition la documentation publique qui a servi de source principale à cette recherche ainsi que les personnes qui les ont reçues en entrevue.

Introduction

Denise Lemieux

Le mouvement familial québécois apparaît dans les années 1960 à la faveur de la formation d'un réseau d'associations qui se donnent des objectifs politiques pour obtenir du soutien aux familles. Ce mouvement s'enracine dans les réalisations antérieures des associations familiales issues de l'Action catholique et des Écoles de parents tout en répondant aux visées de l'État d'avoir un interlocuteur représentant les familles dans l'élaboration et la mise en place de ses politiques. Cet ouvrage porte sur la construction d'un mouvement familial et sur ses actions depuis les années 1960 jusqu'à l'obtention d'une politique familiale en 1987. La seconde partie, qui nous amène jusqu'aux années 1990, retrace l'histoire d'associations qui se sont rassemblées autour de cet objectif et qui sont encore actives aujourd'hui dans le domaine polyvalent de l'action familiale.

Dans *Le mouvement familial au Québec. Les débuts 1937-1965*¹, Marie-Paule Malouin a déjà présenté l'histoire des associations familiales créées dans le contexte de l'urbanisation rapide de la première moitié du xx^e siècle pour donner des services aux familles. Selon nous, le mouvement familial qui émerge dans les années 1960, en lien plus direct avec les institutions publiques, représente une variante peu connue d'action sociale qui a pourtant joué un rôle dans les transformations associées à la Révolution tranquille. C'est alors que naît, en continuité avec les mouvements religieux existants et les associations laïques appuyant les changements en éducation ainsi qu'au milieu des nombreuses ruptures et

1. Marie-Paule Malouin, *Le mouvement familial au Québec. Les débuts 1937-1965*, Montréal, Boréal, 1998, 158 p.

réformes d'une époque en ébullition, un mouvement social dont l'action sera centrée sur la revendication d'une politique familiale. Un mélange étonnant de mouvements religieux et de nouveaux mouvements de parents appuyant les réformes en cours a engendré un mouvement familial où de plusieurs lieux on réclame une représentation pour les familles et des mécanismes pour doter le Québec d'une politique familiale. Hélène Belleau² a présenté de façon succincte les principaux groupes qui se sont mobilisés dans les années 1980 autour de la consultation concernant la politique familiale. Sa recherche met l'accent sur les conceptions de la famille exprimées lors de la consultation, soit plus de vingt ans après l'amorce d'un mouvement pour revendiquer une telle politique.

L'objectif de notre étude est de retracer l'histoire de ce mouvement, d'en situer les caractéristiques dans le devenir du Québec contemporain, d'en faire connaître quelques réalisations et d'apporter des éléments d'explication relatifs à l'avènement de ce mouvement et à sa spécificité dans l'ensemble des divers mouvements sociaux et communautaires contemporains.

Les associations diverses qui, après la Deuxième Guerre mondiale, ont offert des services aux familles dans le cadre de l'Action catholique ou d'associations éducatives populaires ont parfois soutenu des mesures comme les allocations familiales, mais elles ne se sont jamais jointes en vue de mener une action commune. En effet, aucune action concertée n'est observée au Québec au cours des années 1940 et 1950 pour défendre la famille, du moins rien d'aussi poussé que l'expansion qu'a connue le mouvement familial en France et en Belgique dans le difficile contexte des années de guerre.

En France, les mouvements familiaux reçurent, lors de la Deuxième Guerre mondiale, une reconnaissance institutionnelle de l'État corporatiste de Vichy; cette organisation utilisée par l'occupant pour le contrôle des populations, mais dont certains dirigeants avaient des liens avec la Résistance, fut reconduite après la guerre par une loi de la République qui en démocratisa le fonctionnement. Aujourd'hui, l'UNAF, issue de cette loi, est un organisme officiellement reconnu par l'État et cette fédération de fédérations regroupe plusieurs mouvements associatifs

2. Hélène Belleau, *Typologie des manières de problématiser la famille dans le cadre de la politique familiale au Québec*, Mémoire de maîtrise (sociologie), Université de Montréal, 166 p. Chapitre 2, « Historique de la politique familiale ». Voir également Renée B.-Dandurand avec la collaboration d'Anne Deret, « Historique », dans Marie-Hélène Saint-Pierre et Renée B.-Dandurand, *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise. Présentation d'une recension informatisée des écrits*, Rapport de recherche, Montréal, INRS Culture et société, 2000, 154 p. plus cédérom, p. 2-34.

tributaires d'idéologies et de milieux sociaux très divers³. Cet organisme joue le rôle de représentation des familles comme un corps intermédiaire, ce qui lui confère un certain poids politique et vaut des ressources non négligeables aux associations qui s'y rattachent.

Au Québec, le passage d'un associationisme familial de services enraciné dans les mouvements d'Action catholique et les Écoles de parents à un mouvement familial doté d'objectifs sociopolitiques se réalise donc beaucoup plus tard, dans le cadre de la Révolution tranquille. Ce qui pourrait être considéré, de prime abord, comme l'histoire d'un conflit entre forces de modernité et forces de conservatisme apparaît pourtant, selon nos analyses, comme un lieu de convergence de divers courants au sein duquel s'opèrent certaines transformations des représentations de la famille et des modèles familiaux et d'où émergent de nouvelles pratiques d'action sociale et politique concernant les familles. Un bref retour sur la période qui précède est nécessaire avant de camper les principaux acteurs de la création du mouvement familial québécois et leur champ d'action à la fois éducatif et sociopolitique.

L'ASSOCIATIONISME FAMILIAL AVANT 1960 : UN RAPPEL

La formation d'associations familiales québécoises avant les années 1960 s'inscrit, pour une large part, dans le domaine religieux et éducatif. En particulier, les mouvements d'Action catholique ont représenté un effort de l'Église pour rejoindre les laïcs dans leurs milieux de vie. Créés en France et en Belgique au début du siècle, ces modèles d'action sont implantés au Québec à la fin des années 1930 par des membres du clergé préoccupés de questions sociales, tel M^{sr} Charbonneau. Comme en Europe, ces mouvements de jeunesse donnent ensuite naissance à d'autres associations s'adressant aux couples et aux familles. Dans son ouvrage sur la *Ligue ouvrière catholique canadienne*, Jean-Pierre Collin (1996)⁴ retrace la filiation entre la JOC et la Ligue d'action ouvrière, LOC, ainsi que les œuvres de cette dernière sur divers terrains d'action sociale en milieu populaire. De leur action sur la vie familiale découlent maints projets innovateurs tels que les jardins ouvriers et les coopératives d'habitation. La JOC donne naissance aux Services de préparation au

3. Groupement pour la recherche sur les mouvements familiaux, *Les mouvements familiaux populaires et ruraux, naissance, développement, mutations, 1939-1955*. Les Cahiers du GRMF, n° 1, 1982. *L'action familiale et ouvrière et la politique de Vichy*, Les Cahiers du GRMF, préparé par Michel Chauvière et al., n° 3, 1984. Virginie Bussat et Michel Chauvière, *Les intérêts familiaux à l'épreuve d'une comparaison France-Angleterre. Étude sur les enjeux d'une catégorie d'action publique*, GAPP-CRS, Rapport d'étude pour la CNAFF, Paris, janvier 1997.

4. Jean-Pierre Collin, *La Ligue ouvrière catholique canadienne 1938-1954*, Montréal, Boréal, 1996, 247 p.

mariage, SPM, et la LOC, aux Services d'orientation des foyers, SOF, qui continuent d'œuvrer en milieu populaire. À la fin des années 1950, des militants du SOF créent Seréna qui se spécialise dans l'éducation populaire en matière de régulation des naissances (Malouin, 1998). D'autres mouvements s'adressent aux couples et s'inspirent surtout de courants religieux. Ainsi, Josée Desbiens⁵ a mené une étude sur les Foyers Notre-Dame/Couple et Famille, fondés au cours des années 1950 par le sulpicien Albert Lapointe, suivant le modèle des mouvements européens de spiritualité conjugale.

Plus influencés par les développements de la science et de l'expertise en éducation, d'autres groupes s'adressent aux parents. Ayant fait leur apparition après la Deuxième Guerre mondiale, les Écoles de parents s'inspirent d'un mouvement français laïc et mettent l'accent sur l'éducation familiale et les nouveaux savoirs issus de la puériculture, de la psychologie et de la pédagogie. De leur côté, les anglophones catholiques et protestants mettent sur pied, au cours de la même période, des associations parents-maîtres ainsi que des écoles spécialisées pour enfants souffrant de difficultés d'apprentissage; ces associations de parents dont l'action est centrée sur des questions scolaires et psychopédagogiques s'étendent par la suite aux milieux francophones. Pour leur part, les Écoles de parents se transforment en unions de familles à la fin des années 1950. La Fédération des unions de familles inscrite dans ce courant laïc, mais également proche de l'Action catholique et du syndicalisme, devient l'un des principaux foyers du mouvement familial québécois dans les années 1960.

LE CONTEXTE DES ANNÉES 1960 : L'ÉMERGENCE D'UN MOUVEMENT

Pourquoi cette idée d'un mouvement familial surgit-elle au cours des années 1960 et trouve-t-elle des porte-parole dans plusieurs secteurs de la société québécoise? Bien qu'il y ait eu, dans les décennies précédentes, des tentatives chez certains organismes bénévoles œuvrant dans les mêmes secteurs de conjuguer leurs efforts, se donner un service commun ou même se fédérer, le contexte social avec, en particulier, l'hégémonie de l'Église catholique au Québec semble alors peu propice à de tels regroupements (Malouin, 1998). Par ailleurs, des tensions se créent entre les mouvements d'Action catholique de plus en plus politisés et certains clercs des paroisses et des diocèses qui cherchent à les coordonner et à les intégrer aux associations paroissiales à buts religieux et éducatifs sous l'étiquette d'Action catholique générale. Les mouvements d'Action catholique

5. Josée Desbiens, *Au service du couple et de la famille*. Albert Lapointe, *Les Foyers Notre-Dame. Le Mouvement Couple et Famille*, Montréal, Fides, 1998, 248 p.

spécialisée, JEC, JOC, JAC, réfractaires à cette mainmise, voient leur constitution suspendue par les évêques francophones en 1966 (Clément, 1972; Hamelin, 1984⁶).

Les mouvements d'Action catholique spécialisée sont donc en pleine crise au milieu des années 1960, alors que l'État s'apprête à investir des domaines jusque-là sous contrôle clérical: l'éducation, la santé et l'assistance sociale. Par ces trois canaux, l'État pénètre également, mais de façon plus indirecte, le domaine du familial. C'est donc dans ce contexte marqué par la Révolution tranquille, la croissance de l'État, la sécularisation des institutions scolaires et de bien-être, une crise des mouvements d'Action catholique et le repositionnement des principaux acteurs concernés par l'un ou l'autre aspect des actions privées et publiques concernant les familles que naît un mouvement familial.

Malgré un contexte social et politique propre à une société nord-américaine, les militants familiaux, travailleurs sociaux, fonctionnaires et clercs qui, dans le vent de changements apportés par la Révolution tranquille, tentent de créer un mouvement familial au Québec s'inspirent largement des modèles européens de militantisme familial, en particulier de l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF) avec laquelle certains sont en contact. Cependant, les modèles américains et canadiens d'associationnisme et d'intervention – groupes d'entraide et groupes de pression – demeurent présents, car le contexte de redéfinition des institutions à l'origine du mouvement familial n'est pas propre au Québec.

En effet, le mouvement familial surgit dans le sillage des réflexions sur les changements familiaux qui foisonnent au début des années 1960 dans les congrès américains et canadiens portant sur la famille. Comme nous le verrons, c'est aussi dans le cadre canadien (Congrès canadien de la famille, Institut Vanier de la famille, comité canadien de l'UIOF) que plusieurs leaders du mouvement québécois en gestation se rencontrent. Cependant, le mouvement familial québécois se différencie en partie des modes d'intervention auprès des familles qui, dans les autres provinces canadiennes, sont surtout caractérisés par l'action communautaire et professionnelle au sein de la sphère privée; ainsi, il est influencé par les pays européens francophones en vertu d'une tradition d'échanges internationaux déjà présente au sein des mouvements d'Action catholique dont plusieurs associations constitutives du mouvement sont issues. Pour ce qui est des individus, une pratique de militantisme qui les a sensibilisés à divers problèmes sociaux ou une activité professionnelle exercée dans des milieux intellectuels (enseignement, travail social et journalisme radiophonique et télévisé) favorisent la recherche de nouvelles formes d'action sociale

6. Gabriel Clément, *Histoire de l'Action catholique au Canada français*, Commission d'étude sur les laïcs et l'Église, Deuxième annexe au rapport, Montréal, Fides, 1972, 331 p. Voir aussi Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^e siècle*, T. 2 – 1940 à nos jours, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 224-225.

concernant les familles et leurs besoins (Clément, 1972; Collin, 1996; Malouin, 1998; Desbiens, 1998; Entrevues de Jacques Lizée, de Denise Laporte-Dubuc).

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES FAMILLES ET L’AFFIRMATION DE LA FAMILLE EN TANT QUE VALEUR

Les mouvements associatifs familiaux hérités de l’Action catholique ainsi que d’autres mouvements axés sur la spiritualité des couples ou sur l’éducation des parents participent activement au cours des années 1960, 1970 et par la suite, à la « construction d’une action concertée autour de la défense des intérêts des familles », qui met en contact plusieurs types d’acteurs. L’action concertée, concept emprunté à l’approche de Bussat et Chauvière (1997), s’étend d’ailleurs à la totalité des actions individuelles et collectives que l’on peut rattacher aux politiques familiales; ce concept est particulièrement utile dans l’analyse des processus de construction d’un mouvement familial.

C’est au cours de la période initiale (1965-1980), du moins c’est notre hypothèse, que se constitue, à partir des associations déjà existantes et d’autres en voie de formation ou de redéfinition, une identité de mouvement familial à laquelle adhère peu à peu, bien qu’à des degrés divers, une partie des acteurs intéressés par la famille, sinon par la politique familiale. Rendre compte de l’émergence de ce mouvement, en décrire les principaux acteurs, les objectifs, les interactions, faire état des dynamiques et des frontières changeantes selon les périodes et les acteurs, tels sont les objectifs de la recherche rapportée dans cet ouvrage et réalisée à partir d’une analyse documentaire de 17 fédérations d’associations familiales et parafamiliales de même que de quelques entrevues avec des acteurs centraux.

Les formes contemporaines du mouvement familial québécois, tout comme ses activités et ses enjeux, le rapprochent, à maints égards, des autres mouvements communautaires québécois ayant fait l’objet d’études et de publications. Les bilans de recherche sur les mouvements communautaires (Pierre Hamel)⁷, les typologies de mouvements par décennies (Andrée Fortin)⁸ ou les ouvrages traitant d’organisation communautaire (Doucet et Favreau, 1991)⁹ nous offrent en effet des modèles d’analyse

7. Pierre Hamel, « L’action communautaire », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, chapitre 47.

8. Andrée Fortin, « La participation des comités de citoyens au mouvement communautaire », dans Jacques T. Godbout, *La participation politique. Leçons des dernières décennies*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, chapitre 11.

9. Laval Doucet et Louis Favreau, *Théories et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l’Université du Québec, 1991, 468 p.

qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des mouvements sociaux au Québec. Cependant, aucun d'eux ne mentionne explicitement le mouvement familial ; on y évoque des regroupements de familles sous les angles de la consommation, du logement, des femmes, des enfants, des personnes âgées, mais le familial comme tel ne semble pas perçu comme lieu et source d'associationisme, à l'exception de la monoparentalité étudiée par Lise Saint-Jean en 1990¹⁰.

Ce silence s'explique sans doute par le passé religieux de certaines associations liées au mouvement familial, mais aussi par la distanciation qui est prise par rapport à la famille au cours de la période d'émergence de ce mouvement, période caractérisée par la montée de l'individualisme. Évoquant la double origine des organismes d'entraide au sein des mouvements ouvriers et religieux, Jacques T. Godbout estime que le bénévolat religieux a été temporairement évacué de notre imaginaire collectif ; on le redécouvre aujourd'hui sous l'angle du communautaire¹¹. L'explication est tout aussi valable pour le mouvement familial qui s'inscrit à la fois dans l'histoire du bénévolat et du communautaire.

Malgré sa ressemblance dans ses modes de fonctionnement et ses stratégies de mobilisation de ressources avec les autres groupes dits populaires puis communautaires de l'époque – idéal de participation, techniques dérivées du « Voir-Juger-Agir » de l'Action catholique, mais aussi nouvelles techniques d'animation sociale popularisées par les sciences sociales et l'éducation des adultes –, le mouvement familial n'est jamais mentionné dans les études sur le communautaire. Bien entendu, les modes d'intervention n'épuisent pas la réalité d'un mouvement social.

On ne saurait, en effet, comprendre la spécificité d'un mouvement social sans porter un regard à ses objectifs, aux valeurs qui l'animent et aux processus d'interactions et de formation d'une identité collective au sein desquels il s'élabore (Melucci, 1995). Participant à ce vaste processus de modernisation enclenché et soutenu par l'État, les acteurs qui s'intéressent aux questions familiales s'inscrivent dans la continuité de l'Action catholique et d'une Église en déclin, qui cherche à redéfinir son action

10. Lise Saint-Jean, « Les familles monoparentales : du groupe d'entraide à l'entraide associative », dans Marie-Marthe T. Brault et Lise Saint-Jean, *Entraide et associations*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Questions de culture », 1990, chapitre 4.

11. Jacques T. Godbout, « La sphère du don entre étrangers : le bénévolat et l'entraide », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, chapitre 48, p. 983. Louis Favreau dans *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours* (Montréal, Le Centre de formation populaire et les Éditions du Fleuve, 1989) fait état du rôle de l'Église dans le démarrage et le soutien aux organismes communautaires ; par exemple, le Carrefour familial Hochelaga-Maisonneuve fondé par un regroupement de prêtres progressistes qui offre divers services et soutient d'autres groupes, p. 60-72, p. 77, 81.

pastorale. Le recours à des valeurs d'origine religieuse et, pour certains, à une représentation du familial conforme à la doctrine catholique, bien qu'évoluant peu à peu, va permettre au mouvement familial d'affirmer sa présence dans des secteurs qui échappent en principe à l'État, telle l'action préventive auprès des couples et l'éducation familiale. D'autres sources d'inspiration sont également présentes dans ce mouvement; certains organismes familiaux à l'avant-garde de l'action sociale de type familial s'inspirent, dès le départ, de valeurs sociales découlant d'un engagement dans les milieux populaires et d'une conception démocratique des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant. La plupart vont plus ou moins rapidement et à divers degrés élargir leurs conceptions du familial pour l'adapter à une société pluraliste.

Ce qui rassemble des mouvements associatifs qui couvrent un large spectre de tendances et d'attitudes allant du conservatisme au réformisme, c'est une approche globale du familial dans la façon d'aborder les problèmes ainsi qu'une valorisation des parents et de l'aide mutuelle dans les solutions recherchées. Si l'on peut rattacher cette conception à la catégorie plus vaste du familialisme qui émane de milieux où les groupes familiaux possèdent encore des fonctions de production tels les milieux ruraux et certaines petites entreprises (Lenoir, 1985)¹², il faut souligner que cette notion recouvre des réalités diverses selon les pays et se transforme au fil du temps. Leurs conceptions et valeurs articulées autour du familial et du religieux, mais aussi de l'éducation populaire, rendent ces mouvements porteurs d'une critique des approches fragmentées et individualisantes du familial inhérentes aux modèles bureaucratiques et aux programmes étatiques. Une étude plus poussée du mouvement permettrait de mieux cerner la multiplicité des tendances idéologiques et des valeurs chez les associations qui se sont formées au cours des décennies.

Notre principal objectif est de faire un premier survol de l'histoire du mouvement familial, de décrire sa formation et d'en relever les grandes tendances ainsi que les implications sociales. Dans un premier temps, nous relatons à grands traits certains épisodes de la construction de ce mouvement ou processus de regroupement d'associations au sein d'un mouvement qui, dès cette étape d'émergence, se qualifie de « familial ». Ce bref historique du mouvement familial étalé sur trois décennies, objet des cinq chapitres de la première partie, sera suivi, dans la seconde partie, de 17 portraits historiques issus de l'étude documentaire de quelques fédérations et regroupements d'associations qui y ont participé, d'organismes fondés ultérieurement et qui, dans certains cas, émanent des premiers. En font également partie quelques associations touchant les familles, mais qui ne se reconnaissent pas comme appartenant à ce mouvement bien qu'elles aient participé à une coalition autour de la politique familiale.

12. Rémi Lenoir, « L'effondrement des bases sociales du familialisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n^{os} 57-58, juin 1985, p. 69-88.

Seule une partie des fédérations d'associations ou mouvements spécialisés ayant participé à des degrés divers à la construction d'un mouvement familial passé et actuel sont traités dans cette étude. Les fédérations d'associations à l'origine du mouvement se transforment au cours de leur histoire et innovent dans la mise sur pied d'activités et de services aux familles qui donnent naissance à de nouvelles fédérations. On note également, au cours des trente dernières années, l'apparition de nouveaux modes d'intervention souvent d'origine américaine ou canadienne, tant dans les associations plus anciennes que dans les nouvelles associations spécialisées créées pour répondre à des besoins spécifiques. Dans cet historique, nous avons voulu présenter divers types d'associations reliées au mouvement familial et reconstituer la dynamique des actions conjointes entreprises. D'autres études pourront compléter ce travail.

Outre le grand nombre de fédérations et d'organismes visés par notre étude, le déplacement de certains organismes familiaux présents au départ dans le champ familial vers un autre secteur a représenté une difficulté supplémentaire; ce déplacement provient de la spécialisation des mouvements, mais aussi des découpages institutionnels de l'État, un phénomène observé par Bruno Duriez pour la France (Duriez, 1988)¹³. C'est le cas, par exemple, pour tout ce qui regarde la question scolaire et les comités d'école où s'inscrit au départ une large partie de l'action des unions de famille et des parents anglophones, ainsi que celle des associations de parents catholiques qui, tous, vont relever, après 1970, du ministère de l'Éducation. De même, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, AFÉAS, présente lors de la première étape de formation du mouvement familial, se rattache par la suite au mouvement féministe. Autre phénomène de spécialisation, les ACEF ou Associations coopératives d'économie familiale (René, 1984)¹⁴, qui traitent des dossiers de budget des familles, vont devenir, comme en France, un mouvement de défense des consommateurs demeuré dans l'orbite du mouvement syndical dont elles sont issues. Ainsi, on observe le rattachement plus direct de groupes bénévoles travaillant avec les familles à un domaine professionnel comme la santé ou les services sociaux; c'est le cas de l'Institut Baron de Hirch recevant depuis un siècle une clientèle juive québécoise et qui est devenu le CLSC René-Cassin. Ni les ACEF, ni l'Association des parents catholiques, ni l'AFÉAS, ni les comités d'écoles ou les organismes bénévoles relevant des organismes publics n'ont été analysés dans cette

13. Bruno Duriez, «D'un mouvement totalisant à des groupements spécialisés. L'exemple d'associations françaises d'origine confessionnelle», dans Roger Levasseur (dir.), *De la sociabilité. Spécificité et mutations*, Montréal, Boréal, 1988, p. 183-199.

14. Jean-François René et Jean Panet-Raymond, *Faut-il brûler les pancartes? Le mouvement populaire aujourd'hui*, Montréal, Association coopérative d'économie familiale du centre de Montréal, 1984, 94 p.

recherche ; nous en faisons mention ici et là et une meilleure connaissance de ces organismes viendrait sans doute compléter et nuancer cette étude. Par ailleurs, nous pouvons nous demander si la prédominance des francophones de vieille ascendance et des catholiques dans l'étude qui suit découle de ce premier choix d'associations ou si le développement de ce mouvement familial québécois s'est restreint à un segment ethnique et religieux de la société québécoise¹⁵ ? Voilà des pistes de réflexion à explorer dans d'autres études éventuellement.

LE CADRE DE LA RECHERCHE : UN PARTENARIAT MULTISECTORIEL

Cette étude des documents internes des fédérations d'associations faisant partie du mouvement familial afin d'en retracer l'historique a été réalisée dans le cadre du partenariat « Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles » (Conseil québécois de la recherche sociale, CQRS)¹⁶. Des représentants de regroupements et de fédérations d'associations familiales ont été, dès le départ, des partenaires de ce groupe de recherche aux côtés des experts gouvernementaux et des universitaires. Sollicitée par les membres du partenariat issus des associations communautaires, l'étude s'inscrit dans les travaux d'ensemble menés sur les changements familiaux et les politiques familiales du Québec et de divers pays occidentaux. Ce cadre qui motive la recherche et présuppose la proximité avec des acteurs actuels du mouvement familial qui y sont engagés depuis longtemps n'est sans doute pas neutre dans notre façon de l'aborder et de l'analyser. S'il nous a valu la collaboration des associations et leur empressement à ouvrir leurs archives, leur discrétion quant au déroulement de ce travail a été exemplaire. À mesure que nous avançons dans la recherche et prenons conscience de l'envergure et de la complexité du sujet, nous avons voulu, dans un premier temps, en nous restreignant à l'analyse documentaire, garder une certaine distance par rapport à notre objet d'étude, malgré notre vive curiosité d'interroger des leaders qu'il nous a été possible par moment de côtoyer dans certaines activités du partenariat. Des entrevues ont été effectuées par la suite.

Cette étude documentaire, qui a demandé un temps considérable pour rassembler les documents et rédiger les synthèses historiques, n'est pas exhaustive. D'abord, tous les regroupements d'associations n'y sont pas représentés ; les choix ont été faits pour rendre justice aux principaux acteurs et pour tenir compte de divers types de mouvements et périodes.

15. Pour une analyse des affinités structurelles entre l'Église catholique et les représentations exprimées par le familialisme, voir Lenoir (1985).

16. Le partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* (Conseil québécois de la recherche sociale, CQRS) est dirigé par Renée B.-Dandurand et Marie-Andrée Fortin.

Ensuite, nous avons veillé à éviter la redondance et, pour ce faire, nous avons intégré les études existantes ou en cours dans cet ouvrage ainsi que dans la bibliographie. Dans cette dernière, nous avons présenté la documentation publique interne aux organismes; en particulier celle des fédérations possédant de vastes archives ne constitue qu'une partie de leur documentation. Nous avons retenu ce qui touchait aux principaux événements, activités, mémoires jalonnant l'histoire d'une association ou de l'ensemble du mouvement. Enfin, nous avons étudié les documents publics de certains organismes étatiques en contact avec le mouvement ou engagés dans les questions de politique familiale.

Force est d'avouer que nous avons procédé avec un certain tâtonnement lorsqu'il s'est agi d'entreprendre l'exploration de ce réseau fort complexe d'associations, mouvements, fédérations, carrefours et tables de concertation. Les travaux déjà réalisés nous ont été fort utiles ainsi qu'une rencontre avec MM. Jean-Pierre Lamoureux et Bernard Fortin, respectivement secrétaire général et président du Conseil de la famille en 1998 et qui ont fait office d'éclairage au début de cette « aventure ». M^{me} Suzanne Lamy, documentaliste au Conseil de la famille, ainsi que de nombreuses personnes œuvrant dans diverses associations ont grandement facilité la collecte des publications internes de chaque association. Sébastien Boisvert, sous la direction de Gilles Barbeau et de Gilles Pronovost, avait effectué pour le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) un premier repérage des organismes concernés et une première collecte de documents ainsi que de quelques témoignages d'acteurs du mouvement familial. Leur recherche a aiguillé notre collecte à ses débuts. Devant l'ampleur du sujet et le nombre d'organismes répertoriés dans cette analyse documentaire, nous avons mis l'accent sur les associations familiales ou parafamiliales de type bénévole plutôt que professionnel.

Certains historiques produits au sein du mouvement familial (p. ex., Richard Sarrasin, 1984, 1994; Bernard Fortin, 1996)¹⁷, s'ils sont fort précieux pour cerner des dynamiques d'ensemble, évoquent surtout les étapes plus récentes qui préludèrent à la réalisation d'une politique familiale au Québec. C'est, dès le départ, au sujet et autour de l'obtention d'une politique familiale que s'est bâtie une action d'ensemble, qui a réuni ou opposé divers acteurs sur certains intérêts familiaux (Bussat et

17. Richard Sarrasin, « Vingt ans d'attente pour une politique familiale québécoise (1964-1984) », *Intervention*, n° 69, 1984, p. 99-109. Bernard Fortin, « Origine et évolution de la politique familiale québécoise », *Séminaire sur la politique familiale québécoise. Enjeux, défis et stratégies prioritaires, Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*, Montréal, 21 novembre 1996. C'est moins le cas des historiques d'associations particulières tel celui de Rita Henry-Breault, *Les idées nouvelles viennent de la base*, historique de Seréna, Seréna Canada, 1975.

Chauvière, 1997)¹⁸. En effet, le processus de rassemblement dans un mouvement familial et la formulation de ses objectifs furent amorcés bien auparavant, soit à partir de 1964-1965. De plus, divers acteurs individuels et collectifs sont intervenus dans ce processus, ce qui nécessite d'élargir l'analyse au-delà des organismes familiaux proprement dits. Cette étape assez mal connue des débuts d'un rassemblement autour d'idées, de valeurs et d'objectifs communs nous apparaît cruciale pour comprendre la dynamique du mouvement familial et son évolution. L'idée de créer une action commune a surgi dans le climat d'incertitude et de bouleversement institutionnel qui régnait dans la société québécoise; cette idée s'est traduite par des activités et un plan d'action qui ne firent pas d'emblée l'unanimité parmi les associations.

Dans la première partie, nous allons d'abord situer l'émergence du mouvement dans le contexte des années 1960 et 1970 en présentant les principaux acteurs ainsi que les événements qui les ont réunis; les modèles d'action et les objectifs communs ébauchés et poursuivis seront également évoqués. Puis, nous relaterons de façon sommaire les principaux épisodes de l'action collective qui, au cours de la décennie 1980, a mené à l'atteinte des objectifs politiques réclamés dès le départ par les premiers promoteurs de cette action sociale. Nous procédons ainsi afin de permettre aux lecteurs et aux lectrices de mieux situer, sur cette toile de fond, les actions multiples et spécialisées des fédérations d'associations qui sont présentées dans la seconde partie de l'ouvrage à travers des portraits singuliers. Comme il nous est impossible de tous les traiter au cours de cette recherche, et comme nous ne pouvons d'ailleurs le faire en profondeur, nous veillerons à mentionner l'ensemble des fédérations concernées afin de susciter la conduite d'autres études. Il s'agit, en somme, pour nous d'ouvrir un chantier de recherche.

Malgré son caractère forcément incomplet, la description du mouvement familial québécois vient combler un vide de notre historiographie et des études menées jusqu'à présent sur les actions des milieux communautaires québécois où le rôle des associations familiales et des associations religieuses a habituellement été négligé¹⁹. Visant à établir les bases d'un nouvel objet de recherche, les historiques et la recension de documents des associations sélectionnées pour cette recherche ne sauraient

18. Virginie Bussat et Michel Chauvière, *op. cit.*

19. Gisèle Turcot a souligné l'absence de mention de la participation des organismes d'Église dans les rapports d'activité des groupes d'entraide. «De l'aide à la solidarité: l'actualité des pratiques chrétiennes», dans Marie-Marthe Brault et Lise Saint-Jean, *Entraide et associations*, Québec, IQRC, coll. «Questions de culture», 1990, chap. 13. On en retrouve cependant diverses mentions dans le matériel empirique de l'enquête de Louis Favreau, en particulier dans les trois quartiers décrits au chapitre 3; le phénomène relevé entre peu dans l'interprétation. Voir Favreau (1989).

ignorer, au risque de déformer la réalité du mouvement actuel, la quantité de mouvements et d'associations préoccupés par la question familiale et dont il faudrait poursuivre l'étude. Par conséquent, des listes de fédérations d'associations seront présentées pour permettre au lecteur de situer celles que nous avons retenues. Enfin, nous exposerons, en conclusion, les principales questions sur lesquelles des recherches devraient être menées pour combler certaines lacunes.

Notre propos étant ici d'amorcer l'histoire du mouvement familial québécois et non d'établir un portrait définitif du mouvement actuel, nous souhaitons éveiller l'intérêt du public et des chercheurs à l'égard d'un phénomène qui touche de près à l'histoire de la famille et de la vie associative, en espérant que d'autres recherches viendront compléter cette étude.

Première

PARTIE

**LE MOUVEMENT FAMILIAL
AU QUÉBEC
Une action concertée
vers une politique familiale**

Denise Lemieux

Chapitre

1

LE MOUVEMENT FAMILIAL Ses acteurs, ses interlocuteurs, ses objectifs et ses valeurs

Dans cette étude documentaire, les principaux acteurs sont les regroupements d'organismes et les fédérations d'associations familiales, notamment ceux dont nous avons recensé la documentation. Nous ne saurions cependant saisir l'ampleur d'un mouvement social sans tenir compte de l'ensemble des acteurs individuels ou collectifs qui le constituent et, en particulier, de ceux et celles qui en favorisent l'apparition. Nous avons donc été amenées à dépasser le cadre des milieux associatifs étudiés, car tant l'action que la formation même d'un mouvement concerne les grandes institutions qui cherchent à influencer les familles : l'Église et l'État. Le mouvement émergent s'inscrit par ailleurs dans la dynamique des mouvements sociaux de l'époque selon une diversité d'interactions allant de la compétition à l'alliance. Nous évoquerons ici les principales étapes de la construction et des actions du mouvement familial, les collaborations,

revendications et résistances des associations face à l'État, leurs divergences et leurs actions communes ainsi que leur constitution graduelle en un ou plusieurs regroupements ou groupes de pression connus aujourd'hui sous les sigles suivants : FUF, COFAQ, FAFMRQ, TPPE, RIOPFQ¹.

1.1. LES ACTEURS : QUI SONT-ILS ?

Les associations familiales en sont les protagonistes et c'est pourquoi les documents issus des associations et des regroupements formés au cours des années 1960, 1970 et 1980 sont au cœur de cette étude. Cependant, on pourra constater que leur constitution en un mouvement social est aussi sollicitée en quelque sorte par diverses instances (politiques, professionnelles et religieuses), qui, dès les années 1960, cherchent à les mettre en réseau, sinon à les définir, à les encadrer ou à délimiter leur action. L'histoire du mouvement familial éclaire la complexité des dynamiques qui s'installent entre l'État et les mouvements sociaux contemporains, dynamiques qui requièrent, pour être expliquées, une reformulation des approches théoriques de l'institutionnalisation des mouvements sociaux, comme le démontrent d'autres études (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000)².

En effet, l'État joue un rôle actif dans la formation du mouvement familial dès le début des années 1960. Nous nous contenterons d'en relever les principales interventions et d'en analyser les documents officiels, mais une étude politique plus vaste auprès des décideurs permettrait de mieux éclairer cette question. Il est d'ailleurs possible que ces objectifs aient varié d'une décennie à l'autre, comme le laisse croire le remplacement des conseils au fil des ans, et que des objectifs contradictoires aient été poursuivis simultanément dans les instances politiques et à différents niveaux de l'appareil gouvernemental. En outre, nous ne pouvons exclure des visées natalistes de l'État dans un contexte de déclin rapide de la natalité, des visées qui peuvent expliquer l'intérêt accru pour une politique familiale dans les années 1980 alors que les indices de fécondité sont à leur plus bas niveau. Comme le montrera la provenance des interlocuteurs gouvernementaux, l'action initiale de l'État dans l'édification d'un mouvement familial est davantage issue de son rôle dans la modernisation et la rationalisation de l'action sociale et se rapporte surtout au contrôle des populations. Des processus d'interaction entre les

1. Soit la Fédération des unions de familles, la Confédération des organismes familiaux du Québec, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Table provinciale de pastorale familiale, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

2. Pierre Hamel, Louis Maheu et Jean-Guy Vaillancourt, « Repenser les défis institutionnels de l'action collective », *Politique et Sociétés*, vol. 19, n° 1, 2000, p. 3-27.

mouvements sociaux contemporains et l'État et ses stratégies de modernisation ont également été observés à travers l'institutionnalisation du féminisme (Lamoureux, 1986)³.

L'Église, en crise à cette époque, est également très présente. Moins visible que l'État, elle continue cependant d'influencer ce secteur. En effet, au cours des années 1960 et 1970, l'Église catholique cherche à redéfinir sa pastorale et redéploie ses structures exécutives dans les diocèses en tenant compte du nouveau contexte social de désaffection religieuse (Hamelin, 1984)⁴. À partir de divers indices glanés dans la documentation, comme dans les ouvrages d'histoire et de sociologie religieuse portant sur cette période, on peut faire l'hypothèse d'une mobilisation de l'institution ecclésiale dès les années 1960 pour redéfinir son intervention pastorale auprès des couples et des familles, un phénomène analysé par Anita Caron *et al.* pour les années 1980 (Caron *et al.*, 1985)⁵. Cependant, les courants qui traversent l'Église catholique pendant ces décennies sont loin d'être uniformes et homogènes. Le rapport de la Commission d'étude sur les laïcs et l'Église (Commission Dumont, 1971) voit dans l'action auprès des couples un lieu d'innovation à poursuivre et il incite les mouvements religieux à s'ouvrir au reste de la société et à s'engager politiquement⁶. On y souligne le besoin de compétences éprouvées dans certaines formes d'apostolat familial comme Seréna. On constate le développement de regroupements de parents chrétiens autour de l'école, et l'on fait appel au pluralisme et à la tolérance dans ce domaine. En ce qui concerne les œuvres sociales, le rapport recommande de ne pas faire obstacle à l'arrivée de l'État dans ce domaine chaque fois que sa présence est motivée par la raison.

3. Diane Lamoureux, *Fragments et collages, essai sur le féminisme québécois contemporain*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1986, 168 p.

4. Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^e siècle*. Tome 2. De 1948 à nos jours. Montréal, Boréal Express, 1984, p. 290, p. 328.

5. Anita Caron *et al.*, *La famille québécoise : institution en mutation ? Analyse de discours et de pratiques de groupes intervenants auprès des couples*, Montréal, Fides, 1985, chapitre 1.

6. Commission d'étude sur les laïcs et l'Église, *L'Église du Québec : un héritage, un projet*, Montréal, Fides, 1971. La cinquième partie qui porte sur « les Mouvements religieux et apostoliques » contient aussi plusieurs informations sur des mouvements qui font partie du mouvement familial québécois de la période 1970 à nos jours ; elle révèle surtout les grandes lignes d'une réorganisation ecclésiale moderne et les orientations préconisées par la Commission : par exemple une incitation à s'ouvrir à la société plus large déjà constatée dans plusieurs mouvements familiaux (p. 237), une invitation à participer à une action pour définir des politiques tout en avisant les mouvements d'éviter d'entretenir une dépendance à l'État par l'obtention de subventions (p. 23). De façon générale, on rappelle l'importance de la paroisse pour tout ce qui touche à la famille, car, selon la Commission, notre société, malgré ses services et ses politiques, n'arrive pas à répondre à certains besoins et attentes qui sourdent des situations familiales. Voilà donc un champ d'action où, selon le rapport, l'Église rencontre peu de concurrence (p. 262).

Quant aux associations religieuses que l'Église chapeaute, la plupart vont adopter de nouveaux modes de fonctionnement et jouer un rôle important dans la mise en marche d'un mouvement familial; toutefois le portrait n'est pas uniforme quant aux liens de ces associations hétérogènes avec l'institution d'où elles proviennent. Certains organismes poursuivent leur action auprès des couples et des familles dans le cadre d'une mission spirituelle, tel le Mouvement Couple et Famille (Desbiens, 1998) ou les Services de préparation au mariage. Ce sont, dans d'autres cas, des associations déjà sécularisées ou en voie de l'être qui amorcent cette action commune. À dominantes religieuses ou laïques, innovatrices ou résistantes au changement, elles se positionnent d'ailleurs entre deux pôles. Les plus anciennes, ayant des structures plus élaborées et déjà fédérées au plan provincial, manifestent en général des craintes à l'idée d'un regroupement, car elles y voient un empiètement de l'État sur leurs actions. Au contraire, les nouvelles fédérations régionales, peu nombreuses au départ, voient d'un bon œil cette possibilité; signalons que ces fédérations regroupent plusieurs associations familiales différentes dans un cadre polyvalent où se retrouvent les organismes de services et de spiritualité des paroisses et des diocèses, mais aussi des agences sociales en voie de sécularisation.

On trouve enfin les **associations féminines** rassemblées par les évêques sur une base diocésaine pour former l'AFÉAS en 1966, mais qui vont très vite quitter le giron de l'Église. Elles associent la famille à leur mission axée sur l'éducation sociale des femmes et les intérêts féminins, mais, une décennie plus tard, sans abandonner leurs intérêts familiaux, ces mouvements vont prendre leur distance par rapport à l'autorité cléricale pour se positionner plutôt au sein du mouvement féministe. Mentionnons qu'elles y représentent un courant modéré qui défend les droits des femmes au foyer ainsi que le statut des femmes à l'intérieur des entreprises familiales (Lamoureux, Gélinas et Tari, 1993)⁷. Proches du familialisme comme du féminisme, les groupes comme l'AFÉAS et les Cercles de fermières – d'origine plus ancienne et plus distants du féminisme (Cohen, 1990)⁸, mais comptant par ailleurs le plus grand nombre

7. Jocelyne Lamoureux, Michèle Gélinas et Katy Tari, *Femmes en mouvement. Trajectoires de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale. AFEAS, 1966-1991*, Montréal, Boréal, 1993, 259 p.

8. Yolande Cohen, *Femmes de parole. L'histoire des Cercles de fermières du Québec, 1915-1990*, Montréal, Le Jour, 315 p. Sur la transformation des Cercles et leurs orientations idéologiques au cours de la période que nous couvrons, voir en particulier le chapitre 3. Les Cercles de fermières ne firent jamais partie du mouvement familial mais envoient des déléguées à l'UIOE, font partie du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale, tout comme ils collaborent avec les conseils de l'État à titre de lobby féminin (p. 85).

de membres – tout en demeurant proches du mouvement familial vont orienter leur action dans la sphère des mouvements féminins et participer sur leur propre terrain à l'élaboration de la politique familiale.

De façon plus générale, le **mouvement féministe**, composé de divers mouvements et associations spécialisées et qui apparaît à la fin des années 1960, va, au cours des décennies suivantes, intervenir au sujet de multiples questions ayant des retombées sur le familial. Il va également participer, à partir de sa propre tribune et avec l'appui d'instances politiques (conseil et secrétariat) vouées à la défense des intérêts féminins, aux changements des législations et ultérieurement à la mise en place d'une politique familiale (Collectif Clio, 1992⁹). Ces deux mouvements vont donc se pencher sur les mêmes dossiers, les mêmes enjeux, mais à partir de points de vue différents et, parfois, divergents sinon conflictuels. Une histoire de ces apports aux législations et à la politique familiale effectuée à partir des documentations des groupes et instances féministes donnerait un éclairage différent au thème de notre recherche. La documentation issue des associations familiales, qui constitue notre principale documentation, témoigne aussi de collaborations de certains groupes familiaux avec des groupes féministes sur des points importants et à des moments précis. Pour traiter même imparfaitement de la dynamique globale du mouvement familial, nous avons inclus dans la documentation trois associations féministes dont les objectifs concernent directement les familles; elles furent – de façon continue pour l'une d'elles, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, ou sporadique pour d'autres, comme les regroupements de lutte contre la violence familiale – engagées dans des actions aux côtés du mouvement familial.

Enfin, autre acteur, et non le moindre parmi les groupes de **professionnels gravitant autour de la famille**, les **travailleurs sociaux des agences privées** réunis en Fédération des services sociaux à la famille en 1963: ils jouent un rôle direct dans l'émergence du mouvement. Certains de leurs membres vont même exercer un leadership constant dans la formation d'un mouvement familial. Au départ, c'est la transformation de l'organisation de l'assistance sociale qui sert de contexte à l'instauration d'une action professionnelle auprès des familles. En 1960, les agences privées quittent la Loi des évêques pour fonder leur corporation, puis elles se réunissent en fédération en 1963. Les travailleurs sociaux, et en particulier les agences diocésaines en voie de sécularisation, sont à la recherche

9. Sur l'histoire de ces mouvements, leurs différentes tendances et les instances politiques créées pour y répondre, voir le Collectif Clio, *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, édition revue et mise à jour, Montréal, le Jour, 1992; en particulier, le chapitre 14, qui contient une bonne synthèse des courants, événements et évolution du mouvement féministe, p. 472-486.

d'un champ d'activité professionnelle au moment où l'État prend en charge la distribution des transferts, l'assistance sociale, dont les agences étaient auparavant les mandataires. Redécouvrant leur mission de prévention, ils choisissent la famille comme objet d'intervention et se donnent comme objectif d'occuper le champ familial (Mayer, 1994¹⁰). Sur ce terrain, ils sont en contact, sinon en compétition, avec les associations à caractère bénévole œuvrant depuis longtemps dans ce domaine de la prévention.

Sans être rattachés à un corps professionnel, des **professionnels de la recherche ou de l'intervention** sur la famille jouent également un rôle dans la mise en place d'un mouvement familial, certains s'insérant à l'intérieur du mouvement. De façon plus générale, des professionnels des sciences sociales, souvent issus des mêmes facultés de sciences sociales que les travailleurs sociaux et à l'œuvre tant dans la gestion d'un État en expansion que dans les organismes professionnels et bénévoles et dans le mouvement familial lui-même, jouent un rôle central dans la création de ce mouvement. Ils interagissent à partir de positions diverses, en se référant à des approches scientifiques de la famille qui vont peu à peu circuler au sein du mouvement. On retrouve également des enseignants, des prêtres engagés dans l'action sociale et des parents, en particulier des mères de famille, qui occupent diverses fonctions et, parfois, dans plus d'un mouvement.

Reliés à l'un ou l'autre de ces regroupements ou réseaux, parfois à plus d'un, plusieurs **individus** exercent ou ont exercé un leadership dans la mise sur pied d'un mouvement familial et la recherche d'une politique familiale. Des noms apparaissent ici et là dans cet historique, mais une analyse documentaire polarisant l'attention sur les documents écrits et officiels ne peut rendre pleinement justice à la composante individuelle des actions entreprises et aux concertations entre groupes qui souvent s'appuient sur les stratégies d'individus et les relations interpersonnelles. Malgré cette limite propre à la méthode d'étude documentaire, il faut retenir que leur dynamisme et leurs valeurs s'affirment à la simple lecture des documents et que c'est sur le leadership de quelques-uns et de quelques-unes comme sur l'action bénévole et professionnelle d'un grand nombre de personnes que s'appuient cette action collective et ses réalisations.

Cette histoire basée sur des documents internes aux associations et des documents officiels pourrait être complétée par des études de trajectoires, des biographies ou autobiographies de militants et militantes et par des études de cas d'organismes familiaux (sur ce dernier point, voir

10. Roger Mayer, « L'évolution des services sociaux », Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux, op. cit.*, chapitre 50.

Kyle et Kellerman, 1998)¹¹. Les entrevues que nous avons effectuées avec quelques leaders confirment toutes l'importance de la dimension personnelle de l'action sociale et ont apporté un complément d'informations précieuses qui a enrichi nos analyses.

Quant au membership et à la diversité des associations, fédérations et regroupements concernés, qui sont **les principaux acteurs de ce mouvement familial**, la seconde partie de cette étude documentaire tracera un bref historique de certains des mouvements spécialisés réunis autour d'une action concertée constitutive d'un mouvement familial. Ces profils historiques, basés sur la liste des documents et mémoires recensés dans les 17 organismes étudiés, permettront d'entreprendre par la suite des histoires spécifiques plus approfondies, là où elles n'existent pas. Donnons comme exemple de travaux historiques approfondis sur un mouvement particulier, l'histoire des Foyers Notre-Dame, rebaptisés Couple et Famille/FND, publiée récemment par Josée Desbiens (1998)¹². Elle en a tiré un portrait synthétique que nous avons inclus dans cet ouvrage et qui s'ajoute aux 16 historiques réalisés par Michelle Comeau qui a réuni la documentation. En outre, l'anthropologue Carole Lévesque a apporté ses connaissances de l'Association des femmes autochtones du Québec qui, à l'instar d'autres associations de femmes, se situe aux frontières du mouvement des femmes et du mouvement familial.

Au début de cette recherche, une rencontre avec le sociologue français Bruno Duriez, à l'été 1997, nous a fait connaître les travaux de son groupe de recherche sur le mouvement familial français ainsi que l'ouvrage collectif dirigé par Virginie Bussat et Michel Chauvière sur l'étude comparée des mouvements familiaux en France et en Angleterre. Cet ensemble de recherches offre de nombreux points de comparaison et permet de relever certains des concepts et enjeux structurant cette problématique. L'intérêt de ces travaux européens pour la présente étude va bien au-delà de l'intérêt théorique ou de l'analyse comparée entre pays qui reste à faire. En effet, les interactions nombreuses et déterminantes de certains leaders québécois avec les mouvements européens, et en particulier avec l'Union internationale des organismes familiaux, font de ces mouvements européens sinon des acteurs (ce qu'une étude ultérieure permettrait de vérifier), du moins des sources d'influence, d'information et de légitimation dans la construction du mouvement familial au Québec.

11. Irene Kyle et Maureen Kellerman, *Études de cas des programmes pour la famille au Canada, Soutenir les familles, les enfants et les collectivités*. Ottawa, Association canadienne des programmes de ressources pour la famille, 1998, 278 p.

12. Josée Desbiens, *Au service du couple et de la famille: Albert Lapointe, les Foyers Notre-Dame, le Mouvement Couple et Famille*, op. cit.

1.2. UN MOUVEMENT, SES OBJECTIFS, SES RESSOURCES, SES VALEURS : LA PROBLÉMATIQUE

Mais qu'est-ce qu'un mouvement familial? Pourquoi telle association ou tel groupe plutôt que tel autre se définissent-ils comme faisant partie d'un mouvement familial? Quels groupes ou associations, quels organismes étatiques ou professionnels interviennent aussi dans les dossiers *ad hoc* sans s'identifier aux réseaux ou aux groupes d'associations qui se nomment ou qu'on appelle les «familiaux»? Bien sûr, diverses approches théoriques des mouvements sociaux mettent en évidence des dimensions ou composantes différentes du phénomène des mouvements sociaux. Comme le souligne Pierre Hamel (1994), on note aujourd'hui un déplacement des approches théoriques axées sur la mobilisation des intérêts et des ressources, dimensions présentes dans le fonctionnement de tout mouvement, vers des approches considérant aussi les valeurs et les identités qui semblent caractéristiques des mouvements collectifs contemporains. Sans éluder la question des ressources et des intérêts au cœur des actions collectives, nous avons retenu l'approche d'Alberto Melucci qui met l'accent sur la transformation des valeurs et de la vie quotidienne. Selon le sociologue italien, seule l'histoire de ces processus de concertation selon les dossiers permet de saisir peu à peu qu'un mouvement social n'est pas une entité abstraite, mais constitue un processus d'actions et d'interactions nombreuses à travers lesquelles des individus et des groupes construisent une action commune autour de certaines valeurs et de certains objectifs, créent une identité de mouvement et l'animent au fil des ans¹³.

Au centre de ces valeurs, on retrouve la famille, dont la définition, les représentations et les connotations normatives fluctuent selon les associations et continuent de se transformer au cours des décennies 1960-1990. Outre l'obtention d'une politique familiale, objectif qui ralliera les fédérations, l'affirmation de la famille comme valeur, la recherche et la diffusion de savoirs concernant les problèmes et besoins des familles contemporaines, et la mise sur pied de services multiples pour les familles constituent des objectifs visés par toutes les associations familiales. Au bout du compte, malgré les consensus qui s'établissent peu à peu autour de la valorisation de la famille et des valeurs démocratiques de participation des familles à la définition de leurs besoins et malgré la reconnaissance quasi généralisée à la fin des années 1980 d'une définition pluraliste de la famille, les idéologies des organismes demeurent passablement diversifiées

13. Alberto Melucci, «The Process of Collective Identity», dans Hans Johnston et Hans Klandermans, *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, chap. 3. Pour un article en français sur les mouvements sociaux contemporains (en particulier le mouvement des femmes et le mouvement écologique), voir A. Melucci, «Les adversaires du vide», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 1, 1990, p. 30-60.

et opposent sans doute encore certains groupes sur diverses questions. Les conflits entre les fédérations qui participent au mouvement familial semblent autant surgir d'une dynamique de spécialisation, de compétition sur les ressources et des frictions structurelles que de différences idéologiques dont l'étude mériterait plus d'attention.

Les leaders que nous avons rencontrés au cours de cette recherche sont par ailleurs fortement engagés sur le plan social et croient aux possibilités de changement; tous s'accordent pour dire que l'éducation et la participation des citoyens sont les moyens sur lesquels on doit miser pour transformer la société et l'individu. Leur engagement social, s'il s'accompagne de revendications et s'inscrit dans une remise en question de certaines pratiques bureaucratiques, est basé sur une forte adhésion aux valeurs démocratiques et sur la croyance aux possibilités des actions politiques pour modifier l'environnement social. Ils visent donc une action éducative et réformatrice. L'approche par les valeurs et le quotidien permet de rejoindre l'autre mouvement également au cœur des transformations du familial et du culturel (Lemieux, 1995)¹⁴, à savoir le mouvement des femmes.

1.3. FEMMES, FAMILLES, FÉMINISME, FAMILIALISME : DES MOUVEMENTS PARTENAIRES OU ADVERSAIRES ?

D'emblée, certaines associations familiales féminines ont fait partie du mouvement familial à ses débuts; elles s'en sont retirées pour rejoindre le mouvement des femmes, mais s'y rallient à certains moments stratégiques, c'est le cas par exemple de l'AFÉAS¹⁵. D'autres associations familiales et féministes ont été créées, parfois avec l'appui de fédérations faisant partie du mouvement familial; c'est le cas du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec (CAFMQ) qui donne voix aux nouvelles familles et défend leurs droits. D'autres enfin, tout à fait en dehors du mouvement familial et rattachées uniquement au mouvement féministe, vont participer à des actions ponctuelles pour l'obtention d'une politique familiale. Ainsi, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence ainsi que la Fédération du planning familial se joindront au Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ) en 1983. Dans l'ensemble, ces groupes sont plus identifiés au mouvement féministe et s'y identifient eux-mêmes. On peut penser que, selon les périodes, ils adhèrent plus ou moins (ou pas du tout) à l'action

14. Denise Lemieux, «Mouvements sociaux et culture; le mouvement féministe au Québec», *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 30, n° 1, printemps 1995, p. 75-90.

15. Jocelyne Lamoureux, Michèle Gélinas et Katy Tari, *op. cit.*, p. 73-78.

en vue d'une politique familiale, sans adopter pour autant l'idéologie (d'ailleurs elle-même très différenciée) des familialistes. Par ailleurs, certains regroupements d'organismes familiaux, en particulier les plus actifs dans la recherche d'une représentation politique des familles (d'abord la FUF et ultérieurement l'OFAQ-COFAQ), ont soutenu des actions pilotées par le mouvement féministe. Enfin, des objectifs dont le mouvement féministe a été le principal porteur (telles la lutte contre la violence familiale ou la conciliation famille-travail) ont été intégrés en partie aux visées d'ensemble du mouvement familial, ce qui a donné lieu à l'organisation d'activités de prévention par les Organismes communautaires familles ou à la publication de documents comme celui de la Fédération des unions de familles (FUF), *Qu'il est difficile d'aimer*¹⁶. Le mouvement familial a-t-il en retour influencé le mouvement féministe qui, au départ, n'abordait les questions familiales que sous l'angle de la libération des femmes? Bien qu'elle nous apparaisse fort intéressante, cette question déborde la présente étude. De toute façon, on les retrouvera autour de la même table, celle du Regroupement inter-organismes pour l'obtention d'une politique familiale, RIOPFQ, à l'aube des années 1980.

Les rapports entre le mouvement familial et le mouvement féministe, sur lesquels nous nous attarderons quelque peu dans cet ouvrage, mériteraient sans doute une étude spéciale à partir d'une documentation issue de groupes féministes, car ces deux mouvements occupent des champs distincts qui se rejoignent sur plus d'un point et chacun d'eux a contribué à redéfinir le familial à partir de points de vue souvent différents, sinon opposés. L'important membership féminin dans le mouvement familial et la circulation des militants d'un mouvement à l'autre, qu'il nous a été permis d'observer dans certains cas, seraient aussi à examiner. Mais voici notre hypothèse : la rencontre ponctuelle des deux mouvements ou de certains de leurs groupes sur des enjeux donnés semble avoir créé le dynamisme essentiel à la construction d'un mouvement familial québécois contemporain et a contribué à structurer un « champ familial¹⁷ » impliquant une pluralité d'acteurs.

C'est ici qu'intervient le rôle stratégique des grandes fédérations, de certains leaders, mais aussi des organismes consultatifs gouvernementaux qui semblent avoir favorisé ces collaborations. Sur le terrain des associations, les stratégies de concertation démocratique propres aux organismes

16. Fédération des unions de familles, *Qu'il est difficile d'aimer...!*, Montréal, la Fédération, 1987, 27 p.

17. Sur la notion de champ familial, voir: Renée B.-Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette, « Famille, État et structuration d'un champ familial », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVII, n° 2, automne 1995, p. 103-119.

parapluie de type front commun ou tables, ici le RIOPFQ, d'ailleurs caractéristiques des institutions politiques canadiennes, si elles n'ont pas permis d'éviter tout affrontement entre eux, elles ont du moins atténué cette polarisation extrême décrite par les sociologues américains Berger et Berger (1984) pour la même époque aux États-Unis dans *The War over the Family*¹⁸. À la suite d'une concertation similaire de diverses instances associatives, religieuses, professionnelles et politiques autour de la famille américaine jugée menacée par les transformations socioculturelles des années 1960, ces auteurs rapportent en effet des résultats peu probants, l'action ayant surtout eu pour effet, aux États-Unis, de mobiliser ceux qui s'opposaient aux changements.

L'histoire du mouvement familial québécois fait appel au départ à des groupes d'acteurs similaires, mais s'inscrit dans une dynamique différente qui, en dépit d'oppositions profondes sur des points précis, a finalement donné lieu, d'une part, à des réflexions concertées sur les changements qui touchent les familles en mutation et, d'autre part, à l'émergence d'un champ familial tel que nous le connaissons. Dans un temps d'incertitude aussi propice à la résistance qu'à l'innovation, l'action de ces groupes dans leur ensemble semble plutôt avoir contribué à adapter aux besoins des familles certaines institutions qui les concernent. La mobilisation en faveur des familles et d'une politique familiale commence donc avec la Révolution tranquille.

18. Brigitte Berger et Peter L. Berger, *The War over the Family: Capturing the Middle Ground*, New York, Anchor Press/ Doubleday, 1984, 252 p.

Chapitre 2

LES ANNÉES 1960 Un temps de changements pas si tranquille

Dans un article rédigé en 1960 sur la famille canadienne-française, le sociologue Philippe Garigue¹ évoque les associations et services familiaux organisés par l'Église catholique québécoise des années 1950 et les présente comme des lieux de modernisation des modèles familiaux et des relations de couple. Dix ans plus tard, devant une assemblée des évêques canadiens, il pose un diagnostic différent. Des associations multiples existent, dit-il, mais elles ne sont pas adaptées aux modes de vie actuels des familles, car les problèmes proviennent des conditions de vie et non des conduites individuelles sur lesquelles est axée la pastorale; les associations

1. Philippe Garigue, « The French Canadian Family », Mason Wade (dir.), *La dualité canadienne/Canadian Dualism*, Les presses de l'Université Laval, University of Toronto Press, 1960, p. 180-200.

doivent se transformer². Entre ces deux constats, la société québécoise avait enclenché une vaste mutation et l'Église elle-même, pas plus que l'Action catholique, n'y avait échappé.

La Révolution tranquille, qui prend place au Québec pendant les années 1960, correspond à une période d'accélération de la modernisation et de transformation des modes de vie qui se déroule parallèlement à des rythmes différents et selon des formes spécifiques dans la plupart des sociétés occidentales. Dans cette conjoncture d'expansion économique rapide, on observe un peu partout le développement des États-providence et la prise en charge publique d'un plus grand nombre de secteurs de la vie sociale. Des changements profonds dans les mœurs s'amorcent dans ce contexte. Dans un Québec déjà industrialisé et urbanisé, mais qui tardait à adhérer à des valeurs modernes, les changements accélérés dans tous les secteurs furent considérés par certains comme une véritable « Révolution tranquille » enclenchée par le gouvernement libéral entre 1960 et 1966, mais qui, au sens large, couvre deux décennies (Linteau *et al.*, 1989)³. Même si l'on redécouvre aujourd'hui l'existence au Québec de formes bien antérieures de modernisation et que l'on considère les interprétations sur la « Révolution tranquille » un peu mythiques⁴, il demeure que des transformations institutionnelles d'envergure se sont opérées dans la première moitié des années 1960. À travers des lois et la mise sur pied de commissions d'enquête, l'État prend la direction de l'éducation, de la santé et du bien-être social, jusque-là presque entièrement dirigés par l'Église. Il pénètre aussi, mais de façon indirecte, le domaine familial. En particulier, la réforme du Code civil (Boucher et Morel, 1970)⁵ entreprise à la fin des années 1950, et dont les travaux donneront lieu au cours des décennies suivantes à d'importantes modifications du droit familial, est à la fois un reflet et un levier des changements qui se dessinent. En 1964, le « bill 16 » qui supprime l'incapacité juridique de la femme mariée devance la remise de ces

2. Philippe Garigue, « L'Église et la politique familiale », *L'Église canadienne*, vol. 3, n° 6, p. 184-189. Conférence prononcée devant les membres du secteur français de la Conférence catholique canadienne, Ottawa, le 7 avril 1970, 20 p.

3. Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, troisième partie. Introduction.

4. Après avoir relevé les aspects construits de cette catégorisation de la Révolution tranquille pour une technocratie en quête de pouvoir, Jocelyn Létourneau analyse dans des travaux subséquents la dimension de mythe de la notion interprétative de cette période pour une partie plus vaste de la population, donc des étudiants livrant leur propre mémoire historique. Voir Jocelyn Létourneau, « Québec d'après-guerre et mémoire collective de la technocratie », *Cahiers internationaux de sociologie*, XC, 1991, p. 67-87 ainsi que « Production historique portant sur le Québec », *Recherches sociographiques*, vol. XXXVI, n° 1, 1995, p. 9-45.

5. Voir les textes rassemblés par Jacques Boucher et André Morel, *Le droit dans la vie familiale. Livre du centenaire du Code civil*, 2 tomes, Montréal, 1970.

travaux ; il sera suivi de plusieurs lois fédérales ou provinciales modifiant les statuts et libéralisant les pratiques dans la vie privée (Joyal, 1987)⁶. Le mouvement familial québécois prend racine dans ce contexte et son histoire éclaire une zone méconnue de cette modernisation accélérée.

La sécularisation des institutions scolaires et des institutions de santé et de bien-être constitue un axe majeur de ces changements, mais ce sont surtout les organismes administratifs de ces secteurs qui vont remodeler entièrement le paysage social et culturel. Dans cette foulée surgissent, au milieu des mouvements sociaux bruyants et très visibles de l'époque (nationalisme, mouvement des jeunes et mouvement des femmes), des tentatives de rassemblement de groupes divers pour mettre sur pied des services destinés aux familles et mobiliser les parents autour des intérêts familiaux. Les Unions de familles, qui précisément se donnent une mission éducative, sociofamiliale et politique dès leur fondation, exercent un leadership novateur à cet égard.

2.1. UNE PROPOSITION DE LA FUF EN 1958 : UN MOUVEMENT FAMILIAL AU QUÉBEC

Dès 1958, la Fédération des unions de familles (FUF) propose en effet « Le mouvement familial au Québec » comme objectif dans sa brochure qui présente *Les unions de familles, ce qu'elles sont, ce qu'elles font*⁷. Cette brochure situe les Unions de familles récemment formées dans leur propre histoire en tant qu'anciennes Écoles des parents, mais elles inscrivent aussi leur action dans une mémoire historique plus vaste qui les rattache aux premières formes d'Action catholique ainsi qu'à la série des mouvements qui en sont issus : Ligue ouvrière catholique (LOC), Services de préparation au mariage (SPM), etc. Plusieurs de leurs militants proviennent de l'Action catholique ; c'est le cas du premier auteur de la brochure, Réal Charbonneau, qui signe également en 1961 un document intitulé *L'Action catholique canadienne. Le mouvement familial dans la province de Québec*⁸. De même, Simonne Monet-Chartrand (1981-1982)⁹ fut active dans l'Action catholique avant de militer dans les Unions de familles.

6. Renée Joyal, « La famille entre l'éclatement et le renouveau », Renée B.-Dandurand dir., *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, IQRC, 1987, p. 147-163.

7. Fédération des unions de familles, *Les Unions de familles, ce qu'elles sont, ce qu'elles font*, 1958, 39 p. (Ont collaboré à cette publication : Réal Charbonneau, Guy Gaudreau, Marc Lecavallier, prêtre, et Louis Pronovost.)

8. Réal Charbonneau, *L'Action catholique canadienne. Le mouvement familial dans la province de Québec*, Dossier de renseignements. Document dactylographié de 40 p., 1961, cité dans Jean Hamelin, 1984, p. 398.

9. Simonne Monet-Chartrand, *Ma vie comme rivière, récit autobiographique*, 1919-1942, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1981, tome I, 290 p., et *Ma vie comme rivière, 1939-1949*, 1982, tome II, 354 p.

Devant l'influence croissante des divers gouvernements et associations sur la vie sociale et familiale, il s'agit selon l'opuscule de regrouper les pères et mères de familles sur une base démocratique pour développer l'entraide, représenter les familles et défendre leurs droits. La FUF dit, dans sa brochure, s'inspirer de la doctrine sociale de l'Église (FUF, 1958, p. 18). Elle s'appuie aussi sur une conception démocratique de la participation favorisant la consultation des corps intermédiaires dans les décisions politiques. L'idée fort débattue à l'époque s'applique surtout aux actions et à la représentation des syndicats. « Pourquoi les familles ne seraient-elles pas représentées? », demandent les auteurs de la brochure. On présente l'exemple de la France et de ses structures de services et de représentation. L'action de la FUF, axée sur la création de services pour les familles et l'intervention dans le champ scolaire dans la foulée de la réforme amorcée, demeurera constamment polarisée sur cet objectif politique plus vaste.

Dès 1960, la FUF s'affilie à l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF) et dans son bulletin, *Familles canadiennes*, on signale que même si cette association est neutre, « les catholiques ont joué un rôle de premier plan dans cette association ». On y annonce que Réal Charbonneau représente la FUF au Congrès de l'UIOF à New York (*Familles canadiennes*, n° 1, 1960, p. 38). Selon certaines personnes interviewées (Yves Lajoie, Richard Sarrasin et Jacques Lizée), d'autres groupes issus de l'Action catholique, par exemple le Service d'orientation des foyers (SOF), étaient depuis longtemps en contact avec l'UIOF; c'est le cas du Centre d'action familiale de Sherbrooke, animé par un aumônier et travailleur social, Desève Cormier. Vers 1964, un comité canadien de l'UIOF est mis sur pied, présidé par Gertrude Grégoire-Langlois¹⁰ déjà présidente du conseil d'administration de la FUF et membre du Conseil supérieur de la famille. Bientôt la FUF n'est plus la seule à parler d'un regroupement des forces familiales et de politique familiale. L'État, dans un message de son premier ministre Jean Lesage, évoque le regroupement des forces familiales¹¹ et semble aussi chercher des interlocuteurs en vue d'élaborer ses programmes.

2.2. L'ÉTAT S'INTÉRESSE AUX FAMILLES : LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FAMILLE

Dès 1961, le projet de loi 25 crée le ministère de la Famille et du Bien-être social qui remplace le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse; le ministre est chargé de « surveiller les intérêts de la famille dans l'administration

10. « D'hier à aujourd'hui. Gertrude Langlois, présidente de la Fédération des unions de familles en 1967 », *Le Familier*, été 2001, p. 4-7.

11. On trouve un « message » du premier ministre sous la photo de Jean Lesage dans le numéro spécial sur la famille des *Cahiers de Droit*, 1965-1966, vol. VII, n° 2 : « Au Québec s'opère, à l'heure présente, un regroupement des forces familiales. Le gouvernement l'a compris et il s'est empressé de répondre au désir de la communauté en mettant sur pied un ministère de la Famille et du Bien-être social. »

provinciale»¹². En 1961, le gouvernement met sur pied un comité pour repenser l'assistance publique. Le Comité d'étude sur l'assistance publique, s'appuyant sur des principes de droit des citoyens à l'assistance lorsqu'ils sont dans le besoin, affirme le droit de l'État d'étendre son action à l'organisation et à la rationalisation d'un système d'assistance qui garantit à tous les individus et familles en difficulté le soutien nécessaire à leur épanouissement¹³. Le comité propose donc de remplacer la notion de charité publique par celle de justice sociale.

À l'exemple des législations américaines, il préconise des activités de prévention et de réadaptation pour les individus et les communautés; ce qui explique, disent les auteurs du rapport, la nouvelle dénomination de ces organismes américains, qui de Bureau of Public Assistance sont devenus des Bureau of Family Services (Rapport Boucher, p. 125). Proposant à cette fin des expériences pilotes autour d'activités de prévention et de réadaptation, le Comité recommande aussi de «financer celles des œuvres de bienfaisance qui poursuivent des fins de prévention et se conforment aux critères exigés par l'État». Dans ce rapport, en plus de souligner la nécessité de centrer l'assistance financière sur la famille et non sur l'individu pour justifier de regrouper la gestion des allocations, on affirme que le ministère de la Famille et du Bien-être social doit mettre ses ressources en œuvre pour «la réalisation d'une politique vraiment familiale» (p. 141). L'enfance et le grand âge font l'objet de mesures et de programmes spécifiques.

L'élaboration d'une politique familiale est donc explicitement évoquée dans une recommandation du rapport Boucher (1963) et la création d'un conseil supérieur de la famille et du bien-être social y est proposée afin de poursuivre les travaux du comité en s'appuyant sur la recherche d'un bureau spécialisé sur ces questions. Selon le rapport, ce comité de réflexion aura pour tâche d'établir un pont entre le secteur privé et le secteur public du bien-être social et de susciter leur collaboration. Bien qu'il soit jugé à l'époque avant-gardiste dans ses objectifs de rationalisation et d'universalité des services (Mongeau, 1967)¹⁴, le rapport Boucher s'inscrit dans l'ensemble des objectifs de services publics et de concertation des services privés qui sont poursuivis ailleurs au Canada et aux États-Unis à la même époque.

Le fédéral, pionnier dans le domaine des lois sociales, n'est pas en reste. En 1966, il élabore une législation moderne d'assistance publique. Le Conseil canadien du bien-être convoque en 1963 le Congrès canadien de la famille

12. Serge Mongeau, *Évolution de l'assistance au Québec*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1967 (texte officiel du ministère cité dans Mongeau, p. 89).

13. *Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique* (rapport Boucher), juin 1963.

14. Serge Mongeau, *op. cit.*, p. 93.

sous la présidence du gouverneur général. Le général Vanier rassemble à cette occasion tous les groupes et personnes intéressés à réfléchir sur les problèmes familiaux. L'année qui suit, le Congrès fonde l'Institut Vanier de la famille, dont Philippe Garigue est un des directeurs fondateurs¹⁵.

2.3. UN SOCIOLOGUE EN QUÊTE D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

En 1961, le sociologue Philippe Garigue écrit sur « Les problèmes théoriques du service social »¹⁶. Il publie, en 1962, *La vie familiale des Canadiens Français* et collabore à l'été 1963 aux travaux de Frederick Elkin pour le Congrès canadien de la famille¹⁷. Déjà proche des milieux politiques, en 1963, il s'adresse également aux associations familiales religieuses et publie la même année : « Le catholicisme et la vie familiale des Canadiens français » aux éditions des Foyers Notre-Dame. Sociologue politique œuvrant depuis peu dans le domaine de la famille, le doyen des sciences sociales de l'Université de Montréal est nommé président du Conseil supérieur de la famille créé par le ministère de la Famille et du Bien-Être social du Québec en 1964. Aussitôt, il se fait l'interprète du rapport Boucher et n'hésite pas à critiquer publiquement la structure administrative peu outillée dont il assume la présidence jusqu'à sa dissolution en 1970. L'année suivant sa nomination, il prononce une conférence sur « La famille et le progrès du Québec » au VII^e Congrès du Service d'orientation des foyers (SOF) à Chicoutimi, un texte publié également dans *l'Écho* du ministère de la Famille et du Bien-être social (1,5,3-7). Durant tout son mandat, et même par la suite à l'échelle canadienne et internationale où il assume d'autres fonctions, il défend la nécessité d'instaurer une politique familiale pour faire face aux changements et problèmes sociaux qui affectent la famille moderne. Depuis son texte publié dans *Relations* en 1966 sur « Une politique familiale québécoise¹⁸ », il convie les associations familiales à promouvoir la mise en place d'une telle politique, soutenant que les experts ne sauraient remplacer les parents éducateurs. Sa pensée sur le sujet, très constante, sera explicitée dans plusieurs documents ; le

15. Philippe Garigue, *La vie familiale des Canadiens Français*, 1962, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 165 p. « Le catholicisme et la vie familiale des Canadiens français », *La famille moderne dans l'évolution de notre époque*, Montréal, Les éditions des Foyers Notre-Dame, 1963, p. 7-25.

16. Philippe Garigue, « Les problèmes théoriques du service social », *Service social*, 1961, vol. 10, n° 1, p. 43-62 réédité dans *Service social dans le monde* en 1962. vol. XXI, n° 2, avril, p. 49-78. Il publie en 1967 un ouvrage théorique, *Analyse du comportement familial*, aux Presses de l'Université de Montréal.

17. Frederick Elkin, *La famille au Canada. Données, recherches et lacunes du savoir sur les familles au Canada*, Congrès canadien de la famille, avril 1964, 208 p. Voir l'avant-propos où l'auteur remercie, entre autres, Raymond Doyle, directeur général adjoint de l'organisme, et Philippe Garigue, doyen de l'Université de Montréal pour l'avoir assisté de façon immédiate et directe.

18. Philippe Garigue « Une politique familiale québécoise », *Relations*, 305, mai 1966, p. 146-148.

plus élaboré d'entre eux est l'annexe 16 de la Commission Castonguay sur *Les politiques familiales* (1969) et l'ouvrage intitulé *Famille, science et politique* (1973) qui prolonge des travaux qu'il a effectués pour la Commission de réforme du droit du Canada. La même année, il publie *Famille et humanisme* qui rassemble des travaux réalisés en divers pays pour l'Union internationale des organismes familiaux, UIOF¹⁹. Même s'il est à la tête d'un organisme gouvernemental, Philippe Garigue, qui n'a pas quitté l'université pour ce mandat à temps partiel, est le premier à déplorer l'absence de représentativité et d'outils du Conseil supérieur de la famille et il invite les autres instances intéressées à se positionner dans le champ familial et à revendiquer les changements préconisés dans le rapport Boucher.

Dès ses premières interventions, il esquisse les étapes qui devraient mener à la réalisation d'une politique familiale. Constatant la faiblesse du mouvement familial québécois à l'époque, il propose, comme la FUF, d'octroyer des ressources aux groupes et mouvements familiaux pour en assurer le développement. Il incite les associations familiales à assumer des fonctions de représentation entre les familles et l'État. Au cours de son mandat, Philippe Garigue œuvre également au sein de l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF) dont il devient le président en 1969. La même année, il prononce une conférence au II^e Congrès de la Fédération des unions de familles intitulée : « Les impératifs d'une politique familiale »²⁰. On peut supposer que le sociologue d'origine belge est au nombre des instigateurs de la tenue d'un Congrès international de l'UIOF au Québec en 1967, où eurent lieu les premières réunions en vue d'un regroupement des associations familiales québécoises. En 1972, à titre de président de l'UIOF, il proposera d'élargir la définition du familial du mouvement international pour tenir compte de la diversification des modèles familiaux et de l'égalité des sexes et des générations, une transformation qui va également s'opérer dans le mouvement québécois. Dès 1965, il réclame, dans ses interventions, des ressources pour le mouvement familial. Les leaders du mouvement et les experts du champ familial reconnaissent son rôle initiateur au chapitre de la politique familiale.

Un document de la FUF au Conseil supérieur de la famille²¹ souligne que les sociologues et les professionnels du bien-être furent les premiers à proposer la mise en place d'un mouvement familial (FUF, 1968). Lorsqu'il

19. Philippe Garigue (président du Conseil supérieur de la famille du Québec), *Les fondements d'une politique familiale*, Annexe 16 de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, Gouvernement du Québec, 1970, 85 p. Du même auteur : *Famille, science et politique*, Montréal, Leméac, 1973, 183 p. et *Famille et humanisme*, Montréal, Leméac, 1973, 333 p.

20. Publié dans *Famille et humanisme*, *op. cit.*, p. 251-274.

21. Fédération des unions de familles, *Mémoire de la Fédération des unions de familles à Monsieur Jean-Paul Cloutier, ministre de la Famille et du Bien-être social, Objet : Le mouvement familial du Québec*, avril 1968, p. 21.

écrit sur l'histoire du mouvement familial en 1983²², au moment où le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale se constitue en une vaste coalition, Richard Sarrasin décrit les textes de Garigue comme étant la première ébauche de politique familiale québécoise (Sarrasin, 1984). Denise Laporte-Dubuc s'y réfère également dans divers mémoires de l'OFAQ. Le Conseil des affaires sociales et de la famille, CASE, qui succède au Conseil supérieur de la famille, inaugure ses travaux en étudiant la proposition de Garigue sur la politique familiale. Les personnes interrogées se souviennent parfois peu de cette période et de l'influence du président sociologue dont la pensée, dans ses grandes lignes, semble avoir été reprise tant dans le mouvement (en particulier à l'OFAQ) que dans certains organismes gouvernementaux. D'autres associations et experts ont aussi parlé très tôt de développer un mouvement pour une politique familiale, mais Philippe Garigue, en plus d'avoir énoncé les grands objectifs d'une politique familiale, en a largement diffusé l'idée dans divers milieux.

2.4. DES TRAVAILLEURS SOCIAUX À LA RECHERCHE D'UN CHAMP D'ACTION PROFESSIONNELLE

Les travailleurs sociaux des agences privées, ayant formé la Fédération des services sociaux à la famille après la disparition de Caritas comme lieu de coordination des organismes de bien-être, se donnent un plan d'action lors de leur premier congrès en 1964²³. Présence des travailleurs sociaux aux congrès des organismes préoccupés par la famille, pressions pour l'implantation de mesures sociales au profit des familles, soutien aux services communautaires telles les garderies, accent mis sur le volet préventif, recherches sur les expériences de bénévolat au sein des agences, voilà les principaux objectifs d'un plan d'action et d'un projet envisagés sur trente ans. Son signataire, Richard Sarrasin, alors secrétaire du jeune organisme, présidera aux destinées de la fédération tout au long de son existence et dirigera l'Association des centres de services sociaux qui lui succède dans les années 1970. Travailleur social, il a dans sa jeunesse participé au mouvement d'Action catholique étudiante et aux Équipes de ménages, un mouvement de spiritualité du couple qui, à son avis, était trop peu orienté vers le social. Préoccupé de questions sociales et familiales, il est membre du comité canadien de l'UIOF. Ses activités professionnelles et ses engagements personnels pour les familles lui ont valu d'être nommé à diverses instances, Conseil supérieur de la famille et Conseil des affaires sociales et de la famille, où sont traités des dossiers

22. Richard Sarrasin, « Vingt ans d'attente pour une politique familiale québécoise (1964-1984) », *Intervention*, n° 69, 1984, p. 99-109.

23. *Rapport du Premier Congrès de la Fédération des services sociaux à la famille*, Montréal, avril 1964.

famille. À l'aube des années 1980, il figure parmi les fondateurs d'un organisme qui jouera un rôle clé dans la mise en place d'une politique familiale et dont il assume longtemps le secrétariat général: le RIOPFQ.

C'est dans le cadre de la transformation du système de bien-être qu'il faut situer le rôle du nouvel organisme privé fondé à Trois-Rivières et qui rassemble d'abord des agences diocésaines régionales, et s'étend rapidement à celles de Montréal et de Québec. Le premier bulletin de la nouvelle Fédération des services sociaux à la famille (1964) cherche à élaborer une vision de la transformation du familial dans un Québec où changent les structures sociales; il fait également écho aux tâches de déconfectionnalisation des agences et de redéfinition des programmes universitaires visant à moderniser la profession de travail social. Les objectifs professionnels sont donc le principal sujet de ce premier congrès. Prolongeant les activités des agences orientées vers le travail social auprès des enfants et des personnes démunies, l'organisme se dote d'un programme et tisse des alliances qui perdurent.

«Les exigences d'une politique familiale» sont l'objet du second congrès de la Fédération des services sociaux à la famille qui se tient en 1965 sous la présidence de Philippe Garigue. Gilles Lacroix, alors président du conseil d'administration de la Fédération des services sociaux à la famille appuie l'orientation de cette profession autour des services à la famille. Directeur du Centre de service social de Trois-Rivières et membre du Conseil supérieur de la famille du Québec, il signe en 1966 un article intitulé «Services sociaux à la famille au Québec» dans *Relations*²⁴, où il établit un parallèle entre l'évolution des structures gouvernementales de bien-être et la nouvelle orientation prise par le service social. À l'Institut Vanier, il occupe de 1966 à 1970, les fonctions de secrétaire général. Le programme ébauché pour les agences dans cet article (p. 137) s'inspire de la National Association of Social Work, ce qui illustre bien la convergence d'influences jouant dans les réorientations en cours. Au Congrès de la FSSFQ, il s'interroge: «Nos lois sociales sont-elles familiales?»²⁵ Pour sa part, le président invité de ce congrès, Philippe Garigue²⁶, trace un véritable programme pour une politique familiale. Il pose d'abord un sombre diagnostic de la crise de la famille québécoise et établit des besoins de prévention qui seuls peuvent endiguer les problèmes familiaux et sociaux en croissance. Critiquant sévèrement l'inaction du Québec en la matière et déplorant l'absence de préoccupations tant des familles elles-mêmes que du législateur face à ces questions, il dresse un vaste plan

24. Gilles Lacroix, *Relations*, *op. cit.*, p. 137-138.

25. Gilles Lacroix, «Nos lois sociales sont-elles familiales?», *La Famille*, bulletin de la Fédération des services sociaux à la famille du Québec, 28, numéro spécial sur le congrès du 18 octobre 1965, Montréal, p. 50-66.

26. Philippe Garigue, «Les exigences d'une politique familiale au Québec», *ibid.*, p. 6-20.

d'action qui s'appuie sur la mobilisation de divers acteurs. Il dénonce la lenteur du gouvernement à appliquer les recommandations du rapport Boucher, tout en signalant l'insuffisance d'une réforme du bien-être qui ne touche pas vraiment aux enjeux que renferme une politique familiale.

Selon Garigue, « même l'application intégrale des recommandations du rapport Boucher ne saurait maintenant être satisfaisante [car] le rapport Boucher a pour but la création d'une politique générale d'assistance publique, non la mise en marche d'une politique familiale » (1965, p. 12). Il s'agit, dit-il, de reconnaître que le dynamisme, la stabilité, le degré d'innovation des individus d'une société résultent de leur vie familiale. Or, aucune unité administrative du ministère du Bien-être et de la Famille n'est outillée actuellement pour donner suite à ces recommandations, affirme le président du Conseil supérieur de la famille. Le contrôle des programmes d'allocations familiales échappe au gouvernement provincial et empêche ce dernier d'agir à ce niveau. Devant cet état de fait, la responsabilité de changer les idées en ce qui concerne la famille revient aux organismes privés qui œuvrent pour la famille. « Ils sont nombreux dans le Québec: depuis la Fédération des services sociaux à la famille, de l'Union des familles aux cours de préparation au mariage. Il nous faut reconnaître pourtant que leur action n'a pas eu les résultats que l'on aurait pu espérer » (p. 14).

Attribuant à l'absence de coordination ce défaut d'action commune, il leur donne en quelque sorte le mandat de pallier l'absence de représentation officielle des familles dans les services gouvernementaux et d'élargir la discussion et les prises de décision sur les questions familiales à la totalité des familles québécoises. C'est en évoquant ensuite le modèle d'organisation et de représentation des familles qui a permis aux familles belges d'obtenir par voie de législation un vaste soutien social à la mise au monde et à l'éducation de leurs enfants qu'il préconise la transformation des associations québécoises en véritables « syndicats des intérêts familiaux » (p. 15). Formulant, exemple à l'appui, l'objectif de développer au Québec « un mouvement irréversible favorable aux familles » (p. 16), il esquisse déjà les principales mesures qu'il faudrait exiger du gouvernement pour créer une véritable législation familiale: mise en place d'un système universel et indexé d'allocations familiales, création d'une direction politique responsable de la famille au ministère, politique de la condition féminine, logement familial et loisirs familiaux. Il conclut son exposé en assignant aux associations familiales le rôle de devenir les médiateurs entre les familles et le gouvernement.

Si Garigue propose le mouvement belge comme modèle dans sa conférence, Raymond Laplante de la Fédération des unions de familles, qui parle « comme un simple père de famille » et un « militant familial », rappelle aux professionnels et politiciens réunis à ce congrès qu'on ne peut réformer la famille et régler ses problèmes sans tenir compte des

familles elles-mêmes et de la perception qu'elles ont de leur situation. C'est à travers une présentation détaillée de l'histoire du mouvement familial français depuis 1900 que Laplante, journaliste et animateur d'émissions radiophoniques, présente ce mouvement comme pouvant servir de modèle à une action concertée pour une politique familiale. Sa conférence s'intitule « Les ressources des mouvements familiaux », mais le contenu va bien au-delà du titre annoncé²⁷. Appuyant ses arguments sur le rapport que Garigue avait déjà fait sur ces questions pour le Conseil supérieur de la famille, il rappelle que la famille elle-même est un acteur dans la réforme attendue des législateurs et des spécialistes, sociologues ou travailleurs sociaux; il soutient que la famille devra participer à ces rénovations et qu'elle le fera à travers un mouvement familial. Or, ce mouvement, il en souligne la faiblesse au Québec en comparaison de celui de la France, dont il relate l'histoire depuis le début du siècle.

Revenant au Québec, il évoque la multiplicité des changements attendus, tant dans l'éducation familiale et scolaire que dans la vie des couples et des parents, et il préconise la collaboration des mouvements familiaux et des services sociaux pour se familiariser avec « les problèmes concrets de la famille en état de crise ». Voyant dans le regroupement et l'entraide une solution en soi, Raymond Laplante précise que la force de cohésion des mouvements familiaux viendrait aussi appuyer les solutions préconisées par des spécialistes auprès de l'État. Il s'interroge enfin sur les raisons du moindre développement du mouvement québécois. Se référant à son propre mouvement, il estime que ce sont des familles de classes moyennes qui se sont regroupées dans les banlieues autour des questions de loisirs et d'écoles et que l'engagement s'affaiblit une fois que l'on a obtenu les services communautaires de base. Il souligne en dernier lieu la nécessité d'obtenir des ressources pour développer ces mouvements citant le refus qu'un précédent ministre a adressé à la FUF qui, depuis sept ans, sollicite un octroi pour assumer le coût d'un secrétariat permanent. Demandant l'appui du Conseil supérieur de la famille ainsi que des services sociaux, il conclut: « Un mouvement familial fort constituera non seulement un groupe de pression capable de tenir en haleine les législateurs qui seraient portés à oublier la famille dans leurs préoccupations, mais il rendra la famille plus consciente de ses droits et de ses devoirs envers la société » (Laplante, 1965, p. 84).

Au terme de ce congrès, on exprime le vœu de former un comité de liaison permanent au sein de la nouvelle Fédération des services sociaux à la famille (FSSF) pour échanger avec les mouvements familiaux et les groupes syndicaux afin d'engager par la suite un dialogue plus éclairé avec l'État. Les services sociaux « se veulent solidaires de l'État, des

27. Raymond Laplante, « Les ressources des mouvements familiaux », *ibid.*, p. 79-85.

familles et de tous les corps intermédiaires (Unions de familles, Associations Parents-Maîtres, Société d'éducation des adultes, Commissions scolaires, Service d'orientation des foyers, Services de préparation au mariage, Foyers Notre-Dame, Équipes Notre-Dame, Caisses populaires, Syndicats et autres) dans leur effort d'éducation populaire» (p. 90).

Au chapitre des recommandations, on préconise la mise en œuvre d'un mécanisme de consultation des organisations familiales avant d'élaborer toute loi sociale pouvant affecter la famille. Enfin, on propose la formation d'un Carrefour au sein du Conseil québécois du bien-être (CBEQ) « pour permettre une rencontre de tous les organismes intéressés à la promotion de la famille » (p. 90). Le principal vœu des membres réunis en congrès fait appel à des actions conjointes de pression du Conseil supérieur de la famille, de la Fédération et des organismes familiaux auprès du gouvernement en vue d'élaborer une politique familiale: « Que les services sociaux familiaux, que la Fédération des services sociaux à la Famille, de concert avec le Conseil supérieur de la Famille, fassent connaître les besoins obligatoires et vitaux de la famille aux autres organismes familiaux pour provoquer une action efficace et exercer des pressions auprès des gouvernants, à tous les niveaux en vue de l'élaboration d'une politique familiale » (p. 88).

Par conséquent, tout est en place pour susciter le regroupement espéré par plusieurs groupes pour des motifs sans doute très divers. Cependant, il existe des oppositions à ce regroupement. Un texte de Louis Beaupré (1966)²⁸ sur *Les Services sociaux et le mouvement familial* révèle l'existence de divisions parmi les travailleurs sociaux au sujet des objets à privilégier, soit l'action auprès des familles et le *case work*, soit l'action urbaine et l'animation sociale. Par ailleurs, l'intégration des organismes bénévoles dans l'intervention auprès des familles, qui correspond au modèle canadien, semble alors rencontrer des résistances. Selon Louis Beaupré, qui réfléchit sur la question, le temps semble venu pour la collaboration.

Les conflits qui existent entre les institutions religieuses et étatiques sur la question scolaire et la promotion des regroupements démocratiques de parents par le rapport Parent (1964)²⁹, à titre d'acteurs privilégiés de la réforme scolaire, forment aussi l'arrière-plan de ces débats qui entourent la mise en place d'un mouvement familial. Par ailleurs, au cours de cette décennie, la famille est contestée dans ses bastions traditionnels et en pleine réforme du Code civil; le projet de loi 16 (1964), qui remet en question la définition légale de chef de famille, ne fait pas l'unanimité,

28. Louis Beaupré, *Les Services sociaux et le mouvement familial*, brochure diffusée aux bénévoles et professionnels intéressés à la promotion du bien-être familial avec l'aide de la Fédération des Services sociaux à la Famille, 1966.

29. Gouvernement du Québec, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Québec, novembre 1964, 2 T.

tant chez les clercs que chez les légistes. La loi fédérale sur le divorce (1968) et enfin, le « bill omnibus » (1969), qui donne accès à l'avortement thérapeutique, complètent le tableau et accentuent les désirs de changements des uns et les résistances des autres concernant la famille qui, de l'avis de plusieurs, est menacée. À travers les discussions qui s'enclenchent sur la famille dans diverses institutions, on assiste en réalité à un déplacement des enjeux et des pouvoirs.

2.5. UNE ÉGLISE CONTESTÉE REDÉFINIT SON ACTION ET SES SERVICES

La place au départ prédominante et toujours importante³⁰ des associations religieuses ou d'origine religieuse dans le mouvement familial provient à la fois de leur filiation avec l'Action catholique et du lien plus ou moins étroit entre certains services aux couples et aux familles et la pastorale familiale; ce lien deviendra plus explicite au cours des années 1980. La crise de l'Action catholique en ces années 1965-1966 – Jean Hamelin parle de la révolte des militants (Hamelin, 1984, p. 322-336) – et la suspension par l'Église des constitutions de l'Action catholique spécialisée et de leurs mouvements affiliés en 1966, ont sans doute favorisé le déplacement de certains militants jocistes vers d'autres formes d'engagement. Dans la foulée des réformes qui suivent Vatican II, l'Église rassemble ses associations religieuses, dont l'Action catholique générale, formée des anciennes associations paroissiales de spiritualité et de certains organismes de services aux familles, au sein de regroupements diocésains.

De son côté, la commission Dumont (Commission d'étude sur les laïcs et l'Église, 1971) voit dans le développement des associations de parents chrétiens autour de l'école une conséquence intéressante de la réforme scolaire, mais elle met en garde certaines associations contre le danger d'intolérance et le refus du pluralisme. Elle incite en outre ces mouvements à s'engager en politique³¹. Signalons qu'il n'est pas toujours facile dans les actions entreprises en faveur d'un mouvement familial de

30. Il nous est apparu important d'étudier la Table de pastorale, ce qui nous a menées à l'Office de la famille de l'Archevêché de Montréal dont nous avons retracé la documentation dans ses liens avec le mouvement. La Fédération de la famille de Québec aurait pu être retenue également; en effet, des services à la famille inédits de type Maison de la famille sont largement issus de ces réseaux. À titre d'exemple, parmi les trois ressources québécoises à l'enfance analysées par Irene Kyle et Maureen Kellerman dans leurs *Études de cas des programmes de ressources pour la famille au Canada* (PRF Canada, 1998), deux ont été créées par des agents de pastorale.

31. Commission d'étude sur les laïcs et l'Église, *L'Église du Québec: un héritage, un projet*, op. cit., 1971, p. 236-237.

faire la distinction entre ce qui relève de forces de modernisation, à la fois dans l'Église et en marge de celle-ci³² et ce qui relève d'une résistance au changement. Par exemple, l'Association des parents catholiques du Québec, qui prône l'éducation religieuse dans l'école et prendra le leadership du mouvement pour la défense des écoles privées et d'un Front commun pour le respect de la vie, pourrait faire l'objet d'une étude particulière, car son nom revient dans les listes d'associations à divers moments³³.

Des mouvements associatifs se sécularisent vers la fin des années 1960 (par exemple la FUF et l'AFÉAS), tandis que d'autres maintiennent leurs orientations religieuses et cherchent à mobiliser les groupes pour leur défense. Les positions officielles de l'Église sur certaines questions au cours de ces années, en particulier sur la contraception, en inciteront plus d'un à abandonner la pratique religieuse. De même, ces interdictions provoquent des tensions, voire des divisions au sein des mouvements. Ainsi, la publication en 1968 d'*Humanæ Vitæ* et les prises de position de l'Église sur le divorce (1967) et l'avortement (1968) vont sans doute influencer directement ou indirectement l'action éducative auprès des familles. Un mouvement comme les Foyers Notre-Dame, axé sur la spiritualité des couples, cherche à adapter son action aux nouveaux contextes de vie, mais, en parallèle, ce mouvement orchestre des campagnes contre l'avortement, exhortant les autres groupes à l'imiter (Desbiens, 1998, p. 86-87).

L'historique de l'association Seréna, organisme qui innove en matière de contraception tout en observant les préceptes de l'Église catholique, témoigne de divisions en son sein au sujet de ces questions et révèle qu'on y a maintenu la ligne orthodoxe, du moins jusqu'en 1975 (Henry-Breault, 1975). Diane Gervais (2001)³⁴ explore les dimensions innovatrices de ce groupe depuis sa création en 1955 jusqu'à 1970. Les travaux en cours permettront de préciser les adaptations et les orientations subséquentes.

32. Sur l'Association des parents catholiques (APCQ) présents dans le mouvement mais qui agissent principalement sur le front scolaire et sont considérés comme un bastion de la tradition, voir Hamelin, p. 358.

33. «L'A.P.C.Q. – Qui sommes-nous? Qu'avons nous fait?», *Éducation et société*, octobre 1974, vol. 5, n° 6, p. 14-15. Cet article expose les objectifs de l'association fondée en 1966 à la suite d'une réunion au Scholasticat central de Montréal. Ce mouvement veut «promouvoir et défendre les intérêts et l'esprit de la famille chrétienne dans l'exercice de toutes ses responsabilités. Elle estime son membership à 43 200 personnes». Elle défend «les principes du droit naturel et la doctrine de l'Église en matière d'éducation et de culture». Elle est dotée d'un journal *Plein jour* transformé en *Famille-Québec* en 1972 et fait partie de la liste des regroupements. À son congrès de 1973-1974, elle lance «un Front commun pour le respect de la vie». Signalons que cette association est rattachée au mouvement des comités de parents dans le secteur privé.

34. Voir Diane Gervais, «Morale catholique et détresse conjugale au Québec. La réponse du service de régulation des naissances Seréna, 1955-1970», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, n° 2, automne 2001, p. 185-215.

Certains groupes du mouvement familial s'ouvrent à diverses tendances au fil du temps. L'histoire de l'AFÉAS, un mouvement voué à l'éducation sociale des femmes, évoque la crise qui ébranle ce mouvement lors de la promulgation des lois sur l'avortement. On y fait état des positions successives de l'association allant du refus des changements légaux concernant l'avortement, en 1968 et en 1971, à l'appui en 1975 d'une loi libéralisée, au nom de la tolérance et d'une considération de l'avortement comme solution de dernier recours pour certaines femmes. Lamoureux, Gélinas et Tari (1993)³⁵ analysent l'évolution des débats et des prises de position sur cette question révélant les points de vue parfois divergents entre un exécutif ouvert à la tolérance et des troupes divisées par la question. Si l'étude relate les pressions de certains pouvoirs religieux, elle fait également ressortir le rôle conciliateur de l'abbé Paul-Émile Charland, directeur de *Vie Ouvrière*. Conseiller moral de l'AFÉAS depuis 1973, il a œuvré au sein du Mouvement des travailleurs chrétiens (mouvement issu de la LOC et qui représente une pensée de gauche dans l'Église). Ce dernier appuie le cheminement de l'AFÉAS vers une position de compassion et de tolérance.

Un questionnaire de la FUF à ses membres révèle aussi une absence de consensus au sujet de la législation sur l'avortement; l'organisme se dissocie publiquement, en 1973, de la Fédération du planning familial qui fait la promotion de l'avortement sur demande; en revanche, il préconise la diffusion des techniques contraceptives (FUF, Communiqué, 1973). Malgré des principes peu contestés par la hiérarchie catholique sur ces questions, Béatrice Godard (1992) ainsi que McClaren et McClaren (1986)³⁶ ont rapporté, au cours des années 1960 et 1970, une évolution de la position des évêques canadiens dans le domaine de la contraception allant dans le sens d'un accommodement au plan de la pastorale au nom de la liberté des consciences. Seules des études plus poussées du dossier complexe de la planification des naissances, un domaine de plus en plus intégré aux institutions sociales et médicales et au cœur des débats féministes, permettra de cerner pleinement l'évolution des pratiques et

35. Jocelyne Lamoureux, Michèle Gélinas et Katy Tari, *op. cit.*, p. 87-92.

36. Angus McLaren et Arlene Tigar McLaren, *The Bedroom and the State: The Changing Practices and Politics of Contraception and Abortion in Canada, 1880-1980*, Toronto, McClelland et Stewart, 1986, p. 132. Sur les attitudes et lois concernant l'avortement au Canada et au Québec, voir Béatrice Godard, *L'avortement entre la loi et la médecine*, Montréal, Liber, 1992, 154 p.; Diane Lamoureux, « La lutte pour le droit à l'avortement au Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 1, 1983, p. 81-90.

des positions des associations³⁷. En outre, l'Église catholique est alors elle-même traversée par des changements majeurs qui déboucheront sur des réformes dans son propre fonctionnement, permettant ainsi à diverses tendances de se manifester dans la presse spécialisée.

2.6. DES REVUES RASSEMBLENT DES EXPERTS AUTOUR DE LA FAMILLE

Au Québec, l'Église, préoccupée par les changements de la Révolution tranquille et en pleine redéfinition de ses structures, fait vite écho à l'idée d'un regroupement des familles. C'est en 1966 que se créent les premiers regroupements régionaux de mouvements familiaux issus pour la plupart de l'Action catholique générale ou spécialisée et qui appuieront un regroupement formel des organismes familiaux. En 1966, la revue des Jésuites, *Relations*³⁸, traite de la famille dans un numéro spécial qui réunit des spécialistes de la famille (dont trois membres du Conseil supérieur de la famille : Philippe Garigue, sociologue et président du Conseil, Gilles Lacroix, travailleur social et directeur de la nouvelle Fédération des services sociaux à la famille, et Jacques Henripin, démographe). Cependant, les auteurs de ce numéro n'ont pas un discours homogène. Aux côtés d'un général Vanier qui rappelle les valeurs traditionnelles et exalte les mères du passé, les spécialistes des sciences sociales (Colette Carisse, sociologue, et Marc-Adélaïde Tremblay, anthropologue, les auteurs cités plus haut ainsi qu'Albert Bohémier, juriste) parlent surtout des familles en pleine transformation, qui ne sauraient revenir aux modèles d'antan. Philippe Garigue aborde « Les exigences de la politique familiale », tandis que Richard Arès, s.j., ouvre la voie à la mise sur pied d'un mouvement familial en lui adjoignant des valeurs religieuses. « Il appartient aux familles de s'aider elles-mêmes, écrit-il en éditorial, c'est-à-dire de prendre en main leur destin pour l'accomplir au lieu d'uniquement le subir, et cela en unissant leurs forces, en s'organisant, en mettant sur pied un efficace et puissant mouvement familial, capable de parler en leur nom en tout domaine et en toute occasion, capable surtout de les représenter et de les défendre auprès des autorités publiques. » De l'État, on attend l'instauration d'une politique familiale, « nécessité pour la société canadienne-française, dont le salut a toujours passé par la famille ». De l'Église, on attend, selon Arès, le maintien des valeurs spirituelles qui se réalisera d'abord par le renouvellement de sa catéchèse et de sa pastorale pour l'adapter aux familles d'aujourd'hui et aussi par « l'aide de ces mouvements, associations, groupements,

37. Sur l'histoire de Seréna, nous renvoyons le lecteur à la recherche en cours de Diane Gervais. Une étude de la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN, 1972) s'inscrirait à la fois dans l'histoire de la contraception et l'histoire du féminisme. La fédération se joint au RIOPFQ. Voir le document de la FQPN contenant un historique de 19 p. (s.d).

38. *Relations*, « La famille au Québec », numéro spécial, mai 1966.

équipes, dont nous avons essayé d'établir l'inventaire un peu plus loin et qui tendent tous à procurer à la famille une meilleure vie morale, spirituelle et religieuse». Le numéro contient un inventaire des associations «au service des familles québécoises», où se retrouvent la plupart des groupes et associations dont il est fait état dans cette étude. Les inventaires, on le verra, furent des outils importants dans le rassemblement de groupes éparés en un mouvement familial.

Un numéro de la revue *Prêtres et laïcs* offre aussi une tribune aux associations familiales et l'on y publie la conférence de Raymond Laplante de la FUF³⁹ au Congrès des foyers, de 1966, «Pour un syndicat familial. Donner une voix aux familles». L'article évoque les changements familiaux et le développement de l'État moderne pour démontrer le besoin qu'ont les familles d'être représentées par des organismes qui défendent leurs intérêts, par exemple dans le domaine de l'éducation (sous-ministre Bergeron à l'appui), mais «également au ministère de la Famille et à tous les points stratégiques où les intérêts de la famille sont en jeu». Il souligne la nécessité de fonder, dans les paroisses et les municipalités, des mouvements locaux, démocratiquement structurés et autonomes, et l'importance de constituer des regroupements régionaux et provinciaux pour favoriser une unité d'action. Les champs d'action relevés sont multiples: logement, loisir, vie au foyer, entraide, école, domaines matériels, culturels et spirituels. En éditorial, le même numéro annonce la tenue à Québec du Congrès de l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF).

En somme, en ce début de la Révolution tranquille dans la foulée des changements institutionnels accompagnant l'affirmation de l'État, les réformateurs prévoient une place pour les comités de parents (Rapport Parent, 1964) et pour les organismes familiaux bénévoles (Rapport Boucher, 1963) déjà actifs dans le champ de l'assistance. L'Église, délestée de la gouverne de l'éducation et de la santé, contestée par l'aile militante de ses associations laïques, s'interroge sur ces changements (Commission Dumont, 1971); elle réoriente sa pastorale et tente de regrouper ses associations éducatives et religieuses à l'échelle des diocèses. Les travailleurs sociaux tout juste laïcisés et professionnalisés redéfinissent leur action à partir d'approches scientifiques et professionnelles d'intervention et ils sont d'abord tiraillés entre l'action bureaucratique d'un système qu'ils s'approprient massivement à investir et les idéologies de la participation soutenues par l'Action catholique, par les sciences sociales et par divers organismes de lutte contre la pauvreté comme le Conseil des œuvres et les Conseils de bien-être. La situation est donc propice à un réaligement des forces en vue de former un mouvement familial que plusieurs appellent de leurs vœux.

39. Raymond Laplante, «Vers un syndicat familial... Donner une voix aux familles», *Prêtres et laïcs*, vol. XVII, n° 6, juillet 1967, p. 250-258.

Chapitre 3

UN ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL Une expérience d'animation

Nous avons vu à travers les divers événements évoqués dans le chapitre précédent que l'objectif de former un mouvement familial plane dans les congrès sur la famille au début des années 1960, dans les revues religieuses, dans les instances gouvernementales comme dans les associations de parents ; toutefois, c'est un congrès international tenu en 1967, l'année de l'Exposition universelle, qui va servir de catalyseur et sans doute d'amorce à une action de rassemblement des associations.

3.1. UN POINT TOURNANT : LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'UIOF À QUÉBEC EN 1967

La venue de l'Union internationale des organismes familiaux, UIOF, pour un congrès à l'Université Laval en août 1967 ajoute le poids du réel aux célébrations des modèles français ou belge, car elle permet à plusieurs personnes de rencontrer des militants familiaux de divers pays. S'agit-il d'un événement coïncidant avec l'Exposition universelle ou ce congrès

a-t-il lieu au Québec à la demande d'un organisme familial ou d'autres interlocuteurs du mouvement? Cette dernière hypothèse d'une invitation est plausible compte tenu des appels venus de toutes parts en faveur d'un mouvement familial au cours des années précédentes. D'ailleurs, comme nous l'avons mentionné, dès 1960, la Fédération des unions de famille devient membre de l'Union internationale des organismes familiaux. Lors du Congrès, le bulletin de la FUF (novembre 1967, p. 3) note qu'elle est la seule membre de l'UIOF parmi les organismes québécois, avec les gouvernements provincial et fédéral. En réalité, des contacts de personnes ou d'organismes avec l'UIOF ont existé avant les années 1960 (entrevue avec Jacques Lizée), une personne du SOF aurait même assisté à la réunion de fondation de l'UIOF en 1947 (entrevue avec Yves Lajoie). En 1964-1965 un comité canadien de l'UIOF est mis sur pied. Présidé par Gertrude Langlois de la FUF et formé de représentants d'associations de parents et d'organismes parafamiliaux, il réunit déjà plusieurs leaders du mouvement naissant. (Entre autres, Jacques Lizée du Centre d'action familiale de Sherbrooke, Richard Sarrasin de la Fédération des services sociaux à la famille, Yves Lajoie du Service d'orientation des foyers (SOF) sont membres de ce comité ainsi qu'un représentant de l'Institut Vanier créé la même année.) Ce comité, où siègent également des représentants gouvernementaux, jouera un rôle important dans les destinées du mouvement.

Événement fortuit ou planifié, les principales fédérations d'associations familiales québécoises se rencontrent à Québec lors du congrès de l'UIOF portant sur les jeunes familles. Selon Doyle et Doyle (1971)¹, une convocation (*sic*) est envoyée à 17 organismes provinciaux afin de mettre sur pied une « structure provinciale ». Raymond Laplante et Simonne Monet-Chartrand de la FUF sont membres du comité organisateur du Congrès international (*Familles Vivantes*, novembre 1967). Favorisant la découverte ou pour certains une meilleure connaissance des mouvements familiaux européens, le Congrès est aussi l'occasion d'entreprendre la mise en place d'un rassemblement des organismes québécois. D'après un mémoire de la FUF, « le ministre lui-même et de hautes personnalités » auraient au cours de ce congrès de 1967 fait appel à la mise sur pied d'un regroupement institutionnalisé au nom de l'efficacité². Le bulletin de la Fédération des services sociaux à la famille note qu'à l'occasion du

1. Marie-Paule et Raymond Doyle, *Collaboration, participation et représentation*, Rapport d'une étude en commun sur le regroupement des organismes familiaux au Québec du point de vue des participants: 1967-1971, 15 juillet 1971, 13 p. Raymond et Marie-Paule Doyle représentent Seréna; Raymond Doyle est le directeur général adjoint du Congrès canadien de la famille; il fera partie de l'exécutif provisoire du rassemblement naissant.

2. Mémoire de la Fédération des unions de familles. *Objet: Le mouvement familial au Québec*, présenté au ministre de la Famille et du Bien-être social, monsieur Jean-Paul Cloutier, avril 1968, 50 p.

congrès, «le président de l'Institut sur la famille de Montréal invitait plusieurs délégués à une réunion spéciale ayant pour but la possibilité de former une association provinciale des organismes familiaux» (*La Famille*, 1967, p. 3). Si un regroupement semble désiré par plusieurs, l'harmonie n'est pas totale quant aux modalités actuelles et futures de la représentation politique des familles. Une contestation a lieu sur place au sujet des structures du Conseil supérieur de la famille, comme n'étant pas appropriées pour représenter le secteur familial. La FUF dans son bulletin évoque sa rencontre avec le président du Conseil supérieur de la famille, M. Garigue, ainsi que la tenue au cours du congrès de deux réunions d'associations de parents en vue d'un regroupement.

Au congrès de l'UIOF a donc lieu la première d'une série de rencontres entre les organismes familiaux québécois, des rencontres qui vont se répéter de 1967 à 1971 et au terme desquelles sera fondé un regroupement de fédérations, l'OFAQ (Laporte-Dubuc, 1969³). Bien qu'une partie des fédérations présentes, dont la FUF, résistent à cette forme de regroupement formel qu'elles perçoivent comme une perte d'autonomie et ne rallient pas l'OFAQ en 1971, ces réunions étalées sur quelques années vont contribuer à créer parmi les associations participantes un mouvement plus vaste de rassemblement autour d'un objectif de mise en place d'une politique familiale que la FUF poursuit depuis sa fondation. Cependant, l'atteinte de cet objectif politique se réalisera progressivement à travers des pressions et des négociations échelonnées sur deux décennies. Dès 1968, un mémoire de la FUF en contient une esquisse.

3.2. UN MÉMOIRE DE LA FUF EN 1968: LE MOUVEMENT FAMILIAL QUÉBÉCOIS

En avril 1968, dans un volumineux mémoire au ministre Cloutier⁴, la FUF élabore en effet sa propre pensée sur *Le mouvement familial au Québec*. Il faut sans doute mettre en parallèle ce document complexe et bien structuré avec l'action menée par les militants de la FUF pour encourager la participation des parents dans les structures scolaires comme le recommande le rapport Parent. Au cours de la décennie 1960, à mesure que cet objectif se heurte à d'autres intérêts et aux résistances des bureaucraties scolaires, la FUF, qui implante des comités d'école et appuie la réforme scolaire, présente plusieurs documents et mémoires pour concrétiser cette

3. Denise Laporte-Dubuc, *Regroupement de familles: Utopie ou réalité*, Compte-rendu de l'Inventaire des organismes familiaux de la province de Québec, Conseil du bien-être du Québec, 1969, 56 p.

4. Mémoire de la Fédération des unions de familles, *op. cit.*

participation⁵. Sa pensée sur la participation des parents s'affirme tandis qu'elle se joint à d'autres associations pour défendre la réforme de l'enseignement public. Divers documents issus de membres de la FUF font la promotion de la liberté de choix au regard de l'enseignement religieux ou moral, préconisent l'éducation à la formation des citoyens, l'œcuménisme et une participation des parents dans l'école à tous les niveaux. Ces actions s'inscrivent dans une conception très large de la participation des parents aux débats sur des questions qui concernent les familles et ses interlocuteurs.

Le texte de 1968 sur *Le mouvement familial québécois* commence par définir toutes les composantes du mouvement familial. Il établit une distinction entre les organismes de bien-être qui administrent l'assistance publique, les organismes professionnels et spécialisés qui dispensent des services aux familles, les organismes qui effectuent des recherches familiales et les organismes qui regroupent des familles sur une base démocratique pour se donner un service ou à des fins de solidarité. Selon les auteurs du mémoire (tous des membres du conseil d'administration dont Gertrude Langlois, Raymond Laplante et Denise Dubuc), les organismes regroupant les familles seraient les seuls qui peuvent prétendre représenter véritablement les familles.

Cependant, l'ensemble des quatre types d'organismes, en contribuant au développement d'une action familiale et en soutenant des législations favorables aux familles, forme la base d'un mouvement familial. En ce qui concerne les structures de représentation, le document soutient qu'il est nécessaire de transformer le Conseil supérieur de la famille pour lui adjoindre des mécanismes de représentation, à la fois des associations familiales et des organismes de services à la famille. Le mémoire propose donc la formation de deux collèges électoraux d'organismes familiaux, celui des fédérations d'associations familiales et celui des organismes de services à la famille. Chaque collège, formé de délégués élus des fédérations, choisirait par vote secret huit représentants qui siègeraient au Conseil supérieur de la famille. Le gouvernement y serait aussi représenté par un nombre égal de délégués provenant des ministères concernés par les législations à incidences familiales. Les représentants des associations familiales effectueraient des consultations auprès des familles dans leurs associations respectives. S'inscrivant dans une conception de la participation sociale très répandue à cette époque, conception également présente dans le mouvement syndical et dans l'AFÉAS, le

5. Fédération des unions de familles, *Document sur la participation des parents*, présenté à la Commission parlementaire de l'éducation, mars 1971, 6 p. *Mémoire au Conseil supérieur de l'éducation*, novembre 1966, 8 p. Et enfin, présenté par six regroupements régionaux de parents dont la FUF, *Mémoire sur la réglementation des comités d'école et des comités de parents*, mars 1972, 26 p.

document situe les familles et leurs associations parmi les corps intermédiaires⁶. La FUF met en garde contre le danger de créer une superstructure d'en haut sans au préalable avoir développé la base; elle préconise plutôt une construction ascendante et démocratique et la présence des associations et services aux familles au sein même du Conseil supérieur de la famille qui en serait du même coup transformé. Il faudrait en outre mettre en place «une superstructure carrefour où [pourraient] se rencontrer tous les éléments du mouvement familial». Afin de réaliser ce projet, la FUF réclame des ressources pour créer une animation familiale «avec des militants rompus aux techniques de l'animation sociale» (mémoire de la Fédération, p. 48). On retrouve donc, dans le modèle d'action proposé dans ce mémoire, un écho des modèles de participation et des techniques d'animation enseignées à l'époque en service social et qui inspirent l'action des comités de citoyens dans les villes ainsi que les expériences menées en Gaspésie par le BAEQ⁷. Cette conception de la participation par l'animation est aussi au cœur des rencontres des organismes familiaux, à l'organisation desquelles collabore le Conseil du bien-être du Québec (CBEQ).

3.3. LES RENCONTRES D'ORGANISMES FAMILIAUX ET PARAFAMILIAUX : 1967-1970

Le projet de réunir les organismes familiaux lancé à la réunion d'août 1967 se poursuit en effet avec la collaboration technique du Conseil du bien-être du Québec, CBEQ. Certains membres de fédérations présents à une première rencontre de 1967 se réunissent à quelques reprises entre 1967 et 1968 et s'élisent un comité exécutif provisoire à la fin du mois d'avril 1968⁸. On y adopte une définition de ce qu'est une association familiale: une telle association regroupe des cellules locales, fait la promotion de la famille et est composée de personnes bénévoles⁹. L'objectif même de créer

6. Voir l'analyse de Jocelyne Lamoureux, Michèle Gélinas et Katy Tari, *Femmes en mouvement. Trajectoires de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale. AFÉAS, 1966-1991*, Montréal, Boréal, 1993, p. 198-199.

7. Sur une expérience d'animation sociale en milieu urbain suscitée par le Conseil des œuvres de Montréal en 1963, voir Michel Blondin, «L'animation sociale en milieu urbain: une solution», *Recherches sociographiques*, 1965, vol. VI, n° 3, p. 283-304.

8. Marie-Paule et Raymond Doyle (texte préparé par), *Collaboration, participation et... représentation*, texte polycopié et daté du 15 juillet 1971, 13 p. (Archives de la FUF).

9. Dans son dernier rapport, *Recherche-participation avec les organismes familiaux du Québec*, (CBEQ, 31 mai 1971, p. 4-7), Laporte-Dubuc précise que cette définition restreint les participants aux fédérations d'organismes. L'assemblée générale refusera d'ajouter au cours de l'expérience d'animation des fédérations ou regroupements régionaux qui se créent après 1969. Elle mentionne qu'il existe également un comité provisoire pour la formation d'une fédération de parents d'enfants handicapés. Ces règlements expliquent en partie le membership du mouvement familial, qui va se modifier quelque peu par la suite.

une structure commune ne fait pas l'unanimité chez les groupes réunis. Pour sa part, la Fédération des unions de famille vise toujours la création d'un mouvement familial pour l'obtention d'une politique familiale, mais elle s'oppose à un regroupement formel. Comme nous l'avons vu précédemment, elle propose dans son mémoire de 1968 des mécanismes de consultation et de représentation préservant l'autonomie des fédérations. Sur un autre terrain et dans la foulée du rapport Parent, la FUF travaille à promouvoir la participation des parents à divers échelons du système scolaire.

En 1969, à la suite d'une demande de subvention soumise au ministère de la Famille et du Bien-être par l'intermédiaire du CBEQ, une recherche ayant des objectifs d'inventaire et d'animation des organismes familiaux en vue d'un regroupement est entreprise par les organismes présents sous la direction conjointe de leur comité exécutif provisoire et du CBEQ. Denise Laporte-Dubuc, alors étudiante en sociologie, est engagée pour réaliser le travail d'animation. Membre du conseil d'administration de la FUF, elle démissionne aussitôt de la FUF pour assumer son contrat de recherche en toute objectivité (entrevue avec Denise Laporte-Dubuc). Son travail, qui s'échelonne sur plus de deux ans, donnera lieu à une recherche-action sur et auprès des associations en vue de leur rassemblement. Quatre documents signés par Denise Laporte-Dubuc¹⁰ tracent un portrait des organismes en présence et permettent de suivre les diverses étapes de l'expérience qui va se dérouler sur deux ans; la première étape en est une d'inventaire.

3.4. LES INVENTAIRES ET LEURS FONCTIONS DE RATIONALISATION

Le gouvernement avait lui-même entrepris en 1967 une série d'études sur les organismes et services destinés à l'enfance et à la famille. Au premier inventaire de 1967, réédité en 1968, s'ajoutent une étude sur les organismes des milieux anglophones effectuée par le National Study Services de New York (*The Day Is Here*, 1967) pour le Montreal Council of Social Agencies ainsi qu'une étude administrative de Price Waterhouse portant sur la gestion des services sociaux de base sur l'enfance et la famille (1967)¹¹.

10. Denise Laporte-Dubuc, *Regroupement de familles: Utopie ou réalité*, Compte-rendu de l'Inventaire des organismes familiaux de la province de Québec, Conseil du bien-être du Québec, 1969, 56 p.; *Rapport final de l'étape inventaire-animation*, CBEQ, 5 juin 1970; *Recherche-participation avec les organismes familiaux du Québec*, Conseil du bien-être du Québec, 31 mai 1971, 30 p.; *Les regroupements de familles de Belgique, d'Espagne et de France*, Conseil du Bien-être du Québec, 11 janvier 1971.

11. Les deux documents sont réalisés en collaboration avec le Conseil des œuvres de Montréal: *Rapport sur une étude administrative portant sur les services sociaux de base à la famille et à l'enfance*, Montréal, Price Waterhouse & Cie, 1967, 101 p. National Study Service, *The Day Is Here: Planning for Services to Families and Children as Provided for the English Speaking Protestant Community of Greater Montreal*. Report of a Study for the Montreal Council of Social Agencies, New York, National Study Services, 1967, 98 p.

Le répertoire réédité en 1968 par le Service de l'information des ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, sur les *Organismes et mouvements familiaux du Québec*¹², révèle la difficulté de distinguer entre divers types d'associations. Divisé en deux chapitres, le premier (109 pages) porte sur la famille et le second (à peine 12 pages) sur l'enfance et les mouvements de jeunesse. Il contient des fiches descriptives sur l'origine, l'incorporation, les buts et activités de chaque organisme et mouvement ainsi que, s'il y a lieu, ses publications et ses filiales. Les organismes, associations et mouvements sont réunis sous sept rubriques qui témoignent de leur diversité et fonctions; on y observe un chevauchement entre les multiples fonctions d'entraide et d'assistance sociale, de services bénévoles et professionnels, d'aide technique ou d'action sociale et religieuse (Associations familiales, Économie familiale, Associations de couples, Mouvements féminins, Clinique, diagnostic et prévention, Centre de formation et promotion familiale, Enfance et mouvements de jeunesse). Parmi les services recensés, un bon nombre sont des agences de services sociaux regroupées sur une base régionale ou diocésaine. À la frontière des services sociaux et du religieux, plusieurs associations offrent un encadrement ou des services de consultation aux couples. On y trouve enfin des associations de diplômées en science ménagère et familiale et un mouvement de lutte contre l'endettement issu du syndicalisme. Une partie seulement de ces organismes vont jouer un rôle dans la mise en place d'un mouvement familial.

3.5. UNE EXPÉRIENCE D'INVENTAIRE-ANIMATION 1969-1971

Dans la poursuite de ses activités, le groupe d'associations s'engage à son tour dans une expérience d'inventaire-animation en vue de susciter un éventuel regroupement. D'abord une plaquette intitulée *Regroupement de familles: Utopie ou réalité* relie l'expérience en cours au congrès de l'UIOF de 1967. Denise Laporte-Dubuc analyse la composition et les caractéristiques des associations retenues par son inventaire, mais elle le fait sans nommer les organismes. Un second document (*Rapport final de l'étape inventaire-animation*, 5 juin 1970) moins analytique, les présente dans leur spécificité et leur identité; il précise leurs attitudes envers une politique familiale et au sujet d'un éventuel regroupement d'organismes. Le rapport tire une conclusion provisoire de cette expérience. La sociologue animatrice reviendra sur l'ensemble de l'expérience dans un document réflexif (31 mai 1971).

Qui sont les participants? Il s'agit de regroupements provinciaux de parents, de femmes ou de services aux familles, aux couples, ainsi que de

12. Service de l'information des ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, *Organismes et mouvements familiaux du Québec*, Québec, août 1968, photocopié, 107 p.

fédérations œuvrant au plan régional ou diocésain et rassemblant une diversité de mouvements distincts. Selon l'animatrice dans son premier document (1969), il semble en majorité s'agir de mouvements religieux catholiques ou issus de l'Action catholique. Sur 25 associations contactées au départ, 14 fédérations poursuivent l'expérience, soit 10 fédérations provinciales et 4 fédérations régionales. Situait les mouvements sur des cartes géographiques, la chercheuse observe que les fédérations régionales existent en dehors des grands centres et que les fédérations provinciales sont des phénomènes de banlieue et de ville moyenne, qui ont souvent un membership fort dans une région. Cette distinction provinciale-régionale se révélera structurante dans la construction du mouvement. Les fédérations régionales plus jeunes (elles sont alors quatre nées entre 1964 et 1967, dont trois sous l'impulsion de l'Action catholique et la quatrième à l'instigation d'une agence de service social) sont peu structurées et moins réglementées que les fédérations provinciales toutes relativement anciennes et spécialisées.

L'auteure relève, dès le premier document, un intérêt plus grand des fédérations régionales à participer à un regroupement provincial, car les fédérations provinciales accèdent déjà à ce niveau. Même si elles sont concentrées dans une région, elles envisagent une expansion. La plaquette examine le statut légal (l'incorporation), la division des pouvoirs au sein des organismes, notant également la présence d'aumôniers dans plusieurs regroupements. Au départ, 4 des 10 fédérations provinciales sont intéressées par une « politique sociale et familiale » ; les autres sont spécialisées dans un problème particulier et la production d'un service qui mobilise toute l'énergie des bénévoles. Leur financement provient de cotisations, souscriptions, ventes de publications, etc. Un seul organisme reçoit une subvention du gouvernement. Selon l'auteure, la religion tient une large place dans leur philosophie. Trois sont des mouvements de spiritualité ; d'autres déclarent faire la promotion de la famille chrétienne avec des attitudes œcuméniques ou non. La liste à l'inventaire apporte les précisions sur les organismes réunis.

-
- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Association des parents catholiques du Québec - Association féminine d'éducation et d'action sociale - Chrétiens d'aujourd'hui - Christian Family Movement - Fédération de la famille de Québec - Fédération des organismes familiaux de Chicoutimi - Fédération des organismes familiaux de Rimouski | <ul style="list-style-type: none"> - Fédération des unions de familles - Fédération nationale des services de préparation au mariage - Institut de la famille de Montréal - Mouvement des femmes chrétiennes - Mouvement familial foyers Notre-Dame - Service d'orientation des foyers - Service de régulation des naissances |
|---|--|
-

Cet inventaire, qui vise à faire connaître les organismes les uns aux autres, trace une première délimitation de ce que sera le mouvement familial, même si certains des organismes participants vont quitter l'expérience (il semble s'agir de mouvements de spiritualité), tandis que d'autres s'y joindront par la suite. La plaquette diffusée auprès des organismes et qui les présente de façon anonyme servira d'outil d'animation.

Le déroulement des rencontres échelonnées de 1967 à 1971 reste important pour comprendre la mise en place et la composition actuelle du mouvement familial avec ses multiples regroupements de fédérations et ses niveaux d'organisation. Les lettres échangées par le Comité et les documents issus de l'expérience d'inventaire-animation, et surtout les rapports écrits par Denise Laporte-Dubuc sont riches en informations sur la composition des fédérations d'associations réunies et leurs attitudes à l'égard des types de collaboration¹³. S'y ajoute le texte écrit par deux membres de Seréna, Raymond Doyle et Marie-Paule Doyle; rappelons que Seréna est l'un des quatre organismes qui refuseront de se joindre à un regroupement. Ce texte dont l'un des signataires est un membre de l'exécutif du comité provisoire veut relater l'ensemble des étapes « Du point de vue des membres participants »¹⁴. Ce compte rendu qui expose les diverses positions et reconnaît le déroulement démocratique de l'expérience concorde dans l'ensemble avec les documents officiels et ajoute des précisions.

Comme le conclut la plaquette de 1969, après une année de rencontres, la majorité des organismes acceptent de collaborer, mais ne souhaitent pas faire partie d'un regroupement formel. Par la suite, des colloques thématiques furent organisés pour susciter des prises de conscience et favoriser une action commune. Le premier colloque (1969) traitait des garderies. Le groupe réuni considère les garderies comme un besoin social pour certaines catégories de la population, tout en privilégiant d'autres moyens, par exemple le salaire de la mère au foyer. Ce thème fera donc l'objet du deuxième colloque (1970) qui va donner lieu à des débats complexes. De l'avis de la coordonnatrice, ces colloques ont mené à une prise de conscience de la nécessité d'une politique familiale du revenu. L'AFÉAS, qui quitte le mouvement familial en 1973 – au moment où se crée le Conseil du statut de la femme – pour se consacrer à l'action éducative et sociale auprès des femmes, va s'inspirer fortement dans les années qui suivent de la problématique de la mère au foyer dans son action et demeurera proche de l'action du mouvement familial¹⁵. Regroupant un large membership, elle s'implique par la suite à divers moments en faveur de la politique familiale.

13. Denise Laporte-Dubuc, *Regroupement de familles: Utopie ou réalité*, op. cit.

14. Marie-Paule Doyle et Raymond Doyle, op. cit.

15. Voir l'article de sa vice-présidente Solange Gervais intitulé « La famille, une priorité de l'AFÉAS », dans *Éducation et société*, vol. 5, n° 6, octobre 1974, p. 17, numéro sur les organismes familiaux.

Dans le *Rapport final de l'étape inventaire-animation* (juin 1970)¹⁶, Denise Laporte-Dubuc relève à nouveau la réticence majoritaire des groupes réunis à l'égard de la création d'un regroupement institutionnalisé, mais elle souligne l'adhésion unanime aux valeurs représentées par la famille dans une société où elle est contestée par la jeunesse. Sur cette base, elle n'hésite pas à affirmer qu'il y aura un regroupement parce que tous les organismes ont un souci commun. « Ils croient tous à la famille, en font tous la promotion et veulent tous en assurer le bien-être et la survie. Cette motivation nous apparaît comme l'élément de cohésion qui induira graduellement un regroupement des organismes, dans un corps familial fort et dynamique. Une majorité voudrait des collaborations *ad hoc* » (p. 67-69).

À la suite des colloques, des actions ponctuelles sont entreprises pour faire pression sur les partis politiques en faveur d'une politique familiale ou au sujet d'un enjeu singulier (nomination, point de vue qu'on veut affirmer publiquement). Vers la fin du processus d'échange, les groupes rassemblés envisagent une rencontre avec le Conseil supérieur de la famille pour revendiquer un Conseil de la famille mieux articulé à la structure gouvernementale et représentatif des associations familiales. Par ailleurs, au cours de la deuxième année, Denise Laporte-Dubuc est mandatée pour visiter les organismes familiaux européens. Philippe Garigue, président (en fin de mandat) du Conseil supérieur de la famille, doyen des sciences sociales et, depuis peu, président de l'UIOF, offre à l'étudiante en sociologie de sa faculté de lui faciliter les contacts avec les mouvements européens et il l'aide à organiser ce voyage d'études prévu pour l'été 1970 (entrevue avec Denise Laporte-Dubuc et document cité plus loin).

Grâce à Garigue, les ministres du secteur famille de chacun des trois pays visités la reçoivent ainsi qu'une diversité de représentants d'organismes. Au retour, Denise Laporte-Dubuc présente verbalement un rapport enthousiaste au groupe de fédérations québécoises et rédige ultérieurement un rapport comparatif. *Les regroupements de familles de Belgique, d'Espagne et de France* (janvier 1971)¹⁷ vise à renseigner les militants des organismes familiaux du Québec et à les aider dans les importantes décisions qu'ils sont appelés à prendre immédiatement et dans un avenir rapproché. « L'organisation familiale québécoise est à un tournant, de la sagesse des décisions actuelles dépend l'avenir du mouvement familial québécois », écrit-elle en introduction. De sa présentation des pays et de leurs mouvements se dégagent des portraits contrastés qui présentent les structures de chaque mouvement, ses liens avec l'État, sa représentation, sa représentativité, son type de participation ; les sympathies de l'auteure semblent

16. Denise Laporte-Dubuc, *Rapport final de l'étape inventaire-animation*, CBEQ, 5 juin 1970.

17. Denise Laporte-Dubuc, *Les regroupements de familles, de Belgique, d'Espagne et de France*, CBEQ, 11 janvier 1971.

aller au modèle belge, d'allure plus démocratique et coopérative, largement autofinancé, mais consulté sur de nombreux dossiers par l'État (supposition confirmée en entrevue). Le modèle espagnol, dans lequel le mouvement est entièrement financé et implanté par l'État, semble au contraire empreint de dirigisme et axé sur la résolution de problèmes. Quant au mouvement français, dont les structures complexes combinent des composantes institutionnalisées et d'autres issues de diverses fractions de la population, il lui semble peu favoriser la participation et être source de compétition interne et de rivalités. Peu importe la diversité des modèles, des changements amorcés simultanément dans la structure politique québécoise vont accélérer le processus menant à la formation d'un regroupement partiel.

3.6. MISE EN PLACE DE L'OFAQ PAR SEPT ORGANISMES. QUATRE FÉDÉRATIONS DE MEURENT AUTONOMES

Malgré les réticences initiales d'une majorité de fédérations, au cours de l'expérience d'inventaire-animation qui s'est déroulée en 1969-1971, les colloques sur les garderies puis ceux portant sur le salaire aux mères au foyer permettent de dégager des prises de position communes et de les soumettre au gouvernement. Selon Doyle et Doyle, dans les discussions qui ont précédé le vote sur la création d'un regroupement, deux conceptions s'opposent et renvoient à l'expérience et à la philosophie différentes de divers groupes. Les uns, surtout des mouvements spécialisés, privilégient des fronts communs successifs ou tables financés par les associations elles-mêmes; les autres, des regroupements polyvalents d'associations diverses au plan régional, mais aussi des fédérations provinciales comme le SPM, Couple et famille et le Christian Family Movement, voient l'avantage d'obtenir un centre avec un secrétaire à mi-temps ayant certaines fonctions de coordination et de concertation, le tout financé à la fois par les associations et par l'État. Si, au départ, une majorité des groupes associatifs participant aux rencontres n'étaient pas favorables au regroupement, au terme de l'expérience, en partie à cause de l'échéancier imposé par le gouvernement sur la décision, soit janvier 1971, et sous l'influence de l'enthousiasme de l'animatrice pour les organismes européens observés durant son voyage, un vote majoritaire (soit sept organismes)¹⁸, conduit à la formation d'un regroupement qui deviendra

18. Il s'agit de Fédération des organismes familiaux de Chicoutimi (FOFC), Fédération de la famille de Québec (FFQ), Institut de la famille de Québec (IFM), Fédération nationale des services de préparation au mariage (FNSPM), Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), Christian Family Movement (CFM) et Mouvement familial Foyers Notre-Dame (MFFND). Ces précisions sur le vote sont tirées de D. Laporte-Dubuc, *Recherche-participation avec les organismes familiaux du Québec*, 31 mai 1971, p. 7-8.

l'OFAQ (1972). Préférant une table ou un carrefour plutôt qu'un regroupement formel, quatre fédérations provinciales, soit la FUF, SOF, Seréna et l'Association des parents catholiques du Québec, n'adhèrent pas au regroupement; deux organismes religieux s'abstiennent¹⁹.

Au moment où se prennent ces décisions, des changements importants marquent par ailleurs le contexte politique d'ensemble et en influencent aussi le résultat. En 1970, le ministère des Affaires sociales est créé en remplacement du ministère de la Famille et du Bien-être social. Le Conseil supérieur de la famille disparaît et un conseil des affaires sociales est annoncé: ce sera le Conseil des affaires sociales et de la famille (loi du 19 décembre 1970). On s'engage dans une nouvelle étape de la réforme des services de santé et des services sociaux.

Malgré leurs opinions divergentes quant aux modalités d'un regroupement, 13 organismes, peu avant le dénouement de cette expérience, se rallient à l'objectif de la mise en place d'une politique familiale. Dans un mémoire sur *Les organismes familiaux du Québec et le bill 43* présenté au premier ministre Robert Bourassa en décembre 1970, ils demandent la formation d'un Conseil de la famille rattaché au Conseil des ministres; Conseil de la famille sur lequel les organismes familiaux seraient représentés. Ils recommandent donc de supprimer «et de la famille» du nouveau Conseil des affaires sociales et de la famille. Leur vision est beaucoup plus large que leur propre statut. Le document contient, en effet, un schéma des structures mettant en interaction tous les organismes privés ou publics ayant des fonctions concernant les familles. Les 13 organismes

Liste des 13 organismes²⁰:

Organismes provinciaux :	– Christian Family Movement
– Fédération des unions de familles (FUF)	– Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)
– Service d'orientation des foyers (SOF)	Organismes régionaux :
– Service de régulation des naissances (Seréna)	– Fédération de la famille de Québec
– Fédération nationale des services de préparation au mariage (SPM)	– Institut de la famille de Montréal
– Couple et Famille	– Centre d'action familiale (Sherbrooke)
– Association des parents catholiques du Québec	– Fédération des organismes familiaux de Chicoutimi
	– Fédération des organismes familiaux de Rimouski

19. Chrétien d'aujourd'hui et Mouvement des femmes chrétiennes.

20. Notons l'absence de Chrétien d'aujourd'hui et du Mouvement des femmes chrétiennes et l'ajout du Centre d'action familiale de Sherbrooke.

se portent enfin à la défense du Conseil supérieur de la famille et obtiennent que le mandat de son président soit prolongé d'une année pour examiner la question de la politique familiale. La liste de ces organismes, telle qu'elle a été présentée dans le mémoire de décembre 1970 (donc peu avant leur vote final sur le regroupement) classe les fédérations selon leur niveau d'action.

Dans le graphique en annexe du document représentant l'ensemble des institutions et organismes qui forme le champ familial, outre un Conseil de la famille et les associations familiales, d'autres organismes sont relevés ; ils ont des fonctions de recherche, de planification (CBEQ) ou de loisirs, d'éducation et de bien-être (Centre de planification familiale, Fédération des services sociaux à la famille). L'esquisse constitue donc une ébauche proposée par les organismes familiaux de la structuration du champ familial québécois.

Le 23 mars 1971, le Conseil supérieur de la famille présente au ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, *Un rapport sur l'organisation d'un organisme gouvernemental de la famille au Québec*, qui préconise, lui aussi, la création d'un Conseil de la famille rattaché à un ministère d'État à la famille ; ce conseil serait chargé d'effectuer des enquêtes sur la famille ainsi que des consultations auprès des organismes familiaux. Philippe Garigue, dont le mandat se termine avec la disparition du Conseil supérieur, en profite pour rédiger alors ce qui constitue l'Annexe 16 du rapport de la Commission Castonguay-Nepveu²¹. Ce document contient un projet détaillé d'une politique familiale où la participation des organismes familiaux et la création d'un Conseil de la famille sont essentielles. Dans la décennie 1970, le Conseil des affaires sociales et de la famille assumera le mandat du précédent Conseil, soit consulter les associations familiales et effectuer une synthèse des recherches sur la famille. L'objectif de consulter la population québécoise sur une politique familiale, également recommandé par le Conseil supérieur de la famille dans son rapport (p. 9) demandera quinze ans pour se réaliser.

À la fin de l'expérience d'inventaire-animation, on assiste donc à la naissance d'un regroupement partiel des fédérations d'associations familiales (OFAQ, 1972) et à un début d'action commune pour revendiquer une politique familiale ; mais elle se conclut par une division au sein du mouvement, qui va en marquer le devenir. En dépit de cela, à travers les rencontres, les inventaires et les colloques se constitue pour tous, au cours de ces années, un mouvement familial dans lequel les associations familiales se reconnaissent ainsi que leurs partenaires. En outre, de

21. Philippe Garigue (président du Conseil supérieur de la famille du Québec), *Les fondements d'une politique familiale*, Annexe 16 du rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, Gouvernement du Québec, 1970, 85 p.

nouvelles structures de représentation politique des familles ont été proposées ; d'abord dans le mémoire de 1968 de la FUF, puis dans les documents produits lors de l'expérience d'inventaire-animation et, enfin, dans les mémoires des 13 organismes et les derniers textes issus du Conseil supérieur de la famille. Tous ces documents contiennent, avec de légères variantes, des propositions de structures politiques où s'esquisse la structuration d'un champ familial au Québec impliquant, aux côtés d'organismes professionnels et d'instances politiques concernant les familles, la participation des organismes familiaux et leur consultation sur les objectifs et modalités d'une politique familiale. On peut donc dire que la décennie 1960 a vu naître un mouvement centré sur la mise en place d'une politique familiale.

Certes, le regroupement des associations familiales qui résulte de l'expérience d'inventaire-animation, l'OFAQ, n'est que partiel et laisse de côté trois associations importantes qualifiées pendant quelques années de dissidentes. Ces deux pôles dynamiques vont continuer d'exercer une action significative auprès des diverses instances politiques au regard de cet objectif commun. Au cours de la décennie 1970, chacun va étendre ses activités et accroître ses expertises ajoutant à ses services spécialisés des fonctions d'études et de consultation sur les lois, projets de loi et réformes touchant les familles et des questions sociales d'ordre général sur lesquelles ils sont appelés à se prononcer. De nouveaux organismes et de nouvelles fédérations vont d'ailleurs se joindre à ces groupes au cours des années 1970, modifiant peu à peu l'équilibre qui se dessine en ce début de décennie entre un pôle constitué principalement de regroupements régionaux et un autre, de regroupements provinciaux.

Par ailleurs, l'action sociale se spécialise au début des années 1970. L'AFÉAS, la plus grande fédération au plan du membership parmi celles qui ont participé à la première étape de rassemblement, est interrogée par le CBEQ en 1970 pour savoir si elle se considère comme un organisme familial et si elle veut se joindre au regroupement. Dans un premier temps, elle y adhère et la politique familiale figure en tête dans son programme de débats en 1971-1972. En 1971, elle rédige un *Mémoire au regroupement des organismes familiaux* (AFÉAS, 1971)²² dans lequel elle préconise la formation d'un Conseil de la famille. La fédération, qui dit ne pas être un organisme familial, recommande également de financer les organismes familiaux. En 1973, « craignant d'être identifiée à un mouvement familial » (Lamoureux, Gélinas et Tari, 1973, p. 77), l'AFÉAS se retire de l'OFAQ pour consacrer ses énergies à la condition féminine.

22. AFÉAS, *Mémoire au regroupement des organismes familiaux*, préparé par Marielle T. Saint-Hilaire, vice-présidente générale, 9 mars 1971, 9 p., incluant une lettre à Philippe Garigue au Conseil supérieur de la famille, 11 mars 1971.

La FUF, qui, au cours des années 60, a poursuivi très activement le dossier sur la participation des parents dans les structures scolaires, semble, à la fin des années 1960, devoir choisir entre ces deux secteurs, l'action scolaire et l'action familiale. Elle participe à une table de coordination convoquée par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) pour faire accepter, dans les faits, la participation des parents aux comités d'école (*Familles vivantes*, vers 1970-1971). Ayant obtenu gain de cause, la FUF se retire de l'organisme qu'elle a contribué à mettre sur pied et perd ainsi une des bases de son mouvement, mais plusieurs de ses membres demeurent actifs sur la scène scolaire. Les alliances nouées par la FUF autour des enjeux scolaires et féminins vont se redéployer sur d'autres terrains (mémoires, revues, fronts communs, participation de membres aux instances gouvernementales), et la FUF orientera davantage son action sur le terrain sociopolitique (entrevue avec Jacques Lizée). Enfin, avec la disparition du ministère de la Famille et du Bien-être social, de nouvelles structures politiques, comme on le verra, traiteront des dossiers famille. Les moyens de pression, qui se traduisent au début par la rédaction de mémoires sur une grande diversité de sujets, sont d'ailleurs appliqués dans un paysage familial, social et gouvernemental qui, lui aussi, se transforme.

Chapitre 4

LES ANNÉES 1970 L'État-providence, la diversification des types de familles et la spécialisation des mouvements

Les principaux acteurs du mouvement familial se rencontrent au cours des années 1960 – au Congrès canadien de la famille, au Conseil supérieur de la famille, au comité canadien de l'UIOF, à l'Institut Vanier, à la Fédération des services sociaux à la famille du Québec, au Conseil du bien-être du Québec. Ils sont alors animés par la conviction qu'il est nécessaire de trouver de nouveaux moyens pour soutenir les familles en transformation, certains disent en crise¹. Toutefois, chaque institution et chaque organisme

1. La revue *Relations* (mai 1966) présente un éventail de diagnostics sur les changements familiaux. Si le directeur de la revue, Richard Arès, s.j. (II), ainsi que le général Vanier (p. 129) écrivent en introduction que la famille est en crise, les auteurs rassemblés dans ce numéro thématique et Marc-Adélar Tremblay, Colette Carisse, Jacques Henripin, Philippe Garigue, Gilles Lacroix et Albert Bohémier, parlent plutôt d'adaptations et soulignent qu'il n'est pas question de revenir en arrière. En 1965, dans son exposé au Congrès de la FSSFQ, Philippe Garigue évoque plutôt la crise de la famille comme une éventualité à prévenir par un mouvement familial et l'instauration d'une politique familiale.

évoqué dans le chapitre précédent se transforment sous l'influence du développement accéléré de l'État-providence et de la diversification des modes de vie qui caractérisent les années 1970. Aux idéaux de la participation des citoyens et du soutien de l'État aux individus et aux familles, selon un principe de subsidiarité (Goulet, 1997)², se substituent graduellement dans la société des principes d'affirmation des droits individuels. Des mouvements identitaires et égalitaires s'amplifient et l'État y répond en gouvernant au nom de principes d'égalité des citoyens et en cherchant, de plus en plus, à prendre en charge divers secteurs par l'expansion de ses programmes et l'universalisation de ses services.

La dynamique d'interaction entre l'État et les organismes familiaux et communautaires instaurée au cours des années précédentes se poursuit donc, en partie, avec les mêmes acteurs et en prônant toujours la participation, mais l'air du temps a passablement redéfini les rôles et les discours idéologiques.

Évoquer les grands changements de la décennie 1970 est donc essentiel pour situer les actions et les événements qui ont marqué l'histoire du mouvement familial à ce moment-là. Nous verrons d'ailleurs que plusieurs des changements relevés ici au sujet de la famille touchent l'ensemble de la société. À propos de ces changements légaux, normatifs, organisationnels, que vivent les familles mais également les organismes et les personnes qui y participent, le mouvement familial apporte dorénavant sa réflexion, l'opinion de ses membres, ses recommandations et ses offres de services. Un lien avec l'État se noue durant cette période, parfois dans les heurts et la controverse, mais la plupart du temps dans le dynamisme des échanges d'expertises, des idées et des ressources. Le mouvement familial évolue cependant suivant des processus et des rapports à l'État tour à tour conflictuels, revendicatifs et contributifs; de tels rapports sont également observés chez d'autres mouvements sociaux liés à l'habitation dans un contexte « d'appropriation étatique du tissu social » (Maheux, 1983)³. D'ailleurs, tant la FUF que l'OFAQ soutiendront des actions concertées visant l'habitation au cours de cette décennie.

2. Henri Goulet, «Le principe de subsidiarité: la conception de l'État dans l'idéologie corporatiste des années 30 et son impact sur les organisations ouvrières», *Bulletin du RCHTQ*, vol. 23, n° 2, automne 1997, p. 33-42. Cette philosophie présente des années 1930 à 1970 justifie l'intervention de l'État selon un principe de complémentarité et de suppléance. Formulée dans la doctrine sociale de l'Église, on la retrouve dans le syndicalisme, l'action catholique et le Conseil des œuvres de Montréal.

3. Louis Maheu, «Les mouvements de base et l'appropriation étatique du tissu social», *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n° 1, avril 1983, p. 77-92.

4.1. L'ÉTAT MODERNISE SON CODE CIVIL ET SES SERVICES; L'ÉGLISE REDÉFINIT SA PASTORALE FAMILIALE

Au plan politique, l'arrivée au pouvoir du Parti libéral avec Robert Bourassa accentue l'approche gestionnaire sans toutefois abandonner les grandes réformes de la Révolution tranquille. On assiste, au début de cette décennie, à l'épisode dramatique de la crise d'Octobre, mais des courants démocratiques mènent ensuite à la formation du Parti québécois. Dirigé par René Lévesque, ce parti souverainiste succède, au milieu de la décennie (en 1976), au gouvernement libéral. Tout au long de son mandat, les changements législatifs et juridiques se multiplient. En 1975, le Québec adopte une Charte des droits et libertés et instaure diverses politiques d'égalité. Une commission créée en 1955 poursuit la réforme du Code civil dont le projet sera déposé en 1978⁴; échelonnées sur la décennie, plusieurs modifications du droit familial y sont associées (Joyal, 1987)⁵. Dans l'ensemble, on assistera dans les années 1970 à la consolidation des changements introduits par la Révolution tranquille et des réformes institutionnelles qui l'accompagnent, et ce, tant dans les secteurs éducatifs, socio-sanitaires, juridiques qu'économiques.

La réforme de la santé et des services sociaux amorcée au cours de la décennie précédente s'intensifie dans la foulée de la Commission Castonguay-Nepveu (1972) et se caractérise par la rationalisation et la centralisation accrues des services et par l'expansion de l'appareil étatique (Mayer, 1994). Au nom des principes d'accessibilité universelle et de correction des inégalités, l'État crée en 1970 le ministère des Affaires sociales (MAS) réunissant le ministère de la Santé et celui du Bien-être et de la Famille; ce nouveau ministère restructure l'ensemble des services. Il dissout les agences privées de service social et les intègre dans le réseau des Centres de services sociaux, tandis qu'il met sur pied les Centres locaux de services communautaires (CLSC) qui, selon leur mandat, étaient censés offrir des services de première ligne et faire appel à la participation des groupes communautaires et des citoyens.

Parallèlement, bon nombre de services du secteur communautaire jugés d'intérêt général, sont intégrés au réseau des affaires sociales; c'est le cas des services de planification familiale en 1972. Les études sur ces changements soulignent le gigantisme des bureaucraties mises en place et la déqualification de la profession de travail social qui en a découlé. L'individu nommé « usager », plus que les familles et l'enfance devient la

-
4. On trouve une description et une analyse comparée de ces changements juridiques dans Mariette Sineau et Évelyne Tardif, *Droits des femmes en France et au Québec. 1940-1990*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1993, 153 p.
 5. Renée Joyal, « La famille, entre l'éclatement et le renouveau: la réponse du législateur », dans Renée B.-Dandurand (dir.), *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, coll. « Questions de culture », chapitre 10.

clientèle cible. Lorsque la Fédération des services sociaux à la famille disparaît, une Association des Centres de services sociaux lui succède. Cette association convoquera en 1976 un Carrefour des travailleurs familiaux (FUF, lettre de février 1976) dans un effort pour maintenir une action professionnelle auprès des familles par des travailleurs sociaux, des éducateurs et des bénévoles déjà actifs dans le mouvement familial.

Au plan religieux, la décennie commence avec la publication du rapport de la commission Dumont en 1971. Dirigée par le sociologue Fernand Dumont, la commission d'étude sur les laïcs et l'Église propose une réflexion cherchant à inscrire les nouvelles valeurs de démocratisation et d'identité dans une Église en transformation. Le rapport Dumont fait état de la diversification accrue des situations familiales qui nécessite de créer de nouveaux soutiens à l'échelle des communautés. Il évoque en outre le pluralisme religieux et culturel dont il faut tenir compte dans les associations de parents formées autour de la poursuite d'objectifs scolaires ; il incite ces groupes à s'impliquer politiquement. Les bilans ultérieurs des effets de la réforme novatrice proposée par la commission Dumont sont mitigés, mais on note dans son sillage diverses expériences de renouvellement des engagements⁶. Selon Jean Hamelin (Hamelin *et al.*, 1984, p. 368), l'idée d'une éducation permanente de la foi des adultes découle aussi d'encycliques du pape Paul VI et inspire, dès 1972, l'Office de catéchèse qui met sur pied deux expériences d'animation. L'une d'elles, *Chantier*, choisit la famille comme thème en 1975-1976. Des militants familiaux (de la FUF, de l'OFAQ et de Seréna) rédigent des articles du cahier *Famille et société*⁷, préparé par une table de travail pour l'Office. Le secrétaire général de la FUF fait partie des organisateurs de cette table. Une liste de 25 organismes familiaux est publiée à la fin du cahier⁸.

6. Voir les articles de *Sociologie et sociétés*, vol. XXII, n° 2, 1990, dont le thème est « Catholicisme et société contemporaine », en particulier celui de Gregory Baum, « Le rapport Dumont : démocratiser l'Église catholique », p. 115-126. Voir aussi : Raymond Lemieux et Jean-Paul Montminy, *Le catholicisme québécois*, Québec, IQRC et Les Presses de l'Université Laval, 2000, coll. « Diagnostic », chapitre 2.

7. André Beauchamp, Colette Bédard, Guy Bourgeault, Serge Carreau, Oscar D'Amour, Madeleine Dubuc, Jean-Louis Fortier, Roger Graveline, Georgette Lepage, Fernande Ménard-Roy, Paul Mercure, Réjean Parent, Hélène Pelletier-Baillargeon et Claude Qvigier, *Famille et société*, Montréal, Fides, 1974, 77 p. Une production de l'Office de la catéchèse du Québec.

8. Christian Family Movement, Conseil de la famille Richelieu-Yamaska, Couple et famille FND, Fédération de la famille de Québec, Fédération des organismes familiaux de Rimouski, FOF du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Fédération nationale des services de préparation au mariage, Institut de la famille de Montréal, Office de la famille de Joliette, Dames Hélène de Champlain, Organismes familiaux associés du Québec, AFÉAS, Association des parents catholiques du Québec, Cercles de fermières, Chrétiens d'aujourd'hui, Conseil de la famille du diocèse de Hull, FUF, Seréna, SOE, Centre d'action familiale de Sherbrooke, Centre de la famille de Saint-Jérôme, FSSF, Office de la famille de Saint-Jean, Vacances familles inc., Carrefour des associations de familles monoparentales. Liste d'organismes familiaux dans *Famille et société*, p. 75-76.

Paru au milieu de la décennie, ce cahier, qui fait une large place aux idées égalitaires dans le couple et aux nouvelles formes familiales, se veut le témoin des transformations en cours relatives aux représentations de la famille à l'intérieur de groupes voués au renouvellement de la pastorale. Dans le cahier d'animation qui accompagne ce dossier, on voit que les éducateurs religieux tiennent vraiment compte des changements des formes familiales ; leur objectif est de susciter la réflexion et de transmettre des valeurs familiales en considérant ce nouveau contexte.

4.2. LES FEMMES SE MOBILISENT ; LES FAMILLES SE DIVERSIFIENT

La famille est non seulement l'objet de transformations majeures sur le plan juridique et sur celui des modes de vie, mais elle est aussi vivement contestée dans les débats publics. Tant du côté des idéologies que des mouvements sociaux, on voit s'affirmer le nationalisme et le féminisme. À l'échelle canadienne, la décennie s'ouvre avec la publication du rapport de la Commission Bird (1970) qui fait état des inégalités des rapports de sexe dans les sphères du travail, de l'éducation, de la famille et du politique. La critique du mariage et des rôles traditionnels, la lutte pour l'avortement libre sont au centre des questionnements qui élargissent la contestation politique à la vie privée. Le mouvement est présent dans tous les secteurs, et l'on passe, selon les milieux et les groupes, d'un féminisme radical à un militantisme réformiste où s'affirment les points de vue renouvelés des grandes organisations féminines traditionnelles⁹.

En 1973, les deux ordres de gouvernements créent un Conseil du statut de la femme qui a pour mandat de promouvoir les dossiers de la condition féminine par la recherche et par diverses interventions. En 1975, l'Année internationale des femmes promulguée par l'ONU donne une grande visibilité aux actions auxquelles prennent part une diversité de groupes féminins radicaux ou réformistes œuvrant sur les plans culturel, syndical et gouvernemental ou à l'intérieur des partis politiques par les comités de condition féminine. En 1978, le Conseil du statut de la femme publie *Égalité ou indépendance*¹⁰, un programme féministe d'ensemble qui préconise l'égalité au travail par diverses mesures de rattrapage, poursuit

9. Voir le texte du Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, édition revue et mise à jour, Montréal, Le Jour, 1992, p. 472-479. Pour une revue des recherches, Denise Lemieux, « La condition féminine », *Traité des problèmes sociaux*, sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, Québec, IQRC, 1994, chapitre 24. Sur le mariage, voir : Renée B.-Dandurand, *Le mariage en question*. Essai socio-historique. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 190 p.

10. Conseil du statut de la femme, *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 335 p.

la chasse aux stéréotypes féminins et masculins dans les manuels scolaires ainsi que le contrôle de la fécondité par les femmes au moyen de la contraception et de la libéralisation de l'avortement. On réclame l'ouverture de garderies pour faciliter le travail des femmes, le partage des tâches domestiques dans le couple et des mesures pour lutter contre la violence faite aux femmes.

Au cours de cette décennie, dans la plupart des sociétés occidentales, on assiste à l'émergence d'une diversité de mouvements qui prônent des valeurs de liberté et d'affirmation de l'individu et réclament une redéfinition des rapports intergénérationnels et familiaux. Les jeunes générations appartenant à la cohorte du baby-boom, les premières à accéder en grand nombre aux études supérieures, remettent en question les valeurs traditionnelles dans le couple et adoptent de nouveaux styles de vie. Ces changements se répercutent dans la vie familiale et la vie privée, ne touchant plus les seuls groupes radicaux qui font la manchette ou les seuls milieux intellectuels et artistiques qui en véhiculent les modèles.

Les sondages réalisés pendant cette période révèlent en effet une transformation générale des attitudes concernant les rapports de sexe et les rôles familiaux entre les années 1970-1980 (Maillé, 1990)¹¹, tandis que les indicateurs démographiques rendent compte des changements de comportements à travers le ralentissement de la nuptialité, la montée du divorce, le recours à l'union libre par les jeunes et la chute de la fécondité à partir de 1975. C'est dans ce contexte bien résumé par Linteau *et al.*¹², et qui a fait l'objet de nombreuses recherches spécialisées (Henripin *et al.*, 1974)¹³ dont plusieurs sont issues d'organismes gouvernementaux comme le Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF), qu'il faut situer ce qu'il advient du mouvement familial.

Comme nous le verrons, ces changements se traduisent dans la dynamique même de la vie associative où la vitalité des associations de femmes chefs de familles monoparentales suscite la formation d'une nouvelle fédération (Saint-Jean, 1990). Avec plus ou moins de succès, les mouvements religieux tentent d'adapter leurs services aux nouvelles réalités (Caron *et al.*, 1985 ; Desbiens, 1998). Dans la seconde moitié de la décennie,

11. Chantal Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, Montréal, Saint-Martin, 1990, p. 71-83.

12. Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, voir en particulier les chapitres 30 et 42.

13. Jacques Henripin, Paul-Marie Huot, Évelyne Lapierre-Adamcyk, Nicole Marcil-Gratton, *La fin de la revanche des berceaux. Ce qu'en pensent les Québécoises?*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Démographie canadienne », 1974, 410 p.

de nouveaux services sont mis sur pied par le mouvement féministe avec l'appui de Consult-action pour offrir un refuge aux femmes victimes de violence conjugale (Ouellette, 1990; Lemieux, 1994)¹⁴.

La décennie 1970, si elle ne comporte pas d'action d'éclat du mouvement familial, à savoir l'obtention d'une politique familiale, demeure fort importante; c'est en effet à cette époque que le mouvement commence à faire du lobbying, mobilise des ressources pour son fonctionnement et établit des alliances. Les grands objectifs politiques sont rappelés. Pour les diverses fédérations – FUF, OFAQ, SOF, Seréna –, les premières années de cette décennie seront consacrées à la recherche de financement et à l'établissement de secrétariats permanents. C'est ainsi que Denise Laporte-Dubuc est engagée en 1972 comme secrétaire générale de l'OF AQ; Bernard Fortin devient secrétaire général de Seréna; Jacques Lizée, auparavant directeur du Centre d'action familiale de Sherbrooke, devient en 1973 le secrétaire général de la FUF. Dès son arrivée, il collabore à l'organisation d'un Carrefour des familles monoparentales qui, en 1974, s'ajoute aux fédérations existantes. Au sein de l'OF AQ, de la FUF et du nouveau Carrefour des associations de familles monoparentales au Québec (1974) se développe au cours de ces années une action de lobbying de plus en plus intense avec la présentation de mémoires, la participation de représentants aux organismes consultatifs et autres lieux de débats et de réflexions sur la famille (UIOF, Institut Vanier). Avec la formation de divers regroupements stratégiques, tables, carrefours et fronts communs, un véritable mouvement politique se façonne peu à peu autour des enjeux familiaux.

Nous pouvons en outre observer, dans les textes publiés alors par les divers organismes, les rapports qui s'établissent avec les nouvelles instances gouvernementales, la recherche de financement, la création d'alliances et de lieux de concertation, ainsi que la redéfinition du familial qui sous-tend toutes ces actions et nous semble caractériser les changements des familles et des mouvements au cours de cette décennie. Ce sont ces acteurs, anciens et nouveaux, qui se retrouveront à l'aube de la décennie 1980 et se joindront à d'autres mouvements pour obtenir l'instauration d'une politique familiale, même si au tout début de cette décennie, le message de l'État semble dénoter un recul à cet égard.

14. Françoise-Romaine Ouellette, « Les regroupements de femmes dans les années 1980: entraide et nouveaux profils du mouvement des femmes », dans Marie-Marthe T. Brault et Lise Saint-Jean, *Entraide et associations*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, p. 93-94. Denise Lemieux, « La violence conjugale », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, chapitre 16.

4.3. UN NOUVEL INTERLOCUTEUR : LE CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE (1970-1988)

On se souvient que l'expérience d'inventaire-animation avait mené à la revendication de nouvelles structures de représentation politique pour les familles. Selon un communiqué de la FUF, le 20 mai 1971, le nouveau ministre du MAS, Claude Castonguay, aurait déclaré au Salon de la femme que « la solution aux problèmes de la famille n'est pas dans la création de structures administratives et politiques additionnelles »; il poursuit: « les organismes familiaux, qu'ils soient polyvalents ou spécialisés, devraient centrer leurs efforts dans des rôles consultatifs aux paliers supérieurs et dans des rôles d'information et d'éducation de la population¹⁵ ». L'intervention du Ministre marque bien le changement de dynamique avec l'avènement d'une nouvelle équipe de dirigeants politiques, et les interactions entre l'État et les associations familiales vont se poursuivre, mais dans un contexte entièrement redéfini.

Le Conseil des affaires sociales et de la famille, qui succède au défunt Conseil supérieur de la famille par une loi du 19 décembre 1970, est un organisme d'étude et de consultation chargé de donner des avis au ministre des Affaires sociales. Il se réunit en 1971 et ses membres proviennent de plusieurs secteurs; il s'agit de professionnels de la santé, de travailleurs sociaux, d'universitaires, de syndicalistes, de représentants d'organismes coopératifs et d'organismes familiaux. Ayant un mandat très large, ce nouveau conseil possède en son sein des éléments qui le relie au précédent Conseil supérieur de la famille.

Son président, Roger Marier, travailleur social et professeur à McGill, occupait le poste de sous-ministre de l'ancien ministère de la Famille et du Bien-être. Le secrétaire du Conseil supérieur de la famille, André Escojido, devient le secrétaire du nouveau conseil. Marthe Vaillancourt de la FUF en fait partie dès 1971, mais aussi Léo Cormier, travailleur social de la Fédération des services sociaux à la famille qui avait été membre du CSF. Le CASF est doté de moyens accrus pour effectuer ses recherches. Des experts, dont plusieurs sociologues et anthropologues, se joignent à l'équipe de permanents ou aux comités du CASF pour y réaliser plusieurs études. C'est aussi le cas des secrétaires des grandes fédérations d'organismes familiaux dont certains sont nommés au CASF et participent à ses comités d'étude. Le rapport annuel du CASF (1973-1974) annonce la nomination au Conseil, dès 1972, de Denise Laporte-Dubuc, sociologue

15. La FUF et la représentation des familles. Communiqué du 20 mai 1971.

et secrétaire générale de l'OFAQ et de Richard Sarrasin, travailleur social et directeur général de la Fédération des services sociaux à la famille. Jacques Lizée, conseiller social dans le secteur scolaire et diplômé en sexologie, devenu secrétaire général de la FUF en 1973, se joindra au Conseil en 1975 (Rapport annuel du CASF, 1974-1975).

Rattaché à un ministère élargi, la diversité des mandats du CASF s'affiche dès le départ par les consultations parallèles qu'il mène auprès des comités de citoyens et des groupes populaires ainsi qu'auprès des organismes familiaux¹⁶. Au cours de la décennie, il aborde une large gamme de questions et d'enjeux concernant tant la politique familiale, les garderies populaires que le revenu minimum garanti; il développe des indicateurs sociaux. Les changements dans les modes de vie familiale l'amènent à produire des avis ponctuels sur « la question des ménages concubins et des mères délaissées » en regard de l'accessibilité de l'aide sociale; il se penche également sur le revenu minimum garanti et sur l'avortement¹⁷. Il rédigera enfin tout au long de son mandat divers avis et études sur la famille, la natalité, l'adoption, la protection de la jeunesse, les services de garde et la politique familiale.

Le *Dossier sur l'avortement*¹⁸ présenté au ministre en 1974 comme un instrument de travail susceptible d'alimenter la réflexion commune fait état de la diversité des valeurs et des convictions des membres du Conseil; il présente diverses positions sur la question ainsi que des données d'enquête. Les recommandations de l'avis, qui préconisent l'accessibilité des services et la responsabilité des femmes dans les décisions qui les concernent, disent refléter un consensus plutôt que des rapports majoritaires ou minoritaires de ses membres. La position des organismes familiaux, en l'occurrence Seréna, SOF, AFÉAS et FUF, en est une d'opposition à l'avortement et aux changements à la loi fédérale existante; la FUF citée plus longuement réclame cependant des services de planification familiale et des cours d'éducation sexuelle. Le texte de l'avis sera presque intégralement repris en 1977 dans un second avis au ministre Lazure, où l'on citera les mêmes positions et recommandations du Conseil sans tenir compte des changements éventuels dans les organismes, comme l'AFÉAS qui a modifié ses positions en 1975¹⁹.

16. Conseil des affaires sociales et de la famille, *Une consultation du CASF auprès des comités de citoyens et des groupes populaires*, mars 1975, 236 p.

17. Rapport annuel du CASF, 1971-1972, 1972-1973 et 1974-1975.

18. CASF, *Dossier sur l'avortement, Contribution du CASF à une information collective et une réflexion sur un problème d'actualité*, 1974b, 48 p.

19. Jocelyne Lamoureux, Michèle Gélinas et Katy Tari, *Femmes en mouvement. Trajectoires de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale. AFÉAS, 1966-1991*, Montréal, Boréal, 1993, p. 88.

Dans l'ensemble, la dynamique qui s'instaure entre le CASF et les organismes familiaux semble osciller entre la collaboration, la revendication et l'influence mutuelle sur plusieurs questions. S'ils peuvent différer d'avis selon les enjeux et la position de leurs membres, les représentants familiaux nommés au CASF ont d'emblée une place dans la formulation des avis; en outre, ils reçoivent rapidement l'information sur les lois et les études en voie de réalisation qu'ils font circuler dans leurs organismes avant qu'ils ne se prononcent dans un mémoire (entrevues avec Denise Laporte-Dubuc et Jacques Lizée).

Comme le CASF a pour mandat de réfléchir sur la participation des citoyens aux réformes et services gouvernementaux, il enclenche des échanges plus directs et élargis avec un grand nombre d'associations: comités de citoyens, groupes féministes, associations professionnelles, etc. Tout au long de la période, l'objectif de créer une politique familiale demeure un enjeu qui lie le Conseil aux organismes familiaux. Transmis par les écrits du précédent Conseil supérieur de la famille et de son président Garigue, cet objectif revient constamment dans les interventions et les mémoires des organismes familiaux. On trouve aussi maints échos de leurs points de vue dans les avis du CASF auxquels contribuent certains représentants d'organismes.

L'un des premiers mandats du CASF est en effet d'étudier le document du Conseil supérieur de la famille portant sur la formulation de politiques et programmes familiaux, dans lequel il est stipulé d'accorder son attention à l'existence et aux fonctions des organismes familiaux (CASE, *Rapport annuel 1971-1972*, p. 6-7). Le comité chargé de réaliser ce mandat élabore une stratégie en trois volets: une synthèse des recherches sur la famille, une consultation des organismes et la tenue d'un colloque d'experts. En 1974, il formule des propositions et recommandations sur la participation et sur l'humanisation des soins et il énonce des «Éléments pour une politique familiale» dans le contexte d'une *Contribution à une politique des Affaires sociales et de la famille* (mars 1974a)²⁰. Le sociologue Jean-Paul Hauteceur rédige l'*Introduction à une politique de la famille* dont s'inspire cet avis.

Dans le document du CASE, «Éléments pour une politique familiale», le principe de l'égalité des chances qui inspire les politiques sociales du ministère des Affaires sociales fait apparaître une nouvelle problématique de la famille où l'accent est mis sur les droits individuels, les droits des femmes, des hommes et des enfants. Prenant acte de la diversité des

20. CASE, *Contribution à une politique des Affaires sociales et de la famille*, mars 1974a, partie III, «Éléments pour une politique de la famille», p. 53-87.

formes familiales, le document de 1974 propose une définition du familial où le « couple des parents-enfants [constitue] une communauté domestique ». Il est d'avis que :

l'usage de termes tels que concubins, mères célibataires, mère délaissée ou abandonnée, ménage de fait ou de droit, parents adoptifs et tant d'autres est négativement discriminatoire à l'égard des individus et des familles. Si l'on accepte que l'objectif de l'égalité des chances et la finalité de la liberté qui n'a de sens qu'individuelle, il importe de réaliser cet objectif avant tout dans l'idéologie politique. La diversité de fait des situations familiales ne devrait en aucun cas être sanctionnée par des valorisations différentes du langage qui produisent ou reproduisent ces inégalités »²¹.

Si le document innove sur divers sujets (l'emploi du temps, les garderies populaires en milieux défavorisés, l'équité en emploi, les droits des femmes, les droits des enfants, le rôle du père), la famille en tant que catégorie ou groupe semble s'estomper derrière les droits individuels. La diversité des formes familiales qui s'affirme au cours de cette décennie semble par moments noyée dans un discours cherchant un dénominateur commun. Comme nous le verrons, les organismes familiaux prennent eux aussi conscience de cette diversification du familial qui vient remodeler la dynamique associative elle-même, les obligeant à modifier peu à peu leurs représentations sociales de la famille. Cependant, la nouvelle problématique de l'État insiste davantage sur les droits sociaux et individuels que sur la famille et c'est sur ce point que vont s'affronter certains organismes familiaux et l'État. Dès 1971, le débat sur les changements dans les programmes d'allocations familiales²² ressurgit quand les prestations s'éloignent de l'universalité ; les mouvements familiaux s'insurgent de façon quasi unanime contre ces changements.

En juin 1974, Denise Laporte-Dubuc²³ dans *Une politique familiale, c'est quoi?* conteste vivement la nouvelle approche du MAS ainsi que la nouvelle politique des allocations familiales qui rompt avec le principe de l'universalité de l'aide de l'État aux parents. La reconnaissance d'une contribution de l'État à la responsabilité économique des parents envers leurs enfants, à l'origine des programmes universels d'allocations familiales, n'existe plus dans la nouvelle optique. De façon générale, les principes d'équité et de redistribution aux plus démunis, qui inspirent le MAS dans l'ensemble de ses programmes et qui conviennent à une politique sociale,

21. *Ibid*, p. 59.

22. Voir les articles parus dans *Le Soleil* du 15 octobre 1971, *Le Devoir*, des 6 et 10 janvier 1972.

23. Denise Laporte-Dubuc, *Une politique familiale, c'est quoi?* OFAC, 1974, 14 p.

lui semblent différents de ceux préconisés par l'UIOF²⁴ et Philippe Garigue, qui considèrent les allocations familiales comme un soutien apporté aux familles en tant que chargées d'enfants. L'individualisation des programmes qui découle des principes inspirant diverses mesures est immédiatement relevée par les membres du mouvement familial. Les premiers mémoires de l'OFAQ et de la FUF critiquent vivement la nouvelle approche sans pour autant mettre de côté la question sociale et la lutte contre les inégalités qui, selon eux, relèvent d'autres programmes. (Il faudrait citer ici tous les mémoires de l'OFAQ et de la FUF sur les allocations familiales, la fiscalité et, lors d'une période ultérieure, leur contestation des programmes Apport alors que l'État se désengage au plan social.)

La réaction des familiaux à la première ébauche de problématique du CASF ainsi qu'une volonté de participer à ces débats publics sont perceptibles dans un numéro d'*Éducation et société* (nov. 1974), une revue de débats ayant succédé à la revue des Jésuites *Collège et familles* en 1969 et à laquelle contribuent des éducateurs et des militants familiaux. Jacques Lizée, Pauline Provencher et Madeleine Dubuc de la FUF font en effet partie du comité éditorial de la revue qui soutient la réforme scolaire et des dizaines de membres de la FUF rédigent des articles pour divers numéros (FUF, Communiqué, 9 mai 1974). Cette revue aborde plusieurs thèmes et publie divers points de vue. Ainsi, dans un numéro qui fait une large place aux organismes familiaux, un extrait du document de Jean-Paul Hauteœur définissant la famille d'un point de vue philosophique est publié à côté d'un article qui conteste l'approche du CASF. Dans « Une politique familiale, c'est quoi ? » (juin 1974), Denise Laporte-Dubuc, secrétaire générale de l'OFAQ reprend les grandes lignes du texte que nous avons déjà évoqué. Selon la représentante de l'OFAQ, elle-même membre du CASF, le principe d'égalité appliqué par le MAS dans ses politiques sociales ne saurait remplacer une politique familiale et il aboutit à des incongruités dans une série de mesures sociales qu'elle énumère. En étant centrée sur l'individu et le curatif uniquement, la politique sociale semble, selon Laporte-Dubuc, produire à terme une politique de la marginalité. Elle signale qu'une politique familiale concerne la qualité de vie de tous les adultes chargés d'enfants. Publiant de son côté le point de vue qu'il a exprimé dans un mémoire tout récent lors de la consultation du CASF, Albert Lapointe, directeur de Couple et famille FND, conteste l'efficacité du CASF et réclame la création d'un véritable comité de consultation formé de familiaux et rattaché directement au MAS. Il souligne enfin que le CASF n'a pas une influence politique suffisante et qu'il devrait être relié au Cabinet des ministres.

24. Roger Bellefeuille dans *La Presse* du 18 janvier 1972 expose le point de vue du secrétaire de la commission des mouvements familiaux de l'UIOF, M. Paul Vermeire, venu débattre de cette question dans un colloque à Sherbrooke.

Si tous les organismes appuient le principe de compensation des charges familiales par l'État et estiment qu'il faut défendre les droits des parents tout en promouvant la prévention, l'OFAQ va adopter, dans ses nombreux mémoires, une approche critique et, par moments, contestataire des mesures gouvernementales qui se révèlent trop éloignées de cette perspective. Mais les mémoires ne sont pas les seuls moyens de se faire entendre. Par une vaste consultation, le CASF va prendre directement contact avec la multiplicité des organismes familiaux et à intérêt familial. Amorcée en 1973 par une préconsultation, la consultation du CASF auprès des organismes familiaux²⁵ est réalisée par trois chercheurs et donne lieu à des rencontres avec 70 organismes d'abord, puis avec 127 groupes. La démarche va à nouveau mobiliser les organismes et laisser des traces documentaires abondantes sur les organismes familiaux, leurs structures, leurs activités et leurs relations entre eux et avec les organismes gouvernementaux. Elle suscite par ailleurs des interactions accrues entre le CASF et les groupes; par exemple, c'est dans le cadre de ces échanges en vue d'une consultation que la FUF est mandatée par le CASF pour coordonner une rencontre avec des mères célibataires de la région de Montréal (Communiqué de la FUF, 9 mai 1974).

Un volumineux rapport déposé en 1975 décrit les organismes familiaux, leurs définitions de la famille et des problèmes familiaux; il recense intégralement les recommandations proposées par l'ensemble des groupes rencontrés. Derrière ce portrait analytique, mais anonyme dans certaines parties, ce qui lui confère une certaine imprécision, se profile la perception d'une double réalité associative, francophone et anglophone. En effet, dans les institutions anglophones intégrées au secteur public, les bénévoles semblent déjà travailler facilement aux côtés des professionnels. En revanche, des conflits et malaises sont perçus entre professionnels et bénévoles des secteurs francophones, les premiers ne voyant pas d'un bon œil les interventions des seconds; selon le rapport, les valeurs religieuses de certains mouvements familiaux semblent heurter les professionnels dont la clientèle est pluraliste. En outre, le milieu associatif francophone, qui offre une grande diversité de services, y est présenté dans ses grandes divisions de mandats, de structures et avec les clivages provincial-régional déjà mis en évidence dans les documents produits avant la création de l'OFAQ. Le rapport s'étend sur les oppositions entre l'OFAQ et les fédérations provinciales qualifiées de dissidentes, une division que l'État a accentuée en attribuant à l'OFAQ le mandat de distribuer les subventions. Le rapport relève enfin un certain manque de confiance des organismes familiaux envers le CASF qui leur paraît peu efficace et faire obstacle à

25. CASF, *Une consultation du CASF auprès des organismes familiaux et d'autres agents d'intervention auprès des familles*, avril 1975, 180 p.

une communication directe avec le MAS. De fait, l'OFAQ craint de voir le CASF s'approprier la consultation auprès des familles, ce qui nécessite une distance par rapport au pouvoir et, selon elle, fait partie de son propre mandat (p. 99).

À partir des rencontres et des mémoires reçus, le document analyse longuement les conceptions de la famille des organismes consultés et leurs perceptions des problèmes familiaux. Si les organismes familiaux aspirent à collaborer aux services mis en place dans le réseau gouvernemental (CSS, CLSC, CRSSS), ils veulent toutefois que l'on procède en octroyant des contrats de service et dans le respect de leurs valeurs et de leurs missions (p. 107). Les organismes familiaux signalent les difficultés qu'ils éprouvent pour recruter des membres et font état de leurs besoins financiers; d'où la place importante prise par la recherche de financement en cette première moitié des années 1970.

4.4. LA RECHERCHE DE FINANCEMENT ET L'ÉCUEIL DE LA CENTRALISATION

Si les modalités du financement d'un regroupement des organismes familiaux divisaient les 13 fédérations réunies dans l'expérience d'inventaire-animation (1967-1970), c'est davantage la sauvegarde de l'autonomie d'action des organismes qui faisait problème que le principe de recevoir des subventions gouvernementales. En effet, tous les organismes réclamaient des fonds pour financer un secrétariat permanent et assurer la formation de militants; certains d'entre eux (quatre ou cinq) recevaient déjà un financement gouvernemental. Le mémoire de la FUF (1968) sur le mouvement familial consacrait tout un chapitre à la question du financement. L'aide sollicitée y était justifiée au nom des services rendus aux familles; on mettait surtout l'accent sur le besoin de formation et l'engagement d'animateurs permanents pour assurer la base d'un mouvement familial (p. 31). S'il y avait unanimité concernant les besoins de financement, il en allait autrement de l'attribution des sommes allouées.

Une fois incorporée, en janvier 1972, l'OFAQ prépare donc à son tour un mémoire sur le financement; elle cherche à faire reconnaître un financement statutaire pour elle-même et pour les fédérations membres et propose des critères d'attribution partiellement basés sur le membership²⁶. L'obtention de subventions y est justifiée en termes de prévention sociale et d'action auprès des familles à l'échelle régionale, et ce, dans le contexte d'une régionalisation des structures de participation. Les trois fédérations

26. OFAQ, *Mémoire de l'OFAQ présenté à Monsieur Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales, Objet: Financement de l'OFAQ et de ses organismes affiliés*, juin 1972, 16 p.

non liées à l'OFAQ, soit la FUF²⁷, SOF et Seréna, qui reçoivent déjà des subventions, veulent obtenir directement leurs subventions; elles préparent peu après (octobre 1972) un mémoire commun adressé à l'État²⁸ où elles invoquent des arguments similaires basés sur leurs fonctions de prévention et de médiation entre les familles et la société dans un contexte de remise en question de la famille (p. 3). Le mémoire rappelle les progrès du Québec dans l'instauration d'une politique familiale et privilégie les actions spontanées autour de tables de travail, rappelant son opposition à un regroupement institutionnalisé. Dans un contexte de pluralisme, il soutient que seules les associations familiales sont en mesure de transmettre des valeurs familiales (p. 16-17). Il propose aussi un financement statutaire et établit des critères de financement; ainsi, seules les fédérations provinciales qui organisent leurs propres collectes de fonds, dressent des bilans financiers, consacrent ces subventions à la formation de militants, offrent des services et manifestent un souci d'évaluation de leur programme annuel y auraient droit.

Toujours selon le rapport du CASF (avril 1975), les trois organismes «dissidents» (FUF, Seréna et SOF) entreprennent alors des négociations avec le ministre et arrivent à faire reconnaître la contribution de leurs activités à la prévention sociale. Une lettre d'Yves Lajoie du SOF à Claude Castonguay (janvier 1973) citée dans l'étude développe l'argumentation de l'intérêt public de l'action des organismes familiaux auprès des couples et des familles. La réponse à cette lettre est positive, mais l'État n'entend toujours pas se charger des modalités d'attribution de ces montants. (En entrevue, Yves Lajoie a évoqué la suppression temporaire des subventions aux organismes reconnus comme religieux, ce qui éclaire en quelque sorte le contexte de ces échanges épistoliers. L'OFAQ, étant non confessionnel, pouvait sembler offrir une solution à ce dilemme.)

Le rapport sur la consultation des organismes familiaux mentionne que le 12 avril 1973, le sous-ministre adjoint, Aubert Ouellet, annonce à Denise Laporte-Dubuc l'octroi d'un montant de 160 000 \$ à l'ensemble des organismes et demande à l'OFAQ de former un comité avec les trois organismes familiaux non affiliés pour faire des recommandations sur le partage de la subvention²⁹. Une lettre aux trois organismes leur demande de se joindre à ce comité (CASF, avril 1975, p. 66-68). La situation est la

27. En mai 1972, lors d'une assemblée, la FUF accepte le principe de recevoir du financement pour les projets spéciaux et élabore par ailleurs une politique de financement autonome pour la création d'un secrétariat permanent (assemblée générale annuelle, les 12 et 13 mai).

28. FUF, SOF, Seréna, *Mémoire sur le financement des organismes familiaux*, octobre 1972, 22 p.

29. SOF, Seréna et FUF, *Mémoire sur le financement et le regroupement des organismes familiaux du Québec*, présenté à l'honorable Claude Forget, Montréal, mars 1974, 6 p.

même en 1974 au moment où le CASF analyse les résultats de sa consultation. Selon des personnes rencontrées par le CASF, les difficultés suscitées par cette modalité d'attribution du financement semblent avoir creusé le fossé entre les organismes. Le *Mémoire sur le financement et le regroupement des organismes familiaux du Québec*, présenté par le SOF, la FUF et Seréna au ministre Claude Forget en mars 1974, propose une solution : que chacun reçoive directement sa subvention pour financer son secrétariat permanent. Il réclame en outre la mise sur pied d'un comité mixte de financement et rappelle que seulement 3 des 19 fédérations provinciales font partie de l'OFAQ et que les autres préfèrent se regrouper autour d'une table des organismes familiaux à laquelle l'OFAQ pourrait participer en tant que fédération d'organismes familiaux. À l'heure du pluralisme, ces organismes sont d'avis que des fédérations distinctes doivent représenter les familles. « Ce n'est pas parce que nous sommes tous des familles que le mot famille est un dénominateur commun » affirme-t-on (p. 5), tout en ajoutant plus loin que « la question du regroupement est l'affaire des familiaux du Québec et nous en sommes » (p. 6). Dans une note sur l'histoire de nos subventions (juillet 1976), Denise Laporte-Dubuc indique pour sa part que l'OFAQ n'a jamais voulu exercer un contrôle sur cette distribution.

Dans ses *Commentaires et réflexions sur le Tome 1 et sur le sommaire de la consultation auprès des organismes par le CASF*, la FUF (1975) signale que, comme ils n'ont jamais fait partie de l'OFAQ, les trois organismes provinciaux ne peuvent être qualifiés de dissidents. Elle insiste à nouveau sur l'opportunité pour les organismes provinciaux de constituer une table de concertation et d'avoir un lien direct avec le CASF. Eu égard aux transformations des familles et du milieu associatif, la FUF propose d'établir d'autres rapports avec l'État pour l'élaboration d'une politique familiale dans le respect du pluralisme, de la diversité des groupes et de leurs idéologies. Elle réclame à nouveau un financement statutaire, direct et plus adéquat.

Le CASF est en effet devenu le principal interlocuteur des associations en 1970 et il le restera durant toute la décennie. Mais selon les opinions rapportées dans la consultation (CASF, 1975, p. 114-115), le Conseil, en début de décennie, ne semble pas considéré comme représentatif par certains organismes familiaux, ni tenu pour être un médiateur efficace de ces derniers auprès du pouvoir public. Qui plus est, certains groupes, tel l'OFAQ, craignent que par sa fonction de consultation, le CASF n'empiète sur leur propre rôle. Malgré ces réserves, les fédérations s'attachent à nouer des liens avec le nouveau Conseil qui devient un lieu de convergence de leur action, et lui donne un caractère sociopolitique.

4.5. LE TRAVAIL POLITIQUE DES ASSOCIATIONS: PARTICIPATION AU CASF, RÉDACTION DE MÉMOIRES

Au cours de cette période, on assiste à la création de l'OFAQ et au déploiement d'efforts des fédérations provinciales non affiliées à l'OFAQ pour réunir divers groupes autour d'activités ponctuelles. On y observe également les interactions des divers organismes avec le Conseil des affaires sociales et de la famille à travers la consultation et la nomination de représentants, deux postes étant réservés aux organismes familiaux. Selon des documents de la FUF (lettres circulaires du secrétaire général, janvier 1974 et avril 1974), des réunions entre « organismes familiaux du Québec » non affiliés à l'OFAQ se déroulent en vue d'une rencontre avec le président du CASF, M. Roger Marier, pour discuter de la consultation, de l'organisation des mouvements et de l'élaboration d'une politique familiale. Puis, lors d'une réunion organisée par la FUF à laquelle plusieurs organismes sont invités, on discute de l'opportunité d'un regroupement spontané des organismes familiaux, de la création d'une journée provinciale de la famille ainsi que d'une concertation pour la prochaine nomination d'un représentant au CASF. Comme on le verra, les organismes familiaux non affiliés recherchent des lieux de rencontre communs. Enfin, la participation de quelques leaders familiaux au CASF suscitent d'autres activités.

C'est au comité spécial sur la famille du CASF, présidé par Denise Laporte-Dubuc et dont font également partie Jacques Lizée et Richard Sarrasin, qu'est déposé en 1975 le rapport de la consultation ainsi que le bilan de recherches de Colette Carisse intitulé : *La famille, mythe et réalité québécoise*³⁰. Le rapport-synthèse de Carisse fait largement état des multiples changements en cours associant à un mythe les écrits portant sur des familles et des valeurs traditionnelles ; il présente les transformations de la conjugalité : union libre, divorce, monoparentalité. Familiers des cours de sociologie, de sexologie et de service social, les trois représentants des organismes familiaux, membres du comité et eux-mêmes issus de ces professions, ont sans doute lu ce travail avec beaucoup d'intérêt. En contact avec les familles et leurs problèmes, ils connaissent bien le paysage familial des années 1970 et sont également à la recherche de nouvelles interventions pour mieux répondre aux besoins des nouvelles familles.

Vers la même époque, Denise Laporte-Dubuc³¹ examine les thérapies de couple dans un mémoire de maîtrise et dresse pour l'OFAQ un inventaire des diverses de thérapies conjugales disponibles à Montréal dans les

30. Colette Carisse, *La famille, mythe et réalité québécoise*, Rapport présenté au Conseil des affaires sociales et de la famille, mars 1974, 188 p. plus annexes.

31. Denise Laporte-Dubuc, *La relation de couple peut-elle évoluer? Un instrument d'évaluation des services de préparation au mariage*, Mémoire de maîtrise, (sociologie), Université de Montréal, juin 1974. OFAQ, *Mémoire de l'OFAQ présenté à Monsieur Claude Castonguay, Ministre des Affaires Sociales relativement à des services d'aide au couple et à la famille*, mars 1973, 31 p. (non signé).

secteurs privé et public ; elle recommande aux universités québécoises et aux cégeps de dispenser un enseignement dans ce domaine à l'exemple du Montreal Jewish Hospital. Les mouvements religieux, comme Couple et famille, sont à la recherche de nouveaux modes d'intervention auprès des couples et le père Albert Lapointe acquiert une formation en counseling familial à l'Université Saint-Paul, en 1970 (Desbiens, 1998, p. 152). Comme nous l'avons vu, Jacques Lizée participe à la mise sur pied du Carrefour des familles monoparentales et la FUF accueille la nouvelle fédération dans ses locaux.

En tant que membres du CASF, certains leaders d'organismes familiaux se penchent par ailleurs sur une foule de questions concernant les changements familiaux ; les problèmes et solutions font par ailleurs l'objet de nombreux mémoires. Les auteurs de ces mémoires, qui se multiplient au fil des ans et des législations, sont parfois les mêmes qui participent aux délibérations du CASF ou siègent à ses comités. Signalons qu'ils ne font pas que diffuser l'information à leurs membres : ils font participer leurs organismes aux débats ainsi qu'à l'organisation de nouvelles formes d'intervention.

Dès 1974, tant la FUF que l'OFAQ incitent leurs membres à participer aux comités d'école mais aussi à collaborer à la mise en place des CLSC dans leur milieu. Par l'intermédiaire de ces leaders, les questions de l'heure circulent entre les fédérations et le CASF et les points de vue des familiaux sont acheminés dans l'appareil législatif. Seule une étude attentive des étapes de formulation des avis et des mémoires sur des projets de lois successifs permettrait de connaître les positions de chaque organisme et d'évaluer l'influence du mouvement familial (ou de fractions du mouvement) sur ces législations. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'à travers cette action sociale et politique, des groupes de familiaux répartis à travers la province scrutent les législations, suggèrent des modifications, formulent des propositions et participent aux changements sociaux et politiques. Par exemple, s'ils insistent inlassablement sur l'importance primordiale de la prévention des problèmes familiaux, la responsabilité première des parents dans l'éducation des enfants et la coresponsabilité des parents et de l'État à l'égard des enfants, ils formulent aussi des propositions dans l'élaboration du nouveau Code civil ; par exemple, ils souhaitent humaniser les processus judiciaires dans les cas de séparation et de divorce. En tant que membres du CASF, les personnes nommées assument des mandats particuliers.

Pour rédiger son avis sur *La question du Tribunal de la famille* (1976)³², le CASF a fait appel à son comité spécial présidé par Denise Laporte-Dubuc et formé de Jacques Lizée, Léo Cormier, Richard Sarrasin

32. CASF, *La question du Tribunal de la famille*, Études et avis du Conseil des affaires sociales et de la famille, février 1976, 23 p.

et Nicole David. Ce comité a recueilli les mémoires des organismes et consulté des experts; ses recommandations convergent avec celles des deux organismes de réforme du droit qui travaillent sur ces questions. Là où les recommandations du comité semblent innover, c'est dans la recherche de solutions à court terme; ainsi, on propose de mener des expériences pilotes en attendant que les réformes législatives soient mises en application. Regrouper les cours de juridiction fédérale et provinciale, alléger les procédures, éviter les accusations aggravant les conflits, protéger les droits de l'enfant et faciliter le versement des pensions alimentaires, offrir des services de conciliation et de thérapie, voilà autant de moyens qui sont proposés dans l'avis pour atténuer les difficultés éprouvées par les personnes qui se séparent ou divorcent mais qui demeurent toujours des parents. Cet avis (nous aurions pu choisir un autre dossier, par ex., les services de garde ou le soutien aux parents des enfants souffrant de handicap) illustre son apport, un apport ici explicitement reconnu. Sans doute, cet apport doit-il être situé parmi la diversité des interventions issues des milieux légaux, des professionnels du réseau social, mais également des mémoires et avis des associations féminines à travers le Conseil du statut de la femme qui intervient aussi dans les changements légaux qui les concernent.

L'avis du CASF portant sur *La situation des familles québécoises*³³ publié en 1978, constitue une remarquable synthèse des travaux poursuivis par son comité sur la famille. Il y intègre les études réalisées dans d'autres secteurs ainsi que les consultations des organismes familiaux et parafamiliaux. On y retrace l'histoire du bénévolat religieux, son apport, l'universalisation des services repris par l'État et l'évolution de sa contribution dans une société en rapide transformation (p. 81-84) et l'on recommande de consulter les organismes familiaux en tenant compte des moyens dont ils disposent. Enfin, on se penche sur les rôles particuliers et essentiels joués par les organismes communautaires dans l'ensemble des services dispensés aux familles tant dans un cadre préventif que thérapeutique. Fait notable, le CASF reprend nombre de recommandations issues des milieux familiaux comme des milieux féministes, entre autres, le maintien des allocations familiales, l'instauration d'une politique familiale et la mise sur pied d'un organisme de coordination intersectoriel des programmes et mesures qui touchent les familles.

Le comité sur la famille ayant rempli son mandat, il organise une rencontre avec le ministre Lazure et le CASF crée un comité spécial élargi sur la famille; deux membres sont nommés par le Conseil, deux par les organismes familiaux provinciaux et trois par les organismes familiaux

33. CASF, *La situation des familles québécoises*, Études et avis du Conseil des affaires sociales et de la famille au Ministère des Affaires sociales, Québec, Gouvernement du Québec, septembre 1978, 108 p.

régionaux ainsi que trois personnes ayant une expertise particulière. Siègent à ce comité élargi des représentants de Seréna, de Couple et famille, du Carrefour des associations de familles monoparentales, des Services de préparation au mariage, de l'AFÉAS et quelques travailleurs sociaux, mais aussi Maurice Champagne-Gilbert.

Le mouvement familial est devenu partie prenante des grandes réformes de l'État qui, au cours des années 1970, promulgue par exemple une législation sur la protection de la jeunesse et poursuit la réforme du Code civil. Certains des organismes qui se penchent sur ces questions participent à un front commun pour la réforme du système de protection de la jeunesse et ils apportent diverses suggestions ponctuelles ou s'allient à d'autres groupes. Les mémoires qui leur sont propres permettent de suivre davantage la teneur de leurs interventions.

Au sujet de la réforme du Code civil, l'OFAQ, regroupant des organismes de services aux couples d'inspiration religieuse, soutient l'abandon des motifs culpabilisants dans les causes de divorce, et propose (sans succès) de parler d'un divorce après un constat d'échec du mariage plutôt que par consentement mutuel. Dans une optique de prévention, elle insiste pour que l'on informe les futurs conjoints de l'existence de cours de préparation au mariage dans la communauté, ce qui semble acquis dans une formulation subséquente. Elle soutient aussi la reconnaissance de certaines obligations et effets du mariage aux couples en union de fait, « tout en n'imposant pas les contraintes que veulent justement éviter les époux de fait³⁴ » (OFAQ, 1979, p. 19). Elle adhère au principe d'égalité des statuts et des responsabilités du couple, mais s'oppose à ce qu'un énoncé légal soit inséré dans la cérémonie religieuse. Pour ses organismes membres, dont plusieurs œuvrent au soutien des couples et à la préparation au mariage, le souci de la stabilité du couple vient nuancer leur adhésion aux changements juridiques découlant d'une modernisation du Code civil. Sans doute, les organismes familiaux vont-ils modifier dans le futur leurs perspectives sur divers points et adapter leur action. Signalons que la production de mémoires n'est pas la seule voie dans ce processus de réflexion et d'échanges sur les phénomènes familiaux, partie prenante de la modernisation en cours de la société; leur action les met aussi directement en contact avec les familles, les changements et les problèmes. C'est sur ce terrain qu'ils modifient à divers degrés leurs interventions ainsi que l'ont analysé des chercheurs qui observent, à côté d'une modernisation des conceptions du couple chez certains, le maintien par d'autres de modèles et de valeurs plus traditionnels (Caron *et al.*,

34. OFAQ, *Avis des Organismes familiaux associés du Québec sur le rapport sur la famille de l'Office de révision du Code civil*, avril 1975, 14 p. Voir surtout : OFAQ, *Mémoire de l'OFAQ présenté à M. M.-A. Bédard, ministre de la Justice, sur le rapport de l'Office de révision du Code civil*, février 1979, 25 p.

1985; Desbiens, 1998). À l'intérieur comme à l'extérieur du Québec, ils sont également en relation avec d'autres réseaux et d'autres instances qui élargissent les débats et offrent des possibilités d'action.

4.6. L'UIOF, L'INSTITUT VANIER, LE CARREFOUR QUÉBÉCOIS DES TRAVAILLEURS DE LA FAMILLE : DES LIEUX DE RÉFLEXION ET DE RÉSEAUTAGE

Les liens avec l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF) sont apparus cruciaux dès le début de la mise en place d'un mouvement familial au Québec. La plupart des personnes rencontrées en entrevue ont souligné l'importance de ces contacts au plan des idées comme au plan stratégique. Les changements en cours dans la vie familiale discutés à l'UIOF et les activités du mouvement en faisaient un lieu effervescent, qui donnait l'impression de pouvoir agir et changer la société (entrevues individuelles avec Richard Sarrasin et Jacques Lizée). La participation à l'UIOF mettait en évidence l'existence de politiques familiales dans divers pays européens (entrevues individuelles avec Jean-Pierre Lamoureux, Denise Laporte-Dubuc et Yves Lajoie).

Le mouvement international était sans doute traversé lui aussi par divers courants. Un article de Renée Rowan rapporte les propos de Philippe Garigue, alors président de l'UIOF; il souhaite l'avènement d'un meilleur équilibre des âges et des sexes dans le mouvement international et souligne la nécessité d'y promouvoir une définition pluraliste de la famille. Le sociologue Pierre de Bie y présente l'union libre comme le nouveau modèle de mise en couple chez les jeunes (*Le Devoir*, 11 septembre 1972). Au cours de l'année qui suit, à l'UIOF dans une réunion à Toronto, on étudie les nouveaux styles de vie. En plus de participer à ces débats au sein de l'UIOF sur les nouveaux types de familles et sur maints aspects de la politique familiale, le comité canadien de l'UIOF, selon plusieurs témoignages, devient un réseau important du mouvement familial québécois et une tribune informelle d'action politique. En 1975, Yves Lajoie, directeur du SOF national et Denise Laporte-Dubuc, secrétaire générale de l'OFAQ, sont élus directeurs du comité canadien; Jacques Lizée en devient le président et M^{me} Ivy Saint-Laurence de Toronto, du Canadian Home and School, la vice-présidente (Lettre mensuelle. FUF, octobre-novembre 1975). Dans l'ensemble, le comité canadien de l'UIOF rassemble un plus grand nombre de Québécois que de Canadiens; il regroupe en effet une dizaine de représentants d'organismes québécois et à peine quelques membres d'autres provinces. Un représentant de l'Institut Vanier, un membre du Service à la famille Canada font partie du comité canadien de l'UIOF, tout comme quelques représentants gouvernementaux du CASE, du MAS, du ministère de la Santé nationale et du Bien être-social. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'à travers l'UIOF, familiaux et gouvernementaux ont l'occasion de participer à des événements internationaux, donnant lieu à des échanges moins

formels, mais plus propices à l'avancement des dossiers. Comme les Québécois sont majoritaires au comité, il finit bientôt par n'avoir de canadien que le nom, d'où la fondation d'un comité québécois. Au-delà du comité canadien puis québécois, c'est cependant la relation à l'ensemble de l'UIOF qui apporte de nombreux bénéfices, contacts, informations, voyages et confère une légitimité à l'ensemble du mouvement. On constate, dans les rapports annuels du CASF, qu'à l'occasion le directeur ou le secrétaire du CASF participent également aux réunions de l'UIOF à Paris. Ainsi, à la réunion de Tunis en novembre 1977, des représentants des gouvernements canadien et québécois accompagnent les familiaux. Selon Jacques Lizée, Yves Lajoie et Richard Sarrasin, l'UIOF fut une véritable école d'action sociale pour tous les participants; Jacques Lizée estime avoir été ainsi en contact avec une grande diversité d'experts, d'informations et d'idées qu'il veillait à diffuser dans le mouvement et parfois au-delà, dans les secteurs d'activité qu'il savait concernés par un dossier. Enfin, plusieurs Québécois assument des responsabilités internationales. Denise Laporte-Dubuc est membre du conseil général et Yves Lajoie, membre du Conseil général de l'UIOF depuis 1977, devient le secrétaire général de l'organisme en 1990³⁵. Jacques Lizée est élu représentant pour l'Amérique du Nord à partir de 1975; il assiste aux conférences américaines de la famille, participe au congrès de Helsinki sur la population, à celui de New Delhi sur l'urbanisme et contribue à l'organisation du congrès. Il préside en outre la conférence internationale sur le rôle de la famille dans l'éducation de l'enfant qui se tient à Montréal en 1981. Cette conférence sera un autre point tournant dans la vie du mouvement familial québécois.

Comme pour l'UIOF, la participation à l'Institut Vanier par des militants et des représentants gouvernementaux alimente les idées et les débats changeants entourant la famille, comme en témoignent les principaux thèmes traités dans le bulletin de l'Institut : *Transitions*. Organisme créé dans un contexte similaire à celui qui entoure la mise sur pied du mouvement familial québécois, l'Institut Vanier devient un lieu de débats, de diffusion des recherches canadiennes sur la famille et de concertation des activités d'intervention qui ont cours au Canada. On y trouve l'écho de maintes réflexions et études sur les changements des familles au Canada et sur les politiques concernant la famille. L'instauration d'une politique familiale au Québec dans la décennie 1980 est évoquée dans *Transitions* comme un cas unique et enviable (« commentaires sur le Livre vert », juin 1985). On y trouve de temps à autre des nouvelles des activités des mouvements familiaux québécois, principalement de la COFAQ et de ses travaux sur la politique familiale (juin 1984, vol. 14, n° 2). À la journée de la famille organisée par la FUF en 1974 s'ajoute la Semaine de la famille promue par l'Institut Vanier.

35. *Pensons famille*, vol. 2, n° 18, octobre 1990.

Par-delà les clivages entre mouvements, quelques tentatives de rassemblement des divers organismes familiaux à l'intérieur du Québec eurent également lieu. Les travailleurs sociaux, à l'instigation de Gilles Lacroix, mettent sur pied en 1976 un Carrefour québécois des travailleurs de la famille (CQTF) dont le premier conseil d'administration réunit des représentants de six organismes familiaux : Couple et famille, FUF, OFAQ, Seréna et SOF (FUF, Lettre vol. 3, n° 3, avril 1976). Ce regroupement semble avoir eu une courte existence, mais il retrouvera une fonction au début des années 1980, lorsque Gaston Gauthier, enseignant à l'éducation aux adultes à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), fondera la Maison des Parents à partir du conseil d'administration du Carrefour³⁶. Ce nouvel organisme réunit plusieurs équipes de parents et dispense des services aux parents ainsi que des cours dans le cadre d'un programme animé de l'esprit des groupes d'entraide.

Les ramifications canadiennes et internationales d'autres organismes, tels que Couple et famille, Seréna ou les SPM plus directement rattachés aux associations catholiques, sont documentées dans leur historique ou dans des documents internes qui témoignent de réseaux propres à chaque organisme et de leur participation à d'autres courants (Desbiens, 1998; Henry-Breault, 1975).

Si l'UIOF et l'Institut Vanier, tout comme le CASF, constituent pour le mouvement familial québécois des réseaux élargis et des lieux majeurs de réflexion concernant la transformation du familial au cours des années 1970, c'est d'abord par le contact direct de leurs organismes avec les familles qu'une transformation des représentations de la famille s'accomplit au sein du mouvement familial au cours de cette décennie. Elle s'accompagne de deux phénomènes interreliés : la différenciation des associations familiales et la transformation des formes de famille.

4.7. LA DIVERSIFICATION DES FORMES FAMILIALES ET LA SPÉCIALISATION DES MOUVEMENTS

La diversification des types de familles, résultant de la multiplication des ruptures et de l'apparition de nouveaux styles de vie, s'accroît au cours des années 1970, alors qu'on assiste à la multiplication des associations de femmes chefs de famille. Groupes d'entraide et de services, ces associations se tournent rapidement vers des revendications socioéconomiques et recourent au lobbying politique. Le rapport de la consultation du CASF sur les associations familiales (avril 1975, p. 35) relève cette vitalité associative en 1973 à un moment où une fédération des associations de familles monoparentales est en voie de formation. Le soutien de

36. Carrefour québécois de la famille, *La Maison des Parents. Action et rayonnement*, Montréal, 1986, présentation de Gaston Gauthier.

la FUF à ce mouvement constitué autour de la monoparentalité joue un rôle important dans les liens qu'entretiendra par la suite la FUF avec certains groupes féministes. Jacques Lizée en est déjà un promoteur actif lorsqu'il arrive à la FUF.

En 1973, Jacques Lizée, alors directeur du Centre d'action familiale de Sherbrooke, participe à l'organisation d'un *teach in* sur la monoparentalité à Sherbrooke. Nommé peu après à la FUF, son premier texte dans *Famille Mag* (vol. 8, n° 1) 1973, en tant que secrétaire général s'intitule « Pluralisme familial et Union des familles, un heureux paradoxe » :

Que la famille soit monoparentale, parentale ou communale, elle s'interroge sur la place qu'elle occupe dans la société, sur les rôles de ses membres, sur un concept d'autorité qui évolue, etc. C'est probablement ce même désir de chaleur humaine, ce lieu où l'on se sent accepté, où l'on vit des relations interpersonnelles, à la dimension d'un idéal, ce premier milieu socialisant l'enfant et quoi encore, qui rendent ces mêmes familles solidaires dans des situations particulières, et les font se regrouper. Si le mot famille n'est plus un dénominateur commun, plusieurs valeurs familiales le sont, dont celles précitées, et c'est avant tout pour un tel idéal que des familles travaillent ensemble et revendiquent leurs droits.

Vers la même période, il signe l'introduction d'un numéro d'*Éducation et Société*³⁷ consacré à la monoparentalité et, aux côtés d'Aline Guay, il souligne l'importance d'améliorer les conditions socioéconomiques des femmes chefs de famille dont il signale la grande précarité. Comme elle le fera pour d'autres mouvements, la FUF offre un soutien technique à l'organisation de la rencontre qui conduit à la formation du Carrefour des Associations de familles monoparentales dirigé par Aline Guay. La nouvelle fédération étant logée pendant quelques années dans les locaux de la FUF, une collaboration informelle s'établit que l'on peut suivre à travers fronts communs et activités. Madeleine Dubuc, membre de la FUF et spécialisée dans les questions légales entourant le divorce, s'en voit confier la direction au tournant des années 1980 (entrevue avec Madeleine Dubuc).

Il n'est pas sans intérêt de saisir, à partir d'actions concrètes, comment les mouvements ont contribué à adapter les représentations à la diversification des familles. Un communiqué de la FUF du 14 mai 1974 présente la liste des premières associations faisant partie du Carrefour et signale que des familles monoparentales sont membres de la FUF et que l'Association des familles monoparentales de l'Estrie est membre associée de la FUF; on précise en outre que la fonction de la FUF dans le Carrefour en est une d'animation. Fut-il jamais question d'intégrer le Carrefour à la FUF? Ou

37. Jacques Lizée, « Introduction », *Éducation et société*, vol. 5, n° 2, mars 1974, p. 3. Aline Guay signe « Seules mais solidaires », p. 6.

encore de l'associer à l'OFAQ? Un bulletin de l'OFAQ (en décembre 1976) annonce en effet que le Carrefour joindra ses rangs, mais dans le bulletin suivant on rétracte cette affirmation.

La nouvelle fédération va vite prendre sa place aux côtés des grandes fédérations qui appuient cependant diverses revendications du Carrefour. La présence du Carrefour et son dynamisme rendent plus visibles les familles monoparentales, visibilité qui colore peu à peu les représentations d'ensemble de la famille dans le mouvement. Lorsqu'il présente un projet de module de la famille au Salon de la femme en 1975, Jacques Lizée mentionne que les différents âges et les différents types de familles y seront présents : on y retrouvera des familles biparentales et des familles monoparentales. En 1976, le Carrefour prépare un mémoire sur *L'insuffisance de revenu des familles monoparentales et les solutions possibles*³⁸. La FUF adresse des lettres aux ministres et députés pour appuyer ce dossier, ce qu'elle fera également pour d'autres textes et mémoires du CAFMQ. Ensemble, les deux fédérations appuient les projets de lois pour la protection de la jeunesse (mars 1977).

Cet appui indéfectible de la FUF aux familles monoparentales ne reflétait pas nécessairement les représentations qu'avait l'ensemble du mouvement familial en cette première moitié de la décennie, car si l'on en croit le rapport du CASF tiré de la consultation effectuée en 1973, la définition de la famille véhiculée par les organismes variait considérablement en cette première partie des années 1970, allant du plus traditionnel à la reconnaissance d'une diversité des modèles.

La majorité des organismes qui existent depuis longtemps reconnaît la structure idéale d'une famille comme étant celle composée d'un père, d'une mère et de un ou plusieurs enfants [...] Quelques groupes traditionnels et la majorité des associations monoparentales ne voient plus la nécessité de la présence de deux conjoints pour constituer une famille. Elle devient « un groupe de deux ou plusieurs personnes qui vivent un engagement » ou encore « tout homme, femme ou ensemble des deux ayant un ou des enfants à charge ». Pour la plupart la présence de l'enfant semble cependant indispensable pour dire qu'il y a « famille ». Par exemple, selon un organisme, elle se compose de : « deux générations en présence qui veulent vivre des relations inter-personnelles avec une notion de permanence ». (CASF, 1975, p. 122.)

De son côté, l'OFAQ appuie plusieurs revendications du Carrefour, mais selon M^{me} Laporte-Dubuc (entrevue avec Denise Laporte-Dubuc), la reconnaissance de la diversité des modèles familiaux à laquelle elle adhérerait personnellement, ayant participé aux travaux de l'Institut Vanier qui

38. CAFMQ, *L'insuffisance de revenu des familles monoparentales et les solutions possibles*, mai 1976, 22 p.

s'en faisait le porte-parole, fut d'abord lente à être acceptée à l'interne. Rappelant que les processus démocratiques de retour à la base et d'acceptation démocratique des diverses parties des mémoires rédigés par l'OFAQ étaient préalables à l'établissement de leur version définitive, elle considère que la rédaction du manifeste de l'OFAQ à la fin de la décennie et les discussions préalables ont constitué un tournant. Sans être l'unique rédactrice du manifeste (elle évoque l'enthousiasme pour ce mémoire de Pierre-Yves Boily de l'Office de la famille de Québec et sa contribution à la version finale), elle croit avoir influencé l'acceptation d'une reconnaissance officielle de la diversité des familles par l'OFAQ (entrevue avec Denise Laporte-Dubuc). Le manifeste de l'OFAQ (1980, p. 6), *Pour la défense de la nouvelle famille au Québec*, adopte la définition suivante :

« Famille » s'entend tout au long du document comme « une unité de relations interpersonnelles primaires avec un caractère de permanence où un ou des adultes ont charge de un ou plusieurs enfants ». Une famille, c'est donc tout autant une famille mono-parentale, bi-parentale, multi-parentale, qu'une famille d'accueil ou une famille adoptive, peu importe le nombre d'enfants. On peut estimer que règle générale les enfants sont des adultes à partir de dix-huit ans. Nous n'intégrons pas dans notre définition les personnes âgées, la « troisième génération », qui nous apparaît pourtant souvent liée à la dynamique familiale.

Y a-t-il un lien entre cet élargissement de la définition officielle de la famille par l'OFAQ à la fin de la décennie et la fondation en 1979 de la Table de pastorale familiale qui constitue une fédération religieuse directement liée à la hiérarchie ? La Table vise en effet à coordonner les offices de la famille des diocèses ainsi que les groupes de services afin de créer un lieu de réflexion religieuse sur les questions familiales. Cette réaffirmation du religieux n'est pas une négation des changements en cours et des nouvelles familles, bien au contraire. Entre autres, la Table cherchera à adapter son action pastorale aux réalités du divorce et des recompositions familiales³⁹. Il faut souligner par ailleurs que la fondation de la Table de pastorale fait partie des processus de spécialisation au sein du mouvement familial. Par l'intermédiaire de cet organisme, l'Église prend place ouvertement parmi les fédérations d'organismes familiaux dont elle appuyait depuis longtemps l'action.

À la fin de la décennie, on perçoit mieux toute la diversité des organismes familiaux et féministes concernés par les questions familiales ; le CASF semble avoir joué un rôle important dans cette affirmation et cette reconnaissance de la diversité des groupes qui agissent auprès des familles.

39. Office de la famille, diocèse de Montréal, *La pastorale des familles brisées. Un accompagnement et une mission chrétienne à proposer aux personnes séparées, divorcées, vivant seules, en cohabitation ou remariées civilement*, Montréal et Paris, Médiaspaul, 1995, 59 p.

4.8. DES ACTIONS COMMUNES ENTRE ASSOCIATIONS FAMILIALES ET GROUPES FÉMINISTES: LES PREMIERS PAS

Par le truchement de la FUF, une alliance se crée entre le mouvement familial et les associations de familles monoparentales rattachées au mouvement féministe. Un lien s'établit, par ailleurs, au cours de cette période entre diverses fédérations d'organismes familiaux et le Conseil du statut de la femme qui convoque les associations engagées directement ou indirectement auprès des femmes et cherche à établir des consensus sur divers enjeux. Sans avoir exploré en détail cette relation, nous avons relevé quelques traces de ces échanges dans les bulletins et les mémoires des associations. En 1975, Lorraine Dufort et Louise Deslauriers de la FUF sont déléguées aux rencontres organisées par le Conseil; la Fédération des unions de familles accepte, pour sa part, de répondre à ces invitations pourvu que ses propres activités n'interfèrent pas avec celles du Conseil (*Le Familier*, vol. 3, n° 5, juin 1976). Au cours de 1975, Année internationale de la femme, la FUF organise dans les unions de familles toujours en place une initiative: «Femme qui es-tu dans la famille?»⁴⁰. Des films de l'Office national du film et un questionnaire accompagnent les discussions sur «Femme: Individu, épouse et mère», qui réunissent hommes et femmes. Le rapport qui résume les propos des participants et participantes nous rappelle que la base du mouvement est toujours largement constituée de couples dont l'épouse est au foyer. Un peu comme le rapport soumis par la FUF à la commission Bird près de dix ans plus tôt, les discussions affirment les principes de l'égalité des conjoints dans la complémentarité des rôles, de l'engagement par le bénévolat et de la reconnaissance du travail au foyer. Les activités de réseautage et de groupes de pression auxquels participent les leaders de la FUF vont bien au-delà des intérêts de leur base.

Selon Jacques Lizée, c'est un lien véritable qui se crée entre la FUF et les groupes de femmes auxquels il reconnaît un rôle primordial dans la poursuite et la réalisation de plusieurs objectifs qui relèvent d'une politique familiale, qu'il s'agisse de l'obtention de services de garde ou des congés de maternité (entrevue avec Jacques Lizée). La FUF signe aux côtés des groupes de femmes divers mémoires concernant le rôle des sages-femmes, les pensions alimentaires, les services de garde, etc. En

40. FUF, *Projet et réalisation de l'initiative «Femme qui es-tu dans la famille» dans le cadre de l'Année internationale de la femme*, septembre 1975, 19 p. Voir aussi: le *Mémoire de la Fédération des unions de familles à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, mars 1968, 17 p.; il est signé par Gertrude Langlois, présidente, et Pierrette Rocquet, responsable du mémoire, et affirme le libre choix entre le foyer et le travail.

décembre 1980, elle fait partie d'une plate-forme de groupes féministes porteurs de revendications sur le projet de loi 89 concernant la réforme du Code civil⁴¹.

En 1975, l'OFAQ se rend également à la réunion du CSF. C'est dans un mémoire intitulé *Des femmes et des familles*⁴² que l'OFAQ affirme avoir découvert dans le rapport du Conseil du statut de la femme *Pour les Québécoises : égalité et indépendance* (1978)⁴³ de multiples similitudes avec des revendications que l'OFAQ avait formulées (OFAQ, 1979, p. 2). On énumère la liste des points déjà soutenus par l'OFAQ dans la révision du Code civil, la coresponsabilité de l'État et des parents à l'égard des chargés d'enfants, le partage des responsabilités dans le couple, le Tribunal de la famille, l'accès à des services de thérapie à caractère préventif, la disparition de la notion d'illégitimité, la reconnaissance des diverses formes familiales; puis l'on examine les points de divergence entre les deux mouvements. Le CSF met l'accent sur l'accès des femmes aux structures dominantes de notre société pour changer leur condition. L'OFAQ croit, pour sa part, que le changement passe par la famille et la socialisation et que la condition féminine ne saurait évoluer sans que change également la condition masculine. Le document précise que l'OFAQ ne recommande pas aux femmes de rester au foyer. Rappelant son adhésion au principe d'un libre choix à cet égard, elle souhaite cependant que chaque femme accède à l'autonomie financière. Sur un autre point, l'OFAQ, à l'instar de la FUF, va appuyer la demande de services de garde de qualité, mais favoriser la diversité des ressources et l'accès aux services de garde pour tous les parents, et non pour les seules travailleuses.

Enfin, il y aurait lieu d'examiner le rôle de l'AFÉAS dans un tel rapprochement au regard d'actions et de problématiques particulières des mouvements familiaux et féministes. On se souviendra qu'au début de la décennie (1973), l'AFÉAS avait quitté le mouvement familial tout en appuyant la création d'une politique familiale. Par la suite, dans ce qui apparaît comme un processus de spécialisation dans l'ensemble des mouvements, l'AFÉAS déploie son action autour de certains enjeux féministes enracinés dans le familialisme. Tout d'abord, elle fait la promotion de la reconnaissance juridique et sociale des femmes collaboratrices dans l'entreprise familiale; un peu plus tard, elle commandite une enquête sur

41. Plate-forme de revendications d'organismes sur le projet de loi 89 (décembre 1980).

42. OFAQ, *Des femmes et des familles*. Mémoire de l'OFAQ présenté aux ministres et députés québécois concernés, avril 1979, 9 p.

43. Conseil du statut de la femme, *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 335 p. On retrouve le Carrefour des associations de familles monoparentales, l'AFÉAS, les Cercles de fermières et la FUF dans la liste des associations dont des mémoires, études et documents ont été portés à l'attention du CSF depuis sa fondation en 1973.

le statut des femmes au foyer pour lesquelles elle revendique la reconnaissance sociale et l'obtention de divers droits. L'AFÉAS occupe par la suite une place importante dans le mouvement féministe; elle continue de défendre simultanément des intérêts plus larges concernant les questions familiales.

Enfin, elle encourage ses membres à investir les lieux de décisions tant au sein de l'Église dans les postes électifs de marguillières que dans les divers paliers de l'appareil politique. Quelques années plus tard, des présidentes de l'AFÉAS se retrouvent aux côtés d'experts et de membres du mouvement familial dans les comités qui produisent études et avis sur la natalité, puis elles contribuent à l'avis du CASF sur *La famille demain* (CASE, 1982), qui esquisse les éléments d'une politique familiale. Solange Fernet-Gervais, présidente de l'AFÉAS de 1975 à 1980, occupe l'un des deux postes des organismes familiaux au CASF en 1978-1979; elle participe au comité spécial élargi sur la famille⁴⁴. Christiane Bérubé, présidente de l'AFÉAS de 1980 à 1983, fera partie du comité tripartite chargé de la consultation sur la politique familiale en 1984, avec Maurice-Champagne Gilbert et Nicole Boily de la Fédération des femmes du Québec; cette dernière deviendra présidente du Conseil de la famille et de l'enfance en 1998.

Divers enjeux et diverses activités rapprochent aussi le mouvement familial et le mouvement féministe en cette fin des années 1970: congés de maternité, humanisation des naissances, amélioration des services de garde, reconnaissance du travail domestique. Les collaborations qu'a nécessitées le traitement de certains dossiers au cours des années 1970 ont sans doute préparé ces deux mouvements, par ailleurs si différents (à l'exception de l'AFÉAS) dans leurs discours idéologiques, à collaborer de façon ponctuelle pour réclamer la mise sur pied d'une politique familiale. Le début des années 1980 nous réserve encore bien des clivages et des oppositions.

CONCLUSION

Au cours des années 1970, l'affirmation du mouvement féministe et le développement du Conseil du statut de la femme polarisent l'attention et éclipsent d'autres actions moins percutantes dans le domaine social et familial. Les transformations de l'appareil législatif, l'adoption d'une Charte des droits de la personne et l'étatisation plus complète de l'assistance sociale avec l'établissement du réseau des CLSC et des CRSSS jouent un rôle central dans le redéploiement des actions publiques touchant l'individu et ses droits, minimisant par ricochet les appartenances, dont les liens familiaux. En particulier, les normes issues du religieux et les représentations traditionnelles de la famille sont fortement ébranlées et

44. On trouve ces renseignements dans les rapports annuels du CASF ainsi que dans l'ouvrage de Lamoureux, Gélinas et Tari, 1993, *op. cit.*, p. 211-214.

contestées dans la société et au sein même d'un État qui vise la modernisation. Les résistances exprimées dans le mouvement familial en ce qui a trait à la libéralisation de l'avortement en 1973 et, pour quelques groupes et personnes venues de Couple et famille et de Seréna, l'engagement dans un front commun pour le respect de la vie révèlent l'existence de tensions entre certains groupes toujours enracinés dans les mouvements catholiques et d'autres plus orientés vers les changements en cours. C'est pourtant l'action autour des familles et le soutien apporté par des fédérations aux nouveaux types de familles et à de nouvelles formes d'activités et services qui suscite au sein même du mouvement familial une reconnaissance de l'avènement d'un pluralisme familial qui trouvera son affirmation ouverte dans les documents et manifestes des grandes fédérations à la fin des années 1970. De même, à partir de leurs collaborations avec certains mouvements féministes qui partagent des valeurs et intérêts sur la famille et par des collaborations ponctuelles avec le Conseil du statut de la femme, certains groupes du mouvement familial se découvrent des affinités avec des réformes réclamées par le mouvement féministe. Tout au long de la décennie, c'est principalement à travers ses interactions avec le Conseil des affaires sociales et de la famille que le mouvement poursuit les objectifs politiques qui constituent sa raison d'être. Le CASF intègre les organismes familiaux dans ses démarches par le biais d'une consultation et en sollicitant des mémoires sur des enjeux et décisions. Par la voix de deux représentants des organismes familiaux et par son comité sur la famille, il associe le mouvement à ses travaux afin d'élaborer une politique familiale, mandat qu'il a hérité de l'instance précédente. Le clivage au sein du mouvement entre des regroupements provinciaux et régionaux se maintient par ailleurs durant cette période.

Malgré les alliances établies par des groupes familiaux avec certains groupes féministes à propos d'objectifs circonscrits et la participation de quelques-uns de leurs représentants et représentantes respectifs aux travaux et avis du CASF, la politique familiale n'allait pas émerger comme par enchantement de rapprochements encore très partiels entre groupes souvent situés aux antipodes quant à leurs clientèles et leurs objectifs. Les familiaux continuent de promouvoir l'obtention d'une politique familiale tandis que les groupes féministes semblent craindre au départ des mesures qui pourraient favoriser un retour vers les rôles traditionnels et, en particulier, ils se méfient des visées natalistes poursuivies par l'État à travers la réalisation d'une telle politique dans un contexte de crise économique⁴⁵.

45. Sur ces alignements et oppositions, voir l'analyse de Renée B.-Dandurand, « Une politique familiale: enjeux et débats », *Recherches sociographiques*, vol. XXVIII, nos 2-3, 1987, p. 349-369.

Chapitre 5

LES ANNÉES 1980 Une concertation élargie vers une politique familiale

Pour les auteurs de *L'histoire du Québec contemporain*¹, les années 1980 sont dans l'ensemble des années de repli. Au plan économique, la forte récession de 1981-1982 influera sur les activités de toute la décennie. En ce début des années 1980, la préoccupation de plusieurs est le référendum sur l'indépendance et son échec qui va y demeurer associé: temps de désillusion pour le nationalisme postréférendaire et temps d'arrêt pour la croissance de l'État, les idéologies néolibérales prospèrent, prônant le retour à l'individu et au privé. Même si le féminisme en tant que mouvement semble perdre de son intensité, le tournant des années 1980 s'accompagne de gains politiques importants pour les femmes. En 1978, l'État québécois légifère pour favoriser la conciliation travail-maternité: interdiction de congédiement pour cause de grossesse et, financé par le

1. Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, troisième partie. Introduction, p. 687.

fédéral, mise en place d'un congé de maternité de 18 semaines. En 1979, il promulgue une loi sur les services de garde. En outre, dans le cadre de la réforme du Code civil, la loi 89 (Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille) adoptée en 1980 fait disparaître plusieurs inégalités entre conjoints.

Alors que l'État s'inquiète des effets de la dénatalité et multiplie les avis et études sur la question, le contexte sociopolitique semble favoriser un regain d'intérêt pour le familial. Le Parti québécois avait inclus la promesse d'une politique familiale dans son programme de 1976 (Sarrasin, 1984). Le CASF en recommande l'instauration dans un avis sur *La situation des familles québécoises* (CASF, 1978). Le début des années 1980 est marqué par l'annonce de la réalisation prochaine d'une politique familiale et de la création d'un comité interministériel chargé d'en étudier les objectifs.

Au-delà des dimensions politiques (Trudel, 1998)², les organismes féminins, familiaux, féministes et professionnels préconisant sinon une politique familiale, du moins des mesures de soutien aux femmes et aux familles, et le Conseil des affaires sociales et de la famille avec qui ils collaborent tout au long de la décennie 1970 sont, à n'en pas douter, les principaux artisans de la politique familiale qui verra le jour au cours des années 1980. Mais, au début de cette décennie, la crainte de voir leurs efforts anéantis par le brouhaha d'une campagne électorale en cours va inciter des leaders de mouvements familiaux à provoquer un événement susceptible de consacrer publiquement l'annonce de la future politique. Selon Richard Sarrasin, Yves Lajoie et Jacques Lizée, membres du comité québécois de l'UIOF, tenir un congrès international sur place ne pouvait qu'accélérer la décision. Plus particulièrement, le soin qu'avaient pris les organisateurs d'inviter les ministres à la conférence devait permettre de porter l'événement sur la place publique. Ce cadre unique fut certes jugé propice pour rendre public son engagement, mais l'État avait déjà chargé le CASF de poser des jalons pour la réalisation de son programme.

5.1. LES RECHERCHES ET AVIS DU CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE

De 1975 à 1978, le Conseil des affaires sociales et de la famille a en effet réalisé plusieurs travaux sur la famille, souvent en collaboration avec des membres représentant des organismes familiaux. Lors de la publication

2. Pour une analyse du point de vue politique de l'élaboration d'une politique familiale, voir Anne-Marie Trudel, *Le processus d'élaboration de la politique familiale québécoise*, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, Département de science politique, 1998, 107 p.

de *La situation des familles québécoises* en 1978³, il a en main des recommandations sur les politiques et programmes visant à soutenir les familles du Québec (Sarrasin⁴, RIOPFQ). À la demande du ministre des Affaires sociales, Denis Lazure, il lui est alors demandé de se pencher sur la question de la natalité. Un comité spécial est formé sous la présidence d'André Beaudoin réunissant entre autres, Roger Marier, Maurice Champagne-Gilbert et divers membres du mouvement familial, dont Bernard Fortin de l'Office de la famille de Montréal, Solange Fernet-Gervais de l'AFÉAS, Marie-Thérèse Olivier de Couple et famille et présidente de l'OFAQ. Ce comité, constitué avec l'approbation du ministre, succède au comité sur les politiques et programmes familiaux (CASF, 1978, p. 3). Le CASF commande une étude démographique sur la natalité ainsi qu'un sondage auprès de mères qui viennent de donner naissance à un enfant dans le but d'explorer les possibilités d'établir des mesures favorisant la natalité⁵. Le comité organise aussi un colloque sur la dénatalité en 1979 et c'est à partir de l'ensemble des informations tirées de ces études et discussions que le Conseil publie en 1980 un avis sur *La natalité au Québec*⁶.

Dans sa lettre au ministre introduisant le dossier, Roger Marier, président du Conseil, souligne que la dénatalité dont traite cet avis déborde la capacité d'analyse du CASF et qu'il s'agit d'un projet collectif que seul l'État peut piloter tout en l'assurant du soutien des membres du comité spécial et du Conseil. Il précise que le CASF entend poursuivre ses réflexions sur la problématique du milieu familial. Le Conseil revient sur ces propos en conclusion en réaffirmant que le comité spécial et le CASF ne remplissent pas de « fins utiles » en poursuivant l'étude de la dénatalité et qu'il n'en reste pas moins que « la question d'une politique du milieu familial demeure l'objet d'une considération toute spéciale de sa part. Ce sera le propos d'un autre avis » (p. 16). Mettant l'accent sur le besoin d'une approche complexe et multisectorielle pour élaborer un projet collectif concernant la natalité, il oriente le ministre vers des moyens disponibles tels que les études interministérielles, les livres verts, les livres blancs, les commissions parlementaires. Une commission spécialisée reprendra d'ailleurs ce mandat en 1984.

3. CASF, *La situation des familles québécoises*, Éditeur officiel du Québec, 3^e trimestre, 1978.

4. Richard Sarrasin, « Vingt ans d'attente pour une politique familiale (1964-1984) », *Intervention*, n^o 69, 1984, p. 102.

5. Georges C. Savard, *La natalité et le contexte démographique du Québec*, CASF, février 1979. CASF, *Concilier maternité et participation au monde du travail*, Études et avis, 1981.

6. CASF, *La natalité au Québec*, Études et avis, 1980, 18 p. Les autres participants sont Françoise Leclaire, Imelda Malo-Brazeau, Ruth Marchand, Pierre Matton, Hélène Pronovost et Georges C. Savard (agent de recherche).

5.2. LES PRESSIONS DES ORGANISMES, LE MANIFESTE DE L'OFAQ ET LES DEMANDES DE LA FUF

À la poursuite d'un même objectif en dépit de leurs rivalités, les deux fédérations de mouvements familiaux spécialisées dans l'action socio-politique, la FUF et l'OFAQ, continuent à partir des années 1980 de faire pression sur les gouvernants au moyen de stratégies propres afin d'obtenir les structures politiques réclamées au début des années 1970.

En décembre 1980, l'OFAQ publie un manifeste pour une politique familiale au Québec qui s'intitule *Pour la défense de la nouvelle famille au Québec. Manifeste de l'OFAQ pour une politique familiale au Québec*. Le thème n'est pas nouveau pour l'OFAQ qui, régulièrement, dans son bulletin ou ses mémoires, critique le gouvernement du moment sur la faiblesse de ses engagements au sujet d'une politique familiale et souligne la contradiction des principes défendus officiellement avec la réalité de lois et de programmes oubliés des familles ou même jugés dans certains cas destructeurs des liens familiaux. Largement diffusé, le nouveau manifeste de l'OFAQ, rédigé dans une langue accessible et présenté avec une définition plurielle de la famille, interpelle vivement l'État. Il distingue soigneusement entre politique familiale, politique sociale et politique nataliste, et, tout en reconnaissant la nécessité d'une politique sociale, demande des mesures spécifiques pour tous les chargés d'enfants, mais surtout une reconnaissance de la coresponsabilité de l'État et des parents envers les enfants. Il dissocie, par ailleurs, la politique familiale d'une politique de la natalité. Le manifeste sera discuté lors de 15 forums régionaux. Dans sa présentation au colloque de la revue *Critère*, en 1982, Denise Laporte-Dubuc écrit :

L'OFAQ venait tout juste de finir sa tournée provinciale lorsque le gouvernement québécois a annoncé son intention de se préoccuper du sort des familles en mettant sur pied un comité interministériel pour étudier les politiques familiales. L'heure était enfin venue de passer à l'application de ce que nous demandons depuis au-delà de dix ans. Présentement, nous nous préparons à mettre beaucoup d'énergie pour aider le gouvernement dans sa préparation d'un Livre sur les politiques familiales⁷.

Outre les colloques de l'OFAQ, un mémoire de la FUF fait pression pour l'élaboration d'une politique familiale. Dans *Pour une relation soutenue et efficace entre l'État et les familles québécoises*, en mai 1981, la FUF revendique également la formation d'un comité interministériel pour une politique familiale. C'est une définition plurielle de la famille qui doit servir de base à la définition des politiques gouvernementales, soutient le mémoire qui prône à la fois l'intervention gouvernementale

7. Denise Laporte-Dubuc, « Pour une politique de la famille », *Critère*, n° 33, 1982, p. 251-275.

et l'action familiale basée sur la solidarité et le bénévolat des familles comme éléments d'autonomie et de prise en charge des familles par elles-mêmes. Dans le dialogue à établir entre les familles et l'État, il rappelle la diversité des secteurs étatiques concernés et le besoin déjà affirmé par le Conseil supérieur de la famille de nommer un ministre d'État responsable de l'ensemble des programmes et mesures relatifs aux familles. « Une autre possibilité pour atteindre cet objectif serait de confier cette responsabilité à un super-ministère, soit celui du Développement social » (FUF, 1981, p. 8). Il rappelle enfin que c'est actuellement le Conseil des affaires sociales et de la famille qui détient ce mandat de consulter les familles et que, malgré le rapprochement effectué avec les organismes familiaux par le CASE, ce conseil est limité dans son action par sa dépendance à l'égard du ministre des Affaires sociales.

Le 3 juillet 1981, dans une lettre à la présidente de la FUF, M^{me} Colette Bédard⁸, le premier ministre René Lévesque accuse réception du mémoire et avise que le mandat de la politique familiale a été confié au ministre du Développement social « comme vous le souhaitiez ». Il annonce la formation d'un comité en vue d'étudier la problématique de la famille québécoise et la politique familiale et ajoute que l'énoncé de politique devra être soumis à la consultation des principaux intéressés. Le congrès international de l'UIOF ayant lieu en août à Montréal, l'événement permet, comme on l'a vu, d'inviter les ministres à annoncer cette décision sur une scène dotée d'une grande visibilité, un atout en contexte préélectoral.

5.3. LE CONGRÈS DE L'UIOF, L'ANNONCE D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

Pas moins de trois ministres participent au congrès de l'UIOF en août 1981 ; on y annonce publiquement que le Conseil des ministres a confié au ministre Denis Lazure l'élaboration d'une politique d'ensemble de la famille. Un ministre ouvre le congrès et un autre prononce le discours final. Le conférencier invité pour conclure les débats est Maurice Champagne-Gilbert. L'élaboration d'une politique familiale fait désormais partie du programme politique. Quelques textes issus des associations permettent de saisir par quelles stratégies plusieurs groupes cherchent à influencer la mise en place de la politique dans son déroulement, son organisation et sa réalisation.

Lors du Congrès, le ministre Denis Lazure annonce la formation d'un comité interministériel regroupant 15 ministères qui aura pour tâche de préciser les problèmes et les besoins des familles québécoises. Les recommandations du comité devraient ensuite déboucher sur une

8. Lettre de René Lévesque à M^{me} Colette Bédard, présidente de la FUF, 3 juillet 1981, Archives de la FUF.

consultation des organismes familiaux ou intéressés à la famille. Le comité interministériel est formé en août et des contacts sont établis avec les organismes familiaux pour constituer un second comité.

Dès septembre 1981, un document de la FUF⁹ commente l'événement. Reprenant les propos des trois ministres sur l'importance de la famille dans les changements de société, sur la dénatalité et sur le besoin d'un partage des tâches, on y souligne qu'aucun d'eux n'a fait le lien entre ces trois enjeux. Puis, on met l'accent sur la nécessité d'avoir des politiques cohérentes et de créer à cette fin des structures permanentes de coordination des politiques et de consultation de la population. Ce document rappelle qu'une politique familiale, c'est aussi un état d'esprit. Finalement, il s'étonne de l'absence du CASF au comité interministériel, car son expertise dans le domaine de la famille date de dix ans. « Tout en continuant d'affirmer que le CASF n'a apporté qu'une réponse partielle dans les politiques familiales, il n'en demeure pas moins qu'il a été à l'écoute des intervenants familiaux ; plusieurs de ses réalisations ont été soutenues par des consultations auprès de clientèles concernées » (p. 4). Reprenant les termes du titre de son mémoire, la FUF préconise « Une relation soutenue entre l'État et les familles ». Elle demande donc au ministre d'être consultée dès cette étape des études du comité. Étant donné que la concertation concerne l'ensemble des intervenants, elle assure le gouvernement de son appui pour favoriser une telle concertation. Rappelant ses engagements préalables dans différents dossiers (de la monoparentalité à la protection de la jeunesse) et ses actions auprès de différents intervenants et avec eux, la FUF propose de créer elle-même une table de concertation.

Dans un document envoyé au ministre Lazure¹⁰, pour préparer sa rencontre du 6 novembre 1981 avec les associations, la FUF soumet à nouveau la proposition suivante : « Ne serait-il pas opportun de mettre sur pied une table de concertation inter-organismes s'appuyant sur l'expertise de chacun des groupes auprès des familles ? » L'objet de la table envisagée est large et consiste à « identifier les thèmes de la politique, les formes de la consultation, suggérer les moyens de promouvoir la réflexion du comité interministériel et les façons de la rendre publique et enfin proposer des formules telles un ministre d'État à la famille, pour établir un lien entre les familles et l'État ». Selon le document, la table devrait refléter la diversité des ministères membres du comité interministériel et donc rassembler des délégués de divers organismes familiaux ou

9. FUF, *Commentaires suite à l'annonce de la création d'un comité interministériel pour l'élaboration d'un projet de politique sur la famille*, septembre 1981, 7 p.

10. FUF, *Suggestion au ministre d'État au Développement social sur la forme que pourra prendre la collaboration entre l'État et les organismes familiaux dans l'élaboration du projet d'une politique d'ensemble sur la famille*, novembre 1981, 3 p.

œuvrant dans le domaine de la famille. Dans le passage qui suit, on décèle l'ébauche du modèle de coalition de groupes de pression ou lobby qui présidera à la formation du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale deux ans plus tard : « Le pluralisme des familles du Québec amène inévitablement un pluralisme chez les organismes qui les représentent. La table ne peut donc être consultée sur les contenus des politiques. C'est à la base, auprès des membres des organismes et de l'ensemble des familles que la consultation doit s'effectuer. Cependant, la table pourrait éventuellement être un milieu d'interprétation des contenus de la consultation. » Ce modèle de lien de l'État au lobby familial ne sera pas accepté d'emblée par le ministre qui met lui-même sur pied deux comités.

5.4. LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE

Parallèlement au comité interministériel rassemblant 17 organismes publics chargés de préparer la politique familiale, un comité interministériel d'organismes familiaux, parafamiliaux et féministes est donc formé le 6 novembre 1981 et 7 membres sont désignés. Un troisième comité de représentants de groupes d'origines ethniques est aussi créé; il sera fusionné avec le premier par la suite. Les organismes représentés au comité sont les suivants :

-
- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> – Les Organismes familiaux associés (OFAQ), – La Fédération des unions de familles, – Les Cercles des fermières du Québec, – Le Comité provincial de pastorale familiale, | <ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil du statut de la femme, – L'Association des parents catholiques, – L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), – La Fédération des Associations de familles monoparentales du Québec. |
|--|--|
-

Sarrasin, 1984, p. 108.

Des travaux se poursuivent au sein des organismes gouvernementaux. En juin 1981, mandaté par le comité interministériel sur la politique familiale, le Conseil des affaires sociales et de la famille publie un *Inventaire des mesures et programmes dont bénéficient les familles québécoises*. Madeleine Blanchet devient la présidente du Conseil en 1982. Mais, c'est surtout dans *La famille demain*¹¹ publiée en 1982, que le CASF trace le portrait statistique de la famille actuelle et formule des éléments de base pour une politique familiale. Au-delà des mesures qui favorisent le soutien

11. CASF, *La famille demain*, 1982. 72 p.

aux familles, des allocations familiales utilisées à des fins sociales ainsi que des mesures pour l'adaptation aux nouvelles situations vécues par les mères en emploi, le CASF recommande de consulter les familles pour connaître leurs besoins réels et propose l'intervention d'intermédiaires qui se feraient le porte-voix des familles. La liste de ces intermédiaires est diversifiée, incluant les mouvements familiaux, les associations de parents d'élèves, les groupes de foyers à vocation spirituelle, les groupements féminins et les groupements professionnels. Bien que le CASF semble s'être rapproché au cours de la décennie 1970 de plusieurs des points défendus par les mouvements familiaux et qu'il soutienne la concertation pour une politique familiale, la FUF et la COFAQ, représentées dans le comité préparant ce rapport du CASF, commentent le document et insistent pour séparer les objectifs natalistes contenus dans cet avis des objectifs d'une politique familiale¹². La FUF, en juin 1982, commente l'avis du CASF sur *La famille demain*, et s'en écarte un peu en exprimant un point de vue très proche de celui des féministes¹³. Tout en appuyant les propositions sur les besoins de concertation, de consultation et de recherche à mettre en place pour une politique familiale, la FUF remet en question les éléments à connotation nataliste et rappelle que l'égalité entre les conjoints et l'interchangeabilité des rôles prônées par l'avis sont encore à l'état de principes. Elle insiste en particulier sur la nécessité d'établir un meilleur dialogue entre les différents intervenants publics, bénévoles et professionnels œuvrant auprès des familles.

Au cours de l'année qui suit, le comité des sept se réunit à trois ou quatre reprises pour réagir aux textes gouvernementaux à la demande du Comité interministériel. Selon le bulletin de l'OFAQ, le travail amorcé devait permettre la rédaction d'un Livre vert qui servira à la consultation pour les familles à travers la province. Dans son bulletin de décembre 1981, l'OFAQ disait travailler activement à la préparation de la politique. Insatisfait du rôle attribué à ce comité convoqué à quelques reprises en l'espace d'une année, Jacques Lizée, représentant de la FUF, démissionne. Le 22 février 1983, il invite tous les organismes intéressés à la politique familiale à se regrouper au sein d'une table dont l'objectif sera de participer à la consultation, tant en concertation avec le gouvernement qu'à l'intérieur d'une action de sensibilisation menée auprès de la population (Sarrasin, 1984, p. 103). Serait-ce l'annonce du prochain dépôt d'un Livre vert ou la connaissance de ses contenus déjà soumis au comité des sept qui déclenche cette décision? Une semblable insatisfaction est exprimée par le Conseil du statut de la femme membre également de ce comité.

12. OFAQ, *Pour la défense de la nouvelle famille au Québec, Manifeste de l'OFAQ pour une politique familiale au Québec*, décembre 1980, p. 13.

13. FUF, *La politique familiale au Québec. Commentaires sur «La famille demain» du Conseil des affaires sociales et de la famille*, juin 1982, p. 9.

Prévoyant la sortie d'un document sur la politique familiale pour janvier 1983, le service Consult-action du Conseil du statut de la femme publie en décembre 1982, *Femmes et politique familiale*, à l'intention des groupes de femmes intéressés à amorcer une réflexion sur le projet de politique familiale du gouvernement du Québec¹⁴. En introduction, les auteures reconnaissent l'intérêt de coordonner les mesures et programmes relevant d'une politique familiale. Elles rappellent les visées natalistes exprimées dans le document du 6 novembre 1981, lors de la rencontre du ministre Lazure avec les organismes familiaux et intéressés à la famille. Évoquant les travaux du comité interministériel, les auteures indiquent que 25 organismes « surtout familiaux » et quelques groupes de femmes ont été consultés; elles s'inquiètent donc de savoir qui sera consulté avant le dépôt final du Livre vert sur la politique familiale.

Dans ce contexte, le document préparé par Gisèle Audette et Marie-Hélène Côté pour Consult-action (organisme du Conseil du statut de la femme qui fait le lien avec les groupes de femmes) est présenté comme un outil de travail visant à préparer les groupes de femmes à réagir au document gouvernemental sur la politique familiale en s'inspirant de l'intérêt des femmes et des enfants dans les familles. De toute évidence, on craint la résurgence des rôles familiaux traditionnels et l'instauration de mesures destinées à favoriser la natalité. C'est le moment que choisit la FUF pour se retirer du comité des sept et amorcer la formation d'un groupe de pression élargi pour veiller au déroulement de la consultation.

5.5. LE REGROUPEMENT INTER-ORGANISMES POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE AU QUÉBEC : UN LOBBY DE FAMILIAUX, DE FÉMINISTES ET DE PROFESSIONNELS

Suivant le plan d'action qu'il avait proposé au ministre le 6 novembre 1981, Jacques Lizée, au nom de la FUF, entreprend donc lui-même en 1983 de réunir tous les groupes intéressés par la politique familiale pour assurer le déroulement d'une consultation et la mise au point d'un projet de politique selon les attentes des divers groupes qui « ne veulent pas laisser à l'État seul la tâche de régler le sort de la famille »¹⁵. Entre-temps, il décline l'invitation du ministre de faire partie, avec Maurice Champagne-Gilbert et Denise Laporte-Dubuc, secrétaire générale de l'OFAQ, du groupe tripartite chargé d'effectuer la consultation. En entrevue, le président

14. Gisèle Audette et Marie-Hélène Côté, *Femmes et politique familiale*, document de travail préparé à l'intention des groupes de femmes intéressés à amorcer une réflexion sur le projet de politique familiale du gouvernement du Québec. Service Consult-action, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 11 novembre 1982, 23 p.

15. RIOPFQ (Jacques Lizée, coordonnateur), *La Politique familiale : l'État et la population partenaires*, 27 avril 1983.

fondateur du RIOPFQ, Jacques Lizée, explique les objectifs poursuivis par la formation d'un lobby élargi à d'autres groupes que les familiaux. Il s'agit d'influer, non pas sur le contenu de la politique, ce qui aurait été impossible avec une tribune aussi diversifiée, mais sur le processus de la consultation et sur l'obtention des moyens politiques de réaliser une politique familiale. Tout comme le secrétaire général de l'organisme, Richard Sarrasin, il souligne le rôle stratégique joué par le réseau informel constitué au sein du comité québécois de l'UIOF dans la mise sur pied du Regroupement inter-organismes.

On retrouve en effet au conseil d'administration du RIOPFQ, Yves Lajoie, du comité québécois de l'UIOF (longtemps secrétaire du SOF) et Bernard Fortin de l'Office de la famille (longtemps directeur de Seréna), donc les leaders des groupes qui avaient participé à d'autres tables de concertation aux côtés de la FUF au cours des années 1970. Josée Desbiens rappelle que deux membres de Couple et Famille, Maurice Archambault et Roger Alarie, étaient présents à la réunion de fondation du RIOPFQ (Desbiens, 1998, p. 151). Maurice Archambault est alors le président de l'OFAQ-COFAQ (en juin 1984, il accepte un cinquième mandat à la présidence)¹⁶. Or, la COFAQ ne participe pas au RIOPFQ; pourtant la secrétaire générale exprime, elle aussi, sa déception de voir sortir un Livre vert au lieu d'un Livre blanc :

L'été s'est passé, l'automne s'amorce. La politique d'ensemble à la famille n'a pas encore été produite. C'était au début un Livre blanc que nous attendions, puis vint le premier recul. On préparait un Livre vert. D'espoirs en désespoirs, nous nous interrogeons sur ce qui bloque insidieusement et inéluctablement ce dossier. Sont-elles assez nombreuses les personnes au pouvoir qui croient à la famille. (*COFAQ'tualité*, septembre 1984)

En fait, le nouveau Regroupement inter-organismes réunit beaucoup d'autres groupes en plus des familiaux.

En élargissant la base du regroupement pour y inclure non seulement les organismes familiaux, mais aussi tous les groupes intéressés à la mise en place d'une politique familiale, soit des groupes féministes, des associations ayant un intérêt pour la vie familiale, des organismes publics et parapublics, des associations professionnelles, le nouveau regroupement se donnait un pouvoir d'expression publique que n'avaient pas les représentants d'organismes familiaux au comité interministériel ou lorsqu'ils participaient à des instances nommés par le gouvernement. Les organismes du comité des sept se retrouvent donc dans le RIOPFQ à l'exception de l'OFAQ qui, rassemblant déjà plusieurs fédérations, se transforme en confédération adoptant le sigle COFAQ en 1984 et poursuit

16. *COFAQ'tualité*, septembre 1984.

Liste des membres du RIOPFQ en septembre 1984¹⁷

-
- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> – Association canadienne pour la santé mentale – Association d'économie familiale du Québec – Association de paralysie cérébrale du Québec – Association des auxiliaires familiales et sociales du Québec – Association des centres de services sociaux du Québec – Associations des femmes collaboratrices – Association des parents catholiques du Québec – Association féminine d'éducation et d'action sociale du Québec – Carrefour québécois des travailleurs de la famille – Centre haïtien d'action familiale – Centre québécois de ressources à la petite enfance – Cercles des Fermières du Québec – Comité d'action politique des femmes du Parti québécois – Comité québécois de l'Union internationale des organismes familiaux – Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec – Fédération des associations de familles monoparentales du Québec – Fédération des comités de parents de la province de Québec – Fédération des familles d'accueil du Québec – Fédération des femmes du Québec – Fédération des unions de familles | <ul style="list-style-type: none"> – Fédération du Québec pour le planning des naissances – Mouvement Couple et Famille – Naissance-Renaissance – Parents-Secours Québec – Regroupement des agences de service de garde en milieu familial du Québec – Regroupement des comités de logement et associations des locataires du Québec – Regroupement des femmes travaillant à temps partiel – Regroupement des garderies sans but lucratif du Québec – Regroupement des organismes volontaires en éducation populaire, ROVEP – Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence – Seréna-Québec – Service d'orientation des foyers – Sous-commission de la famille du Parti libéral du Québec – Table provinciale de pastorale familiale |
|--|---|
- Organismes d'appui :**
- Association des centres de bénévolat du Québec
 - Comité de la protection de la jeunesse
 - Conseil du statut de la femme
 - Fédération des CLSC
 - Office des services de garde
-

ses travaux en dehors du RIOPFQ. En plus de publier son manifeste, la COFAQ va participer activement aux forums régionaux et continuer de soumettre des mémoires sur la politique familiale dans lesquels elle rappelle la distinction entre une politique familiale et une politique de la natalité.

17. Richard Sarrasin, «Vingt ans d'attente pour une politique familiale (1964-1984)», *op. cit.*

Les 34 groupes et fédérations membres du RIOPFQ en 1984 ainsi que les cinq organismes d'appui représentent, pour leur part, une grande diversité d'organismes (instances de partis politiques, associations professionnelles, groupes militant dans divers champs) ainsi qu'une gamme étendue, et pourrait-on dire, étonnante d'intérêts et d'affiliations idéologiques. Ils vont de la Fédération des femmes du Québec à l'Association des parents catholiques du Québec; de la Fédération du Québec pour le planning des naissances à Seréna, de la Table provinciale de pastorale familiale au Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, du comité d'action politique des femmes du Parti québécois à la sous-commission de la famille du Parti libéral des Cercles de fermières à la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec. En tout, 34 organismes qui, à partir d'une base commune d'action forment un lobby ponctuel pour mener ce projet à terme. Ils bénéficient de l'appui de cinq organismes ayant des intérêts majeurs dans les enjeux d'une telle politique: le Conseil du statut de la femme, la Fédération des CLSC, l'Office des services de garde, le Comité de la protection de la jeunesse et l'Association des centres de bénévolat du Québec. Leur statut gouvernemental les empêche cependant de faire partie du lobby.

Les contacts déjà établis entre plusieurs organismes expliquent sans doute largement ce rassemblement hétérogène. Enfin, l'expérience d'organisation et d'animation des leaders, tant du côté familial que féministe, semble avoir permis d'adopter des stratégies fonctionnelles qui assurent un rôle essentiel au nouveau rassemblement qui élit un conseil d'administration présidé par Jacques Lizée¹⁸. Le Regroupement inter-organismes transmet au ministre Lazure une ébauche de modèle de consultation, prépare activement la consultation et incite ses membres à produire des mémoires sur le thème de la politique familiale. Dès septembre 1984, le secrétaire du RIOPFQ, Richard Sarrasin, publie dans la revue professionnelle des travailleurs sociaux, *Intervention*¹⁹, un article qui inscrit l'action du tout jeune RIOPFQ dans la continuité historique du mouvement familial, soit «Vingt ans d'attente pour une politique familiale québécoise».

On peut s'interroger sur l'ampleur et la solidité de l'alliance créée par le RIOPFQ entre des groupes d'intérêts aussi disparates et surtout entre des mouvements comme les féministes et les familiaux qui vont continuer de poursuivre leurs propres projets sur d'autres tribunes et

18. FUF, *Famille, vie communautaire et intervention de l'État; pour une politique globale*, septembre 1984, 40 p.

19. Richard Sarrasin, «Vingt ans d'attente pour une politique familiale québécoise (1964-1984)», *op. cit.*, p. 99-109.

réclament une politique familiale au nom de discours ressortissant à une gamme étendue de conceptions de la famille que la sociologue Hélène Belleau²⁰ a répertoriées dans les mémoires déposés au cours de la consultation de 1985. Comment gérer une telle diversité ?

Les leaders du RIOPFQ, soit Jacques Lizée, le président fondateur, Richard Sarrasin, le secrétaire général, et Bernard Fortin, le président subséquent, ont tous insisté en entrevue sur la stratégie du Regroupement qui consistait à rassembler les groupes membres autour de l'obtention des structures politiques minimales nécessaires à la mise en place d'une politique familiale sans aller dans les contenus de la politique familiale, ce qui aurait suscité des conflits insolubles. Ils voulaient d'abord influencer la consultation effectuée par le ministre auprès de la population ; ils avaient même proposé de confier à leur groupe l'animation de la consultation²¹. Sans refuser entièrement cette collaboration, l'État va plutôt confier ce mandat à ses propres instances régionales, s'adressant non seulement aux groupes familiaux, mais aussi à la population. Les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux fournissent des agents de liaison, des locaux, un soutien technique et des secrétaires d'atelier tandis que les bureaux régionaux de Communication-Québec diffusent l'information et assurent le lien avec les médias²².

5.6. UN SECRÉTARIAT PROVISOIRE À LA POLITIQUE FAMILIALE

En juin 1984, le gouvernement forme un secrétariat provisoire à la politique familiale avec Maurice Champagne-Gilbert comme secrétaire général associé. Le même mois, il donne le mandat à la Commission parlementaire de la culture d'analyser l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques sur l'avenir du Québec comme société distincte, renvoyant par ailleurs au ministère des Finances maints enjeux fiscaux qui concernent directement les familles²³. En août 1984,

20. Hélène Belleau, *Typologie des manières de problématiser la famille dans le cadre de la politique familiale au Québec*, Mémoire de maîtrise (sociologie), Université de Montréal, 1992, 166 p.

21. Ses propositions au ministre et les réponses mitigées reçues sont rappelées dans le *Mémoire du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale présenté par le Regroupement au Comité de la consultation* (mars 1985).

22. *Rapport du comité de la consultation sur la politique familiale. Le soutien collectif réclamé pour les familles québécoises*, Québec, Gouvernement du Québec, par Maurice Champagne-Gilbert, Christiane Bérubé-Gagné et Nicole Boily, octobre 1985, p. 16-19.

23. Pour une vue d'ensemble du contexte politique qui entoure le Livre vert, voir l'analyse de Renée B.-Dandurand, « Une politique familiale : enjeux et débats », *Recherches sociographiques*, vol. XXXVIII, nos 2-3, p. 349-369.

la COFAQ²⁴ dépose un mémoire à la Commission de la culture où elle fait à nouveau la distinction entre politique de la natalité et politique familiale et rappelle le besoin d'une politique familiale globale ayant des objectifs de qualité de vie. La FUF publie en septembre 1984 une réflexion sur *Famille, vie communautaire et intervention de l'État: pour une politique globale*²⁵. Elle souligne le besoin de créer un organisme national pour assurer la coordination et la cohérence des législations et envisage de nouveaux regroupements des organismes dans des commissions municipales. Ainsi, un comité de liaison pourrait assurer le lien entre l'instance gouvernementale, les instances locales et les groupes nationaux.

Avec le Livre vert, l'État allait de l'avant avec son projet et présentait un texte qui devait servir à consulter toute la population. De son côté, le RIOPFQ recommande une étape d'animation précédant la consultation; de l'automne 1983 à septembre 1984, il sensibilise lui-même les groupes à la nécessité de formuler leurs positions sur la politique familiale et de produire des mémoires (Sarrasin, 1994²⁶).

5.7. LA PARUTION DU LIVRE VERT ET LES RÉACTIONS DES ORGANISMES

*Pour les familles québécoises*²⁷ paraît en octobre 1984 sous forme de Livre vert émanant du Comité ministériel permanent du développement social présidé par le vice-premier ministre et ministre du développement social, Camille Laurin. Rédigé par Jacques Fortin et Maurice Champagne-Gilbert, le document se réfère à une série de collaborateurs directs rattachés aux ministères et secrétariats; Gaston Gauthier, éducateur à la CECM et membre du mouvement familial, fait partie des consultants. On y remercie, en plus des rédacteurs, une série de collaborateurs qui ont été consultés pour la préparation du Livre vert. Parmi eux figurent plusieurs leaders des organismes familiaux, probablement les membres du comité interministériel constitué à cette fin (Gouvernement du Québec, 1984, p. 104).

24. COFAQ, *Mémoire de la COFAQ à la Commission de la culture sur la question de la dénatalité au Québec, notamment sur l'évolution de la population au Québec et ses conséquences*, 31 août 1984, 19 p.

25. FUF, *Famille, vie communautaire et intervention de l'État*, Document synthèse, septembre 1984, 40 p. Le texte renvoie à une réflexion récente de la fédération datée de 1984.

26. Dans cet article, Richard Sarrasin trace les grandes lignes de la mise en place d'une politique familiale et évoque le rôle du RIOPFQ. «L'évolution de la politique familiale québécoise (1981-1994)», *Intervention*, n° 99, octobre 1994.

27. Québec, Gouvernement du Québec, *Pour les familles québécoises*, Document de consultation sur la politique familiale, octobre 1984, 114 p.

Les destinataires explicites du document, outre les familles elles-mêmes, sont les organismes familiaux et parafamiliaux ainsi que les organismes féminins. Camille Laurin, qui en a rédigé la préface, l'associe au projet collectif des Québécois et souligne la relation entre politique familiale et politique de la population. Tout en se gardant de tenir des propos trop ouvertement natalistes, il évoque les enjeux sociaux rattachés à une telle politique. Le document est accompagné d'un portrait statistique des familles québécoises et d'une proposition de définition axée sur la relation entre un adulte et un enfant : « Le groupe parent(s)-enfant(s) unis par des liens multiples et variés pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie et favoriser à leur source le développement des personnes et des sociétés » (p. 34). Cette définition est associée dans le texte à celles proposées par des organismes familiaux, par des spécialistes et par le Conseil des affaires sociales et de la famille, mais la définition du Livre vert est suivie d'un commentaire qui inscrit aussi ce lien entre un adulte et un enfant dans le système de parenté et les rapports intergénérationnels en rappelant la transformation des liens familiaux tout au long de la vie. Cet aspect de la définition sera vivement critiqué par le RIOPFQ et par les groupes constitutifs, non pas en tant que tel mais en tant qu'outil d'une politique administrative, car ils appréhendent les effets de transfert du soutien sur les femmes et la famille dans le contexte d'un retrait de l'État-providence déjà perceptible dans les politiques fiscales de l'État.

Dans le Livre vert, cinq principes d'orientation de la politique familiale sont proposés à la discussion publique :

- considérer la famille comme une unité de vie et non comme une simple juxtaposition d'individus ;
- s'assurer que l'État tient compte de la famille dans l'ensemble de ses politiques ;
- soutenir et non diriger ;
- prévenir et agir sur la qualité de l'environnement collectif pour limiter l'intervention curative auprès des individus ;
- comprendre qu'il s'agit d'une politique à coanimer avec les parents et à partager avec de nombreux partenaires.

Les objectifs de la politique consistent à « Valoriser, supporter, soutenir les familles » tandis que les choix administratifs renvoient à la fonction d'un ministre responsable de la famille et proposent d'identifier une unité de gestion administrative d'une politique familiale. Le Livre vert s'attarde enfin longuement aux champs d'application de cette politique par secteur, en évoquant non seulement les instances publiques et parapubliques, mais aussi les organismes bénévoles qui œuvrent déjà dans chaque secteur et les apports du communautaire ainsi que les services à mettre sur pied. Bien que l'apport des organismes communautaires ou d'autres partenaires privés soit relevé ici et là, c'est surtout en conclusion

(p. 100-101) que le Livre vert mentionne de façon explicite le rôle des organismes familiaux parmi les « partenaires privilégiés » et cite les grandes fédérations, notant que plusieurs sont des organismes d'Église et que « l'Office de pastorale a d'ailleurs formé une table provinciale spécifiquement engagée à l'égard de la politique familiale ». Il fait état finalement de groupes plus diversifiés liés à des catégories d'individus associés sur la base de l'âge ou en tant que femmes, en tant qu'hommes, notant au passage que le Regroupement inter-organismes en a rassemblé plusieurs.

Un mois après la parution du Livre vert (soit en décembre 1984), le Regroupement inter-organismes publie un outil d'animation pour préparer ses membres à la consultation. *Convergences et divergences. Outil d'animation préparatoire aux forums de consultation sur la politique familiale*²⁸ illustre bien par son titre et ses signataires la nature de l'alliance qui fonde le RIOPFQ; les auteurs sont Gisèle Audette du Conseil du statut de la femme, Jacques Lizée de la FUF, Hélène Sarrasin du Regroupement et Richard Sarrasin du Centre des services sociaux Richelieu. Ce document expose les points forts et les objectifs de cette alliance au moment où le groupe de pression énonce ses positions sur les idées exprimées dans le Livre vert. Comme son titre l'indique, il reconnaît la diversité des positions des organismes qui le composent.

Résumant les enjeux formulés dans le Livre vert, le document détaille sur chaque point les positions des groupes membres (ou de certains d'entre eux), dégage des positions majoritaires ainsi que les questions soulevées par des thèmes qui seront débattus en atelier au cours de la consultation. Par-delà la diversité des points de vue de ses membres, le RIOPFQ prend globalement position. Dans le premier paragraphe, on se fait critique de l'action gouvernementale, soulignant la lenteur à publier le Livre vert et le peu de soutien apporté aux activités du RIOPFQ tant sur le plan financier que sur celui de la place qu'on lui accorde dans la consultation. Il rappelle que les organismes familiaux réclamaient une politique familiale depuis longtemps et exprime sa déception à l'égard du Livre vert qui présente « une orientation de politique » et non une politique. Tout en se déclarant heureux de cette parution et en soulignant que le Québec est en avance sur bien d'autres pays avec ce document, le Regroupement manifeste malgré tout sa déception :

« Non seulement le document apparaît pauvre en mesures concrètes, mais il révèle une absence de coordination interministérielle. Par exemple, comment interpréter entre autres, l'invitation aux représentants des familles d'aller débattre des mesures économiques aux tables de consul-

28. RIOPFQ. *Convergences et divergences. Outil d'animation préparatoire aux forums de consultation sur la politique familiale*. Préparé par Gisèle Audette, Jacques Lizée, Hélène Sarrasin et Richard Sarrasin, décembre 1984.

tation sur la fiscalité ? Le Regroupement a aussi exprimé son inquiétude face au modèle de consultation retenu par le gouvernement et son regret face au rôle qui lui a été assigné dans celle-ci » (p. 2).

Destinés aux organismes participant à la consultation, les outils de discussion sont présentés sous forme de cahiers chacun visant un atelier en particulier. Le premier cahier pose un certain nombre de principes de base d'une politique familiale, soit l'autonomie des individus, la responsabilité de l'État à l'égard des enfants et des parents. Le cahier III s'interroge sur la définition de la famille qui apparaît dans le Livre vert et présente, dans un tableau, les définitions proposées par certains organismes membres. Parmi les ambiguïtés de la définition retenue, il note l'absence du couple sans enfants et aussi le principe du soutien réciproque au cours d'une vie, ce qui incluerait les personnes âgées et les enfants majeurs. Il affirme que la famille nucléaire est caractéristique des sociétés modernes et que la politique familiale devrait se restreindre aux parents et enfants mineurs. Il signale (p. 14) qu'il y a danger que l'État en temps de crise économique veuille restreindre ses dépenses et demande aux familles de prodiguer des soins spécialisés pour diminuer les services en les faisant assumer par les familles. Les points de vue des groupes diffèrent cependant de cette position globale, ce qui laisse deviner chez ces membres des conceptions situées sur un large spectre entre l'idéologie de conservation et celle du changement.

La crainte de voir l'État diminuer ses services est relevée de nouveau dans le cahier VI où l'on cite l'intention du Livre vert d'associer les familles aux interventions effectuées auprès des personnes en difficulté et où l'on affirme le rôle premier des parents dans les services de garde. Selon le RIOFPQ, le Livre vert « idéalise les familles en faisant fi des contraintes qu'elles vivent quotidiennement et qui sont subies surtout par les femmes ». Évoquant une série de problèmes, instabilité des couples, violence familiale, on ajoute que l'État veut confier aux familles le soutien des personnes âgées et des grands enfants alors que, compte tenu de l'inégalité du partage des tâches, ces charges reviendraient aux femmes (p. 28). De plus, le RIOFPQ juge irréalistes les attentes envers les organisations publiques, parapubliques et volontaires « lesquelles devraient être dotées de ressources additionnelles, si on veut qu'elles s'acquittent de nouvelles tâches » (p. 28). Sa critique du Livre vert est résumée ainsi (p. 31) :

« Sous couvert de la non-ingérence de l'État, la politique familiale vient-elle justifier une réduction des services aux personnes et aux familles ? La politique familiale vient-elle justifier de faire assumer par des organismes bénévoles des services que l'État assumait précédemment ? Sommes-nous d'accord pour que les familles assument des responsabilités plus lourdes comme le soin des malades et des personnes âgées ? Quel effet cela aurait-il sur la recherche d'autonomie des femmes ? »

Si la position d'ensemble du document intitulé *Convergences et divergences* concorde avec celle du Conseil du statut de la femme qui craint surtout le désengagement de l'État dans le contexte d'une crise des finances publiques, le cahier consacré aux services révèle bien les divergences des groupes membres du RIOPFQ à l'égard de la nature même des services demandés et de la place de l'État ou des parents à ce sujet. Selon les besoins de leur membership et leurs valeurs respectives, ils mettent l'accent sur divers services : la garde en milieu scolaire, en milieu de travail ou la garde en milieu familial. La COFAQ (non membre du RIOPFQ) réclame plutôt des allocations de garde ; quant à lui, le Conseil du statut de la femme met l'accent sur l'universalisation des services et la diversité des types de garde selon les besoins des familles. Le CSF réclame en outre des services complets de planification familiale y compris l'avortement. Plusieurs groupes catholiques souhaitent plutôt des services de planification familiale, des chambres de naissance. Comme ils l'ont souligné en entrevue, les leaders du regroupement, conscients de ces divergences d'opinions au sein de leur membership, mettent alors l'accent sur les modalités de la consultation et sur les outils politiques à obtenir pour assurer la mise sur pied d'une politique familiale.

Ainsi le cahier VIII porte sur « Une politique familiale globale ». Soutenant que la politique familiale doit être multisectorielle, le Livre vert propose des modèles d'organismes pour en effectuer la coordination. Le RIOPFQ souligne les limites et les avantages de ces modèles. Dans un contexte de pénurie de ressources, il s'interroge enfin sur l'opportunité de créer de nouvelles structures et propose dans ce document un élargissement du mandat du CASF. On retrouve dans ce texte les principaux points retenus dans le document adopté presque au même moment par le Conseil du statut de la femme les 6 et 7 décembre 1984 et dont la première signataire est également Gisèle Audette. Dans *La condition des femmes au regard de la famille*²⁹, on préconise aussi un élargissement du mandat du CASF. Le RIOPFQ modifiera sa position sur ce point dans son mémoire de mars 1985.

5.8. LA CONSULTATION : DIVERGENCES, CONCERTATION ET MISE EN PLACE DE STRUCTURES POLITIQUES

Malgré la coalition et ses efforts de concertation, le processus de la consultation et, en particulier, les 13 forums régionaux qui se déroulent de janvier à avril 1985, les audiences nationales qui s'y ajoutent ainsi que

29. Gisèle Audette, Louise Barnard, Micheline Boivin, Francine Lepage, *La condition des femmes au regard de la famille, Considérations du Conseil du statut de la femme touchant le document de consultation sur la politique familiale* (adopté les 6 et 7 décembre), Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme, 28 janvier 1985, 160 p.

les 233 mémoires qui seront déposés dans le cadre de l'opération vont faire apparaître clairement et publiquement la diversité des points de vue et donner lieu à des affrontements partiels ou virulents autour de certains enjeux. Cette consultation permet toutefois de dégager des consensus.

Le premier document publié par le comité de consultation, *Le soutien collectif réclamé par les familles québécoises : rapport de la consultation sur la politique familiale* (Champagne-Gilbert *et al.*, octobre 1985) présente les travaux de la commission et rassemble les points de vue exprimés selon une approche descriptive et qualitative. On y présente les étapes de préconsultation, de consultation et de suivi ainsi que la logistique de l'opération de consultation à travers le territoire dont la coordination était assurée par les Centres régionaux de santé et de services sociaux. Le document évoque aussi la collaboration reçue du RIOPFQ et de la COFAQ pour mobiliser leurs membres et les inciter à participer. Certains leaders en entrevue évoquent l'activité d'animation du RIOPFQ pour mobiliser leurs membres et on en trouve un écho dans le rapport de 1985 qui recense l'appartenance des participants à quelques grandes catégories et les regroupe selon la finalité des associations : surtout des femmes, des représentantes d'organismes et des professionnels du secteur public et de corporations : une minorité d'hommes, peu de jeunes et peu de représentants des communautés ethniques.

Nicole Boily³⁰ membre de la commission, mentionne, pour sa part, dans un article les groupes qui ont participé à la consultation et leurs positions et oppositions. Celles-ci se manifestent surtout dans l'atelier portant sur la définition de la famille où s'affrontent des idéologies diverses et où se retrouvent parmi des groupes familiaux venus nombreux et en force, certains qui représentent « les défenseurs de la doctrine catholique dans sa forme la plus conservatrice ». À côté d'une telle position non majoritaire de maintien d'un modèle familial traditionnel, elle note qu'une autre position s'exprime chez les catholiques progressistes qui reconnaissent le pluralisme des modèles familiaux et se disent ouverts à l'intervention de l'État. De plus, du côté des féministes, elle observe, à côté d'un soutien aux mesures pour les parents et les enfants, la crainte de voir apparaître par le biais d'une politique globale de la famille un modèle d'État contraignant. La plupart des groupes, souligne-t-elle, reconnaissent le pluralisme familial dans sa réalité vécue, c'est-à-dire l'existence de modèles diversifiés de vie familiale. De même, tous et toutes reconnaissent l'importance de la famille et réclament des services et des mesures diverses. Par exemple, les besoins en services de garde font consensus, mais des divergences se manifestent quant aux modalités de

30. Nicole Boily, « Politique familiale : d'une définition de la famille au rôle de l'État », dans Renée B.-Dandurand, *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, 1987, IQRC, coll. « Questions de culture », chapitre 11.

garde favorisées. Ces divergences, déjà évidentes dans les tableaux du RIOPFQ, se sont donc exprimées, tant devant la commission qu'à travers les mémoires déposés; Hélène Belleau³¹ en a analysé les variantes en les regroupant en une typologie.

Le résumé des mémoires des organismes du Regroupement inter-organismes³² que publie le RIOPFQ en octobre 1985 ne laisse d'ailleurs planer aucun doute sur la diversité des points de vue des membres de la coalition lorsqu'il s'agit de définir la famille. La Table provinciale de pastorale familiale, tout comme certains de ses organismes membres, SOF, Couple et Famille et l'Association des parents catholiques du Québec, ont une foi inébranlable dans le mariage et la famille et certains attendent un leadership de l'État en cette matière. Les Cercles des fermières réclament une charte de la famille, tandis que les groupes féministes, la FUF et la FAFMRQ mettent l'accent sur le lien permanent entre un parent et un enfant. Par ailleurs, selon le rapport de la consultation, c'est l'atelier sur les rôles familiaux qui attire le plus grand nombre de personnes.

Fort de son expérience et très conscient au départ des allégeances idéologiques multiples de ses membres, le RIOPFQ présente un mémoire lors des audiences nationales en mars 1985; un consensus se forme autour de quelques principes qui, selon lui, font l'unanimité. Il réclame aussi des structures politiques pour assurer la mise en place d'une politique. S'écartant légèrement de sa position de départ, il rappelle les raisons de sa formation ainsi que ses demandes très partiellement satisfaites par l'État quant au soutien financier et fait état de son apport au processus de consultation.

Le RIOPFQ propose de créer une instance supraministérielle doublée d'un Conseil consultatif auquel siègerait une diversité d'organismes avec une représentation majoritaire des organismes familiaux. Il propose aussi une série d'étapes pour assurer le suivi de la consultation³³. Au même moment, la COFAQ dépose un mémoire³⁴ qui rappelle ses positions et réclame le leadership de l'État. Dans sa lecture du Livre vert, elle estime que le gouvernement n'a pas pris conscience de la nécessité d'un mouvement familial soulignant que les organismes familiaux n'ont pas les

31. Hélène Belleau, *Typologie des manières de problématiser la famille dans le cadre de la politique familiale au Québec*, op. cit.

32. Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale, *Résumés de mémoires des organismes du Regroupement présentés lors des audiences nationales au printemps 85*, octobre 1985, 34 p.

33. RIOPFQ, *Mémoire du regroupement inter-organismes pour une politique familiale, présenté au Comité de consultation sur la politique familiale lors des audiences nationales*, mars 1985, 13 p.

34. COFAQ, *Mémoire de la COFAQ présenté au comité de la consultation sur la politique familiale*, 1985, 37 p.

moyens ni le soutien dont disposent les groupes de femmes. Elle fait trois recommandations : que l'État prenne le leadership en ce qui concerne la politique familiale; qu'il soutienne systématiquement les regroupements organisés de familles; qu'il mette rapidement en place une structure responsable d'une politique familiale (p. 30.) Dans le contenu de son mémoire, la COFAQ désavoue l'utilité d'un Conseil ou de toute instance consultative où seraient représentés des groupes. Elle choisit de réclamer le soutien financier des organismes familiaux ainsi que celui de la recherche sur la famille.

En mai 1985, le Conseil des affaires sociales et de la famille décide de déposer un avis dans le cadre de la consultation. Il reproche au Livre vert de ne pas tenir compte des études réalisées dans le cadre du Livre blanc sur la fiscalité qui prouve que les parents sont désavantagés par les politiques fiscales et qui démontre que l'État, par ses programmes, intervient dans les modes de vie familiale. Il montre aussi que les besoins des enfants, qui varient selon leur âge, sont insuffisamment pris en considération d'où son titre *Investir dans les enfants*³⁵. Il conclut que le système fiscal actuel n'incite pas les parents à avoir des enfants. Pour défendre les intérêts des parents, le CASF recommande que les familles se regroupent en une association privée qui pourrait prendre la forme d'un fonds de solidarité qui organiserait des collectes de fonds, financerait des services et jouerait un rôle consultatif. Pour coordonner une politique familiale, le CASF propose la création d'un comité interministériel sous l'égide d'un ministre délégué à la famille.

Sans attendre le dépôt final du rapport du comité de consultation, le gouvernement, arrivé en fin de mandat, nomme un ministre délégué à la famille (juin 1985), Yves Beaumier, et, le mois suivant, transforme l'instance provisoire chargée de la consultation en un Secrétariat permanent à la politique familiale. Le 25 octobre 1985 (en pleine campagne électorale), le comité dépose la première partie de son rapport intitulé *Le soutien collectif réclamé pour les parents québécois*³⁶. Il contient un bilan descriptif des propositions venues de toutes parts. Le Parti libéral fut élu et, six mois plus tard, la seconde partie du rapport, *Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois*³⁷, est remis à la ministre responsable de la politique familiale, Thérèse Lavoie-Roux. Avec plus de 136 recommandations touchant tous les aspects de la vie familiale et des enjeux de

35. CASF, *Investir dans les enfants*, mai 1985, 22 p.

36. Maurice Champagne-Gilbert, Christiane Bérubé-Gagné et Nicole Boily, *Rapport du comité de la consultation sur la politique familiale. Le soutien collectif réclamé pour les familles québécoises*, Québec, Gouvernement du Québec, octobre 1985, 204 p.

37. Maurice Champagne-Gilbert, Christiane Bérubé-Gagné et Nicole Boily, *Rapport du comité de la consultation sur la politique familiale. Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois*, avril 1986, 152 p.

condition féminine, le rapport tente d'atteindre une grande diversité d'objectifs; il propose également des structures administratives pour veiller à l'application de la politique familiale. Outre la nomination d'un ministre d'État à la Famille assisté d'un secrétariat, il propose un Conseil national de la famille ayant des fonctions d'orientation de la politique, d'écoute de la population et de conseil auprès du gouvernement; ses fonctions administratives seraient remplies par le Secrétariat à la politique familiale. Par ailleurs, un Centre de solidarité des familles aurait pour fonction de regrouper les organismes familiaux concernés par une politique familiale et serait chargé d'élaborer des plans d'action sur des services destinés aux familles et des plans d'autofinancement.

Plus d'un an plus tard, après une nouvelle consultation des organismes familiaux sur un projet de politique familiale, il y aura dépôt par Robert Dutil, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et responsable de la politique familiale, d'un énoncé d'orientation sur la politique familiale et l'annonce d'un projet de loi sur le Conseil de la famille. En février 1988, Aubert Ouellet devient le secrétaire responsable du Secrétariat à la famille. La loi sur le Conseil de la famille est adoptée en mai 1988 et Bernard Fortin, de l'Office de la famille de Montréal et président du RIOPFQ depuis 1986, en devient le premier titulaire en octobre 1988 (Sarrasin, 1994).

Si la mise en place de structures administratives pour une politique familiale satisfaisait aux requêtes du RIOPFQ, un succès qui explique d'ailleurs le retrait subséquent de plusieurs groupes de la coalition (la FUF et les groupes féministes), il n'entre pas dans les limites de cette étude de vérifier si les objectifs des divers groupes de cette coalition ou des groupes réunis dans la COFAQ étaient atteints par les contenus du rapport ou par les décisions politiques qui ont été prises par la suite.

Au moment du dépôt, certains observateurs de ce dossier critiquent le grand nombre des recommandations et le fait que ces recommandations non pas été classées par ordre de priorité (Bédard et Henripin, *Le Devoir*, 1986). Le Conseil des affaires sociales et de la famille (octobre 1986)³⁸, dans un document qui commente le rapport de la commission, signale l'omission de la question de la natalité qui fait l'objet de préoccupations du nouveau comme du précédent gouvernement, mais qui, comme on l'a vu, est mise à distance par les deux grands mouvements réunis dans le RIOPFQ. Par ailleurs, le CASF estime que la question du changement des rôles familiaux privilégiée par le rapport ne concerne pas l'État, mais relève d'un changement de mentalités. Le CASF met l'accent dans ce dernier texte sur les questions financières concernant les parents

38. Conseil des affaires sociales et de la famille, *Des priorités pour la famille*, Québec, 7 octobre 1986, 32 p. À noter que Madeleine Blanchet préside le conseil depuis 1982.

et les enfants ainsi que sur l'importance d'organiser des services de garde. De même, il reconnaît l'importance de la participation des organismes familiaux à la politique familiale, tout en estimant « qu'il ne revient pas à l'État de constituer un organisme de regroupement familial ou de n'en favoriser qu'un seul » (p. 17).

De toute façon, le Conseil des affaires sociales et de la famille, qui a commandé d'importantes études et consultations au cours des années 1970 et 1980, est en voie d'être remplacé dans ses dossiers famille par une nouvelle instance consultative axée exclusivement sur les familles et la politique familiale. Comme nous l'avons mentionné, le Conseil de la famille a été constitué par une loi en 1988, tandis qu'un Secrétariat à la famille est chargé de seconder le ministre responsable de l'élaboration de la politique. L'histoire de la politique familiale comme celle du mouvement familial ne s'arrêtent donc pas avec la mise en place des structures politiques pour la réaliser. En effet, les organismes familiaux vont participer, aux côtés d'autres acteurs collectifs et d'experts gouvernementaux, aux trois étapes successives de travaux qui donneront lieu entre 1988 et 1997 à trois Plans d'action pour la mise en place d'une politique familiale sous l'égide des ministres mandatés pour coordonner la politique. De son côté, le Conseil de la famille, où les organismes familiaux sont représentés, va poursuivre ses études et consultations pendant une décennie, soit jusqu'à la création d'un ministère de la Famille et de l'Enfance accompagné d'un Conseil de la famille et de l'enfance, présidé par Nicole Boily. Portant sur la politique familiale et ses évolutions, les travaux de Marie-Hélène Saint-Pierre et de Renée B.-Dandurand³⁹ permettent de suivre ses développements et de saisir les enjeux qui ont présidé à la création des structures politiques annoncées dans le Livre blanc de 1997 et de constater la réorientation de la politique familiale vers une politique de l'enfance.

5.9. 1988 : ENFIN, UNE POLITIQUE !

À des moments stratégiques, Richard Sarrasin (1994)⁴⁰, secrétaire du RIOFPQ, à la fois acteur et mémorialiste de ces événements, s'est fait l'historien du mouvement familial. Par-delà les discussions et les oppositions politiques qui ont précédé l'adoption définitive du projet de loi créant le Conseil de la famille, dont on trouve des échos dans les débats de la Commission des affaires sociales, il estime que le soutien apporté par le RIOFPQ au projet de loi 94 semble avoir facilité son adoption. Au moment de l'adopter, le ministre cite chacun des groupes membres du

39. Marie-Hélène Saint-Pierre et Renée B.-Dandurand, *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise. Présentation d'une recension informatisée des écrits*, Rapport de recherche, Montréal, INRS, Culture et société, 2000, 154 p. plus cédérom.

40. Richard Sarrasin, « L'évolution de la politique familiale », *Intervention*, n° 99, octobre 1994, 16 p.

RIOPFQ à l'Assemblée nationale. Mais cette unanimité clamée dans un moment exceptionnel de consensus qualifié d'historique par un de ses acteurs et célébré à nouveau avec les ministres et les divers leaders au moment où le RIOPFQ fête ses dix ans⁴¹ n'efface aucunement la diversité des groupes en présence et les divergences qui existent non seulement entre les mouvements, mais aussi à l'intérieur de chaque mouvement comme au sein de l'appareil politique, d'ailleurs.

Une étude des enjeux et débats qui se sont dégagés lors de la consultation permet en effet de connaître les acteurs et les points de vue souvent opposés qui se sont exprimés sur la famille et la politique familiale (Belleau, 1992)⁴². À cet égard, l'article de Renée B.-Dandurand⁴³, publié en 1987, donc peu avant le dénouement politique que nous venons d'évoquer, montre à quel point la famille est au centre d'intérêts multiples dans les sociétés contemporaines, ainsi que l'observent Bussat et Chauvière (1997) pour les pays européens. Familialistes, féministes, fiscalistes, experts et professionnels de la famille sont mentionnés dans cet article portant sur les enjeux de la consultation, sans compter les politiciens qui prennent les décisions. À l'intérieur des diverses catégories, l'auteure relève aussi divers courants d'opinions face au changement.

On retrouve aujourd'hui les mêmes groupes, à quelques nuances près, que nous avons vus intervenir tour à tour et parfois ensemble dans cette histoire du mouvement familial. Cependant, l'étude que nous avons menée en consultant les documents des fédérations et en recueillant les témoignages de leaders du mouvement éclaire des aspects invisibles jusque-là, mais tout aussi déterminants de l'action sociale et de ses dynamiques complexes.

Notre analyse révèle l'existence, au-delà de la diversité des intérêts familiaux, d'idéologies et de valeurs, d'alliances ponctuelles et stratégiques formées entre des groupes au sein du mouvement familial comme à l'extérieur de celui-ci, y compris avec des organismes de l'appareil gouvernemental (en particulier les conseils successifs porteurs du dossier famille). Notre étude fait aussi état d'alliances partielles et ponctuelles entre des groupes du mouvement familial et des groupes du mouvement féministe. Sans retracer dans sa complexité tous les processus et stratégies qui sous-tendent les décisions relatives à une politique familiale réclamée puis mise en œuvre, notre étude met cependant au jour un certain

41. «Les fêtes du 10^e anniversaire du Regroupement, Le Regroupement inter-organismes» *Pensons famille*, vol. 4, n^o 30, avril 1993.

42. Hélène Belleau, *Typologie des manières de problématiser la famille dans le cadre de la politique familiale au Québec*, op. cit.

43. Renée B.-Dandurand, «Une politique familiale: enjeux et débats», *Recherches sociographiques*, vol. XXVIII, n^{os} 2-3, 1987, p. 349-369.

nombre de fils conducteurs et de composantes qui confèrent au mouvement pour la politique familiale une certaine unité, donc une certaine originalité lorsque l'on compare son histoire avec ce qui a eu lieu ailleurs en Amérique du Nord. L'avènement d'une politique familiale y apparaît beaucoup moins comme la résultante d'affrontements idéologiques entre des groupes opposés situés aux extrêmes d'un continuum entre la tradition et le changement que comme le fruit de réalisations concrètes et d'alliances qui se sont établies entre groupes proches et éloignés pour promouvoir des objectifs reliés à la vie familiale et à sa valorisation. Au-delà des dissensions, l'existence de médiateurs (tant des individus que des groupes) prend beaucoup de place dans l'enclenchement de ces actions. Leurs échanges et leurs alliances ponctuelles s'enracinent dans l'histoire des groupes particuliers, dans les actions et les réalisations de chacun d'eux et dont nous aurons un meilleur aperçu dans les portraits historiques de la seconde partie de cette étude où Michelle Comeau y aborde ces actions et activités de façon directe et sans perdre de vue la réalité propre à chacun de ces groupes.

Dans cette recherche axée sur l'histoire du mouvement familial, nous avons accordé beaucoup d'importance à l'objectif de l'obtention d'une politique familiale et aux processus sociopolitiques qui ont mené à cet avènement, car c'est autour de la revendication d'une politique familiale que le mouvement familial s'est construit en tant que mouvement social. Cela nous a permis d'en étudier les valeurs, la diversité des acteurs et des interlocuteurs et nous a mené sur le terrain des organismes gouvernementaux, professionnels ou associatifs qui sont ses interlocuteurs. Nous concluons cet épisode de l'histoire du mouvement familial québécois en 1988, au moment où il obtient ce qu'il réclamait depuis plus de vingt ans.

L'histoire du mouvement après 1988 nécessiterait sans doute d'autres études afin de cerner la contribution des organismes familiaux à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques familiales entre 1988 et 1997, c'est-à-dire leur participation aux travaux et aux trois plans d'action qui en émergent⁴⁴. En outre, il faudrait étudier attentivement leurs adaptations dans la dernière moitié des années 1990 à d'autres changements majeurs de l'appareil gouvernemental, en particulier, les effets de la mise en place en novembre 1996 d'un secrétariat à l'action communautaire autonome coordonnant l'ensemble des organismes communautaires. Les organismes familiaux auront en effet à poursuivre de nouvelles démarches d'adaptation et de revendication pour être reconnus en tant qu'organismes communautaires autonomes dans la foulée de

44. Voir les travaux de Marie-Hélène Saint-Pierre et Renée B.-Dandurand, *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise. Présentation d'une recension informatisée des écrits*, op. cit.

la réforme du réseau de la santé et de la régionalisation des services sociaux et de santé. Comme tous les organismes communautaires étudiés par Jean-François René *et al.*⁴⁵, les organismes familiaux ont depuis quelques années relevé le défi d'entrer en partenariat avec le réseau selon leurs expertises et ressources respectives, tout en maintenant autant que possible ce qui leur est propre en tant qu'organismes communautaires : leurs approches et leurs valeurs ainsi que leur proximité avec les familles et les communautés. Sur les activités et services créés et offerts par ces organismes familiaux à l'échelle du territoire québécois, on trouvera une pléiade d'informations et une documentation très riche bien que partielle dans les portraits historiques de 17 organismes qui forment la seconde partie de cet ouvrage.

45. Voir l'étude de Jean-François René, Michelle Duval, Danielle Fournier et Suzanne Garon, *Les organismes communautaires au Québec. Des pratiques à la croisée des chemins*. Rapport de recherche sur la réorganisation de la santé et des services sociaux et les transformations dans les pratiques des organismes communautaires, Montréal, Centre de formation populaire et Relais Femmes, 2001.

Conclusion

UN MOUVEMENT DE REVENDICATION POUR LE SOUTIEN AUX PARENTS ET LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

Cette histoire du mouvement familial québécois vient rappeler fort à propos que les organismes communautaires familiaux d'aujourd'hui poursuivent leur action dans la foulée de l'histoire d'un mouvement social autour du familial qui date du début de la Révolution tranquille; une histoire aussi longue en somme que l'histoire des organismes ministériels auxquels ils doivent constamment s'adapter et aussi durable que celle des autres mouvements sociaux du Québec qui sont passés de groupes de citoyens à groupes populaires, puis à groupes communautaires, des groupes qu'ils ont côtoyés en traitant divers dossiers sur le terrain de l'action sociale. Le mouvement familial a réussi à faire des responsabilités parentales un enjeu politique, ce que des auteurs américains cherchent à susciter pour leur société¹.

L'une des caractéristiques originales du mouvement familial né dans les années 1960 est le fait qu'il a rassemblé, au Québec, des personnes et organismes porteurs d'idéologies très diverses eu égard aux changements familiaux au cours de la période couverte. Or, la difficulté de mobiliser les groupes dans les sociétés nord-américaines semble faire obstacle à l'adoption de politiques familiales². L'interprétation de ce phénomène

1. Sylvia Ann Hewlett *et al.*, *Taking Parenting Public. The Case for a New Social Movement*, Boston, Rowman and Littlefield Publ., 2002, 295 p.

2. Renée B.-Dandurand et Marianne Kempeneers, « Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. XLIII, n° 1, 2002, p. 49-78.

nous semble ouvrir des voies nouvelles dans le domaine de la sociologie des mouvements sociaux. Parler de mouvement de gauche et/ou de droite apparaît difficile et surtout insuffisant pour qualifier un tel mouvement qui, par son ancrage dans le quotidien et son objectif de renforcement de la qualité de vie au moyen de la mise en place de services pour les familles, s'apparente aux nouveaux mouvements sociaux et semble échapper à toute classification univoque.

Caractérisés par une histoire plus longue qu'ont retracée chacun de leur côté Marie-Paule Malouin et Jean-Pierre Collin, ses modèles d'actions sociales inspirés au départ de valeurs religieuses, populaires et éducatives d'origine jociste et assorties d'une approche holiste de la famille sont également tributaires d'un familialisme enraciné dans les modes de vie; ce familialisme doit sans doute beaucoup à son membership formé au départ de couples, de femmes au foyer et de familles désireuses de s'affirmer en tant que telles et de voir les institutions répondre à leurs besoins. S'y ajoutent des formes laïques d'engagement qui s'accroissent avec la modernisation qui introduit le recours à des approches scientifiques pour traiter des questions familiales et éducatives. La valorisation et l'identification au familial au cœur de ce mouvement vont continuer de cristalliser sa dynamique et sa survie. La capacité de ce mouvement de redéfinir et d'actualiser par la suite sa valorisation du familial dans une représentation moderne intégrant les nouvelles formes familiales constitue une action et une réalisation importante au plan idéologique et culturel qui prend place au cours des années 1970 dans les grandes fédérations. Le dynamisme des associations constituées autour de la monoparentalité et l'affiliation du Carrefour des associations de familles monoparentales au mouvement familial, ainsi que le soutien de la Fédération des unions de familles à cette fédération ont joué un rôle évident dans la diversification des images sociales de la famille qui se diffusent peu à peu au sein du mouvement. Par ailleurs, la formulation d'objectifs rattachés à une politique familiale dans les textes de Philippe Garigue et les contacts de divers leaders avec l'UIOF ont favorisé la continuité du mouvement par-delà les hétérogénéités des groupes membres et leurs rivalités.

La volonté de l'État d'intervenir dans le secteur familial, celle de l'Église d'y maintenir des valeurs chrétiennes, les deux agissant de concert au tout début des années 1960, sont demeurées présentes tout au long de la période, mais semblent avoir suivi dans les décennies subséquentes des logiques différentes et parfois divergentes. La présence des mêmes mouvements œuvrant autant dans les activités politiques reliées à la famille que dans la réforme de la pastorale familiale montre les liens indirects qui se tissent entre les institutions par le biais de mouvements sociaux. Il s'agit d'un aspect mal connu de la Révolution tranquille, car il suggère l'existence d'accommodements indirects entre ces deux institutions, un phénomène déjà analysé par Léon Dion dans le champ de l'éducation.

C'est dans l'interstice du déplacement des lieux de pouvoir qui accompagne la montée de l'État et la sécularisation que naît et se développe un mouvement qui se fait le porte-parole des parents. Par ailleurs, ce mouvement par certains côtés réformiste et par d'autres résistant au changement, entre autres à l'individualisation des services publics, participe de près aux transformations des représentations de la famille et aux changements légaux qui l'accompagnent, et ce, malgré la présence de tendances traditionnelles chez certains groupes. Il contribue en effet à la modernisation des représentations de la famille chez ses groupes membres et à la reconnaissance d'une diversification des modèles de familles dans la société par le biais de ses écrits publics. Le leadership de certaines personnes qui possédaient les outils scientifiques pour analyser les changements en cours semble avoir joué un rôle décisif à cet égard. Leur affiliation à un mouvement international d'origine européenne semble avoir constitué à la fois une source de modèles et un appui, tant dans la formation du mouvement familial québécois, dans la formulation de ses objectifs que dans le maintien de ses buts initiaux d'obtenir une politique et des services pour les familles. Malgré des parallélismes et des influences qu'il faudrait mieux cerner également au niveau canadien et américain, cette dimension internationale du mouvement familial québécois explique en partie l'adoption d'un modèle politique spécifique en matière de politique familiale, sujet qui pourrait aussi faire l'objet d'une étude.

Du côté de l'État, l'intérêt pour la famille manifesté au début du mouvement familial qu'il appelle de ses vœux a semblé par moments relever davantage d'options de gestion, de prévention des problèmes et de contrôle des populations que de valeurs ou de principes en faveur des familles; ces principes et valorisations sont énoncés au début des années 1960 alors que l'État intervient sur ce terrain, mais ils disparaissent ensuite derrière les questions d'égalité. C'est plutôt par le biais d'objectifs natalistes associés ou non au nationalisme que l'État des années 1980 par la voix de ministres commande des études et avis sur la natalité aux conseils et redécouvre finalement l'impact des questions familiales. Là, également, notre étude ouvre des avenues de recherche plus qu'elle ne permet de trancher. Du côté des organismes membres du mouvement familial et de leurs écrits, la distinction ferme entre politique de population et politique familiale énoncée par Philippe Garigue semble se maintenir dans les textes du mouvement. Dans les années 1980, tant l'OFAQ que la FUF résistent avec les groupes féministes aux velléités gouvernementales d'intervenir par des mesures natalistes.

Cette analyse laisse inévitablement dans l'ombre plusieurs éléments et, en particulier, les processus qui ont permis aux groupes familiaux et parafamiliaux réunis au cours des années 1980 d'atteindre certains de

leurs objectifs politiques; l'étude des diverses associations non traitées mais aussi celle des groupes et instances fort nombreux rattachés au mouvement des femmes pourrait sans aucun doute faire apparaître des éléments nouveaux à cet égard. Le rôle de l'AFÉAS dans les alliances établies entre les deux mouvements, mais de façon plus générale le rôle des femmes dans le mouvement familial et la composition du membership pourraient aussi faire l'objet d'une étude spécifique. Même chose à propos des associations de parents intéressées aux questions scolaires qui, proches du mouvement familial, se sont rapidement intégrées au secteur éducatif mais demeurent présentes dans des dossiers du mouvement familial. Il faudrait en outre d'autres études pour analyser toutes les ramifications politiques de ces enjeux situés ailleurs que dans les mouvements. Entre autres, le rôle des conseils pourrait donner lieu à une telle étude, de même que ce qui relève de l'action sur la scène municipale.

La mise en place d'une politique familiale a-t-elle contribué – et dans quelle mesure – au soutien des familles ou a-t-elle constitué surtout un discours visant à remettre aux familles le fardeau de soutien déjà assumé par l'État, comme le suggère l'historienne Denyse Baillargeon³? Dans un article de la revue *Lien social et politiques*, elle décrit, sur près d'un siècle, les fluctuations des mesures étatiques concernant les familles : certaines favorisent l'adaptation à la nouvelle réalité du travail des femmes alors que d'autres révèlent un désengagement graduel de l'État envers les familles. Cette crainte du désengagement de l'État exprimée par les féministes au début des années 1980 a été partagée par les leaders du mouvement familial qui ont cependant vu les lois de 1987-1988 comme une étape et un gain, avec des moyens limités mais nécessaires pour une politique future à construire.

Pour leur part, Jacques Godbout et Johanne Charbonneau⁴ ont situé les mesures et programmes familiaux de l'État québécois au fil des décennies dans les trois phases de construction de l'État-providence, de bureaucratisation de l'État-providence et de crise des finances publiques accompagnée du désengagement de l'État et de la création d'un partenariat avec le communautaire. Notre analyse de la construction d'un mouvement familial sur trois décennies renvoie à des contextes similaires bien que nous n'ayons fait qu'effleurer la troisième étape de ce processus. On en trouvera des nombreux aperçus et des réalisations dans les portraits historiques tracés par Michelle Comeau qui présente chaque fédération selon sa propre histoire et ses objectifs.

3. Denyse Baillargeon, « Les politiques familiales au Québec. Une perspective historique », *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 36, n° 76, p. 21-32.

4. Jacques T. Godbout et Johanne Charbonneau, « Le réseau familial et l'appareil d'État », *Recherches sociographiques*, vol. XXXV, n° 1, janvier-avril 1994, p. 9-38.

Les travaux sur la politique familiale de Marie-Hélène Saint-Pierre et Renée B.-Dandurand (2000)⁵ décrivent et analysent de façon systématique les mesures et programmes mis en place à l'occasion de la formalisation des trois plans d'action pour une politique familiale qui ont suivi 1987. *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?* (Dandurand, Lefebvre et Lamoureux, 1998)⁶ examine sous divers angles les changements récents et les enjeux dans une perspective comparative.

Que devient la place des organismes familiaux dans le contexte qui suit la mise en place des instances politiques en vue d'une politique familiale, mais aussi dans le sillage des travaux de la commission Rochon déposés en 1988⁷ et qui redéfinit les services publics et le rôle du communautaire? Un avis du Conseil de la famille (janvier 1991)⁸ formulé au terme de la décennie documente fort bien le faible niveau de financement reçu par les organismes familiaux. Dix ans plus tard, après la transformation du réseau, qui faisait appel au communautaire, même constat fait dans l'enquête de Jean-François René *et al.* (2001)⁹; ces auteurs relèvent que les organismes communautaires famille sont moins financés que les autres secteurs, et cela, peu importe la source et le type de financement public examinés. Les organismes familiaux non seulement apparaissent fortement désavantagés dans la situation où se redessinent les rapports de l'État avec le communautaire au cours des années 1990, mais les modalités d'attribution des fonds risquent également de remettre en cause les objectifs de soutien et de prévention des organismes familiaux alors qu'ils ont été reconnus publiquement comme des partenaires lors de la mise en place d'une politique familiale, puis en tant qu'organismes communautaires. Devant le Comité de consultation sur le projet de politique gouvernementale en matière de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, le Conseil de la famille et de l'enfance défend à son

5. Marie-Hélène Saint-Pierre et Renée B.-Dandurand, *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise. Présentation d'une recension informatisée des écrits*, Rapport de recherche, Montréal, INRS Culture et société, 2000, 154 p. plus cédérom.

6. Renée B. -Dandurand, Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux, *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?*, Montréal et Paris, L'Harmattan, 1998, 323 p.

7. Voir entre autres Frédéric Lesemann et Jocelyne Lamoureux, *Le rôle et le devenir de l'État-Providence*, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Québec, Les Publications du Québec, 1987.

8. Conseil de la famille, *Le financement des organismes familiaux: une approche partenariale. Avis*. Gouvernement du Québec, janvier 1991, 25 p.

9. Jean-François René *et al.*, *Les organismes communautaires au Québec. Des pratiques à la croisée des chemins*. Rapport de recherche sur la réorganisation de la santé et des services sociaux et les transformations dans les pratiques des organismes communautaires, Montréal, Centre de formation populaire et Relais-Femmes, 2001.

tour leur rôle spécifique et leurs besoins de financement¹⁰. Malgré ces obstacles, la description des services et activités organisés par les fédérations dans la décennie 1990, bien documentée dans la seconde partie de cet ouvrage, témoigne par ailleurs de la vitalité d'un mouvement qui, tout en répondant aux besoins sociaux ciblés par les politiques sociales, poursuit son orientation d'être un appui et une voix pour les parents dans leur ensemble.

10. Conseil de la famille et de l'enfance, *Mémoire sur le projet de politique en matière d'action communautaire*, déposé auprès du Comité de consultation sur le projet de politique gouvernementale en matière de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, juillet 2000, 23 p.

Deuxième

PARTIE

**PORTRAITS HISTORIQUES
DE 17 ORGANISMES FAMILIAUX
OU PARAFAMILIAUX**

*Michelle Comeau**

* Josée Desbiens a écrit le texte sur *Couple et Famille*.

Collaboration de Carole Lévesque sur l'Association des femmes autochtones du Québec.

Présentation

La seconde partie de cet ouvrage décrit 17 organismes qui, à divers degrés, sont rattachés au mouvement familial, participent à ses activités ou, sans en être membres, œuvrent dans le champ de la famille. Nous faisons ressortir les parcours singuliers, spécifiques, de ces différents regroupements, de la décennie 1960 à la décennie 1990¹, pour mieux en saisir les particularités mais aussi la très grande diversité. En effet, le caractère hétérogène du mouvement familial et de l'ensemble des organismes qui y sont associés, autant au regard des préoccupations que des approches proposées, subsiste tout au long de la période.

Présente lors de la fondation des Organismes familiaux associés du Québec (OFAQ) au commencement de la décennie 1970, cette hétérogénéité s'accroît lors de l'implantation de la politique familiale au cours des années 1980. On se rappelle que cela avait donné lieu à des rapprochements mais aussi à des affrontements entre les mouvements familial et féministe. La diversité des organismes est toujours d'actualité au moment de la constitution d'une Table sectorielle du mouvement familial vers 1994 à laquelle se joint, notamment, l'Association des femmes autochtones du Québec. Voilà pourquoi les organismes qui font l'objet de cette présentation résultent d'un choix, pas toujours facile à réaliser étant donné le grand nombre d'associations et de fédérations susceptibles d'être retenues, et nous sommes conscientes que ce choix aurait pu, en partie, être différent. Par ailleurs, nous croyons que ces 17 historiques

1. Les données sur les organismes sont beaucoup moins systématiques après 1996-1997, moment où, dans l'ensemble, nous avons terminé notre cueillette de documents.

fournissent un portrait d'ensemble de ce qui, peu à peu, va former un mouvement familial. Ces aperçus de leur parcours permettent d'explorer à la fois la variété des positions, ce qui les a éloignés, ou rapprochés. De plus, ils nous permettent d'entrevoir, en fonction des valeurs qui caractérisent la société québécoise au cours des décennies étudiées, la diversité des activités proposées par les organismes voués à la famille.

Rappelons ici que l'examen des fédérations et regroupements, plutôt que des associations locales, a été privilégié afin, dans un premier temps, d'appréhender plus globalement l'évolution du phénomène associatif concernant les familles. Il va de soi que nous nous sommes surtout intéressées à des organismes qui participent au mouvement, de façon constante ou même sporadique. Par ailleurs, certaines associations traitant des familles n'ont jamais fait partie du mouvement mais sont intervenues dans le champ familial à partir d'autres intérêts et finalités : nous en avons inclus deux dans notre étude.

En consultant les premiers travaux réalisés par l'équipe de Gilles Pronovost et de Gilles Barbeau à Trois-Rivières, nous avons d'abord retenu les grandes fédérations du mouvement : la Fédération des unions de familles (FUF)², la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale du Québec (RIOPFQ). Puis, nous avons cherché à décrire celles qui, dès le départ, ont semblé être engagées dans la formation du mouvement : la Fédération nationale des services de préparation au mariage (FNSPM), le Service d'orientation des foyers (SOF) et Couple et Famille (FND). Quelques associations apparues plus tardivement, spécialisées dans certains cas, et qui sont membres des grandes fédérations du mouvement ont aussi retenu notre attention ; il s'agit de Parents-Secours du Québec, de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ), de la Confédération des organismes des personnes handicapées (COPHAN) ainsi que de divers organismes religieux créés au tournant de la décennie 1980, soit la Table provinciale de pastorale familiale, l'Office de la famille de Montréal, le Montreal Family Conference (devenu Department for Family Life). L'Association des femmes autochtones du Québec (AFAQ), qui a mené de nombreuses luttes en faveur des familles autochtones mais en dehors du mouvement et qui, en 1994, fait partie de la Table sectorielle du mouvement familial créée par le gouvernement québécois, a aussi été étudiée. Enfin, nous avons considéré trois organismes ne faisant pas partie du mouvement familial, deux qui n'en ont jamais fait partie et un, de manière fort brève ; les dossiers sur lesquels ils interviennent, soit la violence conjugale et

2. En 2002, la Fédération des unions de familles devient la Fédération québécoise des organismes communautaires famille.

l'enfance maltraitée, se situent dans le champ de la famille, c'est pourquoi ces groupes peuvent soutenir certaines revendications du mouvement, mais parfois s'y opposer également. Ces organismes sont le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (membre du RIOPFQ pendant les années 1983-1987), la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et Générations. Par ces différents choix, nous avons tenté d'inclure une diversité de secteurs; par ailleurs, nous avons volontairement omis des groupes déjà étudiés ailleurs, notamment l'AFÉAS, ou ceux en voie de l'être, par exemple Seréna. Aussi, nous n'avons pas tenu compte, finalement, de domaines entiers tels que celui de la contraception ou encore le milieu scolaire qui, dans tous les cas, mériteraient des études approfondies.

Chacun des portraits présente brièvement l'émergence de l'organisme, ses objectifs, sa structure et la composition générale de ses effectifs, ses rapports aux pouvoirs publics et à d'autres mouvements; mentionnons que chacun des historiques (Couple et Famille excepté) a été principalement réalisé à partir de la documentation publique des divers organismes et qu'une version préliminaire a été lue et commentée par les fédérations concernées³.

En examinant la documentation produite par les groupes du domaine familial, on note un certain nombre d'orientations, semblables d'un organisme à l'autre, émergeant durant la période sous étude. Deux d'entre elles méritent d'être soulignées. Tout d'abord, l'ensemble attache une grande importance à l'offre de services et à son encadrement. Dans notre étude, nous utiliserons le terme « service » tel qu'il a été véhiculé par les organismes tout au long de la période étudiée et non dans le sens qui lui est donné actuellement dans le cadre des développements de l'économie sociale⁴. Comme deuxième tendance, on remarque qu'une attention soutenue est accordée à la représentation politique, surtout au plan provincial, mais aussi aux plans fédéral et municipal. Comme il a été souligné dans les chapitres de la première partie, la prise de conscience de divers problèmes, les revendications des organismes qui s'affirment graduellement ainsi que le développement de l'État et la démocratisation

3. Sauf le Montreal Family Conference et aussi le Mouvement Couple et Famille qui a été étudié dans un autre contexte et a déjà fait l'objet d'une publication par Josée Desbiens.

4. Voir le document réalisé par le Conseil de la famille et de l'enfance, *Mémoire sur le projet de politique en matière d'action communautaire*, Gouvernement du Québec, juillet 2000, où il est question des organismes communautaires autonomes et... des organismes plus liés à la dispensation de services qui « ont été mis en valeur et ont grandi en nombre à la faveur du développement de l'économie sociale. Ils sont souvent complémentaires aux réseaux institutionnels, pour ne pas dire quelquefois supplétifs », p. 9.

de la sphère publique qui s'accélérent au Québec à partir de la Révolution tranquille sont en grande partie responsables de l'accroissement de ces activités de représentation.

1. LES SERVICES : AUTONOMIE, ENCADREMENT ET FORMATION

L'ensemble des groupes du secteur famille sont d'abord des organismes de service, bénévoles dans la plupart des cas, destinés aux membres et aux familles. Même les grandes fédérations, dont le rôle de représentation est considérable, ont cherché durant cette période à mettre sur pied différents services : comités d'école, services de gardiens-gardiennes et activités de mise en réseau à la FUF, activités de formation au RIOPFQ, Entraide-Grands-Parents à la COFAQ, aide à la médiation familiale à la FAFMRQ, pour ne nommer que ceux-là. Dans l'ensemble, la gamme de services offerts, autant au regard des secteurs d'intervention que des approches utilisées, s'est d'ailleurs largement étendue durant la période 1960-1990 : services aux couples, comités scolaires, services de garde, sécurité des enfants, aide à l'enfance maltraitée, lutte contre la violence, considération des droits des communautés autochtones et des personnes handicapées ainsi que de leurs familles, etc.

Du côté des approches, si les sessions de réflexion pour les couples constituent, avant les années 1960, une partie importante (pas la seule cependant) des services offerts par les organismes familiaux, cours de préparation au mariage, sessions pour les jeunes couples mariés, etc., celles-ci se sont beaucoup diversifiées. Outre les groupes de réflexion et de partage qui existent encore aujourd'hui, il y a maintenant des lignes téléphoniques, des groupes d'entraide, des maisons d'hébergement pour femmes et enfants en difficulté, des maisons de la famille, des mises en réseau de divers services, etc.

Pour ces différents groupes, le service ne constitue pas seulement un soutien aux familles et chacun d'eux accorde une grande importance à l'éducation à travers le service (comme à travers les activités de représentation). Surtout avec les années 1970-1990, cette éducation se base, non sur un enseignement à sens unique, magistral, mais aussi sur un partage des connaissances qui tient compte de celles des usagers. Par conséquent, si le savoir expert reste présent, celui lié à l'expérience, et aussi à l'action des participants, est grandement valorisé. Citons les exemples de la FNSPM, du SOF et de l'Office de la famille qui ont tendance de plus en plus à favoriser le témoignage plutôt que la conférence d'expert ; mentionnons également les maisons d'hébergement qui privilégient des rapports d'égalité entre les travailleuses et les personnes réclamant leur aide. Par ailleurs, si la compétence des participants est mise de l'avant, les organismes cherchent aussi à la consolider, à lui fournir l'encadrement nécessaire.

La production en grand nombre de documents de formation, de guides ainsi que la tenue de colloques et de journées de sensibilisation destinées aux militants reflètent cette tendance. La formation proposée peut être de deux ordres : en même temps que des documents veulent mieux faire connaître les thématiques inhérentes au service, un certain nombre d'entre eux mettent l'accent sur l'animation comme telle. D'ailleurs dès 1968, la Fédération des unions de familles affirmait dans *Le mouvement familial au Québec* : « L'action familiale est faible au Québec [...] Mais le temps est maintenant venu d'intensifier et de rendre plus efficace cette action en l'appuyant sur des techniques modernes d'animation et d'organisation⁵. » Dans le même sens, la FNSPM souligne que ses principes d'action sont « basés sur une pédagogie active et expérientielle de formation⁶ » et rappelle qu'elle dispense, en même temps qu'une préparation au mariage chrétien, une formation en animation, en gestion et en relation d'aide. Ce souci d'encadrement et d'éducation se retrouve également au sein de la FAFMRQ où l'on fait état de formations diverses présentées dans le but explicite de favoriser la conscientisation et la participation des membres.

Les outils de formation servent en même temps à uniformiser les interventions afin de rendre l'approche de l'organisme plus cohérente. L'exemple de Parents-Secours est éloquent à cet égard puisque la production de guides destinés aux militants suit de près un important projet de restructuration⁷. Enfin, quelques groupes sont amenés à utiliser un travail plus professionnalisé à l'intérieur de leurs services : par exemple à Générations, l'écoute téléphonique est entièrement assurée par des professionnels rémunérés depuis 1998 et, dans les maisons d'hébergement, les intervenantes sont salariées. Dans tous les cas, les organismes continuent toutefois de fournir un encadrement en fonction de leurs valeurs et de leurs idéologies, comme en témoigne l'ensemble des documents.

2. L'IMPORTANCE DU POLITIQUE : LES NOMBREUX MÉMOIRES ET AVIS

Présence au sein des organismes consultatifs et des tables sectorielles, représentation, moyens de pression, participation à des coalitions, autant d'activités qui reflètent une approche nouvelle surtout à partir des années 1970. Les rapports inédits qui s'instaurent entre l'État et les associations occupent généralement une place importante dans la documentation

5. Fédération des unions de familles, *Mémoire de la Fédération des unions de familles à Monsieur Jean-Paul Cloutier ministre de la Famille et du Bien-être social. Objet : Le mouvement familial au Québec*, 1968, p. 13-14.

6. FNSPM, *Mémoire de la Fédération nationale des services de préparation au mariage inc. à la Commission d'étude sur la formation des adultes*, 1980, p. 8.

7. PSQI, *Documents officiels à l'usage des comités*, 1993.

produite durant la période⁸, en font foi les nombreux mémoires et avis adressés aux divers paliers des pouvoirs publics. Dès les années 1960, la Fédération des unions de familles reconnaissait en effet la nécessité d'une représentation des familles et, durant les décennies subséquentes, elle favorisera et accentuera ce mode d'action par la présentation de plus d'une cinquantaine de mémoires et avis. L'intervention également constante de l'OFAQ-COFAQ, la formation en lobby du RIOPFQ ainsi que la mise sur pied des diverses tables de concertation durant la période constituent autant de réponses organisées des groupes du domaine de la famille, à la mesure des avancées de l'État sur diverses problématiques. On observe la même chose chez les fédérations telles la FAFMRQ, l'ASGEMSQ, la COPHAN ou encore l'AFAQ qui produisent de multiples mémoires sur les sujets les concernant plus directement. Les organismes religieux tiennent également à ces activités de représentation⁹.

Pour l'ensemble des organismes du domaine, l'État a le devoir d'intervenir pour appuyer les familles. Par ailleurs, son aide doit plutôt viser à soutenir l'action des familles qui sont « les premières responsables de leur réalité et de leur prise en charge¹⁰. » Par conséquent, les associations souhaitent un engagement de sa part envers le mouvement communautaire, jugé à la fois représentatif des besoins des familles et bien expérimenté dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de l'entraide. Voilà pourquoi plusieurs mémoires portent directement sur les questions du financement qui suscitent bien des controverses.

Entre les divers organismes du milieu, une bonne capacité à collaborer a pu se manifester durant la période étudiée. La rédaction commune de quelques mémoires et les appuis mutuels qui jalonnent le parcours de la mise en place de la politique familiale tendent à le démontrer. Cependant, une profonde volonté d'autonomie par rapport à l'État mais aussi par rapport à l'idée même d'un mouvement trop centralisé se dégage également de cette abondante documentation.

Mentionnons en terminant que, pour obtenir une véritable vue d'ensemble des différents mouvements actifs dans le champ familial au cours de cette période, au moyen entre autres de la représentation politique, il faudrait sans doute étudier plus en détail d'autres mouvements

8. Sauf Générations.

9. Pierre-Yves Boily de la Table provinciale de pastorale familiale déclarait vers 1992 : « Dans un pays de mission comme le Québec, il faut s'organiser pour être proche des lieux où ça se passe, où ça change, où ça se décide. » *Le partenariat en pastorale familiale. Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale*, 1992.

10. Table provinciale de pastorale familiale, *Mémoire de la Table provinciale de pastorale familiale présenté au Comité de la consultation gouvernementale sur le Livre vert : « Pour les familles québécoises »*, 1985, p. 41.

radicaux issus du mouvement féministe, l'action en faveur des garderies populaires, etc. Cela permettrait de mettre au jour non seulement les rapprochements mais aussi les oppositions et les malaises. Nous l'avons souligné à quelques reprises : la sélection effectuée dans cette présentation demeure incomplète, car en plus de mouvements radicaux, il aurait été intéressant de tenir compte de diverses associations professionnelles, travailleurs sociaux, psychothérapeutes conjugaux et familiaux, puéricultrices, etc., participant au mouvement, quelques-unes depuis un certain temps et d'autres, de façon sporadique. Par ailleurs, nous croyons que les principales fédérations ayant formé le mouvement et agi sur le plan politique aux divers moments de la mise en place de la politique familiale québécoise sont bien représentées dans cette histoire du mouvement familial.

Chapitre

6

LES REGROUPEMENTS À FONCTIONS POLYVALENTES

- *La Fédération des unions de familles (FUF)* 6.1.
- *Les Organismes familiaux associés du Québec (OFAQ-COFAQ)* 6.2.
 - *Les familles monoparentales et recomposées :
du Carrefour à la FAFMRQ* 6.3.
- *L'Association des femmes autochtones du Québec (AFAQ)* 6.4.
 - *La Table provinciale de pastorale familiale* 6.5.
 - *Le Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ)* 6.6.

6.1.

LA FÉDÉRATION DES UNIONS DE FAMILLES (1958)

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE (2002)

Une pépinière de mouvements

Et la famille? Est-elle groupée en association? Qui défend ses intérêts communs, qui revendique ses droits les plus aliénés lorsqu'ils sont menacés? [...] Il y a bien les mouvements d'action catholique qui ont des services d'action sociale, il y a bien les cercles de spiritualité conjugale qui méritent beaucoup, [...] mais il faut aller au-delà, il faut un mouvement qui s'engagera sur le plan de l'action sociale¹.

1. L'ÉMERGENCE

La Fédération des unions de familles voit le jour en 1958. Elle regroupe alors le petit nombre d'unions de familles mises sur pied depuis à peine deux ans, une dizaine environ², dans certaines municipalités et quartiers de Montréal. Si les unions de familles, dont le terme est emprunté au milieu syndical, existent depuis peu, leur origine remonte toutefois à une période bien antérieure. On peut en effet les associer à deux mouvements qui sont apparus au cours des décennies 1930-1940³, les Écoles de parents et les Associations de parents et maîtres: initialement, ces mouvements visaient à améliorer les compétences parentales de même que les rapports entre les éducateurs et les parents. Or, bien que l'on note une certaine

1. *Les unions de familles, ce qu'elles sont. Ce qu'elles font*, 1958, p. 12-13.

2. Marie-Paule Malouin, *Le mouvement familial au Québec. Les débuts 1937-1965*, Montréal, Boréal, 1998, p. 98.

3. Marie-Paule Malouin, *ibid*; *Les unions de familles, ce qu'elles sont. Ce qu'elles font*, 1958, p. 7.

continuité dans les domaines d'intérêt, les nouvelles unions de familles vont se montrer plus intéressées par l'ensemble des réalités familiales. Influencées par les valeurs syndicales, mais aussi par l'action sociale familiale inscrite dans la doctrine de l'Église⁴, elles entendent favoriser chez les parents un engagement social plus militant.

Si, dès 1958, la FUF souhaite développer de nouveaux services pour les familles et les couples à travers les unions de familles, elle cherche surtout, en fonction de ses nouveaux objectifs, à se donner un rôle plus politique afin de doter les familles d'un organisme de représentation. Dans le contexte des années de la Révolution tranquille, qui met l'accent sur la consultation en divers domaines, une telle orientation n'est pas fortuite. La FUF, par le biais d'une consolidation du mouvement, vise à accroître la participation des organismes familiaux dans le processus de démocratisation en cours au sein des institutions québécoises.

2. LES OBJECTIFS : des services et une représentation politique accrue

« La FUF se définit comme une association familiale. À ce titre, elle se distingue des organismes familiaux de service d'une part, et des organismes familiaux de représentation d'autre part. La FUF se définit à la fois comme organisme de service et de représentation⁵ ».

2.1. Les années 1960-1970

2.1.1. Des services

Dès leur formation, les unions de familles mettent sur pied un certain nombre de services pour leurs membres en s'appuyant sur l'éducation et l'entraide. Dans les années 1960, elles offrent des services de gardiens-gardiennes et de dîners surveillés à l'école et donnent des cours prénataux⁶. La question scolaire occupe également une place importante au sein de cette fédération qui participe à la démarche proposée par la Commission Parent en faveur d'une plus grande participation des parents. D'ailleurs, durant ces années d'émergence, deux types de comités sont jugés essentiels, tant dans les unions locales que dans la Fédération : un Service d'éducation familiale destiné à améliorer les compétences parentales ainsi qu'un Comité famille-école qui cherche à promouvoir la

4. *Les unions de familles, ce qu'elles sont. Ce qu'elles font*, 1958, p. 13. Aussi, l'Union de famille de Lachine est créée par des parents qui, à la fin d'une session du SOF, sont désireux de poursuivre leurs échanges et de se soutenir mutuellement, *Le Familier*, vol. 25, n° 2, printemps-été 2000, p. 5.

5. *Mémoire sur le financement des organismes familiaux*, texte rédigé en collaboration par la FUF, le SOF et Seréna, 1972, p. 13.

6. *Rapport des activités en 1973-1974 et Dossier conférence de presse*, 1976.

collaboration entre les parents et les éducateurs. De même, dans le mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation (1966), la FUF souscrit entièrement « au principe de la participation et de l'intégration de tous les parents à l'œuvre collective d'éducation nouvelle⁷ » et souhaite l'établissement de comités au sein même de la structure scolaire.

Progressivement, quelques-uns des services offerts par les unions de familles sont intégrés aux nouvelles institutions mises en place durant les années 1960. Ainsi, à partir de 1973, les cours prénataux sont donnés à l'intérieur des CLSC. De même, des comités d'écoles où siègent les parents sont peu à peu implantés dans les établissements scolaires, dans la foulée de la réforme de l'éducation. C'est ainsi que, tout en continuant d'offrir et de créer de nouveaux services (gardiens-gardiennes, vacances-familles, aide aux personnes, etc.), la Fédération va se consacrer davantage durant la décennie 1970 à la représentation politique de même qu'à la construction d'un mouvement des associations de familles. Les années 1970-1980 seront par conséquent particulièrement fertiles en ce qui a trait à la rédaction de mémoires et d'avis.

2.1.2. La représentation politique : mouvement familial et politique familiale

En fait, dès les années 1960, la consolidation d'un mouvement familial, qui prend forme durant la période, s'inscrit dans les objectifs de la Fédération. En outre, dans un document déposé en 1968, *Le mouvement familial au Québec*, la FUF déplore la faiblesse de celui-ci et propose une certaine amélioration de la formation des bénévoles du secteur familial par « des techniques modernes d'animation et d'organisation⁸ ». À cet égard, un cours échelonné sur 18 semaines est proposé⁹.

Au-delà cependant de ces quelques suggestions, c'est sur la définition même du mouvement et sur les modalités de sa participation à la vie démocratique que la FUF choisit surtout de faire porter l'attention. Pour celle-ci, qui appuie une conception très large de l'organisation des familles, c'est « l'ensemble des organismes familiaux (et sociaux touchant un des aspects de la politique familiale) démocratiquement constitués » qu'elle convie à s'associer au mouvement familial¹⁰. De même, juge-t-elle indispensable la participation de ce dernier à la vie politique. Toutefois, cela ne l'empêche nullement de s'opposer à la mise sur pied d'un regroupement permanent de l'ensemble des organismes du secteur, préférant

7. *Mémoire au Conseil supérieur de l'éducation*, 1966, p. 3.

8. *Familles vivantes*, vol. 3, n° 2, janvier 1968, p. 5.

9. *Rapport du 1^{er} congrès de la FUF en octobre 1968*, p. 21.

10. *Mémoire sur le financement des organismes familiaux*, texte rédigé en collaboration par la FUF, le SOF et Seréna, 1972, p. 5.

à ce mode d'organisation des rassemblements plus ponctuels qui préservent l'autonomie de chaque type d'organisme. En 1971, la Fédération choisit par exemple de ne pas adhérer à l'OFAQ (position maintenue à ce jour), préférant se joindre à des Tables de travail autour de thèmes particuliers. Parallèlement, la FUF vise la participation des organismes à divers mécanismes de consultation au sein d'organismes gouvernementaux.

Liée à la consolidation du mouvement, l'idée d'une politique familiale québécoise est également présente dès les années 1960. En effet, la Fédération souligne assez tôt toute l'importance que revêt une politique sociale et préventive pour l'ensemble des familles et elle insiste pour que l'État mette sur pied une structure permettant aux familles d'exercer pleinement leur rôle dans sa mise en place : « L'État ne peut plus se contenter, aujourd'hui, de jouer un rôle de protecteur et de défenseur des droits de la famille, il doit en plus fournir aux familles les instruments nécessaires et indispensables pour leur permettre de s'intégrer à l'œuvre collective de la société et d'exercer leur véritable rôle social¹¹ ». De plus, à partir du milieu de la décennie, une définition élargie de la famille est esquissée par les membres de la Fédération, indiquant que la mère célibataire et son enfant doivent être « reconnus (auprès du législateur) comme citoyens à part entière¹² ». En mettant au départ l'accent sur la diversité, la FUF exprime sa volonté de soutenir l'ensemble des besoins familiaux, notamment ceux de la famille moyenne qui, « sans nécessairement vivre dans le luxe ou dans l'indigence, fait face à des problèmes importants comme par exemple ceux du logement, du crédit, de la planification familiale¹³ ». Dans le même esprit, la FUF soutient la création en 1974 du Carrefour des associations des familles monoparentales du Québec, aujourd'hui la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), et collabore avec lui en maintes occasions. Après avoir défini les premières orientations de politique familiale, la Fédération va s'efforcer de les préciser au cours des décennies ulérieures.

Pendant les années 1970, la Fédération s'engage dans divers domaines constitutifs de la politique familiale, notamment l'éducation et les services de garde qui forment ses axes privilégiés. Elle se montre favorable par exemple à la généralisation des prématernelles (pour les enfants de 4 ans) dans le secteur public,¹⁴ accessibles mais non obligatoires. Aussi, dans un Avis présenté en 1979, lors de la création de l'Office des services de garde à l'enfance, la FUF fait-elle valoir sa préférence pour une diversité des services de garde qui tiendrait compte d'un ensemble de besoins

11. *Mémoire à la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être*, 1967, p. 19.

12. *Rapport du 1^{er} congrès de la FUF en octobre 1968*, p. 21.

13. *Mémoire à la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être*, 1967, p. 17.

14. *Recommandations pour la généralisation des prématernelles dans le secteur public*, 1976, 10 p.

des familles : si elle applaudit à un accroissement substantiel de l'offre de service en garderie¹⁵, elle écarte toutefois l'idée d'un réseau universel gratuit de garderies qui favoriserait un mode de garde plutôt qu'un autre. La loi-cadre de 1979 sur les services de garde a d'ailleurs reconnu le principe de la diversité.

Durant la même période, la FUF s'implique également dans le domaine des loisirs, de la protection de la jeunesse, du logement, notamment à Montréal.

2.2. Les années 1980 et 1990

2.2.1. Une représentation politique plus structurée

Si la Fédération colore déjà de sa présence ces premières années de mise en œuvre d'une politique et d'un mouvement familial, c'est durant la décennie 1980 qu'elle s'affirme le plus à propos de ces enjeux. Ainsi, la FUF est à l'origine d'un important regroupement des associations familiales ou dites « à intérêt familial », à savoir le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec créé en 1983. Comme son nom l'indique, la principale revendication de ce regroupement concerne la politique familiale qui alors fait l'objet de travaux au sein d'instances gouvernementales. En contribuant à la mise sur pied du RIOPFQ, la FUF veut s'assurer « que tous les intervenants et les intervenantes intéressés à la famille soient partie prenante des orientations que déterminera cette politique¹⁶ ». À ses débuts, le Regroupement s'attardera principalement au processus même de consultation ainsi qu'à la mise en place d'une structure d'application d'une politique familiale, chaque organisme faisant valoir par la suite, individuellement, ses propres contenus de politique et conceptions de la famille.

Pour sa part, la FUF y réaffirme une conception du lien familial qui tient compte du pluralisme grandissant de la société québécoise. Selon elle, une véritable politique familiale doit pouvoir s'adresser à tous les types de familles, avec enfants (« groupe composé d'au moins un adulte vivant, avec au moins un enfant, une relation de permanence¹⁷ ») et concerner chacun des cycles de vie familiale, celui des parents-enfants mineurs demeurant toutefois au centre de l'activité de la FUF. Le parent hors foyer est également inclus dans sa définition du lien familial « car les rapports étroits que ce parent peut entretenir avec son ou ses enfants

15. *Avis sur l'avant-projet de loi sur les services de garde à l'enfance, préparé par la FUF à l'occasion de la Commission parlementaire, 1979, p. 4.*

16. *Communiqué, La politique familiale : l'État et la population partenaires, 1983, p. 2.*

17. *Famille, vie communautaire et intervention de l'État : pour une politique globale, 1984, p. 2.*

peuvent souvent être très féconds sur les plans affectif, moral et socio-économique¹⁸». De même pour la Fédération, une politique de la famille doit pouvoir aborder l'ensemble des domaines touchant la réalité familiale tout en réservant certaines mesures aux familles plus démunies¹⁹. Lorsqu'un premier énoncé de politique familiale est finalement promulgué par le gouvernement en 1987, la Fédération, en accord avec le principe d'autonomie défendu au cours de la décennie précédente, choisit de se retirer du Regroupement, estimant que l'objectif motivant sa création avait été atteint en bonne partie.

Indépendamment du Regroupement, la Fédération continue de se positionner sur plusieurs sujets liés à la politique, entre autres la protection de la jeunesse, les services de garde, le logement social et, plus particulièrement, les coopératives d'habitation. La Fédération est aussi présente dans les dossiers concernant la perception des pensions alimentaires, la reconnaissance des sages-femmes, la violence familiale, la fiscalité et les services de médiation familiale.

2.2.2. Des services à créer et à mettre en réseau

En même temps que se manifeste ce souci d'organisation, la FUF maintient bon nombre de services, ce qui permet de constater la diversité de son expertise. Si certains d'entre eux ont été rapidement intégrés aux établissements publics, d'autres, dont ceux de gardiennage, existent depuis le début.

Un changement important est par ailleurs perceptible à partir de la fin de la décennie 1980 : plutôt que d'offrir des services à la pièce, la Fédération va principalement viser à soutenir des activités de formation ainsi qu'à mettre en réseau les ressources disponibles qui s'accroissent considérablement à la faveur de l'aide des divers gouvernements. En voici quelques exemples.

Le Centre québécois de ressources à la petite enfance (CQRPE)

Le Centre québécois de ressources à la petite enfance (CQRPE), organisme autonome dont la FUF assurait jusqu'à tout récemment la promotion à l'intérieur de son bulletin mensuel, est fondé en 1982. Le but du nouvel organisme est de doter le Québec d'un centre de ressources de la petite enfance, en créant un réseau d'entraide et de partage permettant aux

18. *Ibid.*, p. 2.

19. *Pour une relation soutenue et efficace entre l'État et les familles québécoises.* Document préparé à l'intention du premier ministre du Québec et du Conseil exécutif, 1981, p. 4.

parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans de se rencontrer. Le CQRPE met à leur disposition une banque d'informations sur l'éducation à la vie familiale ainsi que des guides d'implantation de réseaux d'entraide.

L'action municipale

Dans la même veine, l'action municipale acquiert, à partir des années 1980, une importance grandissante au sein de la Fédération, la municipalité étant jugée plus près du quotidien des familles et plusieurs militants de la FUF œuvrant à l'intérieur d'instances municipales depuis un long moment.

Déjà en 1985, dans son mémoire sur la politique familiale, l'organisme propose un volet sur l'action municipale et amorce à peu près en même temps une première démarche auprès de centaines (1500) de municipalités pour que chacune y nomme un responsable des questions familiales. Pour leur venir en aide, la FUF publie en 1989 un *Guide du responsable municipal des questions familiales*. Cette même année, plusieurs municipalités, 17 en tout, ont déjà désigné une personne responsable et quelques-unes possèdent une politique familiale. À Lachine, par exemple, une telle politique inclut l'habitation, la culture, les loisirs, la sécurité des personnes et certains services de garde.

Une trentaine de politiques familiales sont ainsi déposées à la Fédération dont l'apport consiste à intégrer les municipalités intéressées dans un réseau d'échanges plus structuré. Aussi, depuis 1989, des colloques ont lieu chaque année alors qu'une banque de données informatisée et mise à jour est disponible au Carrefour «Action municipale et familles» créé en 1990 par la FUF. En 1995, près de 600 municipalités y sont rattachées, ce qui fait dire à la Fédération qu'en «matière de politique familiale, le secteur des municipalités est un des secteurs les mieux organisés²⁰».

Les maisons de la famille

Une attention particulière est également accordée par la FUF à des organismes d'un genre nouveau, les maisons de la famille et de parents dont le nombre s'accroît au cours des décennies 1980-1990 et qui reçoivent souvent quelques appuis de la part des municipalités. Se présentant en quelque sorte comme le prolongement du cadre de vie familial²¹, celles-ci cherchent à offrir des services répondant aux besoins de la vie des familles d'aujourd'hui. Notons en revanche que les premières maisons sont créées à l'extérieur de la FUF: la Maison de la famille de

20. *Le Familier*, vol. 20, n° 3, novembre 1995, p. 9.

21. Micheline Roy-Bournival, *Création d'une maison. Réalité. Projet. Rêve*, FUF, 1992.

Québec est implantée vers 1983 dans le quartier Limoilou de Québec par l'Office de pastorale familiale du diocèse et la Corporation de l'Accueil de Saint-Esprit. Ses premiers promoteurs sont donc liés à des mouvements religieux²². Également en 1983, une Maison des parents est mise sur pied à Montréal²³ par des militants du Carrefour québécois des travailleurs familiaux.

Si certaines maisons de la famille proposent un service de prémamanche, de halte-garderie, d'écoute et d'aide, d'autres organisent la surveillance des leçons des enfants ou offrent des cours de cuisine; enfin, quelques-unes supervisent les droits de visite et d'accès (DVS) dans les cas de séparation ou de divorce comportant des difficultés majeures entre les conjoints parents d'enfants. Ces maisons viennent ainsi s'ajouter aux ressources déjà variées du milieu communautaire et, en 1994, le journal *Le Familier*²⁴ rapporte l'existence de plus d'une cinquantaine de maisons réparties à travers la province. Au cours des années 1990, la Fédération participe surtout à leur mise en réseau par le biais de formations et la création d'un comité permanent, le Carrefour des maisons de la famille du Québec qui se transforme en 1998.

Les organismes communautaires famille

«Les OCF, qu'ils se nomment maisons de la famille, groupes d'entraide, unions de familles, relevailles, et j'en passe, sont porteurs d'une identité qui guide leur action: offrir des lieux pour regrouper des familles, en particulier les parents désireux d'améliorer ensemble leur quotidien [...] De plus, cette identité rejoint celle de la grande famille des organismes communautaires autonomes²⁵».

Des changements surviennent toutefois vers la fin de la décennie qui entraînent la Fédération des unions de familles à étendre son action. Outre un accroissement remarqué des organismes du secteur famille pendant les années 1990, le gouvernement québécois s'engage vers le milieu de la décennie à mettre en place une politique de reconnaissance et de financement, politique revendiquée depuis fort longtemps par l'ensemble des organismes communautaires. Ce même gouvernement avait d'ailleurs créé le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et créé un fonds d'aide pour les groupes communautaires. En

22. Valérie Nadeau (sous la direction de Yvan Comeau), *Études de cas d'entreprises d'économie sociale, La maison de la famille*, Cahiers du CRISES, 1998, p. 7.

23. Carrefour québécois de la famille, *La Maison des Parents, Action et rayonnement*, Montréal, 1986, 286 p. (présentation de Gaston Gauthier).

24. *Le Familier*, vol. 19, n° 3, novembre 1994, p. 18.

25. *Le Familier*, vol. 24, n° 3, automne 1999, p. 3.

1997, le ministère de la Famille et de l'Enfance renouvelle cet engagement pour les organismes du secteur famille et forme, en 1999, un groupe de travail à cet effet²⁶.

Pour répondre à ces actions de l'État qui cherche à établir de nouveaux modes d'économie sociale et afin de rassembler les organismes du secteur famille, dont les maisons de la famille, la FUF décide de travailler à la structuration d'un réseau élargi, adapté à ces nouvelles réalités. Ainsi, en 1998, le Carrefour des maisons de la famille du Québec se modifie en s'alliant à un « comité des régions », qui réunit des représentants des organismes communautaires famille des divers coins de la province. On cherche à obtenir un financement de base pour l'ensemble des OCF dans le cadre de la régionalisation des services de santé tout en tenant à réaffirmer l'autonomie des approches et des pratiques où « le partage, le ressourcement, l'aide et l'entraide²⁷ » sont valorisés.

De plus, dans le contexte plus particulier de la « nouvelle politique familiale²⁸ » de 1997, où les services gouvernementaux de garde à la petite enfance, les Centres de la petite enfance, se voient confier un rôle de soutien des parents, les organismes communautaires famille se mobilisent pour faire reconnaître leur expertise dans ce domaine où ils ont été des pionniers. Les activités relatives à ces questions se poursuivent toujours.

« des OCF mais avec une couleur différente²⁹ »

Si la plupart de ce qu'on appelait les maisons de la famille sont affiliées à la FUF, un certain nombre d'entre elles, environ une douzaine toutes situées dans la région de Québec et de Chaudière-Appalaches, ont choisi de se rassembler dans un regroupement spécifique, le Regroupement des Maisons de la Famille inc., fondé en 1996. Ce regroupement est composé des organismes qui désirent rester fidèles à l'approche initiale des maisons, privilégiant l'intervention familiale systémique et l'échange sur des difficultés communes. Les maisons du Regroupement offrent des services comme l'écoute, l'entraide, la consultation, la médiation parfois et certaines proposent aussi une aide pour favoriser l'exercice des droits de visite et de sortie de parents vivant de graves conflits avec leur ex-conjoint. La Corporation de l'Accueil de Saint-Esprit, présente dès les débuts à Limoilou, continue d'aider financièrement plusieurs maisons en plus

26. Groupe de travail sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille, *Rapport d'étape présenté lors du Forum des partenaires sur la politique familiale*, février 2000.

27. *Définition Organismes communautaires famille*, validée lors du colloque 1998.

28. « Dans les faits, on appelle fréquemment les *Nouvelles dispositions de la politique familiale* : « la nouvelle politique familiale » », *Le Familier*, février 1999, p. 15.

29. Dépliant *Regroupement des Maisons de la Famille inc.*

d'être membre du Regroupement. Par ailleurs, si ce dernier tient à se distinguer par rapport à la définition de la maison de la famille, il ne s'agit pas d'un réseau parallèle : le Regroupement fait partie de la COFAQ ainsi que de la FUF³⁰.

Parents Compétents Ensemble

Enfin, autre exemple de service mis sur pied au début de la décennie 1990, **Parents Compétents Ensemble** offre des formations et une mise en commun des ressources de la petite enfance. Ce projet s'inscrit dans le programme de subventions PACE (Programme d'action communautaire pour les enfants) de Santé Canada qui propose d'adopter une approche préventive à l'égard de la petite enfance en ciblant les enfants « à risque » de 0 à 6 ans et leurs parents. Il s'agit surtout d'un programme d'estime de soi qui s'adresse aux parents et aux jeunes enfants : pour la FUF et aussi pour le CQRPE, on vise le renforcement des compétences des parents ainsi que celles des intervenants. L'approche, financée au moins jusqu'en 2001³¹ par le gouvernement fédéral, est très utilisée : un document de 1997 mentionne que 228 formatrices, toutes des parents bénévoles, ont suivi les cours « technique et confiance en soi » dispensés par la Fédération dans le cadre de ce projet³².

2.2.3. La représentation politique, un objectif toujours présent

Quant à la politique familiale, la Fédération lui accorde toujours une place de premier choix. On note une présence continue de sa part à la Table sectorielle du mouvement familial formée en 1994 lors du troisième plan d'action de la politique familiale. La Fédération se montre également critique à propos des *Nouvelles dispositions de la politique familiale* (1997) « qui favorisent surtout l'intégration au marché du travail et l'intervention auprès des familles les plus démunies³³ ». Elle estime qu'en ciblant un certain type de familles, ces dispositions s'éloignent des principes défendus jusqu'alors. Ainsi, après plus de trois décennies, la Fédération des unions de familles entend toujours représenter les familles aux diverses tables et activités de concertation formées par l'État.

30. Pour la FUF, un OCF (dont les maisons de la famille) est un organisme communautaire « qui est accessible à toutes les formes de familles ; les personnes qui y travaillent doivent favoriser la prise en charge des familles par elles-mêmes où le rôle de parent est valorisé ; un OCF fait la promotion de la famille comme valeur collective et il est un milieu de vie en soi. *Définition, Organismes communautaires famille*, validée en 1998 lors d'un colloque ainsi qu'au conseil d'administration de la FUF.

31. *Le Familier*, vol. 23, n° 1, février 1998, p. 14.

32. *Le Familier*, vol. 22, n° 1, février 1997, p. 20.

33. *Le Familier*, vol. 24, n° 2, juin 1999, p. 8.

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISME ET LE BÉNÉVOLAT

Peu présente à l'extérieur du Québec, la FUF était surtout composée, à ses débuts, des unions de familles. En 1965, le mouvement regroupait en effet 25 unions de familles qui comprenaient 3 000 familles³⁴. Avec les années 1970, les comités d'école devenant le lieu où s'exerce la participation des parents sur le plan scolaire, la mise sur pied des unions de familles atteint un plateau. Au fil du temps, le regroupement des familles se fait autrement et d'autres types d'organismes, notamment des maisons de la famille, viennent peu à peu se greffer aux effectifs de la Fédération. Ainsi, d'après son *Rapport d'activités de 1984-1985*, la FUF compte toujours près de 3 000 familles regroupées dans des unions locales³⁵ qui ne sont plus nécessairement des unions de famille et, en 1995, elle réunit plus de 90 organismes, dont seulement 4 unions de familles. Active en 1998 dans les 17 régions administratives du Québec, la Fédération revendique aujourd'hui plus de 200 organismes membres, les Organismes communautaires famille³⁶.

Le mouvement comporte, hier comme aujourd'hui, deux niveaux d'organisation : des organismes locaux, quelques comités, de même qu'une instance provinciale. La Fédération joue un rôle de coordination tout en représentant ses membres sur la scène publique. L'ensemble du mouvement est composé essentiellement de parents bénévoles et quelques permanents y sont rémunérés.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

Bien que diversifiant ses sources de financement, la Fédération des unions de familles a toujours eu des rapports multiples avec les pouvoirs publics, le gouvernement du Québec en particulier. Pour l'association, qui reçoit ses premières subventions du MAS vers 1967, l'État a le devoir d'assurer, au moins partiellement, le financement des organismes familiaux, perçus comme les « premiers responsables de la transmission des valeurs familiales³⁷ ». Cette question fait d'ailleurs l'objet de nombreux débats avec les gouvernements. En outre, la FUF réunit vers le milieu de la décennie 1980 plusieurs organismes du mouvement financés par le MAS pour envisager des activités collectives au sujet des subventions provinciales jugées insuffisantes. Le gouvernement fédéral est aussi sollicité dans les activités de la Fédération, par le biais notamment des projets PACE.

34. Marie-Paule Malouin, *op. cit.*, p. 99.

35. *Rapport des activités 1984-1985*, p. 18.

36. Site Web de la FUF.

37. *Mémoire sur le financement des organismes familiaux*, texte rédigé en collaboration par la FUF, le SOF et Seréna, 1972, p. 17.

L'organisme participe à divers offices et conseils gouvernementaux où il propose des candidatures, au Conseil des affaires sociales et de la famille, au Conseil supérieur de l'éducation, au Conseil de la famille, à l'Office des professions pour n'en nommer que quelques-uns. Aussi, en plusieurs occasions, il collabore avec les organismes parapublics, les CLSC et les CSS, ou encore avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Depuis 1999, la Fédération participe aux groupes de travail mis sur pied au Forum des partenaires sur la politique familiale (en 1999) sur le soutien du rôle parental et sur la reconnaissance et le financement des OCF.

À plusieurs points de vue, la FUF se situe au cœur du changement social. Favorable à la démocratisation de l'enseignement, la Fédération s'associe à divers regroupements du milieu de l'éducation où, dès les années 1960, elle prend part au débat des écoles confessionnelles et la place des parents³⁸. Dans la perspective d'un élargissement de son champ d'action où la question scolaire s'estompe progressivement, rappelons que la construction même d'un mouvement familial lui doit beaucoup. Visible sur le plan international par une présence active de son directeur général au sein de l'UIOF³⁹, la FUF a grandement participé au développement de plusieurs associations dont, bien sûr, le Carrefour des associations des familles monoparentales du Québec (devenu la FAFMRQ), le RIOPFQ, le CQRPE et Parents-Secours du Québec. Parmi les apports de la FUF à la consolidation du mouvement, soulignons la création d'événements spéciaux tels que la Semaine nationale de la famille (depuis 1974) et les Prix de la famille (depuis 1981), de même que son soutien à des recherches sur le couple et la famille.

Par la présentation de quelque 200 mémoires et avis, par ses nombreux colloques, conférences, émissions télévisuelles et, plus récemment, par son site Web, la Fédération des unions de familles constitue l'un des organismes majeurs du mouvement familial.

38. *Mémoire au Conseil supérieur de l'éducation*, 1966, p. 2.

39. M. Jacques Lizée, secrétaire général puis directeur de la FUF.

6.2.

UNE CONFÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS FAMILIALES

ORGANISMES FAMILIAUX ASSOCIÉS DU QUÉBEC (1971)

CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES FAMILIAUX DU QUÉBEC (1984)

« Notre priorité à la COFAQ a toujours été claire. Elle date de 25 ans. C'est le bien-être de l'enfant avec comme responsables la famille et la société¹. »

L'OFAQ, Organismes familiaux associés du Québec, est fondé en 1971. En 1984, l'OFAQ prend une dénomination nouvelle et devient la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) pour mieux refléter son caractère confédératif et s'affirmer en tant que regroupement d'associations dans le cadre de la consultation sur la politique familiale.

1. L'ÉMERGENCE

Organismes familiaux associés du Québec est mis sur pied en 1971. Sa création se réalise à la suite de longues discussions au sein d'un regroupement provisoire auquel ont été invités les divers organismes préoccupés par les questions familiales. Un rapprochement des associations, dont la forme finale restait cependant à préciser, y est alors étudié. Certains souhaitaient la mise sur pied d'un regroupement permanent des organismes familiaux tandis que d'autres lui préféraient des modes de collaboration plus ponctuels. Par conséquent, en même temps que s'effectue

1. *Info-COFAQ*, décembre 1996, p. 2.

un redéploiement des associations familiales durant la décennie 1960, la fondation de l'OFAQ, en tant qu'organisme de pression et de représentation des familles, entraîne une certaine controverse.

Plusieurs facteurs contribuent à susciter ce désir de rassemblement des groupes familiaux pendant cette période. Des organismes religieux traitant du couple et de la famille, tels que la Fédération nationale des services de préparation au mariage et le Service d'orientation des foyers, sont en voie de réorganisation; en outre, de nouveaux groupes apparaissent pendant ces années, notamment l'AFÉAS (réorganisée en 1966) et l'Association des parents catholiques du Québec (1966) alors que d'autres, comme la Fédération des unions de familles (1958), cherchent plutôt à se consolider. Enfin, un type inédit de regroupement commence à émerger, à caractère plus régional cette fois: un Centre d'action familiale est créé à Sherbrooke (1964) alors que des fédérations d'organismes familiaux, formées en bonne partie sous les auspices des diocèses, prennent corps dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean (1966), de Rimouski (1968), de Montréal (1965) et de Québec (vers 1966). En raison de cette multiplication des associations, plus ou moins isolées malgré un début de régionalisation, le besoin d'une collaboration plus permanente se fait sentir au milieu des années 1960.

À part ces divers changements, le nouveau rôle de l'État et le contexte plutôt mouvant de la période sont également déterminants dans ce processus complexe de rassemblement. Ainsi, on constate qu'à partir des années 1960, des rapports structurés se dessinent avec l'autorité provinciale, rapports qui se traduisent par un plus grand effort de consultation ainsi qu'un début de subventions pour divers organismes familiaux². Pour le gouvernement, une plus grande centralisation des groupes permettrait de simplifier les mécanismes de financement, d'où un intérêt croissant pour un regroupement permanent. En parallèle, des intervenants du domaine famille, par exemple le Conseil supérieur de la famille (1964-1970), le Conseil du bien-être du Québec (années 1960-1970), la Fédération des services sociaux à la famille du Québec (1963-1975), se montrent très favorables à une plus grande unité des associations avec qui ils commencent à formuler des éléments de politique familiale.³

Le ministère de la Famille et du Bien-être social, par l'intermédiaire du Conseil du bien-être du Québec, contribue au financement du regroupement provisoire qui mènera à la formation de l'OFAQ. Dans cette perspective, ils appuient une recherche-animation menée vers 1968 par Denise Laporte-Dubuc, membre de la Fédération des unions de familles,

2. Denise Laporte-Dubuc, *L'histoire de nos subventions*, 1976.

3. Voir la première partie du présent ouvrage.

auprès des organismes familiaux. Afin de mettre en lumière les possibilités d'un tel regroupement, mais également la diversité des opinions exprimées, le rapport *Regroupement de familles. Utopie ou réalité? Compte-rendu de l'inventaire des organismes familiaux de la province de Québec* (1969) présente cette recherche-action où l'on perçoit des positions assez divergentes. Dans la même veine, le Conseil du bien-être du Québec finance en 1970 des rencontres de l'animatrice avec des groupes familiaux français, belges et espagnols en vue d'étudier le financement et la structuration de ces organismes.

Finalement, mis sur pied en 1971, à la suite d'une décision majoritaire des associations intéressées, l'OFAQ regroupe à ses débuts les quatre fédérations régionales mentionnées ci-dessus (Rimouski, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Montréal et Québec) avec celle de Richelieu-Yamaska et de l'Office de la famille de Joliette (qui devient la Fédération des organismes familiaux Lanaudière en 1978), formées en 1971. Pour sa part, le Centre d'action familiale de Sherbrooke, également de type régional, préfère ne pas y adhérer. De plus, quatre fédérations provinciales, la Fédération nationale des services de préparation au mariage (sauf le Service de Montréal), l'AFÉAS (qui devient membre observateur en 1975), les Foyers Notre-Dame (Couple et Famille) et le Christian Family Movement, font aussi partie de la nouvelle organisation. En 1974, Les Dames Hélène de Champlain (fondé en 1961) se joignent au mouvement. Le Service d'orientation des foyers s'y inscrit aussi en tant que membre observateur en 1975. Ce dernier devient membre à part entière de la COFAQ beaucoup plus tard en 1990. Ainsi, l'OFAQ rassemble plusieurs regroupements régionaux et, bien qu'il demeure non confessionnel durant toute la période, plusieurs associations faisant partie des regroupements régionaux ainsi qu'un certain nombre de fédérations provinciales sont rattachées à l'action catholique.

Pour différentes raisons, des fédérations provinciales, actives par ailleurs dans le regroupement provisoire, telles la FUF, Seréna et même le SOF, s'opposent en 1971 à cette structure jugée trop rigide qui viendrait centraliser le financement des organismes⁴. Prférant un genre de collaboration plus souple et un mode différent de représentation des familles, ces fédérations souhaitent conserver une plus grande autonomie dans leurs rapports avec le mouvement de même qu'avec l'État. Pour certains, la naissance de l'OFAQ n'en marque pas moins un tournant important au Québec, «une confédération des familles au Québec [...] ce fut et c'est encore aujourd'hui un instrument privilégié dans l'histoire de cette

4. Le MAS demande au début des années 1970 à l'OFAQ de former un groupe de travail afin de soumettre des recommandations quant au partage de la subvention totale destinée aux organismes familiaux. *Lettre envoyée à Mme Laporte-Dubuc*, 1973.

nouvelle conscience des familles par rapport à leur participation active et organisée dans la vie politique québécoise », écrit M^{me} Laporte-Dubuc qui fut l'artisane puis la secrétaire générale du nouveau regroupement⁵.

2. LES OBJECTIFS :

l'éducation et la représentation des familles

2.1. L'éducation des familles

Les objectifs de l'OFAQ sont surtout de promouvoir la famille, quel que soit son revenu, et le regroupement des familles, de favoriser les échanges, de faire de la prévention sociale par le biais principalement de l'éducation. À cet égard, l'organisme diffuse un bulletin d'information qui permet un meilleur échange entre tous ses membres. Aussi, la formation des bénévoles occupe-t-elle une certaine place au sein de l'organisation. Comités, ateliers d'études, groupes de travail, colloques, journées de formation, sont les activités éducatives offertes par l'OFAQ à ses militants. Pour l'OFAQ, l'éducation populaire doit se distinguer de l'éducation permanente où des cours sont donnés par des professeurs experts et, surtout, elle doit se réaliser autour d'actions spécifiques se déroulant à l'intérieur de l'organisme⁶. Le savoir lié à l'expérience des participants au sein des réalités sur lesquelles ils entendent intervenir est particulièrement valorisé.

2.2. La représentation des familles

« L'étude collective et la concertation devaient mener à des consensus pouvant être portés hautement sur la place publique⁷ ».

En plus de l'éducation familiale, l'OFAQ se donne comme but d'organiser une représentation plus structurée des familles auprès des organismes publics⁸. Cependant, cette orientation se précise seulement au cours de la deuxième année d'existence de l'OFAQ, certains membres fondateurs, qui se perçoivent davantage comme des organismes de services, sont plus réfractaires à l'action politique. Toutefois, à mesure que la décennie avance, on note que de nombreuses pressions politiques, surtout par l'entremise de mémoires, sont exercées dans divers domaines.

5. Denise Laporte-Dubuc, « Pour une politique de la famille », *Critère*, « Familles d'aujourd'hui », n° 33, printemps 1982, p. 252.

6. *L'éducation populaire à l'OFAQ. Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la formation des adultes*, 1981, p. 3.

7. Denise Laporte-Dubuc, « Politique et famille », *Info-COFAQ*, avril 1986, p. 15.

8. *Mémoire de la COFAQ présenté à la Commission de la culture sur la question de la dénatalité au Québec, notamment sur l'évolution de la population au Québec et ses conséquences*, 1984, p. 1.

La politique familiale

« Une politique globale et préventive »

Depuis ses tout premiers débuts, l'OFAQ s'implique fortement dans l'implantation d'une politique familiale et dans la formation d'une structure susceptible de l'appliquer. Dans *Une politique familiale, c'est quoi?* (1974), puis dans un document publié en 1980, *Pour la défense de la nouvelle famille au Québec. Manifeste de l'OFAQ pour une politique familiale au Québec*, est tracée dans ses grandes lignes la pensée de l'OFAQ concernant l'établissement d'une politique familiale au Québec, jugée nécessaire dans un contexte de remises en question du couple, du mariage et de la famille. Il y propose une définition de la famille « non traditionnelle⁹ » qui insiste sur la diversité des familles pourvu que les parents soient des « chargés d'enfants » : **« une unité de relations interpersonnelles primaires avec un caractère de permanence où un ou des adultes ont charge de un ou plusieurs enfants. Une famille, c'est donc autant une famille monoparentale, biparentale, multiparentale, qu'une famille d'accueil ou une famille adoptive, peu importe le nombre d'enfants¹⁰ »**. Exposant des principes similaires dans le *Mémoire présenté au Comité de la consultation sur la politique familiale* (1985), la COFAQ affirme qu'une éventuelle politique familiale devrait tenir compte de chacun des membres de la famille et de tous les milieux familiaux. À son avis, une telle politique devrait en outre se distinguer d'autres types de politiques, jugées pourtant importantes dans certains cas. Se distinguer tout d'abord d'une politique sociale, qui cible les familles plus démunies, même si les bienfaits d'une politique de redistribution des revenus ne sauraient être contestés. Se distinguer également d'une politique de la condition féminine qui pourrait compléter, et non remplacer, la politique familiale. La COFAQ souligne à ce propos qu'une politique familiale ne devrait pas se réaliser sur le dos des femmes. Se distinguer enfin d'une politique nataliste qu'elle ne met pas par ailleurs de l'avant : « Nous nous contentons de croire qu'une politique de la famille influencera indirectement le nombre des enfants à naître¹¹ ».

Si la définition de la famille proposée par le gouvernement, qui valorise la pluralité des familles, reçoit un accueil favorable de la part de l'organisme lors des débats entourant la mise en place de la politique, il n'en est pas de même pour les énoncés du Livre vert concernant la

9. *Pour la défense de la nouvelle famille au Québec. Manifeste de l'OFAQ pour une politique familiale au Québec*, 1980, p. 5

10. *Ibid.*, p. 6.

11. *Mémoire de la COFAQ présenté au Comité de la consultation sur la politique familiale*, 1985, p. 21.

politique elle-même. Pour la COFAQ, appelée ainsi à partir de cette même année, le gouvernement du Québec n'a pas osé faire de choix clair¹². En réalité, la Confédération déplore que plusieurs propositions gouvernementales (fiscalité, logement, éducation, etc.) demeurent incomplètes, souvent partielles, ignorant les besoins de l'ensemble des familles¹³. Si les réactions sont plutôt tièdes au moment de la parution du Livre vert, la COFAQ note par ailleurs quelques améliorations en 1989 lorsque le gouvernement présente son premier plan d'action et le félicite d'avoir enfin concrétisé son engagement envers la famille (formation d'un Conseil de la famille et présentation d'un Plan d'action). En revanche, elle demeure critique: en 1991, elle déplore une vision alarmiste, morcelée et en crise de la famille¹⁴ et le peu de place accordée à la prévention; elle remet également en question l'insistance du gouvernement québécois en faveur de politiques sociales pour les familles dites « à problème ». « Faut-il croire que l'État juge utile d'intervenir que lorsqu'il y a des problèmes¹⁵? »

Fidèle à l'idée d'une politique familiale horizontale (englobant tous les ministères), le *Mémoire de la COFAQ présenté au Comité de consultation sur la politique familiale* (1985) met également en lumière ses positions quant à la structure à établir pour mener à bien une telle politique. La création éventuelle d'un ministère de la Famille n'est pas, pour la COFAQ de cette période, le meilleur choix. Elle croit en outre que le vice-premier ministre, en favorisant la présence de répondants dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux, pourrait agir plus efficacement¹⁶. La Confédération s'inquiète aussi de ce que le gouvernement ne cherche pas à consolider le mouvement familial qui serait en mesure de l'aider à orienter sa politique; elle formule par conséquent des recommandations en vue de préserver une qualité de liens indispensables entre l'instance d'application gouvernementale et les organismes représentant les familles. De plus, la COFAQ ne revendique pas à ce moment la mise sur pied d'un conseil à caractère essentiellement consultatif¹⁷. Elle accueille

12. *Analyse sommaire du Livre vert. Document de consultation sur la politique familiale « Pour les familles québécoises », 1984, p. 1.*

13. *Mémoire de la COFAQ présenté au Comité de la consultation sur la politique familiale, 1985, p. 19-20.*

14. *Politique familiale: Enjeux et perspectives, Analyse du Plan d'action « Familles en tête ». Rapport du Comité provincial d'analyse, 1991, p. 26.*

15. Michel Morel, *Info-COFAQ, 1989, numéro spécial.*

16. *Mémoire de la COFAQ présenté au Comité de la consultation sur la politique familiale, 1985, p. 26.*

17. *Ibid.*, p. 26-27.

toutefois plutôt bien la création en 1988 du Conseil de la famille qui constitue « un acquis à ne pas négliger », bien que, selon elle, il demeure « le plus modeste des conseils consultatifs du gouvernement du Québec¹⁸ ».

En conformité avec sa vision d'une politique globale, l'organisme intervient au cours des ans dans de très nombreux dossiers, en plus des divers plans d'action découlant de la politique familiale sur lesquels elle se penche : parmi ceux-ci, l'éducation, l'habitation, la préparation à la vie de couple, la fiscalité et la réforme de la sécurité du revenu, les congés parentaux, les allocations familiales et les services de garde. L'OFAQ-COFAQ se prononce également au sujet d'un tribunal de la famille et de la réforme du Code civil et de la perception des pensions alimentaires. Les diverses réformes des services de santé et des services sociaux y sont aussi étudiées puisque les rapports de l'État avec les organismes familiaux sont chaque fois révisés, en particulier les modalités de financement.

La permanence de certaines valeurs peut toutefois être observée tout au long de la période. La prise en compte de la famille comme institution de base et le respect de la diversité des modèles familiaux sont fondamentaux. La coresponsabilité de la famille et de l'État dans le domaine familial, l'État devant y jouer un rôle complémentaire, l'implantation d'une politique familiale globale, la mise en place de mesures universelles auxquelles doivent s'ajouter, dans certains cas, des mesures sélectives « pour permettre une vie convenable aux familles désavantagées¹⁹ » font également partie des orientations générales de l'OFAQ-COFAQ. Les besoins du couple occupent aussi une place importante. Enfin, la promotion de la compétence parentale par la prévention, qui ne saurait se concevoir comme un travail des seuls spécialistes, ainsi que la reconnaissance de l'expertise des organismes communautaires et familiaux sont aussi mises de l'avant. L'OFAQ-COFAQ craint une hausse de la professionnalisation des services aux familles et souhaite plutôt « une prise en charge des familles par les familles²⁰ ».

L'ensemble de ces principes teintent évidemment les revendications formulées par le regroupement. En 1979 par exemple, l'OFAQ, estimant que les couples doivent avoir toute la latitude voulue pour utiliser les services de garde en fonction de leurs besoins, demande une augmentation des budgets alloués à tous les types de services de garde et s'oppose à l'établissement d'un réseau universel de garderies financé par l'État²¹, y

18. *Info-COFAQ*, octobre 1989, p. 5.

19. *Info-COFAQ*, 25 ans, décembre 1996, p. 19.

20. *Mémoire de la COFAQ présenté au Comité de la consultation sur la politique familiale*, 1985, Annexe, Principales recommandations faites dans le passé par la COFAQ dans ses différents mémoires. p.s.p.

21. *Réaction des Organismes familiaux associés du Québec (OFAQ) au rapport du comité interministériel sur les services d'accueil à la petite enfance*, 1979.

voyant là un parti pris pour un mode de vie²². Dans une perspective similaire, l'OFAQ-COFAQ se déclare en faveur de l'universalité de l'allocation familiale, imposable peu importe le revenu de la famille, afin « que tous les enfants soient traités également par l'État²³ ». Cela ne l'empêche nullement de voir la nécessité d'apporter une aide supplémentaire aux familles à faibles et moyens revenus²⁴.

2.3. L'éducation des familles : un service qui dure

Dans les années 1990, la formation et l'éducation des militants familiaux se poursuivent parallèlement aux activités de représentation. Par exemple, une session d'étude, traitant des principaux changements intervenus depuis l'application du nouveau Code civil, est offerte par la COFAQ en 1994; la même année, elle travaille à la préparation d'un Forum sur la fiscalité des familles à l'occasion de l'Année internationale de la famille et, pendant quelque temps, elle participe à la conception et la diffusion d'émissions télévisuelles, *La famille. Quelle famille*, sur l'évolution de la famille québécoise. De plus, la COFAQ intervient concrètement dans la mise sur pied de réseaux de services. Au début des années 1990, elle crée un réseau d'entraide, intitulé Entraide-Grands-Parents, dans quelques quartiers de Montréal. Grâce à ses aînés bénévoles, ce réseau offre du soutien à des familles à faibles revenus ayant des enfants de 0 à 5 ans. On y organise en outre des repas communautaires et des activités de loisirs²⁵. Le projet vise essentiellement à renforcer les expériences parentales des familles concernées.

22. Dans un mémoire rédigé en 1989 sur le même sujet, l'organisme reprend les mêmes propos. *Mémoire à propos de l'Énoncé de politique « Pour un meilleur équilibre »*, soumis à la Commission des Affaires sociales, 1989, p. 22-23: « que le gouvernement renonce à sa priorité concernant des garderies en milieu de travail qui ne nous semblent pas correspondre aux besoins et préférences des familles et qu'il priorise plutôt le développement de services nouveaux correspondant à des besoins précis des familles ». [notamment concernant les personnes handicapées, la garde estivale en milieu scolaire, les services de halte-garderie et de jardin d'enfants] « que les mesures de soutien économique aux parents représentent des avantages financiers de valeur équivalente, quel que soit le mode de garde choisi et le revenu des parents, sauf pour les familles à bas revenus pour lesquelles le soutien financier devrait être accru. » On y rappelle l'importance de respecter le choix des parents.

23. *Mémoire de la COFAQ présenté au Comité de la consultation sur la politique familiale*, 1985, p. 36 et *Politique familiale: Enjeux et perspectives, Analyse du Plan d'action « Familles en tête »*. Rapport du Comité provincial d'analyse, 1991, p. 35.

24. *Mémoire « Pour un partage plus équitable: l'avenir de nos enfants, de leur famille et de la société en dépend (bis) »*, présenté par la COFAQ à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, 1996, p. 16 (recommandations).

25. *Info-COFAQ*, printemps 1994, p. 10.

Également, à partir des années 1980-1990, quelques maisons de la famille, rattachées à la COFAQ, donnent des services. Quelques-unes mettent sur pied des cuisines collectives et proposent une aide aux devoirs et aux leçons et diverses activités pour les enfants; d'autres offrent des services d'écoute téléphonique et des sessions d'entraide; dans quelques cas, elles ont un service de droit de visite et sortie (DVS) dans les cas de séparation ou de divorce lorsqu'il y a des conflits ou des difficultés majeures entre les deux ex-conjoints par rapport aux rencontres avec les enfants. Ainsi, la Maison de la famille de Québec, la première à voir le jour en 1983, Le Pignon Bleu-La Maison pour grandir, la Maison de la famille des Maskoutains, de même que celle de Mercier-Est, et la Maison des Grands-parents de Villeray viennent se greffer aux effectifs de la Confédération. Le Regroupement des Maisons de la Famille inc., fondé en 1996, qui rassemble les maisons demeurées fidèles au mandat initial des maisons, est également membre de la COFAQ.

3. LA STRUCTURE ET LE BÉNÉVOLAT

L'OFAQ, dès ses débuts, est un regroupement de fédérations. Depuis 1984, elle est une confédération rassemblant, à titre de membres ordinaires, des fédérations d'associations familiales, régionales et provinciales. Elle réunit aussi, à titre de membres auxiliaires, des associations familiales locales et des regroupements à intérêt familial. Toutes ces associations sont composées majoritairement de bénévoles et sont totalement autonomes: exprimant les consensus et les positions majoritaires sur un certain nombre de sujets, l'OFAQ-COFAQ n'a aucun droit de regard sur les actions et les décisions individuelles de ses membres. En 1997, elle regroupe 13 organismes membres ordinaires et 27 membres auxiliaires.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

Par la diversité de ses champs d'intérêt, la COFAQ est liée à de nombreux intervenants gouvernementaux, institutionnels et communautaires. Au long de la période, diverses instances gouvernementales viennent solliciter son appui: dès 1975, l'OFAQ collabore entre autres avec le MAS à la mise sur pied d'un programme d'aide au couple et, dans les années 1980, il fait partie du comité Famille de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA), aujourd'hui Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA). Également, certains membres de l'OFAQ, et par la suite de la COFAQ, sont présents au sein d'organismes consultatifs, notamment au Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF), au Conseil de la famille et au Conseil supérieur de l'éducation. En tant qu'organisme, l'OFAQ siège, au début des années 1980, au Comité Famille du Conseil du statut de la femme, chargé d'étudier les politiques familiales en lien avec les politiques de la femme. Bien qu'elle se refuse, encore à

ce jour, à les regrouper de façon statutaire, la COFAQ entretient certains liens avec les services professionnels du réseau public. Concernant les questions de financement, les ministères québécois de la Santé et de l'Éducation (DGEA²⁶ – PSEPA) et plus récemment le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) aident à subventionner la COFAQ. Le gouvernement fédéral est aussi présent puisque le programme PACE de Santé Canada contribue au projet Entraide-Grands-Parents de Montréal²⁷.

En plusieurs occasions, l'OFAQ-COFAQ s'est aussi associé au milieu communautaire. Il est membre du Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (ROVEP) en tant qu'organisme d'éducation populaire avec la FNSPM et le SOF. Il participe aussi aux différents développements survenus dans le domaine de la santé et des services sociaux en cherchant à faire préciser le rôle des regroupements régionaux, nombreux à l'intérieur de la Confédération, dans le processus de régionalisation amorcé en 1993²⁸; à l'instar d'autres mouvements, il revendique le principe d'autonomie des pratiques et des approches des organismes communautaires.

À partir surtout des années 1980, l'organisme appuie certaines coalitions des milieux communautaires sur des sujets comme la protection de la jeunesse (1977) et la sécurité du revenu (1986-1988-1990-1997). Également, on observe des rapprochements plus fréquents avec des groupements féministes, ce qui, au départ, ne semblait pas aller de soi. Car au moment de la consultation sur la politique familiale (1984-1985), la COFAQ faisait observer que les plus grandes craintes et oppositions à la politique familiale provenaient de certains groupes féministes plus radicaux²⁹. Elle affirmait, pour sa part, que politique de condition féminine et politique familiale devaient se compléter afin de trouver des solutions pour répondre aux aspirations des unes et des autres³⁰. Par la suite, même si la COFAQ devait réaffirmer sa position en faveur de la diversité des modèles, quelques rapprochements purent avoir lieu sur des thèmes bien précis comme les allocations familiales (1985) et les congés parentaux (1989-1990). Dans la foulée de ces rassemblements, la COFAQ

26. *L'éducation populaire à l'OFAQ. Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la formation des adultes*, 1981.

27. *Info-COFAQ*, printemps 1994, p. 10.

28. Richard Martin, *Reconnaissance et soutien adéquat à l'action familiale. La vision critique de la Politique de la santé et du bien-être du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec*, 1994, p. 22.

29. *Mémoire présenté au Comité de la consultation sur la politique familiale*, 1985, p. 19.

30. « Nous recommandons que les hommes et les femmes soient traités également. » *Mémoire présenté au Comité de la consultation sur la politique familiale*, 1985, p. 37 à propos de la question des services de garde.

soulignait en 1989, au moment du premier Plan d'action, que la préoccupation familiale n'était enfin « plus le lot des seuls organismes familiaux taxés (à tort) de traditionalisme³¹ ».

Enfin, la COFAQ, comme d'autres regroupements, intègre la problématique interculturelle à sa mission durant les années 1990; elle organise diverses activités, pique-nique familial interculturel, jumelage dans un camp familial, etc., afin de favoriser la création d'un réseau d'échanges entre le mouvement familial québécois et les associations ethnoculturelles³².

Par ses multiples mémoires et ses communications, par sa présence sur la place publique ainsi qu'à l'UIOF, la COFAQ a joué un rôle très actif dans la représentation des familles. En 1997, elle affirme représenter plus de 200 000 familles³³, ce qui, à ce jour, en fait une des fédérations importantes du mouvement.

31. *Info-COFAQ*, octobre 1989, p. 4.

32. *Info-COFAQ*, décembre 1996, p. 14-15 et 17. «La démarche interculturelle s'oppose à l'assimilation. Elle implique une intégration volontaire à la vie de la société d'accueil, à une participation aux enjeux collectifs et à une acceptation réciproque.»

33. *Assemblée générale, Projet de programmation*, 1997-1998, p. 6.

6.3.

DU CARREFOUR DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES DU QUÉBEC (1974) À LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC (1995)

«De votre participation, espère la Fédération, naîtra une image plus réaliste de la famille, qui évolue [...] et n'en demeure pas moins vivante!¹»

1. L'ÉMERGENCE

Au lendemain d'un *teach-in* organisé à Sherbrooke durant la Semaine de la famille, le premier regroupement des associations de familles monoparentales du Québec, le Carrefour des associations des familles monoparentales du Québec ou CAFMQ, est créé en 1974 avec la collaboration de la Fédération des unions de familles. Installé dès sa fondation dans les bureaux de la FUF à Montréal, le nouveau Carrefour regroupe la plupart des associations de familles monoparentales (au nombre de 39²) formées à partir du milieu des années 1960 et demeurées jusque-là assez isolées.

En effet, même si le phénomène de la monoparentalité n'est pas nouveau³, il paraît plus ou moins accepté durant les années 1960, même lors de la promulgation de la Loi canadienne sur le divorce en 1968. Les membres de ces premiers regroupements, des femmes surtout, se sentent

1. *Les Actes du colloque La monoparentalité, une question d'actualité*, 1986, p. 9.

2. *Projet de restructuration. La FAFMQ d'hier à aujourd'hui*. Document de travail, 1993, p. 6.

3. Renée B. Dandurand, «La monoparentalité d'hier à demain», dans les *Actes du colloque La monoparentalité, une question d'actualité*, 1986, p. 155-163.

généralement rejetées tant par l'Église « institutionnelle » que par les associations familiales chrétiennes et les organismes subventionnaires. « Il n'allait pas de soi que le gouvernement donnerait de l'argent à une bande de séparées et de divorcées⁴ ». D'ailleurs, la volonté de s'organiser à l'intérieur du Carrefour naît de ce triple rejet de même que celle, par la suite, d'investir le terrain politique. Pour mieux refléter la fonction de représentation qui se développe progressivement au sein du CAFMQ, celui-ci opte, en 1982, pour le nom de **Fédération des associations de familles monoparentales du Québec** (FAFMQ) et pour celui de **Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec** (FAFMRQ) en 1995. Cette dernière modification permet en outre à la Fédération de mieux tenir compte de cette nouvelle réalité des familles que sont les familles recomposées, formées en fait de une ou deux familles monoparentales. Organisme de revendication, de service et de soutien, la FAFMRQ se donne actuellement pour mission de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec.

2. LES OBJECTIFS :

les services et la représentation politique

2.1. Les services : de l'entraide à la solidarité

Au départ, les associations locales forment surtout des groupes d'entraide et de dépannage. Dans le *Dossier réflexion* réalisé en 1986, la Fédération affirmait que les associations, tout en ayant le pouvoir de susciter des changements de mentalité, étaient particulièrement « efficaces dans le court terme : l'accueil, l'écoute, l'information et les activités sociales pour sortir les gens de leur isolement⁵ ». Aujourd'hui encore, les associations offrent du soutien et de l'aide aux nombreuses familles monoparentales, camps familiaux (camps répit), accompagnement à la cour, haltes-garderies, cuisine collective, comptoirs vestimentaires, rencontre avec des personnes-ressources, pour ne nommer que quelques-uns des services offerts depuis déjà un bon moment⁶. Pour sa part, la Fédération contribue également à la bonne marche d'un service gratuit de médiation communautaire familiale intitulé « Accordons-nous » qui s'adresse aux familles recomposées.

4. Lise Saint-Jean, « Les familles monoparentales : du groupe d'entraide à l'entraide associative », dans Marie-Marthe Brault et Lise Saint-Jean (dir.), *Entraide et associations*, IQRC, coll. « Questions de culture », 1990, p. 109.

5. *Dossier réflexion*, 1986, p. 24.

6. *Un mouvement, notre force*, 1997, p. 4-5 et *Cahier souvenir, 25^e anniversaire de la FAFMRQ, 25 ans de solidarité avec les familles monoparentales et recomposées du Québec*, 2000, p. 4.

« [...] partir du milieu et de ses problèmes et déboucher sur l'action » (1978)

Par ailleurs, la sensibilisation des membres sur divers sujets concernant la monoparentalité fait partie assez tôt des services offerts par le Carrefour, puis par la Fédération, qui se définit comme un organisme d'éducation populaire⁷. Au congrès de fondation en 1974-1975, le nouveau regroupement avait en effet établi parmi ses priorités la disponibilité de « personnes-ressources au niveau des services pour répondre aux besoins en loisirs, en formation et en information⁸ ». Mais voyant que plusieurs associations avaient tendance à préconiser uniquement les services d'aide individuelle, les expériences de croissance personnelle et les activités de loisirs, le Carrefour chercha peu à peu à développer « l'intérêt des associations pour l'action collective⁹ ».

Aussi, une recherche-action menée en 1978 sur les besoins des familles monoparentales en éducation populaire¹⁰ sert-elle à dégager quelques priorités d'action à partir des caractéristiques des familles membres. On y recommande de mettre l'accent sur l'information et la formation afin de mieux comprendre la source des problèmes, recommandation que l'organisme veillera à appliquer au fil des ans. Un bulletin, *L'Entre-Nous*, qui s'adresse aux membres est ainsi créé par le Carrefour et plusieurs associations locales mettent sur pied des comités d'action sociale. Avec le temps, des sessions d'études sont offertes sur un certain nombre de thèmes, comme le logement, l'aide sociale ou les normes du travail. De même, divers guides d'information sont produits à l'occasion. En outre, le document *Au quotidien Séparation... Divorce* entend familiariser avec l'esprit des lois « ceux et celles qui désirent connaître leurs droits et obligations lorsque la rupture du couple est imminente¹¹ ». Aussi, le programme *Comment se sortir de la pauvreté* ou *Connaître ses droits, c'est payant* (1995), qui s'inscrit dans la même veine, comprend une dizaine d'ateliers sur des sujets touchant le quotidien des familles concernées, tels que les responsabilités familiales, le logement, l'aide sociale, le budget,

7. Dans les années 1980, la Fédération participe même à l'élaboration et à l'adoption du « Cadre de référence en éducation populaire », *Cahier souvenir, 25^e anniversaire de la FAFMRQ, 25 ans de solidarité avec les familles monoparentales et recomposées du Québec*, 2000, p. 4.

8. FUF, *Une lettre mensuelle du secrétaire général de la Fédération des unions de familles aux membres des conseils d'administration des unions locales et de la Fédération*, vol. 1, n° 8, 1974, p. 3.

9. Suzanne Lamont, Jocelyne Lamoureux et Nancy Guberman, *Pour des conditions de vie décentes : action collective. Évaluation des besoins en éducation populaire des familles monoparentales, membres des associations du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec*, 1980, p. 4.

10. *Ibid.*

11. Claudette Mainguy (FAFMRQ), *Au quotidien. Séparation... Divorce. Tout sur les nouvelles lois, le partage des biens, la garde des enfants, la pension alimentaire, la médiation familiale*, Québec, Les Éditions Montcalm, 1997, p. 5.

les programmes sociaux, etc. Ce qui, pour la Fédération, doit permettre aux participants et participantes de s'informer, de se former, mais aussi, et peut-être surtout, d'apprendre à agir.

Dans cette perspective de la formation-action qui est la sienne, la Fédération attribue une importance considérable à l'organisation et à la formation des animateurs et animatrices, nommés ainsi au lieu de professeur ou formateur parce que cela « correspond mieux à la philosophie de la démarche ». À cet égard, des documents comme *1001 trucs d'animation pour faciliter la démarche « Comment se sortir de la pauvreté »* (1996) ou le *Guide pour faciliter le recrutement et le financement de la démarche « Comment se sortir de la pauvreté »* (1996), qui accompagnent le programme de formation du même nom, accordent une place prépondérante non seulement aux thématiques abordées mais aussi au fonctionnement du groupe, à l'échange entre l'animateur et le participant : « Il faut être consciente que les personnes assistées sociales qui composent, probablement dans les faits, la majorité des membres de nos associations sont un groupe social dont on ne respecte pas le savoir, l'expérience et la capacité d'agir... C'est toute une tendance à renverser¹² ». Pour la Fédération, la formation doit non seulement servir à favoriser les prises de conscience, mais aussi chercher à valoriser le savoir basé sur l'expérience des membres et des militants. De nombreuses formations concernant la relation d'aide, l'animation et l'organisation sont ainsi données durant l'ensemble de la période.

2.2. La représentation politique

2.2.1. « Seules mais solidaires¹³ »

En plus d'offrir des services de soutien et de sensibilisation aux familles monoparentales, assez tôt dans leur histoire, des associations comme l'Association des femmes chefs de famille de l'Estrie¹⁴, puis surtout le Carrefour, revendiquent plus directement certains changements au plan politique. Par conséquent, dès sa création en 1974, le mouvement se dote d'une structure provinciale de représentation qui se renforce aux années. Déjà, les priorités fixées au congrès de fondation comprennent certaines revendications touchant les pouvoirs publics, entre autres la formation d'un tribunal de la famille, l'existence d'un revenu minimum garanti pour les familles monoparentales et la création de garderies¹⁵. « L'établissement au Québec de garderies à prix modique serait d'un

12. FAFMRQ avec la collaboration de Relais-Femmes (Guylaine Sirard, conception et rédaction), *1001 trucs d'animation pour faciliter la démarche « Comment se sortir de la pauvreté »*, 1996, p. 11.

13. Aline Guay, « Seules mais solidaires », *Éducation et société*, mars 1974, p. 6-7.

14. *Ibid*, p. 6-7.

15. Fédération des unions de familles, *Lettre...*, loc. cit., p. 8.

puissant secours pour les femmes parents uniques [...] Le même problème de la garde des enfants se pose si la mère décide de retourner aux études pour se recycler en vue d'un travail éventuel¹⁶ ». L'idée d'un « réseau universel et gratuit de services de garde pour les enfants de 0 à 12 ans » demeure d'ailleurs un objectif fondamental de l'association¹⁷. En cherchant de la sorte à consolider son mode d'organisation, le Carrefour, tout comme la Fédération, vise non plus simplement le soutien et la promotion de la famille monoparentale, mais aussi une amélioration concrète de sa situation socioéconomique¹⁸. Pour les auteurs de la recherche-action (1978) évoquée plus haut, un programme d'éducation populaire doit d'ailleurs comporter, outre l'information et la formation, des aspects telles la revendication, l'action et la solidarité¹⁹.

À cause de ce rôle et comme en témoignage la publication d'un Bulletin de liaison destiné aux membres et aux partenaires (en plus de *L'Entre-Nous*) ainsi que ses différents mémoires et avis, la FAFMRQ se prononce sur la plupart des projets de loi qui concernent directement ses membres. En accord avec d'autres groupes, la FAFMQ s'oppose par exemple à certaines politiques fiscales du gouvernement du Québec ou milite en faveur d'une réforme du Code civil. Des dossiers tels que la perception automatique des pensions alimentaires, le partage du patrimoine familial ou les normes du travail constituent quelques axes d'intervention privilégiés de la décennie 1990 avec les allocations familiales, la sécurité du revenu et les logements sociaux. En outre, dans le *Mémoire de la FAFMQ présenté à la Commission parlementaire sur le Projet de loi 60 (loi facilitant le paiement des pensions alimentaires)*, soumis en 1995, où elle est d'ailleurs perçue comme un organisme expert, la Fédération se déclare favorable à un « système universel de retenue à la source » et souligne qu'il est important que le gouvernement mette « en application le plus vite possible la loi 60 et ce, au-delà de tous les débats qui portent en fin de compte sur des technicalités²⁰ ». Dans un autre mémoire portant sur l'obligation alimentaire des grands-parents face à leurs petits-enfants (1996), elle affirme que, malgré certaines limites, l'obligation alimentaire doit demeurer « une manifestation de la solidarité intergénérationnelle, dut-elle être imposée²¹ ». Enfin, dans *Projet de loi 65 sur La médiation préalable en matière*

16. Aline Guay, *loc. cit.*, p. 7.

17. *Mémoire de la FAFMQ à la Commission parlementaire sur Les services de garde*, 1987, p. 3.

18. Suzanne Lamont, Jocelyne Lamoureux et Nancy Guberman, *op. cit.*, p. 3.

19. *Ibid.*, p. 98.

20. *Mémoire de la FAFMQ présenté à la Commission parlementaire sur le Projet de loi 60 (loi facilitant le paiement des pensions alimentaires)*, 1995, p. 14.

21. *L'article 585 du Code civil ou la solidarité intergénérationnelle*, Mémoire sur l'obligation alimentaire des grands-parents face à leurs petits-enfants présenté au ministère de la Justice par la FAFMRQ, 1996, p. 12.

familiale. Mémoire présenté au ministère de la Justice par la FAFMRQ (1997), qui propose une médiation gratuite obligatoire comme préalable à la comparution en cour en vue d'une séparation ou d'un divorce, la FAFMRQ, tout en se montrant favorable à la médiation, exprime quelques réserves sur ses modes d'application. Elle propose plutôt de rendre la démarche volontaire (sauf la première séance) et que soient établies des normes uniformes et légales relativement à la pratique de la médiation.

2.2.2. La politique familiale et le mouvement

Toujours à portée politique, les interventions de la FAFMRQ dans les débats entourant la politique familiale font valoir dès le départ que la famille monoparentale est une famille à part entière, une famille «normale» et que la majeure partie d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté. Dans le *Manifeste: il était une fois ou plusieurs fois. De la rupture, ses conséquences et le défi à relever* (1983), la Fédération, en faveur d'«une nouvelle paternité», réclame dès 1983 l'amélioration des politiques du logement afin que le père puisse demeurer à proximité de ses enfants et revendique pour les femmes une plus grande autonomie financière. De l'avis de la Fédération, la formulation d'une politique des familles doit nécessairement s'appuyer «beaucoup plus sur l'individuel que sur le familial traditionnel» et tenir compte du nouveau modèle de famille coparentale²². D'où une forte insistance, lors de la consultation gouvernementale de 1984, sur l'importance du principe de la responsabilité conjointe et égale des parents à l'égard des enfants comme sur celui de l'autonomie des membres adultes de la famille. Pour la FAFMRQ, une définition de la famille doit comprendre toutes les formes de famille et tenir compte aussi du parent hors foyer²³. On y recommande également la reconnaissance des parents au foyer au même titre et avec les mêmes avantages que procure le travail rémunéré. Enfin, pour la FAFMRQ, l'État a le devoir de reconnaître l'apport des familles et des organismes familiaux et de soutenir leurs actions.

Compte tenu de son engagement à représenter les familles monoparentales et recomposées, la FAFMRQ participe, tout au long de la période, à plusieurs instances de consultation et de concertation mises de l'avant par le gouvernement en vue de l'élaboration de sa politique familiale²⁴. Pour ce qui est du mouvement des familles, elle adhère pendant

22. *Manifeste: il était une fois ou plusieurs fois. De la rupture, ses conséquences et le défi à relever*, 1983, p. 73.

23. RIOPFQ, *Convergences et divergences, Outil d'animation préparatoire aux forums de consultation sur la politique familiale, Cahier sur la définition de la famille*, 1984, p. 12.

24. Elle participe aux deux tables mises sur pied au début des années 1980: la Table de consultation du comité interministériel sur les familles monoparentales et la Table de concertation des organismes familiaux. *Projet de restructuration. La FAFMQ d'hier à aujourd'hui*. Document de travail, 1993, p. 11.

quelque temps à l'OFAQ (en 1974-1975) et au RIOPFQ (au moment de la consultation de 1984-1985), mais, dans le domaine communautaire, elle refuse d'être « chapeauté par une superstructure²⁵ ». Toutefois, elle collabore avec certains organismes du secteur famille, principalement avec la Fédération des unions de familles qui l'avait appuyée lors de sa formation. Elle bénéficiera de son soutien sur des questions comme le revenu minimum garanti, la fixation des pensions alimentaires de même que sur certaines politiques fiscales qualifiées « d'anti-familiales²⁶ ». En 1994, la FAFMRQ siège à la Table sectorielle du mouvement familial mise sur pied dans le cadre du troisième plan d'action de la politique et, à la fin de la décennie, elle participe au Forum des partenaires sur la politique familiale²⁷.

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISME ET LE BÉNÉVOLAT

Le regroupement des familles monoparentales est exclusivement québécois et composé en majeure partie de parents bénévoles. Lorsque le CAFMQ est fondé en 1974, il comprend 39 associations de familles monoparentales et dit représenter environ 7 500 membres²⁸. Qu'il soit séparé ou divorcé, veuf ou célibataire, tout parent unique, ayant ou non la charge de ses enfants, peut adhérer au mouvement. Or à l'image de la composition des familles monoparentales, on remarque une très forte présence des femmes au sein des associations: en 1997, elles forment ainsi 80 % des effectifs de la FAFMRQ²⁹. En élargissant son mandat à la défense des familles recomposées, la Fédération affirme regrouper aujourd'hui (soit en 2000) plus de 55 associations réparties à travers le Québec et joindre autour de 4 000 membres³⁰. Notons que certaines associations ne regroupent que des familles monoparentales tandis que d'autres réunissent à la fois les familles monoparentales et recomposées. En 1996, 309 440 familles québécoises étaient monoparentales, soit 24 % des familles avec enfants³¹.

La FAFMRQ comprend trois niveaux d'organisation. Sur le plan local, on retrouve les associations formées de parents uniques ayant charge de famille et les parents uniques à titre individuel³². Dès 1974, elle

25. *Ibid.*, p. 14.

26. *Communiqué*, 1986.

27. Mentionnons aussi que la Fédération est membre de l'UIOF jusqu'aux années 1990 (information fournie par l'organisme).

28. FUF, *loc. cit.*, 1974, p. 8 et *Cahier souvenir, 25^e anniversaire de la FAFMRQ, 25 ans de solidarité avec les familles monoparentales et recomposées du Québec*, 2000, p. 6.

29. *Un mouvement, notre force*, 1997, p. 5.

30. Information fournie par l'organisme.

31. Selon les statistiques gouvernementales (dépliant de la FAFMRQ, 2001).

32. *Projet de restructuration. La FAFMRQ d'hier à aujourd'hui*. Document de travail, 1993, p. 5.

possède une structure provinciale qui tend à les regrouper. Vers 1978, le CAFMQ développe également une structure régionale. En 1993, par ailleurs, le mode de fonctionnement de la Fédération fait l'objet de diverses critiques : plusieurs associations locales éprouvent des difficultés financières tandis que d'autres menacent de se désaffilier devant une structure jugée trop complexe qui tend à s'éloigner de sa base. D'une façon générale, l'importante restructuration effectuée autour de 1995 maintient l'ensemble des trois niveaux d'intervention³³ en les modifiant de façon à les simplifier et à permettre une meilleure représentation des régions. De plus, la Fédération transforme les conditions de son membership pour y inclure les familles recomposées avec une ouverture aux individus « qui partagent les mêmes objectifs que la Fédération »³⁴.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

« Il faut voir que les “pauvres” (les personnes ayant les plus faibles revenus, les femmes, les familles monoparentales, les personnes assistées sociales, etc.) font partie de nos associations et qu'il faut les défendre, les comprendre et prendre parti pour eux³⁵ ».

En faveur des « grands mouvements de solidarité sociale³⁶ » et cherchant progressivement à véhiculer « une image positive des familles monoparentales et recomposées³⁷ », la FAFMRQ se veut partie prenante de divers regroupements militants ; la marche mondiale des femmes, la Coalition nationale contre la pauvreté et la violence faite aux femmes, la Coalition nationale sur l'aide sociale en sont des exemples. Bien que la FAFMRQ se définisse comme un organisme familial, l'importante présence féminine n'est pas sans teinter les orientations de la Fédération qui se rapprochent le plus souvent des mouvements féministes : « Notre vouloir profond est de nous situer dans les mouvements sociaux de transformation, au même

33. Claudette Mainguy, « La restructuration, un bel accouchement », *Bulletin de liaison*, septembre 1995, p. 6-7.

34. *Cahier souvenir, 25^e anniversaire de la FAFMRQ, 25 ans de solidarité avec les familles monoparentales et recomposées du Québec*, 2000, p. 6. À partir de 1995, il existe trois types de membres : les membres actifs (associations des familles monoparentales et recomposées), les membres individuels et les membres associés (les associations ou les regroupements qui adhèrent à la mission et aux objectifs de la FAFMRQ). *Mission et objectifs généraux de la FAFMQ (votés lors du congrès d'orientation)*, *Synthèse des commentaires reçus sur le suivi au congrès d'orientation 1994*, juin 1994.

35. FAFMRQ avec la collaboration de Relais-Femmes (Guylaine Sirard, conception et rédaction), *1001 trucs d'animation pour faciliter la démarche « Comment se sortir de la pauvreté »*, 1995, p. 11.

36. Claudette Mainguy (FAFMRQ), *Au quotidien. Séparation... Divorce. Tout sur les nouvelles lois, le partage des biens, la garde des enfants, la pension alimentaire, la médiation familiale*, Québec, Les Éditions Montcalm, 1997, n.p.

37. Conférence FAFMQ, Pavillon Judith-Jasmin, 1995, p. 5.

titre que le mouvement ouvrier, le mouvement féministe et le courant écologique³⁸ ». En fait, elle considère qu'elle a autant d'intérêts à défendre en condition féminine qu'en politique familiale.

Tout en conservant ce caractère militant, mentionnons également que la FAFMRQ a de nombreux rapports avec les pouvoirs publics, en particulier avec le gouvernement québécois. En 1993, il est en effet souligné³⁹ que le financement de la Fédération provient entièrement du gouvernement et des organismes gouvernementaux. Retenons par exemple pour la période étudiée le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation (MEQ) et le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA). La FAFMRQ fait en outre partie du Comité aviseur du SACA dans le but de faire reconnaître et financer l'action communautaire autonome.

Dans le même esprit, elle est aussi très engagée dans les débats entourant les nombreuses réformes du secteur de la santé et des services sociaux. Au cours des années 1990, elle participe notamment à la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles craignant que le gouvernement n'impose des modalités trop strictes d'intégration des organismes communautaires au système de services⁴⁰. À cet égard, les associations de familles monoparentales se montrent particulièrement actives dans le développement de la régionalisation des services de santé, considérant même ce processus comme « un point tournant dans la vie des associations de familles monoparentales et recomposées des régions⁴¹ », et de l'action communautaire autonome. Plus récemment, la Fédération s'est impliquée dans l'élaboration d'un cadre de reconnaissance et de financement pour l'ensemble des organismes communautaires famille.

Par ailleurs, l'organisme collabore avec certains milieux de recherche. La recherche-action menée en 1978⁴² a permis de dégager divers axes d'intervention de même que *L'étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de quatre ans (Protocole UQAM – Relais-Femmes et LAREHS, 1990)*. Enfin, *La médiation au service des familles recomposées. Rapport d'évaluation* (partenariat avec l'UQAM et Relais-Femmes, 1995) a entraîné la création d'un service gratuit de médiation familiale.

38. Dossier réflexion, 1986, p. 8.

39. *Projet de restructuration. La FAFMQ d'hier à aujourd'hui*. Document de travail, 1993, p. 4.

40. Table des organismes communautaires et bénévoles, *Position du mouvement communautaire et bénévole sur la réforme Côté, De la reconnaissance à l'intégration proposée... une question de survie pour l'ensemble du mouvement communautaire et/ou bénévole*, 1991, p. 4.

41. *Un mouvement, notre force*, 1997, p. 7.

42. Suzanne Lamont, Jocelyne Lamoureux et Nancy Guberman, *op. cit.*

Ainsi, la FAFMRQ est depuis sa création au cœur des nombreux débats qui secouent la société québécoise au sujet de la condition féminine, de la pauvreté et du lien familial. Elle poursuit encore aujourd'hui les mêmes finalités qu'autrefois, celles d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées.

6.4.

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC* (1974)

« Préoccupée principalement par la condition et la promotion des femmes, que ce soit dans leur village de résidence, en milieu urbain ou sur la scène publique, notre association a toujours accordé une place de choix aux réalités familiales dans tous les dossiers auxquels elle s'est intéressée depuis vingt-trois ans¹ ».

L'Association des femmes autochtones du Québec est créée en 1974². Depuis ses tout premiers débuts, son action vise à s'enraciner au cœur des réalités familiales autochtones, que ce soit à travers la lutte pour l'égalité juridique des femmes indiennes ou encore à travers celle pour l'amélioration des conditions de vie des communautés. Signalons que c'est seulement au cours des dernières années, qu'on observe un certain rapprochement avec les principales fédérations du mouvement familial québécois.

1. L'ÉMERGENCE

C'est d'abord dans le cadre de la lutte menée au Canada pour abolir la discrimination à l'égard des femmes indiennes que l'Association des femmes autochtones du Québec est mise sur pied en 1974. Car, la Loi sur les Indiens, qui déterminait depuis le XIX^e siècle les droits et les statuts des Indiens, retirait à une femme mariée à un non-Indien, ainsi qu'à ses enfants, le statut d'Indienne inscrite avec les droits s'y rattachant. Alors que, dans le cas contraire, soit celui d'un Indien épousant une non-

* Michelle Comeau, avec la collaboration de Carole Lévesque.

1. Christine Sioui, dans Carole Lévesque, Hélène Blondeau et Charleen Rains, *Nos familles. Un monde à découvrir*, Brochure d'information préparée dans le cadre de la Table de concertation québécoise sur la famille, INRS Culture et Société, Brochure préparée pour l'AFAQ, 1996, p. iii.
2. L'Association utilise aussi le nom Femmes Autochtones du Québec inc.

Indienne, cette règle ne s'appliquait pas. Ainsi, pendant plusieurs années, la reconnaissance du droit à l'égalité juridique qui concerne autant la loi que son application par le gouvernement ou par les conseils de bande, constitue pour l'Association une priorité.

Or, cette lutte n'est pas unique au Québec et certains organismes autochtones pancanadiens se préoccupent de cette question depuis la décennie 1960. Toutefois, les femmes autochtones du Québec choisissent de se rassembler en 1974 à l'intérieur d'une association strictement québécoise et d'y poursuivre leurs propres objectifs. Ainsi, depuis ses débuts, le mandat de l'AFAQ consiste à défendre les intérêts de toutes les femmes de descendance autochtone au Québec et à conclure des ententes « avec toute autorité gouvernementale en vue de la poursuite des objectifs de l'Association³ ».

Par ailleurs, bien qu'elle soit surtout de nature politique, celle-ci se définit aussi bien comme un lieu d'échange des expériences vécues au quotidien. En conséquence, contrairement à d'autres organismes autochtones, l'AFAQ privilégie l'information et l'entraide comme stratégies d'intervention tout en veillant à élargir le champ de ses revendications politiques.

2. LES OBJECTIFS :

la lutte politique des femmes, l'amélioration des services gouvernementaux, le soutien et la prévention pour les familles

2.1. La lutte politique des femmes : la reconnaissance du droit à l'égalité

« être dépouillée une fois de droits, c'est comme arracher le cœur d'une personne et de la culture⁴ »

Entre 1974 et 1981, l'Association s'attarde, en grande partie, à sensibiliser les autochtones, les femmes en particulier, ainsi que l'opinion publique, au contenu de la Loi sur les Indiens. À cet égard, l'un des premiers documents publiés par l'AFAQ, *Réveille-toi femme autochtone* (1976-1978), cherche à évaluer l'état de connaissance de la Loi afin d'orienter ses futures campagnes d'information. Pour l'organisme, ces campagnes, tout

3. Carole Lévesque, *L'Association des femmes autochtones du Québec*. Document d'information, préparé pour la Commission royale sur les peuples autochtones, 1993, p. 11-12.

4. *Présentation au sous-comité sur la discrimination sexuelle à l'égard des femmes indiennes*. Comité permanent sur les Affaires indiennes et du développement du Nord, Montréal, 1982, p. 9.

comme celles qui se déroulent à travers le Canada, finissent par donner des résultats puisqu'en 1981 une déclaration de la Commission des droits de l'homme de l'ONU vient souligner le caractère discriminatoire de la loi canadienne. Par la suite, une législation inédite se met en place, en conformité avec la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés (1982), qui fait disparaître toute distinction légale entre les Indiennes statuées, non statuées et métisses.

Or, de l'avis de l'AFAQ, la lutte ne s'arrête pas au moment de l'adoption de la loi C-31⁵, car les modalités entourant son application continuent de poser problème même après 1985. Ainsi, les femmes réinscrites deviennent « à nouveau des victimes » au sein des communautés qui éprouvent certaines difficultés à s'ajuster⁶. Il lui paraît évident que le droit à l'égalité exige un plus grand soutien de la part des bandes amérindiennes et qu'il ne peut être dissocié du débat entourant le projet de société autochtone. Par exemple, l'Association ne croit pas que « le seul fait d'avoir un gouvernement indien signifie qu'on ne vivra plus de discrimination⁷ ».

2.2. L'amélioration des services gouvernementaux

Liée en partie à la définition du statut, l'amélioration des conditions de vie des autochtones, associée au fonctionnement des services gouvernementaux, demeure, surtout à partir des années 1980, une préoccupation majeure de l'AFAQ. Ainsi, dans un premier mémoire présenté au gouvernement fédéral au sujet des soins de santé, *Les services de santé: un problème crucial chez la population autochtone du Québec* (1980), l'organisme fait état de divers problèmes dont le manque de médecins dans les réserves, la discrimination du personnel médical à l'égard de la clientèle autochtone et l'insuffisance des services en général. Il rappelle en même temps que la non-reconnaissance du statut vient aggraver la situation déjà difficile de certaines femmes et de leurs enfants.

5. La « Loi sur les Indiens » est amendée de manière à ce que femmes et hommes gardent, tout au long de leur existence, leur statut d'Indien et d'Indienne, de manière également à ce que ce statut ne soit plus transféré à la conjointe non autochtone et que, finalement, les femmes qui avaient perdu leur statut par le passé puissent le recouvrer et le transmettre à leurs enfants et petits-enfants. Carole Lévesque « D'ombre et de lumière : l'Association des femmes autochtones du Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, 1990, vol. 3, n° 2, p. 75.

6. *Présentation à l'Enquête autochtone nationale sur l'impact de la Loi C-31*, 1989, p. 1.

7. Carole Lévesque, *L'Association des femmes autochtones du Québec*. Document d'information, préparé pour la Commission royale sur les peuples autochtones, 1993, p. 32, qui cite l'AFAQ: *Bâtir l'avenir en toute égalité*, 1992, p. 6.

En somme, ce sont les femmes indiennes de plus en plus nombreuses à vivre dans les villes qui souffrent le plus d'un manque de ressources publiques, principalement au regard des services d'aide à la famille. En effet, celles-ci, n'ayant pas accès aux services offerts aux autres Indiennes qui vivent dans les réserves, demeurent, à moins de renoncer à leur identité, non admissibles à ceux procurés à la population en général. Voilà pourquoi, lors des audiences de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) en 1993, le Conseil général urbain insiste pour réclamer la mise sur pied à Montréal d'un centre communautaire ainsi que la création de services de garde spécifiques⁸. On souhaite en outre que les femmes indiennes participent à l'élaboration des programmes gouvernementaux, jugeant les normes fixées par les pouvoirs publics généralement insuffisantes pour répondre à leurs besoins particuliers. Dès 1986, l'AFAQ amendait d'ailleurs sa propre constitution afin de pouvoir éventuellement œuvrer à l'implantation de services de garde en milieu autochtone⁹.

2.3. Le soutien et la prévention pour les familles : la violence familiale

Si l'égalité juridique et l'amélioration des services gouvernementaux occupent le devant de la scène pendant la première décennie, l'Association décide, à partir de 1987, d'aborder la question de la violence familiale au sein des communautés autochtones, demeurant en cela fidèle à son approche centrée sur l'échange et l'éducation. C'est avec le lancement d'une importante campagne d'information autour du thème *La violence nous déchire, Réagissons* que le dossier de la violence familiale prend une importance majeure, prioritaire même. Les moyens d'intervention alors mis en œuvre tentent surtout de travailler sur les causes de la violence afin de soutenir les groupes et les intervenants engagés dans les activités d'éducation. La campagne qui s'amorce autour de 1987 va se prolonger durant plusieurs années et, en 1993, on peut constater dans le mémoire de l'AFAQ destiné à la CRPA, que ce dossier est toujours une priorité pour cette association. Dans l'ensemble, elle dit rechercher l'appui de tous les membres de la communauté, notamment de ses leaders, et la tenue en 1995 d'un premier colloque provincial sur cette question paraît s'inscrire dans cette démarche. Comme au

8. *Ibid.*, 1993, p. 28, qui cite l'AFAQ, *Mémoire présenté par le Conseil général urbain à la Commission royale sur les peuples autochtones*, 1993, p. 15.

9. *Présentation de l'Association des femmes autochtones du Québec, aux audiences sur les services de garde autochtones*, 1988, p. 2. En 1992, le mandat de l'AFAQ comprend le point suivant : administrer des Centres de garderie en milieu familial autochtone, et ce, en conformité avec la Loi régissant les garderies.

sujet de l'égalité juridique, la question de la violence familiale est au cœur même du projet autonomiste autochtone, puisque, pour l'Association, une véritable autonomie politique est impossible « sans une société démocratique caractérisée par des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes¹⁰ ».

Mise à part la problématique de la violence familiale, l'AFAQ veut s'attarder dans les années à venir, à la complexité des rapports familiaux. Son nouveau *Plan d'action 1997-2000* prévoit d'ailleurs approfondir sa connaissance des familles autochtones, dans la diversité des modèles, pour mieux en saisir à la fois les besoins et les aspirations. Même si les familles monoparentales et celles qui vivent en milieu urbain figurent parmi ses priorités, l'Association vise à soutenir l'ensemble des familles, et pas seulement les plus démunies. La diffusion en 1996 de la brochure intitulée *Nos familles. Un monde à découvrir* traduit une certaine volonté de mieux faire connaître la diversification des cadres de vie amérindiens.

Mouvement familial: qu'en est-il ?

Bien que le soutien à la vie familiale s'insère au cœur de ses activités, l'AFAQ a peu participé à la mise en place de la politique familiale québécoise et la formation d'un mouvement des familles. Par exemple, lors de la consultation sur la politique (1984-1985), l'AFAQ ne présente aucun mémoire. Toutefois, les peuples autochtones, Amérindiens et Inuits, furent consultés en cette occasion et avaient exprimé en outre leur valorisation des rapports intergénérationnels; mais les réflexions et recommandations les concernant sont demeurées en suspens¹¹. Le Forum sur la famille autochtone (qui avait eu lieu durant la consultation à la demande des peuples autochtones) avait bien permis de mettre en lumière l'importance de la famille pour les autochtones, mais il n'avait rien précisé, selon leurs vœux, quant à leur participation à une éventuelle politique familiale de même qu'à son application. Somme toute, la

10. *Prendre la place qui nous revient*. Mémoire présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones, 1993, p. 6.

11. Ils avaient obtenu qu'un forum leur soit exclusivement consacré afin qu'ils puissent y faire valoir leur conception de la famille selon différentes thématiques, entre autres, la revalorisation de la culture et la préservation de la langue comme conditions de survie de la famille autochtone, le rôle de l'école, les services de santé, les foyers nourriciers, les familles monoparentales, la violence, le chômage chez les jeunes, etc. Voir Maurice Champagne-Gilbert, Christiane Bérubé et Nicole Boily, *Rapport du comité de la consultation sur la politique familiale. Première partie: Le soutien collectif réclamé pour les familles québécoises*, Gouvernement du Québec, octobre 1985, p. 39-40. Voir aussi le chapitre sur « La famille en milieu autochtone », p. 157-166.

résolution finale du Comité était restée plutôt vague à l'égard des questions familiales autochtones, bien qu'elle eût posé les prémisses d'un dialogue à poursuivre afin d'assurer « les ressources nécessaires au bien-être et au développement des familles¹² ».

Toutefois, au cours de la décennie 1990, on observe une plus grande présence de l'AFAQ au mouvement des familles et aux diverses instances traitant de la politique familiale. Sa volonté de s'intéresser à l'ensemble des réalités familiales et des familles la rapproche des principales fédérations du mouvement. Ainsi, l'AFAQ est invitée par le gouvernement à faire partie, à titre d'« organisme intéressé à la famille », de la Table sectorielle du mouvement familial formée en 1994 lors du troisième plan d'action. D'ailleurs, la brochure portant sur la famille amérindienne (*Nos familles: Un monde à découvrir*), a été produite dans le cadre de cette instance qui comprenait aussi le RIOPFQ, la FUF, la FAFMRQ, la COFAQ et la COPHAN. Dans l'ensemble de la période, quelques collaborations ponctuelles avec le mouvement viennent également marquer le parcours de l'AFAQ, dans le domaine notamment de la violence familiale et des services de garde.

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISME ET LE BÉNÉVOLAT

L'AFAQ, on le devine, ne comprend que les femmes autochtones. Cependant, contrairement aux autres associations de femmes amérindiennes, elle vise dès sa fondation un très large membership. Signalons qu'elle est la seule association à regrouper les femmes de toutes les nations autochtones du Québec. Également, bien qu'identifiée pendant de nombreuses années aux femmes ayant perdu leur statut ou vivant à l'extérieur de leur bande d'origine, l'AFAQ concerne toute femme indienne, métisse ou inuite, qu'elle détienne ou non un statut officiel. Les non-Indiennes ayant acquis le statut d'Indien à la suite de leur mariage peuvent s'y inscrire en tant que membres associées. La constitution de l'organisme, révisée en 1992, accorde également certains droits aux femmes originaires du Québec mais résidant à l'extérieur de la province et stipule que tout membre d'une communauté autochtone, même si elle n'est pas membre de la bande où elle réside, a les mêmes droits par rapport à l'Association.

Par ailleurs, les Inuites, que l'éloignement ainsi qu'une importante différence culturelle contribuent quelque peu à isoler, ne font pas partie de l'AFAQ d'où elles se retirent officiellement en 1989. Néanmoins, des femmes inuites sont toujours membres de l'Association qui

12. Maurice Champagne-Gilbert, Christiane Bérubé et Nicole Boily, *Rapport du comité de la consultation sur la politique familiale. Deuxième partie : Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois*, Gouvernement du Québec, avril 1986, p. 47.

les rejoint par l'entremise de ses activités en milieu urbain¹³. En 1992, l'organisme estime que près de 3 000 femmes issues des différentes nations, et dont la très grande majorité réside dans les communautés établies dans des réserves, font partie de ses effectifs¹⁴. Toutes les militantes de l'AFAQ sont des bénévoles et seules les membres de l'exécutif sont rémunérées.

L'Association présente trois niveaux d'organisation. En tant qu'organisme de représentation, elle agit d'abord au plan provincial. À l'échelle locale, un certain nombre d'associations (une quarantaine en 1992) rassemblent une ou plusieurs communautés autochtones. Également, une structure régionale se développe au fil des ans, qui se transforme peu à peu. Si entre 1974 et 1992, l'AFAQ visait surtout une représentativité au plan géographique, à partir des années 1990, elle privilégie un mode de rassemblement qui tient compte désormais de la nation. Ainsi, chacune des neuf nations membres est représentée par un conseil général tandis que les femmes autochtones du milieu urbain forment un conseil général distinct. Ce sont les comités exécutifs des 10 conseils généraux regroupés en assemblée qui déterminent actuellement les orientations de l'association.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

L'AFAQ entretient des rapports divers avec les pouvoirs publics, notamment sur le plan financier. Jusqu'au début des années 1980, ce sont les budgets de programmation, tributaires des programmes fédéraux en matière d'éducation, de santé et d'emploi, qui composent la seule véritable source de financement de l'Association. Mais à partir de 1980, les gouvernements fédéral (Secrétariat d'État) et provincial (Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit) acceptent tous deux de financer le fonctionnement interne de l'Association, ce qui améliore grandement sa situation. L'AFAQ participe également avec les gouvernements canadien et québécois à quelques projets, dont celui du MSSS (1991) sur la violence en milieu autochtone. De surcroît, elle est membre du comité régional aviseur du Programme national de lutte à l'abus de drogue et d'alcool en milieu amérindien. Concernant ses liens avec les instances de pouvoir des communautés autochtones, les conseils de bande par exemple, les rapports sont parfois difficiles. Ce n'est par ailleurs qu'en 1992 que l'AFAQ obtient un siège au sein de la section

13. Carole Lévesque, *L'Association des femmes autochtones du Québec*. Document d'information, préparé pour la Commission royale sur les peuples autochtones, 1993, p. 21.

14. *Bâtir l'avenir en toute égalité*, 1992, p. 2.

provinciale de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Enfin, celle-ci travaille très étroitement avec d'autres regroupements de femmes autochtones et demeure membre de l'Association des femmes autochtones du Canada, créée en 1971.

En somme, par une action constante dans le milieu, l'AFAQ qui s'impose peu à peu autant dans le dossier autochtone que dans celui de la condition féminine, apporte une contribution importante dans le domaine du mieux-être des familles autochtones.

6.5.

LA TABLE PROVINCIALE DE PASTORALE FAMILIALE : UN REGROUPEMENT D'ORGANISMES CATHOLIQUES (1979)

« La famille est d'abord et avant tout un milieu de vie où s'effectue l'apprentissage de l'amour, du respect et du sens de la fête. Elle demeure également le lieu par excellence où se forment les personnes et les sociétés¹ ».

1. L'ÉMERGENCE

La Table provinciale de pastorale familiale est formée en 1979. Contrairement à d'autres associations du mouvement, celle-ci n'est pas un organisme communautaire composé de familles membres mais constitue plutôt un regroupement d'agents de pastorale et d'organismes qui cherchent à défendre les intérêts familiaux. Les personnes œuvrant au sein de la Table sont fortement engagées sur le plan religieux : leurs actions visent surtout à assurer aux familles une voix autant à l'intérieur de l'Église catholique que dans la société. La TPPF est membre du RIOPFQ depuis la création de ce dernier en 1983, de la COFAQ également pendant quelques années et, plus récemment, de l'Organisation mondiale pour les familles-FAMILIS. Ainsi, la Table provinciale est bien partie prenante du mouvement familial.

La consolidation de la pastorale familiale, qui se précise durant la décennie 1970 jusqu'à la création de la Table, s'inscrit dans un contexte de réorientation des interventions religieuses. Elle se produit à un moment où l'Église, ainsi que les laïcs actifs dans l'action pastorale,

1. Diocèse de Québec en collaboration avec la TPPF, *Charte des droits de la famille. Guide d'utilisation*, 1994.

veulent raffermir leur présence, particulièrement dans le domaine familial. Ils craignent la dislocation de la famille devant les transformations dont elle est l'objet depuis les années 1960 et, pour eux, le groupe familial demeure le lieu où se transmet d'abord la foi. S'ils cherchent à modifier les approches pour mieux répondre aux changements, ils tiennent par-dessus tout à réaffirmer un certain nombre de valeurs. Par conséquent, tout au long des années 1970, on observe qu'au Québec, plusieurs groupes à caractère religieux centrés sur le couple et la famille se forment et se réorganisent². C'est le cas notamment des offices diocésains de la famille³. Aussi, pour ceux et celles qui œuvrent déjà en pastorale familiale, le besoin d'échanger se fait sentir durant la période étudiée et, dès 1971, des agents de pastorale commencent à se rencontrer. La mise sur pied d'un regroupement permanent n'y est cependant pas préconisée. Mais assez tôt, l'Assemblée des évêques du Québec est conviée à participer à ces rencontres et vers la fin de la décennie 1970, le Comité épiscopal du laïcat annonce la création d'une Table provinciale de pastorale familiale.

Au moment où la Table est créée, le paysage idéologique est assez effervescent et les contestations, qui touchent entre autres la famille, s'expriment de manière plutôt radicale en maints endroits. Peut-être à cause de ce contexte, on note une présence de l'Église encore plus forte que durant les années 1970 dans le domaine familial. Alors que le pape Jean-Paul II rappelle, au tournant des années 1980, toute l'importance d'une pastorale de la famille, le synode des évêques qui se déroule à Rome en 1980 traite de la famille comme « lieu, objet et sujet d'évangélisation ». De même, l'exhortation apostolique *Familiaris Consortio* paraît en 1981⁴ et *La Charte des droits de la famille* est publiée par le Vatican en 1983. Dans la foulée de ces interventions multiples, les évêques canadiens et québécois⁵ s'accordent pour confirmer le rôle de la famille comme lieu prioritaire de consolidation de la foi. Selon eux, il est nécessaire de mener une action auprès des familles, soulignant ainsi l'importance d'un rapprochement avec les organismes familiaux et la réalisation d'activités de concertation.

2. Anita Caron *et al.*, *La famille québécoise: institution ou mutation? Analyse de discours et de pratiques de groupes intervenants auprès des couples*, Montréal, Fides, 1985, coll. « Recherches et études sur la famille », p. 19-22.

3. Voir le texte sur l'Office de la famille de Montréal.

4. Bernard et Huguette Fortin, « FC. Un appel qui invite à une réponse », *Textes du dixième anniversaire de Familiaris Consortio*, Office de la famille de Montréal, 1991, p. 5.

5. « Le mariage et la famille », Document de travail, Conférence des évêques catholiques du Canada, 1980, dans Anita Caron *et al.*, *op. cit.*, p. 22.

De plus, la Table provinciale, composée des principaux responsables des services diocésains à la famille et de représentants d'organismes familiaux, naît à un moment où le besoin de rassemblement et de mise en commun des ressources, à la fois humaines et financières, est plus marqué. Plusieurs diocèses déplorent en effet qu'ils n'ont pas les budgets nécessaires pour se payer un ou des permanents en pastorale familiale⁶. Dans cet esprit, la Table provinciale de pastorale familiale se présente comme un réseau de communication et de réflexion de même qu'un collectif d'intervention⁷.

2. LES OBJECTIFS :

un réseau pour les services de pastorale familiale et une plus grande représentation politique

2.1. Un réseau pour les services de pastorale familiale

Considérée comme un réseau de réflexion et d'éducation, la TPPF s'adresse en premier lieu à ses membres. La Table préconise à ce titre la tenue de journées de discussions et veille à l'organisation de divers colloques, tel celui sur « Le partenariat en pastorale familiale » en 1991. Toutefois, la Table collabore également à la création d'outils d'animation destinés à un public plus large, comme en témoigne sa participation à la diffusion d'un guide de la Charte des droits de la famille rédigé en 1994. Dans ce guide, on retrouve diverses activités de lecture et de jeux s'adressant par exemple aux enfants d'âge scolaire.

En bonne partie, les interventions de la Table sont influencées par l'exhortation apostolique *Familiaris Consortio* paru en 1981 qui, tout en tenant compte de la diversité et de la vulnérabilité des familles, invite à encourager la stabilité familiale de même que l'engagement conjugal et parental : « En pastorale familiale, nous sommes chanceux depuis une dizaine d'années. C'est clair ce qu'on a à faire⁸ ». Pour les animateurs, ce texte sert en quelque sorte de guide de la vie quotidienne des couples et des familles ; il permet d'avoir une conscience plus grande de la liberté et de l'autonomie des personnes en même temps qu'il porte une attention particulière à la qualité des relations interpersonnelles⁹. Dans l'ensemble, l'engagement est une valeur que les membres de la TPPF jugent fondamentale.

6. Pierre-Yves Boily, *La pastorale familiale au Québec*, Comité provincial de pastorale familiale, 1983.

7. *Statuts*, 1994, p. 2.

8. Pierre-Yves Boily, texte paru dans *Le partenariat en pastorale familiale. Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale*, 1992.

9. Huguette et Bernard Fortin, *op. cit.*, p. 3-5.

2.2. Une plus grande représentation politique : le mouvement familial et la politique familiale

« Dans un pays de mission comme le Québec, il faut s'organiser pour être proches des lieux où ça se passe, où ça change, où ça se décide¹⁰ ».

La mandat de la Table, orienté vers la réflexion évangélique, va bien au-delà de l'organisation de groupes de discussion et de partage. Définie comme un collectif d'intervention sur une base provinciale, celle-ci adhère à la construction d'un mouvement familial actif sur le plan politique. D'ailleurs, le rôle joué par les groupes de pastorale dans l'émergence d'un mouvement de revendication en faveur d'une politique familiale a été souligné lors d'un colloque de la Table en 1991¹¹.

Membre du RIOFPQ lors de sa formation en 1983, la Table participe aux premiers débats entourant la mise en forme d'une politique familiale québécoise. Le document *Pour des familles vivantes dans un Québec responsable, Position de la Table provinciale de pastorale familiale quant à une future politique familiale québécoise* (1983) précise d'ailleurs le genre d'intervention souhaitée. En outre, elle appuie sans hésiter certains des principes soutenus par le mouvement des familles, à savoir la reconnaissance de la famille comme institution fondamentale, la complémentarité du rôle de l'État à l'égard des familles et des organismes communautaires, et la priorité accordée à l'action préventive. Plus généralement, pour les membres de la Table, l'action politique familiale est à construire à plusieurs paliers, mais surtout au niveau intermédiaire. Ainsi, si l'État provincial est situé au cœur de ses activités, les pouvoirs municipaux le sont également, comme le relève un document publié en 1994 par le diocèse de Québec : *La municipalité. Une famille de familles. Guide pour les élus-es municipaux. Charte des droits de la famille*. L'importance de l'action municipale, qui s'accroît d'ailleurs à la fin de la décennie 1980 au sein de plusieurs groupes du mouvement familial, se perçoit également à partir des années 1990 chez les membres de la Table provinciale.

En somme, dès la fondation de la Table, ses membres cherchent à affirmer la nécessité d'un partenariat, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Église. À l'intérieur de l'Église, ils réclament une collaboration plus égalitaire avec les familles¹² ; à l'extérieur, ils revendiquent un partenariat avec divers intervenants sociaux pour permettre aux familles de s'exprimer plus encore sur la place publique. Leur participation aux principaux

10. *Le partenariat en pastorale familiale. Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale*, 1992, s.p.

11. Jean-Pierre Lamoureux, texte paru dans *Le partenariat en pastorale familiale. Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale*, 1992.

12. M^{gr} Robert Lebel, texte paru dans *Le partenariat en pastorale familiale. Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale*, 1992.

organismes de représentation du mouvement familial se situe dans cette perspective. Lors d'un colloque sur la question en 1991, plusieurs conférenciers ont d'ailleurs témoigné en ce sens : « Si nous refusons le partenariat, en pensant que c'est une option qui est possible, nous acceptons implicitement de ne plus offrir de voix aux familles¹³ ».

Une définition de la famille

En intervenant sur le plan politique, la Table veut promouvoir une définition de la famille, celle partagée par ses organismes membres qui sentent le besoin, durant la période, d'affirmer leurs valeurs qui demeurent inchangées pour l'essentiel. « Le partenariat me semble une option importante pour enrichir, se mettre à date, renouveler le discours. Pas les idées. Je pense que les idées qu'on a comme Église sur la famille, il faut les garder¹⁴ ».

Ainsi, dès 1985, dans son mémoire sur la politique familiale, *Mémoire de la Table provinciale de pastorale familiale présenté au Comité de la consultation gouvernementale sur le Livre vert* : « Pour les familles québécoises », la Table provinciale invite les pouvoirs publics à soutenir la valeur institutionnelle du mariage, qui y est affirmé comme l'élément fondateur de la famille¹⁵. À cet égard, contrairement au Livre vert qui cherche à traiter de façon égale tous les types de familles¹⁶, la TPPF refuse de confondre le mariage et les unions de fait qui ne reconnaissent pas les valeurs positives de l'engagement formel. Elle indique qu'il n'est pas normal « que l'on ne souligne pas la signification humaine et sociale de ces familles chez qui l'on retrouve les deux éléments constitutifs de l'unité familiale : le choix personnel dans l'amour et l'affirmation face à la société par le mariage¹⁷ ».

Pour les membres de la Table provinciale, l'État doit prendre le temps de bien mesurer le danger social que représentent certaines pratiques actuelles dans le secteur familial avant de leur donner un statut légal. Toutefois, si l'État « ne peut rester neutre dans ses orientations », cela ne doit pas l'empêcher d'intervenir au regard de situations familiales multiples qui sont l'expression de choix individuels et, notamment dans le cas des femmes chefs de familles, classées parmi les plus démunies¹⁸. De

13. Pierre-Yves Boily, texte paru dans *Le partenariat en pastorale familiale. Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale*, 1992.

14. *Ibid.*

15. *Mémoire de la Table provinciale de pastorale familiale présenté au Comité de la Consultation gouvernementale sur le Livre vert* : « Pour les familles québécoises », 1985, p. 30.

16. *Ibid.*

17. RIOFPQ, *Résumés de mémoires des organismes du Regroupement présentés lors des audiences nationales au printemps 85*, octobre 1985, position de la TPPF, p. 31-34.

18. *Mémoire de la Table provinciale de pastorale familiale présenté au Comité de la consultation gouvernementale sur le Livre vert* : « Pour les familles québécoises », 1985, p. 31.

l'avis de la TPPF, le projet familial se situe bien au-delà d'une simple juxtaposition d'individus « entretenant des liens de service et d'affection pour l'unique bien-être de chacun¹⁹ ». En conséquence, tout élément de politique familiale devrait obligatoirement tenir compte des unités de vie que sont les familles, et non pas des seuls individus²⁰. À l'instar d'autres associations familiales, les positions de la Table appuient les principes d'une politique familiale globale, multisectorielle et multiministérielle²¹. Par ailleurs, elle reconnaît aussi des limites à l'intervention étatique, les familles étant « les premières responsables de leur réalité et de leur prise en charge²² ».

3. STRUCTURE ET COLLABORATIONS

La TPPF joue surtout un rôle important de coordination et de concertation en unissant dans un rapport étroit certaines associations familiales avec le Comité épiscopal du laïcat²³ de l'Assemblée des évêques du Québec. Ainsi, du moins pour la décennie 1990, deux représentants des régions apostoliques les plus étendues de la province (Québec et Montréal) ainsi qu'un représentant des organismes et des mouvements familiaux se retrouvent au sein du Bureau de direction de la Table. À part les offices diocésains de la famille, des organismes tels que le Service d'orientation des foyers (SOF) et la Fédération nationale des services de préparation au mariage (FNSPM) font par exemple partie de la TPPF. En tant que groupements laïcs, ceux-ci jouissent d'une grande autonomie, tout en bénéficiant d'un certain appui spirituel et de soutien dans l'action. En contrepartie, les activités de la Table sont soutenues par une cotisation annuelle des diocèses et aussi des organismes familiaux qui la composent. Comme elle est rattachée au Comité du laïcat de l'Assemblée des évêques du Québec, susceptible de lui demander d'entreprendre des études sur des questions liées à la famille²⁴, la TPPF reçoit du Comité un certain soutien technique.

Ainsi, la TPPF est bel et bien liée au mouvement familial que, par sa participation, elle a en partie aidé à consolider. En tant que membre du RIOFPQ et, plus récemment, de OMF-FAMILIS, la Table a contribué à la mise en place d'une politique familiale au Québec.

19. *Pour des familles vivantes dans un Québec responsable, Position de la Table provinciale de pastorale familiale quant à une future politique familiale québécoise*, 1983, rédacteur: Pierre-Yves Boily, p. 4.

20. *Ibid.*, p. 10.

21. *Mémoire de la Table provinciale de pastorale familiale présenté au Comité de la consultation gouvernementale sur le Livre vert: « Pour les familles québécoises »*, 1985, p. 13.

22. *Ibid.*, p. 41.

23. *Statuts*, 1994, p. 7.

24. *Statuts*, 1994, p. 3.

6.6.

LE REGROUPEMENT INTER-ORGANISMES POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE AU QUÉBEC : UNE TABLE DE CONCERTATION POLITIQUE (1983)

« Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec a été associé aux grands acquis du dossier de la politique familiale au Québec¹ ».

1. L'ÉMERGENCE

Le Regroupement est formé en 1983. Lors de sa mise sur pied, il constitue déjà un large rassemblement d'organismes de divers types préoccupés par l'implantation d'une politique familiale au Québec. Il est alors composé de 29 organismes provenant de secteurs les plus divers: famille, éducation, loisir, travail, habitation, condition féminine, santé et services sociaux, corporations professionnelles, etc.

Si la formulation d'une politique familiale est discutée dans certains milieux à partir des années 1960, elle bénéficie, selon certains, d'une attention encore plus soutenue dans le tournant des années 1980, au Québec, mais aussi ailleurs au Canada et en Europe². Pour les militants familiaux, il existe en effet durant cette période un intérêt renouvelé pour la famille. La Fédération des unions de familles note par exemple que l'Année internationale de l'enfant, qui a lieu en 1979, est « à l'origine d'une prise de conscience collective à l'égard de l'influence de la famille sur l'enfant et, dès lors, sur les sociétés toutes entières³ ». On remarque également une insistance de la part de l'Église catholique sur la complexité

1. Document *Le RIOPFQ. Pensons famille*, s.d.

2. Richard Sarrasin, « Vingt ans d'attente pour une politique familiale québécoise (1964-1984) », *Intervention*, n° 69, 1984, p. 99 et 102.

3. FUF, *Famille, vie communautaire et intervention de l'État: pour une politique globale*, 1984, p. 1.

et l'importance des rapports familiaux dans le monde contemporain. Enfin, d'autres⁴ viennent rappeler que la revendication d'une politique familiale québécoise est particulièrement manifeste autour de 1981, au sein d'organismes gouvernementaux et familiaux. Alors que le Conseil des affaires sociales et de la famille fait paraître divers travaux⁵, les manifestes *Pour la défense de la nouvelle famille au Québec* (OFAQ, 1980) et *Pour une relation soutenue et efficace entre l'État et les familles québécoises* (FUF, 1981) sont publiés par les deux fédérations phares du mouvement. La même année, une importante assemblée de l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF) rassemble à Montréal les personnes du secteur familial qui réclament une politique globale de la famille.

« Parce qu'il est conscient que la famille constitue la pierre d'assise dans notre société, le Conseil des ministres a dernièrement donné au ministre d'État au Développement social le mandat de procéder à la formation d'un groupe de travail dont la tâche consistera d'une part à identifier la problématique de la famille québécoise et d'autre part à élaborer un projet de politique d'ensemble de la famille⁶ ».

Incité par un contexte plutôt favorable à la revalorisation de la famille, et plus ou moins inquiet du faible taux de natalité dans la province, le premier ministre de l'époque, René Lévesque, annonce en 1981 que la province sera dotée d'une politique familiale, en même temps que d'une politique de population (nataliste). Cet énoncé suit d'ailleurs immédiatement une période électorale où une promesse avait été formulée en ce sens⁷. Le ministre d'État au Développement social, Denis Lazure, est alors chargé d'élaborer une politique d'ensemble de la famille et d'organiser une vaste consultation de toutes les associations « intéressées par les questions familiales ». C'est au cours de cette première démarche que le ministre met sur pied la Table de concertation des organismes familiaux sur la politique familiale qui comprend un certain nombre de représentants des associations familiales.

Or, très tôt, les militants du domaine familial formulent de sévères critiques à l'égard de la composition et du fonctionnement, jugé trop sporadique, de cette Table de concertation. C'est alors que l'un de ses

4. Richard Sarrasin, *loc. cit.*, p. 103.

5. Voir particulièrement le chapitre 5 dans la première partie de cet ouvrage.

6. René Lévesque, 1981. Lettre envoyée à Colette Bédard de la Fédération des unions de familles, dans Richard Sarrasin, « L'évolution de la politique familiale québécoise (1981-1994) », *Intervention*, n° 99, octobre 1994, p. 10.

7. COFAQ, *Analyse sommaire du Livre vert. Document de consultation sur la politique familiale « Pour les familles québécoises »*, 1984, p. 2; *Programme officiel du Parti québécois*, Édition 1980, p. 30-33.

membres, la Fédération des unions de familles, invite l'ensemble des associations préoccupées par une politique familiale à s'unir au sein d'un tout nouveau regroupement. Faisant écho au gouvernement du Québec, qui manifeste dès le départ son intention de ne pas limiter sa consultation aux seuls organismes familiaux, le Regroupement se forme peu à peu à partir d'un consensus très large, fragile toutefois, qui se tisse autour de la nécessité d'une politique familiale. Ainsi, ce dernier, créé en 1983 et incorporé l'année suivante, s'étend non seulement aux associations familiales, sans l'OFAQ, mais également à certains groupes féminins, et féministes, de même qu'à des organismes syndicaux, institutionnels, gouvernementaux et paragouvernementaux. Constitué sur le mode d'un lobby politique, il se veut le représentant de la diversité des intérêts et des groupements présents dans le champ familial.

2. LES OBJECTIFS :

la représentation politique et un réseau d'échanges

2.1. La représentation politique : en faveur d'une politique familiale québécoise et d'une consultation des familles

Dès sa formation, l'action du Regroupement se situe donc nettement sur le terrain politique. Associé à la consultation gouvernementale sur une éventuelle politique familiale, il amorce véritablement ses activités lors du dépôt en 1984 du Livre vert : *Pour les familles québécoises*. Celui-ci manifeste une certaine déception à l'endroit du projet qui, à son avis, manque de mesures concrètes et dénote une absence de coordination interministérielle.

Dans l'ensemble, les toutes premières interventions du Regroupement s'attardent principalement au processus consultatif lui-même plutôt qu'au contenu d'une politique qui ne fait pas l'unanimité à l'intérieur de l'organisme. Comme le révèlent un certain nombre de documents, ce regroupement insiste surtout, à ses premiers instants, sur un modèle général de consultation à établir avec l'État. Trois étapes sont proposées : « la phase dite de pré-consultation, la phase de la consultation elle-même et la phase du suivi de la consultation⁸ ». Pour mener à bien la démarche de préconsultation alors en cours, le Regroupement présente même en 1984 un premier outil d'animation, intitulé *Convergences et divergences. Outil d'animation préparatoire aux forums de consultation sur la politique familiale*, afin d'alimenter le débat à partir des points de vue exprimés sur divers sujets. La consultation et la représentation demeurant

8. *Mémoire du RIOPFQ présenté au Comité de consultation sur la politique familiale lors des audiences nationales*, 1985, p. 1.

des enjeux fondamentaux, le Regroupement affirme vouloir favoriser la prise de parole des familles des différentes régions du Québec sur les propositions complexes provenant des milieux gouvernementaux.

« Le Regroupement ambitionne une collégialité pour l'instance qui serait chargée de la mise en place et de l'application de la politique⁹. »

Outre l'importance de la consultation elle-même, l'organisme s'attache, durant cette période d'émergence, à définir la structure d'application d'une éventuelle politique familiale. Ainsi, dans un mémoire présenté au Comité de consultation (1985), il dit souhaiter la mise en œuvre d'une instance supra-ministérielle ayant un droit d'intervention réel sur chacun des ministères. Dans le sillage de la FUF en 1968, le Regroupement suggère que la direction de ce nouvel organisme soit collégiale; il propose qu'un collègue consultatif, composé de délégués élus des divers milieux concernant la famille, soit ainsi adjoint à sa présidence. De plus, l'organisme réclame que l'ensemble de cette structure soit doublée d'un Conseil consultatif de la famille auquel siègeraient plusieurs représentants des groupes familiaux.

Par les nombreuses activités déployées au cours de la période sous étude, le Regroupement est partie prenante de la mise en place d'une politique familiale, la seule comme telle à voir le jour au Canada. La consultation de 1984-1985 où 76 organismes nationaux sont entendus et 223 mémoires déposés, est plutôt bien perçue par les organismes membres, qui la considèrent comme un geste politique que « peu de pays ont posé¹⁰ ». Par rapport à la politique familiale, un premier *énoncé* est présenté par le gouvernement québécois en décembre 1987; il sera suivi de trois plans d'action. De plus, une structure minimale se met rapidement sur pied: en 1985, un ministre responsable de la politique est nommé en même temps que le gouvernement crée un Secrétariat à la politique familiale. Aussi, le Conseil de la famille, dont les membres sont nommés après consultation, voit-il le jour en juin 1988. Incidemment, ce conseil est dirigé pendant plusieurs années par Bernard Fortin, qui, lors de la création du Conseil, préside le Regroupement: « Il ne faut pas s'étonner, en l'occurrence, note-t-on dans un mémoire signé en 1994, de voir le Conseil de la famille se développer selon une trajectoire bien connue et appréciée par le Regroupement¹¹ ».

9. *Ibid.*, p. 9.

10. *Ibid.*, p. 3.

11. *Étude du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil de la famille. Pour présentation à la Commission des affaires sociales*, 1994, p. 6.

2.2. Un réseau pour favoriser les échanges et les activités de lobbying

Entre la fin de la consultation gouvernementale (1985) et l'annonce d'un énoncé de politique familiale (1987), le Regroupement va par ailleurs connaître une transformation importante, significative de la diversité des orientations sur les contenus de la politique. En effet, quelques associations choisissent de se retirer du Regroupement, entre autres la Fédération des unions de familles, la FAFMQ et certains groupes de femmes comme la Fédération des femmes du Québec et le Regroupement provincial des foyers de transition et d'hébergement pour femmes victimes de violence. Pour eux, le projet qui avait réussi à réunir un grand nombre d'intervenants, au-delà de la diversité des tendances idéologiques, était en quelque sorte arrivé à son terme.

Malgré ces départs, le Regroupement décide de maintenir sa structure d'organisation et de poursuivre des activités de lobbying, nombreuses interventions auprès d'instances gouvernementales, commissions parlementaires etc. Or, si la représentation politique teinte encore en bonne partie son mode d'action, il vise par ailleurs à se consolider, en tant que carrefour d'échanges, à travers un large réseau qui permettrait de rassembler, autour d'enjeux familiaux, les praticiens, les clientèles et les chercheurs.

2.2.1. Le Carrefour des affaires familiales

C'est dans cet esprit qu'il crée en 1986 le Carrefour des affaires familiales. Le nouveau Carrefour se veut à la fois un centre de recherche et de documentation sur les questions et les politiques familiales. Il est aussi un lieu de discussions s'adressant à toute personne voulant échanger sur l'un ou l'autre des aspects liés à la famille : travail, éducation, environnement, justice, habitation, santé et services sociaux, services de garde, communautés culturelles, condition féminine, etc. Ces tables de discussions correspondent en fait à des domaines de préoccupations constitutifs d'une politique familiale. Des activités publiques du Carrefour ont lieu mensuellement et prennent la forme plutôt conviviale de déjeuners-croissants (plus de 140 jusqu'à ce jour). Les discussions qui s'y déroulent sont rapportées dans le bulletin *Pensons famille* qui paraît régulièrement depuis 1989 ; il est également publié en version électronique sur le site Web du Regroupement¹². Ce site, régulièrement mis à jour, comprend aussi une abondante documentation (plus de 3000 pages) de même qu'un répertoire en ligne d'intervenants familiaux à travers le monde.

12. Adresse du site : www.familis.org/riopfq

2.2.2. Des services directs aux familles

Au cours de son existence, le Regroupement rassemble aussi divers organismes qui offrent des services plus directs aux familles, comme par exemple des maisons de la famille, la Maisonnnette des Parents (créée en 1987), la Maison de la famille Louis-Hébert (créée en 1989), la Maison de la famille Lotbinière (implantée en 1990). La Maison des Grands-Parents de Villeray également (projet lancé par la Fédération de l'âge d'or du Québec et du club d'âge d'or Le Pélican en 1992) où les personnes âgées viennent offrir une aide très concrète aux familles du quartier, cuisine collective, assistance aux devoirs et aux leçons, brunchs culturels, etc.

2.2.3. La poursuite des activités de lobbying

Si le Regroupement poursuit son action relative à la politique familiale, interventions auprès du gouvernement québécois, participation à diverses commissions parlementaires, il s'attarde par ailleurs davantage, contrairement aux années de la consultation gouvernementale, au contenu de la politique. Ne cherchant pas nécessairement la confrontation avec le gouvernement, les commentaires sur ces questions sont rarement tranchés compte tenu de la variété des points de vue encore présents malgré le départ des organismes déjà mentionnés. Ainsi, il salue le premier plan d'action (1989-1991) où plus de 50 mesures « familiales » sont proposées avec une augmentation du soutien financier aux organismes familiaux. Il se montre également plutôt favorable au deuxième plan (1992-1994) qui annonce plus de 80 mesures axées sur la prévention et le soutien parental et qui manifeste une plus grande ouverture aux personnes âgées. Mais des membres ne manquent pas d'en signaler quelques faiblesses : outre l'absence d'une politique de l'habitation et une certaine mollesse par rapport à la conciliation travail-famille, ils font observer une tendance à privilégier la petite enfance et à accorder peu de place aux adolescents dans le cycle de vie familial. En outre, contrairement au premier plan, rien n'est mentionné pour soutenir davantage les associations des familles¹³.

13. *Commentaires et points de vue du RIOFPQ sur les résolutions du plan d'action « Familles en tête » 1989-1991 déposé par le gouvernement du Québec le 13 septembre 1989*, 1989, 25 p.; *Mémoire du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec sur ses premières réactions au 2^e plan d'action du gouvernement du Québec en matière de politique familiale*, 1992, 9 p.; *La politique familiale au quotidien*. Recherche sur les opinions, commentaires et recommandations exprimés par les organismes membres du RIOFPQ entre le mois de septembre 1989 et le 18 novembre 1993 sur les deux plans d'action en matière de politique familiale déposés par le gouvernement du Québec, 1993, 48 p.

Au moment de la préparation du troisième plan (1995-1997), intitulé d'ailleurs *Plan d'action des partenaires en matière familiale*, l'organisme se dit heureux de se joindre en tant que collaborateur à l'une des six tables sectorielles constituées à cette occasion par l'État; cependant, il s'inquiète du peu de ressources engagées pour mener à terme les mesures proposées. Enfin, s'il accueille très bien la création en 1997¹⁴ d'un nouveau ministère de la Famille et de l'Enfance qui donne une visibilité plus grande à la famille ainsi qu'à la politique, il est perplexe devant certaines avenues explorées à l'intérieur des *Nouvelles dispositions de la politique familiale*, intitulées *Le Québec fait le choix de ses enfants*. Ces nouvelles dispositions, en favorisant la petite enfance, tendance déjà remarquée dans le deuxième plan, semblent négliger plusieurs champs d'intervention de la famille estimés pourtant essentiels par le Regroupement. Le peu de place accordée à la jeunesse et aux aînés, la diminution des allocations familiales pour les parents à revenus moyens ainsi que l'implantation de maternelles à temps plein en milieu scolaire pour les enfants de cinq ans et les garderies à 5 \$ demeurent controversés dans le réseau des organismes familiaux et contraires, dans bien des cas, à leurs positions d'ensemble.

« *Pensons famille*¹⁵ »

En somme, on observe une grande similitude entre les revendications du Regroupement et celles d'autres associations familiales. Une politique familiale doit tout d'abord être globale et se distinguer d'une politique d'assistance sociale, d'une politique nataliste ou d'une politique de la condition féminine. En faveur de la valorisation de la compétence parentale, de la prévention et d'un soutien de l'État, le Regroupement s'efforce de maintenir et de développer une volonté de « penser et agir famille » au sein des institutions. Dans l'ensemble, il demande qu'on donne une orientation plus familiale aux divers programmes gouvernementaux, particulièrement en matière de santé et de services sociaux, où, souvent, les mesures semblent s'adresser aux seuls individus. Il insiste également sur le respect de la diversité des familles bien qu'il ne s'oppose pas et soutient même des politiques sociales spécifiques pour les familles dans le besoin. Enfin, il souhaite l'instauration d'un partenariat efficace et réel entre les organismes familiaux et les instances gouvernementales.

14. Denise T. Casimir, *Mémoire du RIOPFQ sur le projet de loi n° 144 Loi sur les prestations familiales et sur le projet de loi n° 145, Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance présenté à la Commission des affaires sociales, 1997*, p. 2.

15. Tel est en outre le titre du bulletin du RIOPFQ.

Par conséquent, fidèle à l'idéologie de concertation et de participation mise de l'avant dès sa formation, l'organisme dénonce la mise à l'écart des militants familiaux lors d'une présentation en 1996 des *Nouvelles dispositions* au Sommet sur l'économie et l'emploi, les groupes du domaine famille n'ayant été admis qu'à titre d'observateurs. « **Les familles, les organismes qui les regroupent et les représentent, le mouvement familial, habitués au partenariat avec l'État depuis la déclaration de René Lévesque en 1981, ont été surpris de ne pas être consultés mais informés des Nouvelles dispositions de la politique familiale**¹⁶ ».

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISME

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec n'est pas un organisme, mais bien un regroupement d'organismes familiaux et d'organismes à intérêt familial. À sa fondation, il est constitué de 29 organismes nationaux alors qu'aujourd'hui il en comprend 80, tant nationaux, régionaux que locaux¹⁷. En revanche, le Carrefour des affaires familiales, entité différente, légalement constitué et mis sur pied par le Regroupement, rassemble à la fin des années 1990 plus de 2 000 individus préoccupés par la politique familiale¹⁸.

Aussi, pour des raisons qui relèvent de son histoire, le Regroupement possède un membership des plus variés, composé de groupements publics, parapublics, privés, professionnels et communautaires. De cette manière, si des associations familiales font ou ont fait partie du Regroupement, une large proportion des membres sont plutôt des groupes dits « à intérêt familial ». Au début de la décennie 1990, celui-ci affirmait représenter un demi-million de membres¹⁹.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

Le Regroupement a de nombreux contacts avec des intervenants de divers secteurs de la société, avec le gouvernement notamment. Il reçoit ainsi une partie de son financement du MSSS et du MEQ; le Regroupement fait en outre partie du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA) créé en 1995 par le MEQ, ce qui permet par exemple au Carrefour des affaires familiales d'organiser des activités publiques. Il participe aussi au Comité du financement des organismes familiaux

16. Denise T. Casimir, *op. cit.*, 1997, p. 6.

17. Information fournie par M. Yves Lajoie.

18. Richard Sarrasin, *Objectifs des quatre principaux regroupements identifiés par l'État dans le domaine de la famille*, s.d.

19. *Mémoire du RIOPFQ présenté à la Commission parlementaire siégeant sur le projet de loi sur la santé et les services sociaux*, 1990, p. 13.

chargé de rencontrer les différents représentants des ministères et régies régionales pour préciser le rôle des regroupements ainsi qu'au Groupe de travail sur la reconnaissance et le financement des Organismes communautaires famille (OCF) au ministère de la Famille et de l'Enfance. Depuis 1996, le Regroupement siège sur le comité avisier du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA).

Le Regroupement est également associé à plusieurs groupements du domaine communautaire. Au cours des années 1990 par exemple, il présente quelques mémoires avec la COFAQ sur le financement des services de santé et des services sociaux. Il adhère notamment en 1996 au Mouvement pour des services de garde de qualité au Québec. Aussi, il lui importe de développer des liens avec différentes communautés culturelles dans le but de favoriser une meilleure intégration²⁰ – organisation de colloques, conférences, compte rendus d'échanges, collaboration aux activités, etc. Depuis le milieu des années 1980, un satellite du Carrefour des affaires familiales portant sur les communautés culturelles est d'ailleurs mis sur pied et quelques associations sont membres du Regroupement dont Le Centre haïtien d'action familiale et l'Association multi-ethnique pour l'intégration de la personne handicapée du Québec.

Grâce à l'étendue de son réseau, accentué par la création récente de FAMILIS-OMF, le Regroupement joue un rôle important dans l'étude de la politique et la promotion des intérêts familiaux. En plus, en tant que membre de l'UIOF, et par la suite membre fondateur de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS-OMF, ce dernier s'assure une présence au sein du mouvement international des familles.

20. *Projet Défi 92, Rapport d'activités*, présenté par Philippe Denault aux membres du conseil d'administration du RIOFPQ, 1992, p. 1.

Chapitre 7

LES REGROUPEMENTS SPÉCIALISÉS

LES REGROUPEMENTS DE SERVICES AUX COUPLES ET AUX FAMILLES

- *La Fédération nationale des services de préparation au mariage* 7.1.
 - *Le Service d'Orientation des Foyers* 7.2.
 - *Mouvement Couple et Famille (FND)* 7.3.
 - *L'Office de la famille de Montréal* 7.4.
- *Le Montreal Family Conference (Department for Family Life)* 7.5.
 - *La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)* 7.6.
 - *L'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ)* 7.7.

LES REGROUPEMENTS DE SERVICES DE PRÉVENTION ET D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCE

- *Parents-Secours du Québec* 7.8.
- *Parents anonymes – Générations* 7.9.
- *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale* 7.10.
 - *La Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec* 7.11.

7.1.

FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES DE PRÉPARATION AU MARIAGE (1969)

« Nous croyons qu'il est très important d'animer et de structurer les familles du Québec dans un mouvement général et de prendre à cette fin les moyens nécessaires, plus particulièrement l'animation par petits groupes de familles en vue de provoquer chez elles une participation active dans l'exercice de leur responsabilité propre et collective au sein d'une société en pleine évolution et en plein essor¹ ».

1. L'ÉMERGENCE

Le Service de préparation au mariage (SPM) est fondé en 1941 par la Jeunesse ouvrière catholique canadienne (JOC), un mouvement de l'Action catholique spécialisée. Cette décision fait suite à une vaste enquête menée vers 1938 où un manque de préparation à la vie conjugale est observé chez les jeunes de la classe ouvrière. Ainsi, après une année consacrée à la réflexion sur le sens du mariage chrétien, 105 mariages sont célébrés le 23 juillet 1939, dans le cadre du congrès annuel de la JOC. Cet événement singulier constitue en somme le véritable point de départ des cours de préparation au mariage².

Le mouvement est alors en voie de formation au Québec, mais s'enracine dans une histoire plus lointaine. En plus d'être fortement inspiré par l'encyclique papale *Casti Connubii* (1931)³ qui insiste sur la nécessité de la préparation au mariage et sur la participation des laïcs à cet enseignement, il est marqué par l'influence de la JOC belge, avec

-
1. *Réflexions et suggestions relatives au Mémoire de la FUF sur « Le mouvement familial au Québec »*, 1968, p. 3.
 2. Le cours de préparation au mariage par correspondance produit par le Centre catholique de l'Université d'Ottawa existe depuis 1944.
 3. Gérard Valade, *Évolution de la préparation au mariage à Montréal*, travail présenté au Département d'andragogie (sciences de l'éducation), Université de Montréal, 1982, p. 5-6.

laquelle les contacts sont établis vers 1927, et par l'Association du mariage chrétien fondée en France en 1919⁴. Conformément à la doctrine sociale de l'Église ainsi qu'aux mots d'ordre de l'Action catholique, le SPM vise surtout la transformation humaine et chrétienne des individus et des couples. On souhaite qu'ils puissent, dans l'esprit jociste, « devenir des foyers militants dans l'Église » et contribuer au perfectionnement des milieux de vie⁵. Pour le SPM, la permanence du couple assurée par un mariage réussi est une base fondamentale sur laquelle ce perfectionnement peut s'appuyer.

La décennie 1960 demeure toutefois un point tournant pour cette organisation qui se détache progressivement de l'Action catholique. En effet, le Service obtient en 1966⁶ son entière autonomie de la JOC pour œuvrer à l'intérieur des diocèses. Petit à petit, la grande majorité des SPM diocésains/régionaux choisissent de se regrouper au sein d'une nouvelle fédération, la Fédération nationale des services de préparation au mariage, incorporée en 1969. Bien qu'elle définisse ses propres orientations, elle entretient de nombreux rapports avec l'autorité diocésaine : « mouvement à responsabilité laïque », le SPM reçoit le mandat officiel de l'évêque l'autorisant, dans la plupart des cas, à préparer au mariage les fiancés du diocèse⁷. Aujourd'hui encore, la FNSPM demeure assez proche des diocèses, réclamant même un engagement plus important de leur part, surtout à partir des années 1990 lorsque l'aide de l'État commence à se faire plus rare⁸. On remarque donc une certaine continuité sous ce rapport.

Précisons enfin que, à part la FNSPM, il existe depuis plusieurs années d'autres organismes actifs dans le domaine de la préparation au mariage : certains SPM diocésains demeurent par exemple non affiliés à la Fédération tandis que le groupe Rencontres catholiques pour fiancés (Engaged Encounter issu de Marriage Encounter ou, en français, Renouement conjugal) connaît un certain succès au Québec depuis son implantation vers 1975⁹. En outre, un organisme comme la Maison de la Famille Saint-Ambroise offre depuis peu une préparation au mariage civil.

4. Gabriel Clément, *Histoire de l'Action catholique au Canada français*, Commission d'étude sur les laïcs et l'Église, Deuxième annexe au rapport, Montréal, Fides, 1972, p. 58. L'Association du mariage chrétien publie la revue *Mariage et famille*.

5. *Ibid.*, p. 154.

6. *Ibid.*, p. 174.

7. *Relations*, n° 305, mai 1966, p. 158.

8. Depuis sept ou huit ans, le MAS cesse de donner des subventions à la FNSPM. Information fournie par l'organisme.

9. Marie-Andrée Roy, « Renouement conjugal : un discours et des pratiques axés sur la technique du dialogue » dans Anita Caron *et al.*, *La famille québécoise : institution en mutation ?* Analyse de discours et de pratiques de groupes intervenant auprès des couples, Montréal, Fides, 1985, coll. « Recherches et études sur la famille », p. 119.

2. LES OBJECTIFS :

un service en premier lieu et une certaine représentation politique

2.1. Un service en premier lieu

Par l'intermédiaire du SPM local, la FNSPM offre tout d'abord des sessions régulières de préparation au mariage, environ une dizaine de rencontres hebdomadaires, totalisant de 25 à 30 heures de formation¹⁰, où les participants viennent approfondir un thème à l'aide d'un expert ou d'un couple-témoin. Le programme SPM comprend également d'autres formes de rencontres, entre autres un service d'accompagnement qui assure, depuis quelques années, un suivi après la célébration du mariage. Des consultations individuelles sont également disponibles. Aussi, à partir de 1994, la Fédération offre en collaboration un service de pré-rencontres, l'Inventaire des couples avant mariage (ICAM), destiné à mieux aider les futurs mariés avant qu'ils n'entreprennent la démarche de préparation au mariage¹¹. Alors qu'en 1968 les cours de la Fédération pouvaient s'adresser annuellement à plus de 21 000 fiancés¹², en 1980, ils touchent plus de 5 000 couples¹³; quelque 1 300 couples, appartenant surtout à la classe moyenne et ouvrière, bénéficient aujourd'hui de ces cours¹⁴.

En examinant les nombreuses mises à jour de la documentation, on note que la pensée de la FNSPM et de ses organismes membres s'est quelque peu modifiée au fil des ans. En 1966, ils se définissaient comme « le véritable mouvement de tous les jeunes qui ont à cœur de se bien préparer à un mariage authentiquement chrétien¹⁵ ». Bien que la Fédération s'affirme toujours comme un organisme chrétien et qu'elle valorise d'abord le mariage (religieux) comme base de l'institution familiale, elle tend à partir des années 1980 à rendre le SPM plus accessible : à l'avenir, celui-ci entend « participer au cheminement humain et chrétien des

10. Documents de 1970, 1980 et 1997.

11. L'ICAM est un questionnaire (distribué par une personne formée et comprenant 109 énoncés) qui permet de mesurer l'ajustement des couples avant leur mariage. La FNSPM assure la compilation informatisée des réponses. Cette méthode a été élaborée par Serge Tremblay, *Élaboration et validation de l'Inventaire pour couple avant mariage*, thèse de doctorat, UQTR, 1993. Voir aussi, Serge Tremblay, *Inventaire pour le couple avant mariage : questionnaire et procédures*, imprimé par la FNSPM, 1994, et un dépliant distribué par la Fédération.

12. *Mémoire de la FNSPM à M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation*, 1969, p. 6 (ces fiancés ont entre 17 et 25 ans).

13. Comité consultatif des communications, *Rapport, Étude sur la « communication, la publicité et le marketing » à la FNSPM inc.*, La Fédération, 1981. Rédaction Jacques Saint-Pierre, permanent à la Fédération, p. 57.

14. Information donnée par l'organisme.

15. *Annexe au Mémoire du SPM national au ministre de la Famille et du Bien-Être*, 1966, p.s.p.

couples qui veulent s'engager dans un projet de vie à deux¹⁶». Dorénavant, si les services offerts continuent de s'adresser prioritairement aux couples ayant choisi un mariage religieux, la Fédération souhaite également accueillir les couples optant pour le mariage civil¹⁷ ou vivant en union libre au moment de leur inscription aux sessions de formation. Pour la FNSPM, l'action préventive en ce domaine est jugée indispensable pour « contrer la vague de dissolution du couple et de la famille » qu'elle déplore dans un article paru dès les années 1970¹⁸.

2.2. Une certaine représentation politique : le mouvement familial

Si ce type d'organisation se définit d'abord par l'importance du service, il n'exclut aucunement une participation à la vie politique. Dès les années 1960, en effet, le Service de préparation au mariage se montre préoccupé par la formation d'un mouvement des familles qui serait plus structuré et présent sur la place publique. Dans le document *Réflexions et suggestions relatives au Mémoire de la FUF sur « Le mouvement familial au Québec »* (1968), la jeune FNSPM affirme son adhésion au principe de la coresponsabilité de l'État et des organismes familiaux, favorisant une consolidation du conseil consultatif de l'époque, le Conseil supérieur de la famille, ainsi que du mouvement familial alors en voie de se définir. Elle souhaite que le Conseil supérieur de la famille devienne « un organe démocratique de représentation auprès du ministre de la Famille et des autres ministères impliqués dans toute question d'intérêt familial »¹⁹. Quant au mouvement, elle suggère « une superstructure simple et représentative qui saura adapter une coordination de l'action organisée²⁰ ». En tenant compte de cette orientation, la FNSPM soutient la formation de l'OFAQ en 1971, regroupement dont elle est toujours membre à part entière.

Par rapport à la mise en place d'une politique de la famille, la revendication est constante. En témoigne l'appui aux nombreux mémoires de l'OFAQ ainsi qu'à ceux de la Table provinciale de pastorale familiale, dont elle fait également partie, et qui adhère au Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ) dès ses

16. Dépliant, 1997.

17. *Nos lignes de forces et informations générales*, s.d., p. 7.

18. Paul Bazinet, « La Fédération nationale des services de préparation au mariage », *Éducation et société*, octobre 1974, vol. 5, n° 6, p. 4.

19. et avoir une présence à part égale des représentants des organismes familiaux parmi les conseillers, *Réflexions et suggestions relatives au mémoire de la FUF sur « Le mouvement familial au Québec »*, 1968, p. 1.

20. *Ibid.*, p. 2.

débuts. Même si la Fédération intervient plus rarement sur la politique, en dehors de ces réseaux, elle se prononce occasionnellement sur des dossiers touchant certains aspects, comme par exemple la fiscalité et l'éducation²¹.

3. LA STRUCTURE ET LE BÉNÉVOLAT

Si la FNSPM est active dans plusieurs régions francophones canadiennes, notamment au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Ontario et, tout récemment, en Nouvelle-Écosse, elle est surtout présente au Québec où l'on retrouve aujourd'hui entre 75 et 80 % de ses effectifs²². Par ailleurs, elle demeure absente de quelques régions de la province, entre autres des diocèses de Montréal et de Québec.

À Montréal, on observe que le SPM a été très présent depuis ses débuts (en 1944) joignant en outre près de 10 000 fiancés pour la seule année 1966-1967²³. Cependant, en se détachant de l'Action catholique vers 1967²⁴, il aura tendance à poursuivre une trajectoire bien différente des autres Services de préparation au mariage de la province²⁵. Préoccupé par l'apprentissage de la vie de couple plutôt que par la préparation au mariage chrétien, le Service de Montréal procède dès les années 1965-1968 à divers changements dans ses approches afin de permettre une plus grande participation de la part des fiancés. Ainsi, un rapport nouveau se profile entre experts et clientèles en même temps qu'un virage s'amorce sur divers sujets comme le travail de la femme à l'extérieur et la planification des naissances²⁶. En adoptant cette orientation, le Service finit par se déconfessionnaliser en 1973 et opter pour le nom de FAVIC (Favoriser l'apprentissage de la vie de couple). Toutefois, il disparaît au milieu de la décennie à peu près au même moment où un groupe dissident, demeuré plus près de la pensée de l'Église, met sur pied le Service d'animation de préparation au mariage (SAPM). Le SAPM est intégré à l'Office de la famille de Montréal depuis 1980 en tant que service de l'archevêché.

21. *Mémoire de la Fédération nationale des services de préparation au mariage inc. à la Commission d'étude sur la formation des adultes*, 1980, 28 p.

22. Dépliant 1997, *Mémoire de la FNSPM à M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation*, 1969 et information donnée par l'organisme.

23. Gouvernement du Québec (Service de l'information des ministères de la Santé, de la famille et du bien-être social), *Organismes et mouvements familiaux*, 1968, p. 103.

24. Anne Pelletier, *La contribution, le rôle et la place des femmes au Service de préparation au mariage de Montréal 1944-1972*, M.A. (histoire), Montréal, Université de Montréal, 1997, p. 54.

25. *Ibid.*, et aussi Gérard Valade, *op. cit.*, p. 32.

26. Gérard Valade, *op. cit.*, p. 24-25. Ces changements influencent quelque peu divers autres SPM. Le SPM de Montréal réunit les SPM du National et d'Ottawa et, ensemble, ils procèdent à une refonte des cours en apportant quelques modifications (non fondamentales).

Celui-ci affirme bien clairement que son but est de « permettre aux fiancés de découvrir le sens de l'engagement dans le sacrement de mariage²⁷ ». Pour ce qui est du SPM de Québec, il choisit de se désaffilier de la FNSPM vers 1983 pour des raisons financières²⁸. Durant quelques années, le SPM diocésain de Québec continuera par ailleurs d'utiliser l'approche Projet Mariage mais sans la documentation pédagogique de la Fédération.

À l'instar de plusieurs organismes du mouvement familial, la FNSPM comprend plusieurs niveaux d'organisation. À l'échelle locale et diocésaine, ce sont des couples engagés dans le SPM et d'autres intervenants (prêtres, religieux et religieuses) qui composent les équipes. Les fiancés ou futurs mariés ne sont pas impliqués à ce niveau. Les fédérations diocésaines ou régionales, selon le mode de regroupement, sont au nombre de 22 en 1997 et elles regroupent toutes les équipes d'un même diocèse ou d'une même région. Les équipes locales et diocésaines sont responsables de la promotion, de l'offre et de l'organisation des services SPM; ce sont elles qui assurent la formation des intervenants.

Quant à la Fédération, elle apporte un soutien technique à ces équipes. Responsable des programmes de formation, elle assume, avec celles-ci, les activités qui y sont rattachées. Elle joue aussi un rôle de représentation auprès des organismes et du public. En outre, le mouvement demeure assez centralisé: même si la Fédération favorise une certaine autonomie des SPM diocésains et locaux dans leur fonctionnement, il doit néanmoins exister une adhésion claire à l'idéologie et à la méthodologie déterminées par l'ensemble. Enfin, une assemblée générale et un congrès ont lieu annuellement. D'autres instances²⁹ existent en plus de comités ponctuels afin d'aider à définir les grandes orientations. Quant au comité exécutif national (élu), il est chargé d'exécuter les décisions et de proposer des orientations générales à la suite parfois de consultations formelles.

Le SPM est un organisme communautaire fondé essentiellement sur l'action bénévole: en 1968, environ 5 000 personnes collaborent à ses activités, dont 7 seulement sont employées de façon permanente³⁰. Au début de la décennie 1980, environ 1 650 personnes, dont une quinzaine

27. Office de la famille, diocèse de Montréal, *Répertoire des ressources pour la famille*, 1997, p. V.

28. Le diocèse de Québec n'accepte plus de verser la cotisation au nom des SPM du diocèse qui ne peuvent ou n'acceptent de prendre la relève. Ce qui aurait entraîné une hausse des coûts de participation aux sessions.

29. Comme les rencontres nationales de responsables d'équipes (une ou deux par année), des formateurs, etc.

30. *Mémoire de la FNSPM à M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation*, 1969, p. 10.

de salariées, œuvrent dans la structure SPM³¹. En 1997, la FNSPM compte environ 350 couples intervenants et une centaine de prêtres, religieux et religieuses qui participent sur une base régulière. À la permanence, deux personnes sont salariées et engagées à temps plein et quelques professionnels sont rémunérés occasionnellement, impliqués surtout dans la formation et la réalisation d'instruments pédagogiques³².

À cause du type de formation donné et de l'importante activité bénévole, la FNSPM se définit comme un organisme d'éducation populaire. Dans un mémoire adressé en 1969 à Jean-Guy Cardinal, alors ministre de l'Éducation, la FNSPM précisait qu'elle était «un organisme d'éducation familiale et d'action par ses méthodes et son esprit³³» et que chacun de ses projets correspondait «[aux] points de vue et [aux] recommandations du rapport Parent au chapitre de l'éducation permanente³⁴». Des arguments similaires sont repris dans le *Mémoire de la Fédération nationale des services de préparation au mariage inc. à la Commission d'étude sur la formation des adultes* en 1980. L'exposé souligne l'importance d'une formation diversifiée au sein de la Fédération, cours aux fiancés mais aussi formation des membres en divers domaines (gestion, animation, relation d'aide, publicité-promotion), soutien aux associations. Il met également en lumière la méthode préconisée par la Fédération qui, surtout à partir de la fin des années 1970, la rapproche davantage des principes pédagogiques de l'éducation populaire. Basée sur certaines expériences américaines en animation de groupes, la nouvelle approche, dite expérientielle, veut favoriser l'exploration, l'émotion, le partage et l'expérience de communication³⁵. À cet égard, la FNSPM a produit de nombreux guides et outils, régulièrement mis à jour.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

Par ces différents engagements, la FNSPM entretient de multiples rapports avec des intervenants gouvernementaux, communautaires et religieux. La Fédération affirme en 1988 que 50 % de ses revenus provient du gouver-

31. Un certain profil des bénévoles de l'association nous est révélé dans un sondage effectué au tournant des années 1980 : les quelque 300 collaborateurs du SPM travaillant aux divers niveaux de l'organisme (excluant les 1 600 animateurs qui travaillent auprès des couples-fiancés, pour qui les données sont incomplètes) affichent une moyenne d'âge de 31 ans et possèdent en moyenne quinze ans de scolarité ; 78,57 % des collaborateurs du SPM sont des couples mariés. *Rapport, Étude sur la «communication, la publicité et le marketing» à la FNSPM inc.*, La Fédération, 1981, p. 54-55.

32. Informations fournies par l'organisme.

33. *Mémoire de la FNSPM à M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation*, 1969 p. 5.

34. *Ibid.*, p. 23.

35. Gérard Valade, *op. cit.*, p. 37 et p. 40.

nement du Québec³⁶, ce qui est encore le cas aujourd'hui. Jusqu'aux années 1992-1993, la FNSPM recevait des subventions du MAS qui cesse par ailleurs à partir de ce moment-là de la financer ainsi que les organismes de même nature³⁷. Également, depuis la fin des années 1960, elle est reconnue (voire accréditée) par le ministère de l'Éducation en tant qu'organisme d'éducation populaire. Elle reçoit toujours certaines sommes du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA). Notons toutefois que le mouvement, qui doit rationaliser ses effectifs, s'autofinance en partie.

Dans le domaine communautaire, la FNSPM est, avec le SOF, l'OFAQ et l'Office de la famille de Montréal, membre du Regroupement d'organismes volontaires d'éducation populaire (ROVEP) fondé en 1978. Un rapport paru en 1987 rend compte du point de vue de ce Regroupement qui s'oppose à d'autres organismes du milieu, surtout le Mouvement pour l'éducation populaire autonome (MÉPAQ) : plus axées sur le développement personnel et familial, les associations membres du ROVEP refusent de prioriser les intérêts collectifs et de s'adresser dans cette perspective aux seules personnes défavorisées : « Nous ne croyons pas que l'éducation populaire autonome doive favoriser un segment donné de la population. L'éducation populaire autonome s'adresse à tous ceux et celles dont la situation de vie crée un besoin et qui préfèrent combler ces besoins dans le réseau de l'éducation populaire autonome à cause de ses caractéristiques particulières³⁸ ». Le Regroupement refuse de plus que le travail soit privilégié et préfère traiter de l'ensemble des conditions de vie, dont la vie familiale. Ce point de vue rejoint en grande partie celui du mouvement familial.

En raison de leur engagement religieux, rappelons que les SPM sont très près de l'organisation diocésaine même si les diocèses ne subventionnent pas directement la Fédération. Compte tenu des changements socioreligieux et dans l'esprit des nouveaux partenariats amorcés dans les années 1990 avec les diocèses, avec la fin des subventions versées par le MAS, la Fédération demande que ceux-ci assurent plus directement la coordination et le soutien (avec la Fédération) des équipes SPM agissant

36. *Rapport du séjour en France, en Belgique et au Luxembourg*, 1988, p. 3.

37. Information donnée par l'organisme.

38. Comité national de révision du programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire – OVEP, *Situation actuelle et développement de l'éducation populaire autonome au Québec*. Rapport du Comité de révision du programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) à l'intention de Monsieur Claude Ryan, ministre de l'Éducation, 1987, 101 p. « Rapport minoritaire des délégués du Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (ROVEP) », p. 93-99.

sur leur territoire³⁹. Ainsi, les diocèses assument depuis un certain temps le salaire d'une personne (deux à trois jours par semaine). Notons par ailleurs que tous les SPM régionaux/diocésains souscrivent à l'action pastorale familiale qui subit aussi les contre-coups des difficultés financières dans plusieurs diocèses⁴⁰.

Dans l'ensemble, un grand nombre des valeurs mises de l'avant par la FNSPM demeurent à peu près intactes au cours des ans, notamment la stabilité du couple et l'importance de la famille. Encore aujourd'hui, elle entretient un rapport très étroit avec plusieurs regroupements du mouvement familial : la COFAQ, le RIOPFQ et la Table provinciale de pastorale familiale, qui cherche à consolider la présence de l'Église dans le champ familial. Car, outre les diocèses, la Fédération vise l'établissement de partenariats avec divers autres organismes voués à la préparation au mariage ainsi qu'à la vie de couple et de famille. Soulignons pour terminer qu'elle bénéficie d'une reconnaissance internationale du milieu : membre depuis 1988 de la Fédération internationale des centres de préparation au mariage (FICPM), elle en a assumé le secrétariat général entre les années 1993 et 1999. En 2002, elle sera l'hôte des Journées internationales de la FICPM.

39. Information fournie par l'organisme. Jadis, cette fonction était assumée financièrement par les équipes elles-mêmes.

40. Voir le texte sur la Table provinciale de pastorale familiale.

7.2.

LE SERVICE D'ORIENTATION DES FOYERS (1945)

« Les nombreuses transformations apportées, au cours de son histoire, manifestent une volonté d'affirmer, aujourd'hui comme hier, une solidarité entre la quête de soi et le souci du collectif¹ ».

1. L'ÉMERGENCE

Le Service d'orientation des foyers (SOF) est mis sur pied autour de 1945 par la Ligue ouvrière catholique canadienne (LOC), aujourd'hui le Mouvement des travailleurs et travailleuses chrétiens (MTC). En créant un organisme qui veille à organiser des rencontres pour des couples mariés depuis au moins cinq ans, la Ligue vise à offrir à ses militants un service dont la mission s'inscrit parfaitement dans la continuité du Service de préparation au mariage, formé en 1941 : aider les couples à s'épanouir selon les bienfaits de la doctrine chrétienne du mariage². Comme pour la JOC, l'influence belge et française est prépondérante à ses débuts. Conçue dès le départ comme « un mouvement familial et social³ », la LOC se donne pour objectif de prendre en charge tous les foyers ouvriers afin de travailler à transformer les milieux de vie. En tant que mouvement d'action catholique spécialisée, le nouveau service doit aussi chercher à promouvoir les intérêts des ouvriers et à former des chefs pour la Ligue ouvrière catholique.

1. Anita Caron, « Individualisme, famille, vie de couples », *Actes du congrès d'orientation du SOF*, 1989, p. 32.

2. Gabriel Clément, *Histoire de l'Action catholique au Canada français*, Commission d'étude sur les laïcs et l'Église, Deuxième annexe au Rapport, Montréal, Fides, 1972, p. 109.

3. *Ibid.*, p. 51.

L'année 1967-1968 constitue par ailleurs une date charnière pour l'organisation : en se détachant complètement de la LOC-MTC, le SOF devient autonome et définit lui-même ses orientations. Dorénavant, il se présente comme « un organisme de promotion humaine, sociale et chrétienne des foyers » et son but est d'éduquer les foyers ouvriers chrétiens à leur rôle d'époux, de parents et de chrétiens⁴. Comme nous le constaterons, cependant, et bien que l'on note plusieurs éléments de permanence, l'approche favorisée par le SOF va subir quelques transformations au fil des ans.

2. LES OBJECTIFS : ***un service d'abord***

En 1974, un article de la revue *Education et Société*⁵, expose brièvement les buts de l'association, qui, pour l'essentiel, sont toujours de mise aujourd'hui : informer, éduquer, animer, perfectionner et prévenir. Comme service voué à l'éducation et à la prévention, le SOF offre depuis ses débuts des sessions de formation et de ressourcement pour les couples mariés (ou couples de tous les milieux à partir des années 1980) depuis au moins cinq ans ; composées d'une vingtaine de rencontres en 1945, les sessions se réduisent à 10 rencontres à partir de 1974. Elles abordent différents sujets qui changent peu au cours des ans : la parentalité, le travail en regard de la vie familiale, la sexualité, l'amour, l'engagement, etc. Dans l'ensemble, le groupe de base est composé d'environ 8 à 10 couples participants, avec un couple-animateur et l'animateur spirituel. Signalons que le couple-animateur est parfois amené à prendre en charge l'animation spirituelle.

Si, au moment de sa formation, l'organisme s'adresse aux couples de la classe ouvrière, il s'ouvre progressivement à partir de 1980 aux couples de tous les milieux sociaux⁶ tout en demeurant bien présent dans les milieux populaires. Également à partir de la décennie 1980, il s'intéresse de plus en plus à tout couple vivant une union conjugale, peu importe son statut civil ou religieux. Néanmoins, l'idéal du mariage chrétien reste fondamental, comme on peut le remarquer lors d'un important colloque d'orientation tenu en 1989 : « Comme organisme d'Église, nous recommandons que le SOF soit aussi ouvert à ces couples (qui vivent des situations irrégulières face à l'Église) afin de leur faire bénéficier de nos valeurs chrétiennes⁷. »

4. Monique et Gérard Blanchet, « Évolution du SOF au cours des ans », *Actes du congrès d'orientation du SOF*, 1989, p. 5.

5. Aurore Dugas, « Le SOF », *Éducation et société*, vol. 5, n° 6, 1974, p. 5.

6. Monique et Gérard Blanchet, *op. cit.*, p. 6.

7. *Actes du congrès d'orientation du SOF*, 1989, p. 50.

En se définissant comme un mouvement d'animation et d'éducation familiale, le SOF met l'accent sur une approche de partage et d'échange. Dès 1945, il tente en effet de privilégier une méthode qui « permet aux couples participants de réfléchir ensemble, de discuter, de prendre conscience de leurs possibilités afin de les développer et ensuite de les mettre au service de leur milieu⁸ ». Sous différentes formes, cette méthode va subsister tout en se transformant quelque peu : au cours de cette période pionnière, le SOF va adopter progressivement, surtout à partir du milieu des années 1970, la dynamique de groupe comme mode de fonctionnement, modifiant partiellement le rôle du couple ressource et de l'animateur spirituel présents dans les rencontres.

Plus particulièrement, les rencontres du SOF seront centrées sur le « vécu des couples-participants », qui sont des personnes-ressources qui acceptent « de partager leurs préoccupations, leurs expériences, leurs idéaux⁹ ». Ainsi, le rôle du couple-animateur va changer : appelé couple-meneur avant les années 1970, où il est perçu davantage comme un couple-éducateur, le couple-animateur des dernières décennies a surtout pour tâche d'accompagner les participants dans leur démarche de croissance¹⁰. Et, de plus en plus, il s'agit d'un couple ordinaire « ni expert ni spécialiste [...] qui a décidé de donner à d'autres couples une partie de ce qu'il a reçu en héritage au cours des Rencontres SOF¹¹ ».

Quant à l'animateur spirituel, habituellement un prêtre, souvent une religieuse, il constitue une personne-ressource pour aider à mieux interpréter la Parole de Dieu. Son rôle, de même que sa dénomination, va également subir quelques changements : agissant à titre d'aumônier jusqu'au milieu des années 1970, l'animateur spirituel joue de plus en plus un rôle où il est considéré comme l'égal des autres membres de l'équipe SOF animant les rencontres.

Parallèlement à ces transformations dans l'animation, les objectifs proposés aux couples par le SOF vont également évoluer. Pendant un long moment, surtout durant la période de rattachement à la LOC, le SOF visait à inculquer chez les couples le sens de la responsabilité sociale et de la participation : pour l'association, tout couple bien équilibré vivant dans une communauté devait se sentir un peu plus engagé à l'égard des autres. Durant les années 1960, plusieurs des couples participants du SOF avaient d'ailleurs contribué au développement de divers organismes familiaux, entre autres Seréna et le Mouvement familial Saguenay-Lac-Saint-Jean¹². Or, peu à peu, le SOF va délaisser, du moins en partie, cette

8. Lettre adressée à Philippe Garigue, septembre 1968.

9. Anita Caron, *op. cit.*, p. 35 (citation d'un texte du SOF).

10. Monique et Gérard Blanchet, *op. cit.*, p. 7.

11. *Actes du congrès d'orientation du SOF*, 1989, p. 68.

12. Lettre adressée à Philippe Garigue, septembre 1968.

dimension collective pour s'orienter vers une dimension plus individuelle et relationnelle, inspirée des expériences de croissance personnelle plus en vogue dans les années 1970¹³. Ainsi, vers 1983-1984, on ne parle plus de foyers, mais de couples mariés, et le SOF se décrit comme «un organisme de croissance affective des couples¹⁴». Dans cette veine, les rencontres «...au point d'eau» organisées au cours des dernières années par le SOF vont surtout viser l'accompagnement «des couples à travers les diverses étapes de la vie à deux¹⁵».

Par ailleurs, l'intérêt manifesté en diverses occasions pour l'adoption d'une politique familiale et une représentation des organismes familiaux au sein d'instances gouvernementales, de même que sa participation aux regroupements d'associations familiales, autorise à croire que la dimension collective n'est pas totalement exclue des préoccupations du SOF.

La représentation politique, le mouvement familial

«Organisme familial de service¹⁶», selon ses propres termes, le SOF n'a pas pour mission première d'agir sur le plan politique. Aussi présente-t-il généralement peu de mémoires aux instances gouvernementales tout en conservant de multiples liens avec les organismes qui se sont donné pour mandat d'exercer des pressions à ce niveau. Rattaché en effet à l'ensemble du mouvement familial, il s'intéresse dès les années 1960-1970 aux nombreux débats entourant la création d'un mouvement des familles. Lors de la discussion sur la formation des Organismes familiaux associés du Québec (1967-1971) par exemple, le SOF refuse d'adhérer à ce regroupement, tout en lui préférant un mode de collaboration plus ponctuel. À ses yeux, «une collaboration institutionnalisée annoncerait [...] la dispersion des effectifs des militants familiaux¹⁷» et il sera plutôt tenté, au cours des années 1970, de former, avec la Fédération des unions de familles et le groupe Seréna, une Table de travail pour traiter des questions de financement. Toutefois, le SOF s'inscrit comme membre observateur à l'OFAQ en 1975, peu de temps après la fondation de celui-ci et en devient un membre à part entière en 1990.

13. Monique et Gérard Blanchet, *op. cit.*, p. 5, et Francine Gendron «Le SOF: la participation, condition de la croissance du couple», dans Anita Caron *et al.*, *La famille québécoise: institution en mutation? Analyse de discours et de pratiques de groupes intervenants auprès des couples*, Montréal, Fides, 1985, coll. «Recherches et études sur la famille», p. 26.

14. Monique et Gérard Blanchet, *op. cit.*, p. 5.

15. Dépliant de l'organisme «Réussir et grandir en couple, c'est possible» (n.d.).

16. FUF, SOF et Seréna, *Mémoire sur le financement des organismes familiaux*, texte rédigé en collaboration, 1972, p. 10.

17. *Ibid.*, p. 7.

Outre le développement d'un mouvement des familles, la mise en place d'une politique familiale intéresse vivement le Service d'orientation des foyers. Dans les années 1960, préoccupé avec d'autres groupes comme la FUF par la représentation des organismes familiaux, le SOF souhaite «grâce à la mise en commun des efforts de tous ceux qui travaillent dans le domaine familial, qu'une politique familiale puisse être établie au Québec¹⁸».

Par la suite, il est membre fondateur du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec mis sur pied en 1983 dans le but d'obtenir une telle politique. De plus, lors de la consultation gouvernementale sur la politique en 1984, il présente son propre mémoire où il affirme appuyer les positions de la Table provinciale de pastorale familiale dont il fait également partie. À son avis, «dans une définition de la famille et d'une politique familiale, l'accent doit être mis sur le couple (conjugalité), le mariage, l'enfant, le mère et le père, la volonté de permanence, de durée, la qualité des relations, les responsabilités mutuelles¹⁹». À cet égard, l'association croit important de souligner que les conditions sont meilleures aujourd'hui «pour que la famille devienne un milieu de vie épanouissant», pourvu qu'elle ne soit pas attaquée par des lois individualistes, ni morcelée par des mesures d'aide anti-conjugales et anti-familiales²⁰. Par conséquent, l'État a le devoir de «penser famille» et de chercher à offrir des services suscitant la prise en charge des familles par elles-mêmes. Pour le SOF, une politique familiale doit toucher une diversité de domaines tels que la fiscalité (afin de favoriser la famille et le couple), le logement, le travail, le système scolaire, les loisirs et la culture : en somme, une politique familiale doit être globale. Il rejoint en cela bon nombre d'organismes familiaux.

3. LA STRUCTURE ET LE BÉNÉVOLAT

Le Service d'orientation des foyers est un mouvement canadien, présent surtout au Québec et dans diverses communautés francophones (et catholiques) du Canada. Au début des années 1970, l'organisme était présent dans 25 diocèses; en 1997, il est toujours actif dans 10 diocèses dont la grande majorité (7) se trouve au Québec. Notons que le SOF est aussi présent au Nouveau-Brunswick.

Il comporte cinq niveaux d'organisation. Les groupes locaux, formés de 8 à 10 couples participants, du couple-animateur et de l'animateur spirituel, constituent la base de l'organisation. Le SOF comporte

18. Lettre adressée à Philippe Garigue, septembre 1968.

19. RIOPFQ, *Résumés de mémoires des organismes du Regroupement présentés lors des audiences nationales au printemps 85*, octobre 1985, p. 28-30.

20. *Ibid.*

aussi un niveau régional qui rassemble les groupes locaux dans une région ; une équipe diocésaine, composée d'un couple responsable et d'un animateur spirituel, veille, pour sa part, à l'ensemble des activités du diocèse. Quant à l'organisation sectorielle, elle réunit plusieurs diocèses. Enfin, le Conseil national constitue l'instance suprême de l'organisme ; avec le conseil d'administration, il voit « à l'orientation, à l'unité et à l'organisation du Service²¹ ». L'organisation est essentiellement bénévole et seules quelques personnes sont salariées. Dès ses débuts, l'organisme connaît un certain succès puisque de 1945 à 1968, plus de 52 000 couples se sont inscrits aux rencontres du SOF²². Au milieu des années 1970, l'association peut accueillir annuellement jusqu'à 3 200 couples participants²³ et, en 1996, elle rassemble autour de 75 couples participants²⁴. Bien que l'association s'ouvre peu à peu aux gens de toutes les conditions sociales, sa clientèle demeure en général celle des milieux à moyens et faibles revenus. Le SOF est un mouvement essentiellement laïc.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

« La reconnaissance officielle de l'autonomie du mouvement (1968) a évidemment entraîné plusieurs décisions [...] et aussi les premières négociations avec la DGEA en vue d'obtenir une première subvention pour l'année 1968-1969²⁵ ».

Par ses engagements, le SOF bénéficie du soutien de certaines institutions et des pouvoirs publics. Ainsi, depuis la fin des années 1960, le ministère québécois de la Santé lui accorde quelques subventions tandis que, de son côté, le ministère de l'Éducation du Québec lui fournit une aide financière en tant qu'organisme volontaire d'éducation populaire reconnu par la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) (puis Programme de soutien à l'éducation populaire autonome – PSEPA). Comme organisme volontaire d'éducation populaire (OVEP), il fait partie du ROVEP, avec la FNSPM, l'OFAQ et l'Office de la famille de Montréal. Enfin, en tant que membre de la Table provinciale de pastorale familiale, l'Assemblée des évêques du Québec lui verse des fonds pour payer le salaire de l'animateur spirituel national.

En constituant d'abord un service de soutien et de ressourcement des foyers et, par la suite, des couples, le Service d'orientation des foyers a démontré depuis quatre décennies un intérêt soutenu pour les questions

21. 43^e Conseil national, SOF, 1997 (Procédures et structures organisationnelles), p. 7.

22. Lettre adressée à Philippe Garigue, septembre 1968.

23. Information fournie par M. Yves Lajoie.

24. SOF, 43^e Conseil national, Rapport du conseil d'administration présenté aux membres du Conseil national, 1997, p. 27.

25. Rita Cambron, *Le Lien national*, 1986, p. 9.

familiales. Membre fondateur de l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF) et du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ), il est partie prenante du mouvement familial et, à travers ses grandes fédérations, il participe aux nombreuses activités de représentation des familles québécoises.

7.3.

FOYERS NOTRE-DAME/ MOUVEMENT COUPLE ET FAMILLE¹ (1954)

« [...] une association dont l'objectif principal est de permettre au couple et à la famille de s'entraider pour mieux vivre leur amour humain et chrétien². »

Josée Desbiens, M.A.

1. ÉMERGENCE ET DÉVELOPPEMENT

Le Québec des années 1950 compte plusieurs mouvements s'adressant à la famille³. Pourtant, aucun d'eux n'est suffisamment établi pour accueillir, sur une longue période de temps, les nombreux couples venant du Service de préparation au mariage (SPM). C'est justement ce vide que l'on veut combler avec la fondation des Foyers Notre-Dame canadiens⁴ en 1954.

1. Pour de plus amples informations sur ce mouvement, voir l'ouvrage de Josée Desbiens, *Au service du couple et de la famille: Albert Lapointe, les Foyers Notre-Dame, le Mouvement Couple et Famille*, Montréal, Fides, 1998, 243 p.

2. Mouvement Couple et Famille (MCF Inc.). *Statuts et règlements*, Montréal, 1978, section 2, n.p.

3. Soulignons, entre autres, l'existence des Écoles de parents, qui rejoignent surtout les intellectuels, le Service d'orientation des foyers, service ponctuel, et les Équipes de foyers, à forte connotation spirituelle.

4. C'est pour éviter toute confusion avec les Équipes Notre-Dame de France, fondées en 1939 par l'abbé Henri Caffarel et arrivées au Canada en 1959, que le mot « canadiens » a été ajouté.

L'aumônier-fondateur⁵ (d'ailleurs un ancien scout) avait constaté depuis longtemps les besoins des jeunes couples et les désirs de l'Église pour une participation accrue des laïcs. N'avait-il pas été aumônier des Équipes de foyers (Équipes de ménages) et instauré le SPM dans la paroisse Notre-Dame où il était vicaire?

Le projet a tôt fait de se préciser: fonder un mouvement mettant l'accent sur l'entité spirituelle et apostolique des époux, réunissant périodiquement les jeunes couples pour examiner ensemble les problèmes de la famille⁶. Il désire prolonger la formation et l'esprit reçus au temps des fiançailles. De façon plus précise, il a l'intention d'aider les couples nouvellement mariés dans leur cheminement affectif, psychologique et spirituel, privilégiant dès lors l'aspect préventif au curatif. L'espoir de susciter des vocations sacerdotales ou religieuses au sein de ces familles chrétiennes n'est finalement pas étranger à cette initiative. En septembre 1954, lors d'un pèlerinage de 22 jeunes couples au Cap-de-la-Madeleine, les Foyers Notre-Dame sont officiellement fondés.

Les Foyers se démarquent rapidement pour devenir l'un des plus importants mouvements du genre au Québec, puis au Canada. Tout au long de leur histoire, ils s'adaptent continuellement au contexte social connaissant d'abord une période d'expansion fulgurante, entre 1954 et 1971. De mouvement régional montréalais, ils deviennent vite un mouvement pancanadien. Ils sont implantés dans la plupart des régions de la province de Québec et même en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et au Manitoba. Les bouleversements sociaux provoqués par la Révolution tranquille entraînent toutefois l'organisme dans une période de questionnement suscité d'abord par le rapport Bernier en 1968⁷, puis par le rapport Didier, en 1970⁸. L'organisme doit renouveler son image, allant même jusqu'à changer son nom. Les Foyers Notre-Dame désormais ne sont plus: le Mouvement Couple et Famille prend la relève. Tout en demeurant un soutien pour les couples, l'organisme s'oriente plutôt vers des services voués à la famille. À partir de 1971, il met sur pied les «services offerts à la population». En 1979, il ouvre un Centre éducatif pour

5. Il s'agit d'Albert Lapointe, p.s.s.

6. Édith Crête et Maurice Crête, «L'homme et son œuvre», dans *Les Foyers Notre-Dame Canadiens. Album souvenir 1954-1964*, 1964, p. 17.

7. Ce rapport (Jocelyne Bernier, «Les Foyers Notre-Dame canadiens», *Commission d'étude sur les laïcs et l'Église*, septembre 1969, 66 p.) s'inscrit dans le cadre de la Commission d'étude sur les laïcs et l'Église qui vise à analyser la participation du laïcat à la mission de l'Église et qui doit se pencher sur l'avenir de l'Action catholique (Jean Hamelin et al., *Histoire du catholicisme québécois. Le xx^e siècle, tome 2: De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 351).

8. René Didier et al., *Rapport préliminaire de la recherche sur la dynamique interne et les dynamismes externes des FND*, Montréal, 1970, 50 p.

les couples et les familles: le CÉCF. Ce centre de formation et de ressourcement se veut un lieu d'apprentissage pour les couples et les familles qui désirent apprendre à se renouveler en fonction des changements sociaux. L'évolution du mouvement s'inscrit après 1984, sous le signe de la continuité même si, à nouveau, des questions surgissent. Lorsqu'un grand nombre de gens ne croient plus au mariage et ne se marient plus, ne devient-il pas difficile de promouvoir un mouvement défendant le mariage chrétien? Des nouveautés du côté des services à la population apparaissent toutefois avec, entre autres, le Service aux couples en situation particulière (1995). Aussi, pour assurer la survie de l'œuvre, la Fondation Albert-Lapointe est créée en 1985. Depuis 1996, c'est un couple de laïcs qui dirige l'organisation. Les FND/MCF font partie des regroupements importants du mouvement familial, soit la COFAQ, le RIOPFQ et la Table provinciale de pastorale familiale.

2. OBJECTIFS: *services, engagement social et politique*

Ce mouvement familial vise d'abord à promouvoir la sanctification et le rayonnement du foyer chrétien. Il est souhaité que les Foyers deviennent «une école de sainteté, un centre de vie spirituelle, une source d'eau vive où les époux viennent puiser dans la réflexion, la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, l'entraide fraternelle, les énergies nécessaires pour un véritable rayonnement chrétien⁹». La réalisation de cet idéal suppose la formation des membres, mais aussi une spiritualité conjugale qui prend corps dans un apostolat familial précis. Concentré d'abord sur le témoignage des membres, cet apostolat s'élargit à la société dès les années 1960 par des congrès, des conférences publiques, des retraites paroissiales et la participation des membres à d'autres mouvements familiaux. Animés par un esprit qui résistera aux changements de structure et de méthodes, ses membres cherchent à promouvoir des valeurs d'entraide, de fraternité, d'ouverture et d'engagement. Malgré un vocabulaire rajeuni vers 1975, les objectifs du mouvement oscillent toujours autour de trois pôles: 1) favoriser l'épanouissement humain et chrétien du couple; 2) favoriser l'engagement du couple au service des autres; 3) créer un lieu fraternel pour les couples qui ont choisi de vivre leur amour avec le Christ. Progressivement, on perçoit plus nettement la dimension familiale du mouvement; il devient «une association dont l'objectif principal est de permettre au couple et à la famille de s'entraider

9. Albert Lapointe, «Éducation et jeunes foyers. Les Foyers Notre-Dame», *Ma Paroisse*, septembre 1957, p. 17.

pour mieux vivre leur amour humain et chrétien¹⁰ ». L'aspect préventif des FND/MCF ressort clairement même si, avec le temps et les besoins sociaux, on s'intéresse davantage à l'aspect curatif.

Les activités internes du mouvement reposent sur la réunion mensuelle de section. Prières et messes, qui font partie de chaque réunion, comblent la dimension spirituelle. Une conférence, une discussion ou une animation audiovisuelle pourvoient à la formation intellectuelle, psychologique, morale, spirituelle et religieuse des membres. Enfin, un goûter permet aux membres de mieux se connaître et de développer l'esprit de fraternité chrétienne du mouvement. S'ajoutent de nombreuses autres activités (journées d'études, voyages culturels, retraites, etc.) variant au cours des ans.

La réunion mensuelle, loin d'être la finalité du mouvement, constitue un point de départ pour un engagement des époux dans un rayonnement apostolique. Le témoignage qu'y présentent les membres débouche sur un engagement social plus direct, à un moment où l'avenir de la famille préoccupe de plus en plus la société. Les activités s'adressant à la population en général se multiplient avec les congrès, les retraites fermées conjugales ou week-ends d'amoureux, les retraites paroissiales conjugales ou soirées d'amour et les conférences publiques.

Par ailleurs, jusqu'en 1990, bon nombre d'enquêtes et mémoires sont soumis à diverses instances : Commission Parent (1962 et 1964), Congrès canadien de la famille (1966), Conseil supérieur de la famille du Québec (1966), Conseil des affaires sociales et de la famille (1974), *La famille et la télévision* (1972), *La jeunesse dans la cité* (1975), ministère des Affaires sociales à l'occasion de la consultation sur la politique familiale (1985), Commission des affaires sociales (1990)¹¹. Les FND/MCF jouent un rôle appréciable dans l'élaboration d'une politique familiale par ses congrès, ses journées d'études, ses tables rondes, ses comités spéciaux et sa participation à la Table de concertation pour la politique familiale

10. Mouvement Couple et Famille (MCF Inc.), *Statuts et règlements*, Montréal, 1978, section 2, n.p.

11. *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement*. Montréal, 1962, 41 p.; *Rapport d'enquête des Foyers Notre-Dame canadiens présenté au Congrès canadien de la famille*, Montréal, 1964, 32 p.; *La confessionnalité dans le Rapport Parent*, Montréal, 1966, 22 p.; *Besoins et aspirations de la famille au Québec*. Mémoire des Foyers Notre-Dame canadiens présenté au Conseil supérieur de la famille du Québec, 1966, 26 p.; Couple et Famille F.N.D., diocèse de Montréal, *La famille et la télévision*, Montréal, mai 1972, 50 p.; *Mémoire du Mouvement « Couple et famille F.N.D. » au Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF)*, Montréal, avril 1974, 24 p.; *Mémoire du Mouvement « Couple et Famille » (MCF) sur la Jeunesse dans la cité*, Montréal, septembre 1975, 155 p.; *Mémoire du Mouvement Couple et Famille Inc. au ministre des Affaires sociales à l'occasion de la consultation sur la politique familiale*, Montréal, mars 1985, 18 p.; *Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales par le Mouvement Couple et Famille*, 7 janvier 1990, 14 p.

(jusqu'en 1988-1989). En plus de réfléchir sur les problèmes de l'heure (les conséquences du chômage ou des grèves sur la famille, les effets du travail des deux parents sur les enfants, le phénomène des familles monoparentales, etc.), on réclame l'augmentation des allocations familiales et l'élaboration d'une politique familiale claire par le gouvernement du Québec.

3. LA STRUCTURE ET LE MEMBERSHIP

Lors de sa fondation, le mouvement regroupe 22 couples ayant tous suivi les cours de préparation au mariage. L'époux ou l'épouse ne peut pas s'inscrire seul au mouvement: les Foyers s'adressent à l'«entité couple». Seuls les très jeunes couples sont alors admis au sein du mouvement. Au fil des ans, ces restrictions s'assouplissent puisque les membres déjà engagés dans le mouvement désirent y rester malgré l'augmentation de leur nombre d'années de mariage. Dans son histoire plus récente, le mouvement n'hésite pas à s'ouvrir aux enfants, aux veuves ou aux divorcés remariés même s'il favorise toujours la présence du «couple».

Ce mouvement a eu une portée considérable avec un effectif qui a rapidement atteint un sommet de 3 312 couples en 1968-1969. Après cette date toutefois, l'effectif diminue se fixant à 1 293 couples en 1983-1984 puis à 470 couples en 1995-1996. Il semble que ses membres soient principalement recrutés au sein de la classe moyenne¹².

La structure du mouvement est fort simple à ses débuts. À la tête, l'aumônier-fondateur et directeur des Foyers dirige les trois sections de Montréal qui comportent un maximum de 100 foyers chacune. Un secrétariat et deux services complètent l'organigramme: service de gardiennage et service de la bibliothèque. L'unité entre les différentes sections est assurée par la publication d'une lettre mensuelle envoyée à tous les membres et par la parution régulière d'une revue.

L'évolution du mouvement commande cependant une organisation de plus en plus complexe à quatre niveaux (celui de la nation, du diocèse, de la section et de l'équipe) à partir de 1962. À la tête du mouvement, toujours le directeur spirituel et aumônier général, qui est secondé dans ses fonctions par le couple président national et par les foyers responsables régionaux ou diocésains, formant tous l'équipe dirigeante nationale. Un conseil exécutif national est composé du couple président national, de l'aumônier général, du foyer responsable du diocèse de Montréal, de

12. Il y a peu d'informations disponibles sur l'origine sociale des membres. Des portraits détaillés sont toutefois fournis à l'intérieur des études suivantes: *Rapport d'enquête des Foyers Notre-Dame canadiens présenté au Congrès canadien de la famille*, Montréal, 1964, 32 p.; *Besoins et aspirations de la famille au Québec. Mémoire des Foyers Notre-Dame canadiens présenté au Conseil supérieur de la famille du Québec*, 1966, 26 p.

deux autres couples responsables diocésains et de leur aumônier respectif. Chaque diocèse est dirigé par un foyer responsable diocésain (régional) et son propre aumônier. Un certain nombre de sections, regroupant entre 20 et 60 couples, font à leur tour partie du diocèse avec un foyer responsable de section. Ces sections sont elles-mêmes divisées en équipes (qui doivent tenir au moins deux réunions par année en plus des réunions mensuelles de section), avec un foyer responsable par équipe. Pour sa part, l'équipe dirigeante diocésaine (aumônier diocésain, foyer responsable diocésain, foyers responsables de section, aumôniers de section) se réunit chaque mois. Différents comités s'ajoutent aux quatre niveaux de l'organisation (comité de la revue, comité de publicité, etc.).

Cette structure demeure identique jusqu'en 1978 où un changement s'opère simplement dans le vocabulaire utilisé. L'équipe dirigeante (nationale et diocésaine) devient ainsi le conseil d'administration (national et diocésain). On retrouve également, à chaque niveau de la structure, des couples directeurs plutôt que des foyers responsables, auxquels sont confiées des tâches ponctuelles assurant la bonne marche du mouvement. Plusieurs comités sont enfin créés suivant l'émergence de nouveaux besoins. En 1996, l'aumônier-fondateur quitte la direction générale du mouvement et cède la place à un couple de laïcs.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

Des subventions assurent une partie du financement surtout à partir des années 1970. Elles sont décernées par le biais de la COFAQ, de ROVEP (Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire, à travers la Direction générale de l'éducation aux adultes), du Programme de soutien d'éducation populaire autonome (PSEPA) ou obtenues directement du ministère des Affaires sociales.

À la base du financement, toutefois, il y a le bénévolat. Une cotisation annuelle libre, puis obligatoire à partir de 1976, s'ajoute. La participation de la fabrique de la paroisse Notre-Dame n'est pas à négliger (locaux, téléphone, etc.).

Le mouvement prend part à la fondation de plusieurs organismes, notamment dans le domaine familial (en 1963, la Fédération des services sociaux à la famille; en 1965, l'Institut Vanier de la famille et l'Institut de la famille de Montréal; en 1979, la Table provinciale de pastorale familiale; en 1972, l'OFAQ qui devient la COFAQ en 1984; en 1976, le Carrefour québécois des travailleurs de la famille; en 1978, le ROVEP. Signalons au passage que des directeurs de l'OFAQ/COFAQ sont issus du MCF¹³. Le siège social de l'organisme occupera même des locaux du

13. Il s'agit de Claude Ménard et de Maurice Archambault.

CÉCF (Centre éducatif pour les couples et les familles) fondé en 1979 par le MCF. Rappelons que le MCF est aussi membre du RIOPFQ depuis la formation de celui-ci.

Des représentants prennent part à des congrès nationaux ou internationaux ; par exemple, au Congrès canadien de la famille, en 1964, et aux conférences de l'Union internationale des organismes familiaux, à Québec en 1967. Cette année-là, en tant que membre de la Commission Famille des Organisations internationales catholiques, le fondateur de l'organisme participe au congrès mondial de l'Apostolat des laïcs, à Rome. Les liens avec d'autres mouvements ou organismes s'intensifient ainsi jusqu'à la fin des années 1980 (Seréna, Serf [Service éducatif de régulation au foyer], Christian Family Movement, Commission des écoles catholiques de Montréal, SPM, Service d'orientation des foyers, Association des parents catholiques du Québec, etc.).

Ainsi, nous sommes à même de constater que le rôle des FNDC/MCF au sein du mouvement familial est fort important. Mouvement plutôt religieux jusqu'en 1959, il s'est rapidement adapté à la société qui l'entourait pour devenir un mouvement familial prépondérant au Québec jusque vers 1990. À l'heure actuelle, la baisse de l'effectif et de nouvelles valeurs sociales exigent cependant que le mouvement redéfinisse ses objectifs. Les besoins des couples et des familles étant nombreux, il y a fort à parier que le MCF sera encore nécessaire au développement de la société québécoise.

7.4.

OFFICE DE LA FAMILLE DE MONTRÉAL (1980) UN SERVICE ET UN RÉSEAU DE RESSOURCES ET DE SOUTIEN PASTORAL POUR LES FAMILLES CATHOLIQUES FRANCOPHONES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

« Il faut réserver une très grande sollicitude à cette petite communauté. En prendre soin, la former, l'accompagner, lui redonner toutes ses compétences, la confirmer dans sa vocation, sa dignité et sa grandeur. Prendre parti pour la famille, pour toutes les familles, c'est lui assurer sa place de "lieu premier d'humanisation"¹. »

1. L'ÉMERGENCE

À Montréal, l'Office de la famille est créé en 1980 afin de mieux coordonner les différents secteurs de pastorale familiale présents dans le diocèse. Depuis les années 1970, une situation similaire est observée dans plusieurs autres diocèses de la province où l'Église cherche à renforcer sa présence dans le domaine de la famille² : c'est le cas par exemple au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Québec, à Saint-Hyacinthe et à Rimouski, de même qu'à Trois-Rivières, à Sherbrooke et à Joliette.

L'Office de la famille de Montréal est donc un service diocésain, composé de personnes laïques, qui véhicule un point de vue chrétien sur la famille, le couple et l'engagement. Son mandat vise en premier lieu la formation et la réflexion évangéliques des personnes, prêtres, religieux et laïcs, engagées en pastorale. En même temps, il vise le soutien concret des familles par la mise sur pied de services et la mise en commun des

1. *Deviens ce que tu es. La famille : une communauté de personnes*, 1994, p. V.

2. Lire le texte portant sur la Table provinciale de pastorale familiale du Québec.

ressources³. Comme membre de la Table provinciale de pastorale familiale, formée en 1979, l'Office fait partie de regroupements du mouvement familial, le RIOPFQ et l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS-OMF. Pendant quelques années, il est également membre de la COFAQ et, de l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF).

2. LES OBJECTIFS :

un réseau de ressources et de soutien, et une certaine représentation politique

2.1. Un réseau de ressources et de soutien : la formation des personnes engagées en pastorale et des services pour les couples et les familles

En fonction des engagements de l'Office, qui intègrent la formation, la création de services et le regroupement des ressources, on observe que les activités concernant le mariage et le couple occupent une place centrale. En outre, depuis ses débuts, l'Office de la famille s'est attardé à développer trois secteurs de la pastorale familiale : la préparation au mariage, l'animation des couples mariés et des familles et l'aide aux foyers aux prises avec des difficultés. Notons que depuis 1986 un Service de pastorale jeunesse s'occupe des jeunes Montréalais de 12 à 25 ans.

Premier volet des activités de l'Office, le Secteur de la préparation au mariage sert de point de référence pour les divers services de préparation au mariage donnés dans le diocèse. Il encourage certains programmes, en plus de lui-même dispenser un cours. Soulignons que l'ancien SPM de Montréal lancé officiellement en 1944 avait connu une évolution tout à fait singulière, différente des autres services de la province⁴. Comme nous le mentionnions dans le texte traitant de la FNSPM, le SPM de Montréal (devenu FAVIC en 1973) avait remis en question son caractère confessionnel au cours des années 1970, souhaitant laisser les couples libres de choisir parmi une diversité d'orientations possibles. Or, FAVIC disparaît au milieu de la décennie 1970 et il est remplacé par le Service d'animation de préparation au mariage (SAPM) qui s'attache à soutenir la dimension spirituelle (chrétienne) dans la préparation au mariage à une période où la majorité se marie à l'Église⁵. En 1976, ce

3. *Répertoire des ressources pour la famille*, 1997, p. iii.

4. Gérard Valade, *Évolution de la préparation au mariage à Montréal*, travail présenté au Département d'andragogie (sciences de l'éducation), Université de Montréal, 1982, 54 p. et Anne Pelletier, *La contribution, le rôle et la place des femmes au Service de préparation au mariage de Montréal, 1944-1972*, M.A. (histoire), Université de Montréal, 1997, 206 p.

5. Gérard Valade, *op. cit.*, p. 33. Le SAPM est créé peu avant la disparition de FAVIC par un groupe de personnes dissidentes.

dernier devient d'ailleurs le seul organisme reconnu officiellement par le diocèse de Montréal⁶ et, en 1980, il est intégré comme secteur spécifique à l'Office de la famille. Aujourd'hui, le Secteur de la préparation au mariage de l'Office de la famille vise à permettre aux fiancés de mieux définir leur engagement dans le sacrement de mariage tout en approfondissant l'expérience de communication et d'intimité qu'ils vivent déjà. Outre la préparation des fiancés au mariage, il a pour but de former des intervenants et de collaborer avec ceux qui sont déjà actifs en ce domaine.

Le deuxième volet de la pastorale familiale de l'Office, la pastorale conjugale et familiale, concerne plus particulièrement l'épanouissement du couple et de la famille. Au moyen de sessions de spiritualité et de discussions, il cherche à soutenir les couples dans leur sacrement de mariage. Il veille à former des groupes de soutien aux jeunes couples mariés et à aider les parents dans l'éducation et la transmission de la foi aux enfants⁷, ce qui demeure un objectif fondamental de ce service.

Enfin, un troisième secteur d'intervention traite de l'aide aux familles brisées: « Si l'Église n'accepte pas le divorce, cela ne veut pas dire qu'elle n'accepte pas les divorcé-e-s. Les personnes ayant un tel statut restent membres à part entière de la communauté des fidèles⁸. » Dans la foulée de l'exhortation *Familiaris Consortio* publié en 1981, l'Office rappelle qu'il faut « être particulièrement sensible aux zones négligées ou défavorisées du monde familial⁹ ». S'adressant à des personnes séparées ou divorcées, vivant seules ou dans une autre union, des rencontres sont ainsi prévues sur le sens du mariage chrétien, la séparation, le divorce, le remariage civil et la cohabitation. L'ouvrage paru en 1995, *La pastorale des familles brisées. Un accompagnement et une mission chrétienne à proposer aux personnes séparées, divorcées, vivant seules, en cohabitation ou remariées civilement*, présente d'ailleurs une synthèse des nombreuses années d'expérience de l'Office dans ce secteur. On y signale que les soirées de réflexion, les retraites tout comme l'entraide composent ses principaux modes d'intervention¹⁰. À ce propos, on mentionne que des groupes d'entraide formés par l'Office depuis 1985, appelés « Eaux vives », en ont aidé plusieurs à approfondir le phénomène de la rupture conjugale. Ce secteur constitue l'un des plus actifs de l'Office, lequel fournit plusieurs des personnes-ressources, puisque,

6. *Ibid.*, p. 36.

7. *Répertoire des ressources pour la famille*, 1997, p. VI.

8. Claudette Leboeuf, « Hors de l'Église, y a-t-il un salut? », *Les Actes du colloque, La monoparentalité, une question d'actualité*, FAFMQ, 1986, p. 43.

9. *Répertoire des ressources pour la famille*, 1997, p. IV.

10. Office de la famille (diocèse de Montréal), *La pastorale des familles brisées. Un accompagnement et une mission chrétienne à proposer aux personnes séparées, divorcées, vivant seules, en cohabitation ou remariées civilement*, Montréal et Paris, Médiaspaul, 1995, p. 42.

note-t-on, «mine de rien et malgré les positions rébarbariques de l'Église catholique à l'égard du divorce, la réalité sociale des ruptures conjugales a fait son chemin dans les églises montréalaises¹¹».

En raison de l'importance attribuée à l'entraide et à la discussion dans les divers domaines de son intervention, l'Office rejoint à plusieurs égards les valeurs d'autres associations familiales qui visent à développer une plus grande responsabilité chez les familles. Pour l'Office, «Les familles sont en partie elles-mêmes responsables de l'évangélisation qui les concerne¹²». Certains documents, comme les ouvrages de la série *Famille, Deviens ce que tu es* (publiés en 1994-1995), révèlent par conséquent tout l'intérêt accordé à la participation et à l'animation de groupe dans le projet de l'Office, influencé en partie par certaines expériences américaines. Dès 1982, les responsables de l'Office de la Famille recommandaient une approche d'animation, dite approche expérientielle, dans la lignée de ces nouveaux modèles, déjà en vigueur depuis 1976 dans le SAPM¹³. Ce mode d'intervention préconisait, et continue de le faire, le partage des expériences personnelles, l'émotion, plutôt que les conférences et les témoignages d'experts utilisés durant les années antérieures. «Même si on retrouve encore ces façons de faire, il semble que nous soyons engagés dans une ère où les participants sont davantage invités à faire appel à leur propre expérience, au partage et au feedback¹⁴.» Toutefois, autant l'Office cherche à renouveler ses modes d'approche à l'instar d'autres groupes religieux¹⁵, autant elle tient à conserver ses principes de base.

2.2. Un regroupement des ressources

Pour répondre à son double mandat qui allie réflexion religieuse et soutien, l'Office se veut également un lieu de mise en commun de ressources pouvant aider à la fois le couple et la famille. À cet effet, il publie régulièrement un *Répertoire des ressources pour la famille* afin d'accroître la visibilité d'organismes voués au secteur familial et avec lesquels il collabore régulièrement. De plus, il cherche à avoir une vision plus globale des interventions possibles dans le domaine, par le biais notamment de ses comités-familles. Un comité-famille est défini comme un groupe de personnes, prêtres et laïques, qui «pensent famille dans la

11. Claudette Lebœuf, «Ces divorcés qui tiennent l'Église», *La Presse*, 16 juillet 2000, p. A 8.

12. M^{gr} Lebel, texte paru dans *Le partenariat en pastorale familiale, Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale*, 1992, (conférence).

13. Gérard Valade, *op. cit.*, p. 36.

14. Gérard Valade, *op. cit.*, p. 43.

15. Anita Caron et al., *La famille québécoise: institution ou mutation? Analyse de discours et de pratiques de groupes intervenants auprès des couples*, Montréal, Fides, 1985, coll. «Recherches et études sur la famille».

société et en Église¹⁶ »; il a pour but d'évaluer l'impact des services ecclésiastiques et des programmes sociaux sur l'approfondissement des liens familiaux. En 1997, l'Office fait état de cinq comités-familles au sein de son organisation. Par conséquent, si le service aux couples est bien présent, la famille occupe aussi une place importante.

2.3. Une certaine représentation politique, le mouvement familial

Bien que d'abord un organisme de formation et de service, l'Office intervient sur le plan politique, jugeant d'ailleurs fondamentale « l'insertion sociopolitique » des couples et des familles pour mieux mettre en lumière les valeurs chrétiennes¹⁷. Aussi s'intéresse-t-il depuis ses tout premiers débuts à l'implantation d'une politique familiale au Québec. Comme membre de la Table provinciale de la pastorale familiale (qui fait partie du RIOPFQ), il participe à la consultation sur la politique qui a lieu au début des années 1980, sans toutefois y signer un mémoire propre. Aujourd'hui encore, la politique familiale fait partie des préoccupations de l'Office qui souscrit à plusieurs volets des *Nouvelles dispositions de la politique familiale* (1997). Il approuve par exemple certaines mesures visant l'amélioration des « chances données aux enfants », telles que l'accroissement de l'aide aux familles démunies et la prolongation des congés de maternité et de paternité. En revanche, il soulève quelques interrogations concernant les véritables choix laissés aux parents à l'intérieur de ces dispositions : « Les parents, particulièrement les mères, auront-ils le choix de rester à la maison ? Auront-ils le choix de la garderie, de la maternelle ? Il semble que non. Ceci nous fait craindre une uniformisation du modèle d'enfant québécois¹⁸. » Cette préoccupation rejoint celle d'autres organismes familiaux concernant la prise en compte de la diversité des modèles relativement aux services de garde et aux modes de vie.

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISME

L'Office de la famille de Montréal est un service de l'archevêché. Depuis sa formation en 1980, il a rejoint quelques milliers d'individus. Citons en exemple le secteur de la pastorale des familles brisées qui, selon lui, en trois années et demie, a aidé au-delà de 2 000 personnes¹⁹. Ce sont

16. *Répertoire des ressources pour la famille*, 1997, p. A.

17. Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (ROVEP), *Rapport final de recherche sur les organismes volontaires familiaux du Québec*, 1980, p. 45.

18. Gérard Valade, *Écho Famille*, vol. XIV, n° 3, p. 3.

19. Office de la famille (diocèse de Montréal), *La pastorale des familles brisées. Un accompagnement et une mission chrétienne à proposer aux personnes séparées, divorcées, vivant seules, en cohabitation ou remariées civilement*, Montréal et Paris, Médiaspaul, 1995, p. 31.

principalement les populations francophones catholiques qui participent aux activités de l'Office bien que les groupes d'entraide, « Eaux vives » par exemple, s'adressent également aux catholiques anglophones (*Living waters*). L'Office offre aussi une formation aux membres des communautés culturelles pour animer les rencontres qui s'adressent à elles²⁰.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

Par son rôle, l'Office de la famille de Montréal a de nombreux rapports avec les instances gouvernementales ainsi qu'avec les groupes actifs dans le champ de la famille. Il reçoit d'abord quelques subventions du ministère de l'Éducation, plus particulièrement de la DGEA puis du PSEPA, en tant qu'organisme d'éducation populaire. Il entretient également des liens avec les organismes sociaux privés, notamment les associations communautaires et celles du mouvement familial. Rappelons qu'il existe une collaboration quotidienne avec les organismes familiaux, particulièrement avec ceux qui partagent les mêmes engagements religieux. Par exemple, l'Office de la famille est membre du ROVEP, avec le SOF, la FNSPM et la COFAQ. Comme membre de la Table provinciale de pastorale familiale, il est en contact permanent avec des regroupements du mouvement familial, tels que la COFAQ et le RIOPFQ.

Enfin, avec les instances ecclésiastiques, il entretient des rapports privilégiés. À part ses liens avec l'archevêché de Montréal, on remarque la participation de certains membres de l'Office au Conseil pontifical pour la famille²¹ et au Comité du laïcat de l'Assemblée des évêques du Québec²². On observe de plus quelques collaborations avec le Grand Séminaire et l'Institut de formation théologique de Montréal.

L'Office de la famille de Montréal, est d'abord et avant tout un organisme intégré à l'organisation diocésaine. Son engagement à l'égard de la famille comme premier milieu de vie, d'apprentissage et de socialisation, rejoint à bien des égards les aspirations du mouvement familial.

20. *Ibid.*, p. 39.

21. *Écho famille*, vol. XIV, n° 3 (12^e partie).

22. Le Comité du laïcat de l'Assemblée des évêques du Québec, *En route avec les familles de chez nous*, Novalis, Université Saint-Paul, Ottawa, 1994. La Table provinciale de pastorale familiale a contribué à l'élaboration du document.

7.5.

**DE MONTREAL FAMILY CONFERENCE
(1980)
AU DEPARTMENT FOR FAMILY LIFE
(1997)**

**UN RÉSEAU DE RESSOURCES ET DE SERVICES
POUR LES FAMILLES ANGLO-CATHOLIQUES
DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL**

« We view family as an on-going priority which requires our community to constantly refine our perception of the family. We accept the responsibility which is ours to educate families, to support the family and its members and to support families as they build better families¹. »

1. L'ÉMERGENCE

Le Montreal Family Conference, appelé depuis 1997 Department for Family Life, est fondé en 1980 à l'archevêché de Montréal. Il est principalement composé de laïcs et, à l'instar de l'Office de la famille de Montréal chez les francophones, il devient en 1985 un service permanent pour les familles anglo-catholiques du diocèse². Ce renforcement au sein de la structure diocésaine s'inscrit en quelque sorte dans les efforts déployés par l'Église durant la période pour raffermir les services de

-
1. Conseil catholique d'expression anglaise, *A Joint Brief Submitted by: The English-Speaking Catholic Council and the MFC, as a Contribution to the Development of Family policy*, 1985, p. 16-17.
 2. Pat McDougall, « Family Needs Have Changed in Last Decade: Conference », *Montreal Catholic Times*, mai 1995, p. 6, et « Montreal Family Conference », *Pensons famille*, vol. 2, n° 19, janvier 1991, p. 19.

pastorale familiale; mais ce besoin de consolidation répond aussi en bonne partie à un souhait formulé par des laïcs engagés dans ce secteur afin de développer le domaine famille chez les anglophones catholiques³.

Essentiellement, le mandat de MFC, puis de DFFL, vise la coordination des ressources et des services. Si celui-ci n'offre aucun service directement aux personnes, il soutient la réalisation de nouveaux programmes tout en mettant en valeur ceux auxquels il adresse certaines personnes. Le MFC-DFFL est l'un des rares organismes anglo-québécois à participer aux regroupements du mouvement familial. Il fait partie du RIOPFQ et, à titre de membre de la Table provinciale de pastorale familiale, il a été membre de la COFAQ vers les années 1980-1990.

2. LES OBJECTIFS :

La coordination de services et de ressources et une certaine représentation politique

2.1. La coordination de services et de ressources

Le MFC vise tout d'abord à rassembler les ressources disponibles pour aider les couples et les familles; de même, il sert de réseau aux organismes du secteur familial qui partagent des valeurs similaires. Dans cette perspective, il aide à diffuser un répertoire de ressources, *Directory of Services of Greater Montreal (O.L.E.A. Directory)* et il dirige un centre de documentation, le Family Life Resource Centre, pour aider les individus comme les groupes de la communauté anglophone catholique préoccupés par les rapports familiaux.

2.1.1. Le couple

Si, durant toute la période, le MFC s'adresse à la famille, le couple occupe une place bien particulière, comme c'est le cas également à l'Office de la famille de Montréal. En effet, plusieurs services et ressources recommandés par l'organisme concernent davantage les divers moments de la vie de couple. Ils s'adressent, selon le cas, aux fiancés, aux couples en difficulté mais aussi à ceux qui cherchent tout simplement à se consolider.

Parmi la gamme des services offerts, la préparation au mariage constitue durant la période un secteur important d'activités à l'intérieur du MFC. Quelques programmes y sont mis de l'avant, par exemple Rencontres catholiques de fiancés, actif au Québec depuis 1975, qui offre une fin de semaine de réflexion pour les couples désirant se marier selon

3. *Report on the Congress of the Family* [October 15 and 16, 1982, Loyola Campus, Concordia University] et *Report of the Commission of the Family*, 1983.

les principes de l'Église catholique⁴. Plus récemment, le MFC-DFFL met aussi en valeur l'organisme Family Matters dont le volet préparation au mariage vise à améliorer la relation des personnes projetant de se marier⁵.

L'organisme encourage également des regroupements qui interviennent auprès des couples mariés qui désirent renforcer leur union, les groupes National Marriage Encounter (œcuménique) et World Wide Marriage Encounter notamment. En outre, il promeut à l'occasion certains regroupements plus locaux qui offrent des sessions de travail destinées aux couples, tel Loving Relationships, qui en passant n'existe plus aujourd'hui.

Toujours dans la perspective de l'aide aux couples, le MFC travaille pendant un certain temps auprès de nombreuses personnes séparées et divorcées⁶. «L'Église invite à une conversion perpétuelle; elle n'écarte personne, à preuve les nombreux mouvements d'aide aux divorcé-e-s dont elle suscite et approuve l'existence⁷.» En outre, au moment de la création du Montreal Family Conference en 1980, des regroupements d'aide aux catholiques anglophones, séparés et divorcés, ont déjà pignon sur rue à Montréal et le mouvement possède des ramifications dans tout le continent nord-américain⁸. Toutefois, autant ici qu'ailleurs, ce mouvement ne vise pas à renouveler les positions de l'Église, mais bien à réconcilier avec celle-ci les personnes séparées et divorcées: «[...] encourages the reconciliation of separated, divorced and remarried Catholics with the Eucharistic life of their Church⁹». Il est à noter que le soutien aux personnes séparées et divorcées au sein du MFC a progressé principalement sous le leadership de laïcs qui observent un certain retard de la part de l'Église en la matière: «Priests are not always aware of or are not willing to help troubled marriages. In fact, many clergy have a negative reaction to a marriage breakdown. There is a need to recognize more clearly when a marriage is coming

4. Dépliant récent *Engaged Encounter*, «The couples who attend are all preparing for marriage with the guidelines of the Roman Catholic Church and so the week-end deals with marriage as a sacrament».

5. Dépliant *Family Matters, The Marriage Workshop. A Communication Program for Engaged Couples*.

6. Le groupe Separated and Divorced Catholics of Montreal est coordonné jusqu'en 1985 par MFC.

7. Claudette Lebœuf, «Hors de l'Église, y a-t-il un salut?», *Les Actes du colloque, La monoparentalité, une question d'actualité*, FAFMQ, 1986, p. 43.

8. Un premier groupe avait ainsi été initié à Montréal en 1972 par un membre de la North American Conference of Separated and Divorced Catholics. Cette première association avait en outre donné naissance à d'autres situées pour la plupart dans la partie ouest de l'île de Montréal et, dès 1976, une association canadienne, était fondée à Toronto (Canadian Association of Separated and Divorced Catholics).

9. Document CASDC, sans date, feuillet de promotion.

to an end¹⁰. » Pour remédier à cet état de choses, ces derniers ont à quelques reprises formulé le souhait que, dans l'ensemble des services offerts, une plus grande place soit réservée à des professionnels compétents en matière d'aide individuelle (*counselling*). Autour de 1985, le Montreal Family Conference abandonne par ailleurs ce secteur d'activité, l'aide aux personnes séparées et divorcés requérant à son avis moins d'attention¹¹.

En ce domaine, le MFC s'est de plus intéressé au processus entourant la nullité du mariage, établie dans certains cas. Modalité importante pour les personnes séparées et divorcées désirant demeurer membres de l'Église puisque le divorce n'y est pas reconnu. Un document souligne que le diocèse de Montréal a innové en la matière en instituant un lieu d'information particulièrement accessible et dirigé par un laïc ayant reçu une formation spéciale sur cette question¹².

2.1.2. La famille

Si le couple continue de préoccuper l'organisme, un article paru en 1995 souligne toutefois que le MFC subit quelques transformations au fil des ans : son action, centrée au début sur le couple, se concentre davantage, avec le milieu de la décennie 1990, sur les compétences parentales : « *The focus has shifted a little bit-to a greater need in the parenting area*¹³. » Ainsi au cours des dernières années, le MFC va surtout encourager un organisme à plusieurs volets comme Family Matters qui met l'accent sur l'éducation à la vie familiale (*family life education*). Éducation à la vie familiale prise au sens large, car un bon nombre des activités qu'il propose, excluant la préparation au mariage cependant, tend à s'adresser à tous les individus, autant aux célibataires et aux retraités qu'aux couples et aux parents. Signalons que, dans la démarche de Family Matters la primauté est accordée à la famille : un dépliant souligne, à cet égard, que les rapports familiaux, que ce soit « *the families that raise us [...] the families we create by life choices and commitments*¹⁴ » demeurent fondamentaux dans

10. *Report on the Congress of the Family*, October 15 and 16, 1982, Loyola Campus, Concordia University, 1982, p. 26.

11. Pat McDougall, *loc. cit.*, mai 1995, p. 6.

12. « [...] *an advocacy for the declaration of annulments outside of the Tribunal Offices and accessible out in the community staffed by a lay person* », Fiches manuscrites, n° 9.

13. Pat McDougall, *loc. cit.*, p. 6. Notamment, il se préoccupe entre autres aussi davantage de la place des personnes âgées « *family, marriage, parenting, family planning, divorce, addiction, violence, grief, aging* » dépliant *Department for Family Life*.

14. Dépliant *Family Matters Working Together to Make a Difference*, citant les paroles de Dr Dennis T. Jaffe : « *Healing from Within* ».

le développement des individus. Une conception similaire des rapports famille-individu sous-tend d'ailleurs les liens étroits que le MFC entretient avec Montreal Catholic Counselling and Mediation Centre inc., où des professionnels (psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs) traitent de tout problème touchant non seulement les familles mais aussi les individus¹⁵.

De façon générale, l'approche du MFC privilégie l'éducation (conférences, ateliers), l'entraide et l'aide individuelle (*counselling*). Le professionnalisme des interventions est particulièrement mis en valeur, à partir des débuts de l'organisme jusqu'au secteur plus récent de l'éducation à la vie familiale (*family life education*) présentée incidemment comme une profession à part entière: «*Family Life Education is an interdisciplinary profession dealing with issues of human relationships and personal development*¹⁶.»

2.2. Une certaine représentation politique : la politique familiale et le mouvement familial

«[...] *a voice for families in government, Church and community*¹⁷.»

Bien qu'il se présente tout d'abord comme un réseau de ressources et de soutien pastoral, le MFC exerce aussi durant un certain nombre d'années un rôle de représentation auprès des instances publiques. Déjà en 1982, un premier congrès de la famille¹⁸ qui regroupait d'abord quelques dizaines de professionnels, avait exprimé les principes sur lesquels devait se fonder l'action du MFC en matière familiale. Ce premier congrès avait connu quelques suites, le MFC ayant tenu compte des recommandations formulées. Plusieurs conceptions partagées par les participants offraient une certaine similitude avec l'ensemble des regroupements du mouvement familial, par exemple la primauté accordée à la famille et à la communauté comme soutien à la famille, la nécessité de renforcer la compétence parentale et l'obligation pour les institutions de soutenir les familles¹⁹. D'ailleurs, au moment de la consultation publique de 1984-1985 concernant une éventuelle politique familiale, le MFC présente son propre mémoire et participe à la table de consultation mise sur pied par le gouvernement du Québec.

15. Dépliant.

16. Dépliant *Family Matters Working Together to Make a Difference*.

17. Pat McDougall, *loc. cit.*, p. 6.

18. *Report on the Congress of the Family*, October 15 and 16, 1982, Loyola Campus, Concordia University.

19. *Ibid.*, la conférence d'ouverture donnée par Leticia Cox (*counselling*) «The Family: Yesterday, Today and Tomorrow», p. 46.

« *We cannot accept all forms of family equally. [...] Instead we feel it should attempt to analyze the basis of each apparent option and what happens when families move from the more traditional to a more contemporary perception of family*²⁰. »

Le mémoire présenté en 1985 par le MFC lors de cette consultation révèle une conception du lien familial analogue à celle des groupes religieux présents dans le débat, entre autres la Table provinciale de pastorale familiale. De l'avis du MFC, il est essentiel de n'épargner aucun effort afin de favoriser la stabilité familiale et le couple. Le mariage, qui, selon le MFC, témoigne d'un engagement plus grand de la part du couple, demeure l'institution qui, pour lui, a le plus de chance d'assurer une telle stabilité. Il est en quelque sorte de la responsabilité de l'État de le reconnaître. Ce parti pris pour un modèle familial n'empêche cependant pas le MFC de soutenir la création de services s'adressant à tous les types de famille. Concernant la structure d'application d'une politique familiale, l'organisme favorise, à l'instar d'autres groupes, la formation d'un Conseil consultatif de la famille : « *We recommend that such a Council of the Family be similar to the Council on the Status of Women and that it be founded on an inter-ministerial basis*²¹ ».

Par ailleurs, ce rôle d'intervention sur la scène politique semble s'estomper progressivement et, depuis 1997, le mandat du DFFL ne comprend plus la représentation auprès du gouvernement²². Cette activité de lobby sur la question familiale est désormais assurée par le Conseil catholique d'expression anglaise, l'une des instances de l'archevêché de Montréal qui souhaite faire valoir les intérêts de la population anglo-catholique du diocèse sur divers sujets.

3. LA STRUCTURE

Trois organismes du diocèse de Montréal ont présidé à la fondation du MFC en 1980, les Services communautaires catholiques (Catholic Community Services) qui offrent depuis 1932 des services aux gens dans le besoin ; le English Speaking Catholic Council, chargé de l'ensemble des besoins de la communauté anglo-catholique montréalaise et l'Office for English Language Affairs, qui a pour tâche de coordonner l'ensemble des programmes et activités de pastorale²³. Le Department for Family Life constitue l'un des comités de l'*Office for English Language Affairs* (appelé

20. Conseil catholique d'expression anglaise, *A Joint Brief Submitted by: The English-Speaking Catholic Council and the Montreal Family Conference as a Contribution to the Development of Family Policy*, Montréal, 1985, p. 6.

21. *Ibid.*, p. 16.

22. Voir dépliant récent, 1997-1998.

23. *Report of the Commission of the Family*, 1983, p. 7.

depuis 1998 Office for Pastoral English Services). Le MFC-DFFL est muni d'un conseil d'administration composé de représentants de divers organismes tels que Family Matters, Engaged Encounter, Centre for Reproductive Loss²⁴, etc.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

Le MFC-DFFL a des liens avec plusieurs intervenants de la communauté. Outre les divers services qu'il soutient depuis des années, il collabore au développement des programmes d'éducation familiale dans les écoles anglophones catholiques, surtout celles du secondaire²⁵. Parmi les organismes et mouvements, mentionnons un appui à l'association Parole aux parents regroupant des parents ayant des enfants handicapés²⁶ ainsi qu'une participation, au tournant des années 1990, à L'Alliance pour la justice fiscale. Cette participation s'inscrit d'ailleurs dans une continuité, car, avec la Table provinciale de pastorale familiale, le MFC notait déjà, en 1985, que la fiscalité désavantageait les familles où les liens familiaux étaient officiellement reconnus par rapport à celles où ils ne l'étaient pas²⁷.

Bien que cet organisme se voue exclusivement à la communauté anglo-catholique du diocèse, il est lié à l'ensemble du mouvement familial québécois et canadien. Rappelons qu'il est membre du RIOPFQ, comme le sont d'ailleurs les Services communautaires catholiques, de la Table provinciale de pastorale familiale et de la COFAQ (vers les années 1980-1990). Il participe de plus au Conseil de la famille, à l'Institut Vanier, ainsi qu'à Family Life Educators of Quebec Association. Ainsi, ses efforts de soutien à la famille demeurent constants depuis sa création en 1980.

24. The Centre for Reproductive Loss (Centre des pertes reproductives) est fondé en 1992. « Il fut créé pour répondre à la détresse émotive, psychologique et spirituelle des individus et des familles affligés par des pertes telles que la fausse-couche, l'enfant mort-né, l'avortement, l'adoption, l'infertilité et la stérilité. » Dépliant de l'organisme, s.d.

25. Pat McDougall, *loc. cit.*, p. 6.

26. RIOPFQ, « Coup d'œil sur nos membres. Parole aux parents », *Pensons famille*, vol. 3, n° 25, mai 1992, p. 17.

27. *Mémoire de la Table provinciale de pastorale familiale présenté au Comité de la Consultation gouvernementale sur le Livre vert: « Pour les familles québécoises »*, 1985, p. 12.

7.6.

DE LA TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES PROVINCIAUX DE PROMOTION (1982) À LA CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (1995)

«[...] en acceptant de s'occuper elles-mêmes d'un des leurs, elles (les familles) font profiter au trésor québécois des économies d'échelle substantielles. Cette reconnaissance sociale et économique doit passer d'abord de façon tangible, par des mesures de soutien aux rôles parentaux et par des programmes de répit et de gardiennage assurés à ces familles¹.»

Fondée en 1985, la COPHAN est le premier regroupement québécois de cette importance à représenter les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs familles. Si la COPHAN n'est pas comme telle une association familiale, elle est identifiée, à l'intérieur de diverses structures, comme un « organisme intéressé à la famille », car ses demandes tout comme ses activités s'inscrivent dans un cadre familial². À cause de cette tendance, cette confédération est proche des groupes familiaux, de qui elle reçoit périodiquement des appuis. Ayant présenté un mémoire lors du deuxième plan de la politique familiale, la COPHAN est membre de la Table sectorielle du mouvement familial créée en 1994 par le gouvernement du Québec dans le cadre de cette politique. Actuellement, elle

1. *Position de la COPHAN. Deuxième plan en politique familiale. Secrétariat à la Famille, 1992, p. 12.*

2. Gouvernement du Québec, *Rapport de la Table sectorielle du mouvement familial. Élaboration du troisième plan d'action en matière de politique familiale déposé au comité de coordination, 1994.* En outre, sur les 32 associations présentes dans le milieu au cours des années 1982-1983 (et répondantes), 13 sont des associations de parents, *Fonctionnement des associations provinciales de personnes handicapées, n.d., p. 17.*

siège au Forum des partenaires sur la politique familiale qui remplace la Table sectorielle ainsi qu'au Comité provincial sur l'intégration des enfants handicapés en service de garde.

1. L'ÉMERGENCE

Le mouvement des personnes ayant des limitations fonctionnelles est relativement jeune au Canada. En effet, entre les années 1930 et 1977, à peine une vingtaine d'associations provinciales sont formées³ et seules quelques-unes font preuve d'une certaine longévité, par exemple l'Association du Québec pour l'intégration sociale (créée en 1951). Après une longue période d'isolement et de mise à l'écart à l'intérieur d'institutions par ailleurs remises en question au tournant des années 1960, les personnes ayant diverses limitations vont commencer à se regrouper à partir surtout du milieu des années 1970: ainsi, un mouvement plus systématique de défense des droits et d'intégration sociale se développe peu à peu.

Durant cette période de changements au sein des institutions publiques, l'organisation du milieu se structure progressivement en réponse aux différentes enquêtes gouvernementales, activités et législations qui se déploient à l'échelle nationale et internationale. Au Québec par exemple, la promulgation en 1978 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, créant l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), constitue, selon la COPHAN, une réponse aux demandes des quelques associations existantes. Perçue comme un pas en avant, celle-ci favorise d'ailleurs la multiplication des organismes ainsi qu'un début d'activités de concertation. En outre, pas moins de 14 associations provinciales seront mises sur pied entre les années 1977 et 1981⁴.

Sur le plan international, certains événements, tels que l'Année internationale (1981) ainsi que la Décennie des personnes handicapées (1982), ont aussi une grande portée. Il en va de même pour la proposition de l'ONU de 1983 en faveur d'un Programme mondial d'action où il est mentionné qu'il « ne faut ménager aucun effort pour encourager la création d'organisations de personnes handicapées aux niveaux local, national, régional et international⁵ ».

« Pensez au fait que nous nous sommes donnés des moyens de vraiment agir ensemble: depuis la Table de concertation, il y a cinq ans, jusqu'à la COPHAN, telle que nous la connaissons aujourd'hui⁶. »

3. *Fonctionnement des associations provinciales de personnes handicapées*, n.d., p. 6.

4. *Ibid.*

5. *La promotion des droits des personnes handicapées. Mise au point sur la contribution d'organismes de promotion*, 1988, p. 6.

6. *Vers l'an 2000: La vie associative, toujours une solution*, 1987, p. 5.

C'est donc à la suite de ces événements ainsi qu'à travers une série de conférences et de consultations que l'idée d'un regroupement plus définitif émerge peu à peu. Une première Table de concertation des organismes de promotion est créée en 1982. Toutefois, un tel mode associatif ne reçoit pas l'assentiment de tous. En effet, selon un document portant sur *Le fonctionnement des associations provinciales*, si plusieurs groupes soutiennent la nécessité d'un regroupement provincial (18 sur 33 interrogés)⁷, tous ne s'entendent pas sur la forme que doit prendre cet éventuel regroupement. Les uns souhaitent le maintien d'une table de concertation, d'autres, une organisation plus structurée. Malgré ces divergences, la COPHAN, qui se limite dans un premier temps aux seules associations provinciales, est fondée en 1985. À coup sûr, elle naît d'une convergence d'intérêts, ceux d'associations qui désirent avoir plus de poids sur le plan politique et ceux du gouvernement qui ne demande pas mieux que « d'avoir un porte-parole, "un guichet unique" lui permettant d'accéder au milieu des associations de personnes handicapées⁸ »

2. LES OBJECTIFS : les services et la représentation politique

Au cours des premières années de son existence, la COPHAN éprouve certaines difficultés à définir sa mission : « Il semble plutôt y avoir autant de perceptions et d'attentes à l'endroit de la COPHAN qu'il y a d'organismes-membres⁹. » Doit-on favoriser les organismes de services ou ceux consacrés à la défense des droits des personnes handicapées ? Doit-on regrouper également à l'intérieur de la COPHAN les nombreux organismes régionaux ? Telles sont quelques-unes des questions que se pose l'association à ses débuts, comme d'ailleurs le reste du mouvement familial.

2.1. Les services

Avant même l'existence de la Confédération, les premières associations avaient tendance à favoriser les services aux membres, l'entraide et les loisirs. Or, avec la création en 1979 de l'OPHQ, un changement est observé, si bien qu'à la fin des années 1970, les associations estiment que les services directs destinés à leurs membres occupent en moyenne un peu moins de 30 % de leur temps¹⁰.

7. *Fonctionnement des associations provinciales de personnes handicapées*, n.d., p. 55.

8. *Projet de restructuration. Document de réflexion préparé par le groupe-conseil D.O.M.E.*, 1993, p. 11.

9. Pierre Majeau, *Commentaires du directeur général sur le fonctionnement actuel de la COPHAN et les enjeux futurs de son développement*, 1988, p. 3.

10. *Rapport : Définissons nos rôles de promotion*, 1990, p. 9.

2.2. La représentation politique

Sans délaisser totalement les services, les organismes vont se consacrer davantage à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Pourquoi ? D'une part, une prise en charge accrue par l'État des services offerts par les associations viendrait en partie expliquer ce phénomène : d'autre part, le fait que l'OPHQ fait de la promotion et de la défense de droits un critère important de son financement n'est pas sans entraîner certains changements¹¹. L'OPHQ étant le principal organisme subventionnaire des associations, ce nouveau rôle exercé par la Confédération s'intensifiera donc. Ainsi, peut-on lire dans les statuts votés en 1994, la COPHAN regroupe toute association provinciale ou régionale qui, dans une structure démocratique et représentative « fait la promotion et la défense des droits des personnes handicapées pour une partie importante de ses activités¹² ».

À cet égard, la Confédération soutient tout au long de son existence un certain nombre de revendications politiques où l'intégration à l'école et au travail ainsi que le soutien à domicile (habitation, soutien aux familles) et la sécurité du revenu occupent une place centrale. Dans les divers domaines de son intervention, la COPHAN vise l'inclusion, c'est-à-dire l'intégration et l'égalité sociales. Plusieurs notent que des pas en ce sens ont été accomplis, surtout avec l'adoption en 1985 d'une Politique d'ensemble sur l'intégration sociale des personnes handicapées (gouvernement du Québec). Par ailleurs, si certains principes semblent bien acceptés, l'application des solutions semble, dans bien des cas, poser problème.

L'intégration scolaire

Thème dès le départ privilégié par l'organisme, plusieurs mémoires sont présentés sur ce sujet à partir de la réforme de l'éducation proposée en 1988 (Loi sur l'instruction publique). Si, en 1995, on estime que moins de 10 % des adolescents ayant une déficience intellectuelle ont accès à une classe ordinaire¹³, certains gains sont néanmoins acquis durant la période. Par exemple, la loi de 1988 consacre le principe du droit à l'intégration à la classe ordinaire dans l'école du quartier et oblige notamment le directeur de l'école à élaborer un Plan d'intervention individualisé

11. *À la veille de l'an 2000. L'égalité des chances : bilan d'une décennie et perspectives d'avenir*. Rapport de la Commission consultative sur la situation des personnes handicapées au Québec, 1991, Chapitre 8, « Le mouvement associatif », p. 110.

12. *Statuts et règlements de la COPHAN (adoptés en 1994 dans le cadre de sa restructuration et amendés aux assemblées générales annuelles de 1995 et 1996)*, 1996, p.s.p., chapitre 2 « Les membres ».

13. *Rapport annuel d'activités de la COPHAN, année financière 1995-1996*, p. 4.

pour chacun des enfants handicapés. Suggestion qui va dans le sens des demandes de la COPHAN qui réclame «le droit au plan d'intervention en services éducatifs pour les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et le droit des parents à y participer, non seulement d'être consultés¹⁴». Par contre, la décentralisation prônée dans les années 1990 et le nouveau rôle dévolu aux conseils d'établissement des écoles ne sont pas sans inquiéter la COPHAN quant à la place réservée aux personnes ayant des limitations à l'intérieur de ces structures inédites¹⁵. De plus, la Confédération continue de dénoncer certains éléments de la loi scolaire qui remettent le fardeau de la preuve à l'enfant en difficulté.

Parallèlement à la question de la fréquentation scolaire, les services de garde en milieu scolaire présents dans un grand nombre d'écoles primaires sont également étudiés, car on considère qu'ils peuvent être un excellent moyen pour faciliter l'insertion sociale des enfants atteints de déficiences. Pour favoriser cette insertion, un projet est en cours depuis 1995 avec l'Association des services de garde en milieu scolaire (ASGEMSQ) dans le cadre du programme fédéral PACE destiné à l'enfance en difficulté. Des ouvrages tels que *Ses aptitudes, mes aptitudes* ou encore *M'approvoiser* sont rédigés dans le but d'aider les éducateurs à mieux connaître un enfant ayant des limitations.

L'intégration au travail

«[...] en 1998, 62 % des adultes ayant des incapacités connaissent un revenu annuel inférieur à 15 000 \$¹⁶».

Constat navrant mais où des petites victoires sont pourtant obtenues avec le temps. Actuellement, la COPHAN, qui refuse le principe des quotas d'embauche et préfère l'intégration en milieu de travail ordinaire, souhaite que le gouvernement du Québec adopte une réglementation pour obliger tout employeur de 15 employés et plus à embaucher des personnes ayant des limitations fonctionnelles de manière à ce que, d'ici cinq ans, le taux d'activité professionnelle de ces personnes rattrape celui des personnes

14. *Mémoire de la COPHAN sur le projet de loi 107: Loi sur l'Instruction publique*, présenté à la Commission de l'éducation, 1988, p. 33.

15. *Réforme de l'éducation, Garantir l'actualisation de la mission éducative dans le respect de l'égalité des chances et de l'équité pour tous les élèves*, Mémoire présenté dans le cadre des travaux de la Commission de l'éducation sur l'avant-projet de loi modifiant la *Loi sur l'Instruction publique*, 1997.

16. *Le projet de réforme de la sécurité du revenu et les personnes vivant des situations de handicap; de la protection à l'exercice des droits*, Mémoire de l'AQRIPH et de la COPHAN concernant le projet de loi sur le Soutien du revenu et favorisant l'Emploi et la Solidarité sociale présenté à la Commission des affaires sociales, 1998, p. 5.

non handicapées¹⁷. En outre, elle réclame l'inclusion des personnes ayant des limitations dans les programmes concernant l'égalité en emploi dans les organismes publics¹⁸.

Dans la même perspective, les différentes réformes touchant la sécurité du revenu suscitent plusieurs critiques. Dans un mémoire produit en 1998, la COPHAN soutient que les politiques de sécurité du revenu cherchent surtout à accroître l'employabilité des personnes bénéficiaires de l'aide sociale sans toutefois proposer de mesures concrètes. Par-dessus tout, avec la prise en compte depuis 1988 des notions d'aptés et d'inaptés au travail, l'association craint de voir les personnes ayant des limitations confinées de façon permanente, malgré la protection sociale dont elles bénéficient, à un statut d'inaptés au travail.

Le soutien à domicile et la politique familiale

Dans ce domaine également, la COPHAN observe quelques résultats. De nouvelles normes inscrites dans le Code du bâtiment du Québec en 1976 permettent de mieux adapter les édifices publics. De même en 1988, le gouvernement québécois adopte, au sujet de l'habitation, le principe de la compensation des coûts dus aux limitations fonctionnelles. « Il s'agit d'un principe de gratuité (tous les coûts réels) et d'universalité (sans égard à la situation économique de la personne)¹⁹. » Par ailleurs, les longs délais d'attente semblent en décourager plus d'un.

Relevant aussi des conditions de soutien à domicile, les questions familiales se situent au cœur des revendications du regroupement. La COPHAN revendique la participation des parents et plusieurs demandes de soutien aux familles sont acheminées aux instances publiques. Lors de la mise en place du deuxième plan d'action de la politique familiale (1992), la Confédération soutient que « les appareils gouvernementaux ont beaucoup de chemin à faire pour arrêter une politique familiale qui tienne compte des familles dans lesquelles vivent une ou des personnes handicapées²⁰ », soit le parent ou soit l'enfant. À cet effet, la COPHAN souhaite des améliorations dans les domaines du loisir et du tourisme ainsi qu'un meilleur soutien de la part des services de santé. Elle réclame

17. *Assemblée générale annuelle 13 juin 1998*, p. 13.

18. La COPHAN s'apprête à déposer en l'an 2000 un mémoire au sujet du projet de loi 143, Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne (information fournie par l'organisme).

19. COPHAN et AQRIPH, *Projet de mémoire. Document de consultation pour la révision du programme d'adaptation de domicile (PAD)*, 1998, p. 2.

20. *Position de la COPHAN. Deuxième plan en politique familiale. Secrétariat à la Famille*, 1992, p. 3.

également une meilleure articulation des plans d'intervention au sein des écoles ainsi que la mise sur pied de services de gardiennage, de répit et de dépannage. Dans tous ces domaines, la COPHAN marque de sa présence la scène publique. Elle participe à plusieurs commissions parlementaires et, tous les ans, elle prend part à l'organisation de la Semaine nationale (ou québécoise) pour l'intégration des personnes handicapées, à l'instar des autres provinces canadiennes. Elle intervient aussi lors de campagnes électorales. En 1985, on signale d'ailleurs que « c'est la première fois au Québec qu'une concertation de 32 organismes de personnes handicapées s'implique dans une campagne électorale²¹ ». En revanche, au début des années 1990, certains organismes membres reprochent à la Confédération un certain retrait de la scène publique et déplorent une pratique trop prononcée de l'approche « lobbying » favorisée dès la création de l'OPHQ²².

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISME

En 1985, la COPHAN comprend 34 associations provinciales, représentant quelque 486 000 personnes ayant une limitation fonctionnelle, leurs parents ainsi que les bénévoles concernés²³. Aux côtés des associations provinciales se développent également, à partir des années 1980, un certain nombre de regroupements régionaux qui occupent une place de plus en plus importante. Pour éviter une trop grande division au sein du mouvement, les militants de la COPHAN finissent par adopter en 1994 de nouveaux statuts afin de mieux intégrer les deux types de structures. La COPHAN, qui s'appelait au départ la **Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées du Québec** devient la **Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec**. Toutefois, les regroupements régionaux des organismes de promotion du milieu préféreront former une nouvelle entité : l'**Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)**. Au moment de sa fondation en 1990, elle comprend 19 regroupements régionaux représentant plus de 20 000 personnes²⁴. Pour sa part, la COPHAN continue de regrouper dans les faits exclusivement des organismes provinciaux et elle collabore avec l'AQRIPH sur de nombreux dossiers.

21. *Verbatim de la rencontre publique du 24 novembre 1985 entre le Parti libéral du Québec et la COPHAN*, 1986, p. 6.

22. *À la veille de l'an 2000. L'égalité des chances : bilan d'une décennie et perspectives d'avenir*. Rapport de la Commission consultative sur la situation des personnes handicapées au Québec, 1991, chapitre 8, « Le mouvement associatif », p. 113.

23. *Communiqué de la COPHAN*, mars 1985.

24. COPHAN et AQRIPH, *Projet de mémoire. Document de consultation pour la révision du programme d'adaptation de domicile (PAD)*, 1998, p. 2.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

De façon générale, la COPHAN collabore avec divers organismes gouvernementaux et communautaires. Entre autres, elle participe à des regroupements provinciaux, pancanadiens et internationaux, tels que la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, le Comité aviseur du SACA, la Ligue des droits et libertés du Québec, le Conseil des Canadiens avec déficiences et le Réseau international sur le processus de production du handicap. Les sources de financement de la COPHAN proviennent surtout du gouvernement provincial, mais aussi du gouvernement fédéral, notamment de l'OPHQ²⁵, du Soutien aux organismes communautaires (SOC) et du Conseil des Canadiens avec déficiences²⁶. À l'instar de l'ensemble du mouvement communautaire, la question du financement de l'organisme est au cœur de nombreux débats et, avec les années 1990, elle craint que le processus de régionalisation en cours dans le réseau des affaires sociales n'accroisse la disparité des services selon les régions.

La COPHAN a également participé à plusieurs actions de rapprochement et de concertation avec les centrales syndicales et le Conseil du patronat sur l'embauche et l'emploi. Dans un contexte plus militant, elle a collaboré à la Coalition nationale sur l'aide sociale contre le caractère discriminatoire de la loi concernant l'obligation de parcours des jeunes de 18 à 24 ans. Plus récemment, elle s'est jointe au mouvement Solidarité populaire Québec, une coalition en faveur du maintien des services sociaux.

Selon le mémoire concernant la santé et les services sociaux présenté en 1992²⁷, la COPHAN est le porte-parole, au Québec, au Canada et dans le réseau de la francophonie, des Québécois ayant des limitations fonctionnelles (entre 500 000 et 800 000 personnes). Aujourd'hui comme hier, l'inclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles à la communauté, la défense de leurs droits ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie et celles de leurs familles sont des priorités de la COPHAN qui, de ce fait, demeure rattachée aux regroupements du mouvement familial. L'organisme comprend, en 1998, une quarantaine d'associations provinciales²⁸.

25. *Rapport financier annuel au 31 mars, 1988*, p. 6, et *Assemblée générale annuelle 13 juin 1998*, le Rapport du trésorier, p. 9.

26. Information donnée par l'organisme.

27. *Mémoire sur la consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le financement du système de santé et des services sociaux présenté par la COPHAN à la Commission des affaires sociales*, 1992, p. 2.

28. COPHAN et AQRIPH, *Projet de mémoire. Document de consultation pour la révision du programme d'adaptation de domicile (PAD)*, 1998, p. 2.

7.7.

ASSOCIATION DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE DU QUÉBEC (1985)

« La famille demeure la pierre angulaire de la société. Elle est toujours la première responsable du projet éducatif de l'enfant. Toutefois, les nouvelles réalités sociales [...] exigent des solutions concrètes afin d'assurer à la famille le soutien dont elle a besoin pour bien remplir son rôle. Ces solutions reposent, entre autres, sur l'accès à des services qui offrent une complémentarité des soins et de l'éducation des enfants en dehors des heures de classe. C'est précisément le rôle des services de garde en milieu scolaire¹. »

L'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec est fondée en 1985, réunissant 125 services de garde situés dans différentes régions du Québec. Bien qu'elle soit reliée en tout premier lieu au milieu de l'éducation, cette association participe à certaines activités du mouvement familial, surtout durant les années 1990. Elle partage un certain nombre de valeurs avec les organismes familiaux pour qui l'accès à divers services de garde à l'enfance s'inscrit dans une politique familiale globale. L'ASGEMSQ fait partie de la COFAQ et du RIOPFQ.

1. L'ÉMERGENCE

La question des services de garde émerge véritablement au Canada vers la fin des années 1960², plus précisément vers 1967, à la faveur de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, la Commission Bird. Un grand nombre d'associations, féminines surtout,

-
1. *Entre l'école et la maison, Mémoire de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation*, 1995, p. 3.
 2. Ghislaine Desjardins (pour l'Office des services de garde à l'enfance), *Faire garder ses enfants au Québec... une histoire toujours en marche*, 2^e éd. revue et augmentée, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 108 p.

s'y font alors entendre et plusieurs réclament la création d'un réseau de garderies publiques, quasi inexistantes depuis la Seconde Guerre mondiale. Le rapport de la Commission paru en 1970 recommande plusieurs types de services de garde dont des centres pour recevoir les écoliers pendant les heures de travail des parents³. Durant la décennie 1970, la question des services de garde est vivement débattue à travers les diverses propositions gouvernementales de même que dans le cadre de luttes menées dans divers milieux, associations féminines et féministes, organismes communautaires, milieu scolaire. Quelques groupes familiaux vont par ailleurs s'y montrer actifs. Par exemple, la Fédération des unions de familles organise dès la décennie 1960 un service de gardiennage et de dîners surveillés à l'école et propose dans son *Mémoire à la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être* (1967) la création d'un Service provincial de garderies et de gardiennes à domicile⁴. Le Regroupement provisoire (future OFAQ), aborde également la question au tournant des années 1970; les garderies y sont perçues comme étant nécessaires mais uniquement pour certaines catégories de la population, des membres du Regroupement privilégiant à ce moment des mesures comme le salaire de la mère au foyer⁵. La position des groupes familiaux va cependant se préciser avec les années pour favoriser une diversité des modes de garde et la participation des parents à la gestion des services.

Les services de garde en milieu scolaire

Durant la période sous étude, le sujet des garderies est à l'ordre du jour au Canada⁶; au Québec, c'est le gouvernement libéral de Robert Bourassa qui, par l'instauration du plan Bacon en 1974, introduit les premières mesures significatives en ce domaine. Pour sa part, le Parti québécois, inquiet du faible taux de natalité au Québec, promet en 1976 la mise sur pied d'un réseau de services de garde gratuit et accessible, en même temps qu'une politique familiale. Élu, il promulgue en 1979 la Loi sur les services de garde à l'enfance. Cette loi stipule que le financement des services de garde sera assumé par l'État mais aussi par les parents; elle

3. *Ibid.*, p. 32-33.

4. Fédération des unions de familles, *Mémoire à la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être*, 1967, p. 7.

5. Consulter à ce sujet le chapitre du présent ouvrage rédigé par Denise Lemieux. Aussi Denise Laporte-Dubuc, *Rapport final de l'étape inventaire-animation*, CBEQ, 1970 et Denise Laporte-Dubuc, *Regroupement de familles. Utopie ou réalité? Compte rendu de l'inventaire des organismes familiaux de la province de Québec*, CBEQ, 1969.

6. Par exemple, le gouvernement fédéral (en partage avec les provinces) offre depuis 1966 dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada une aide financière pour les services de garde aux personnes dans le besoin, Conseil de la famille, *Les services de garde au Québec: un équilibre précaire*, 1994, p. 3.

indique que l'accessibilité, la diversification⁷, le libre choix des parents de même que leur participation à l'organisation des services devront être assurés⁸. Pour concrétiser la politique, un Office des services de garde à l'enfance est créé en 1980.

Le service de garde en milieu scolaire, défini comme «un service de garde fourni par une commission scolaire aux enfants à qui sont dispensés dans ces écoles les cours et services éducatifs du niveau de la maternelle et du primaire⁹», est placé sous l'autorité des commissions scolaires. Par conséquent, c'est surtout le ministère de l'Éducation (MEQ) qui verse les subventions en ce domaine. Ainsi, à l'intérieur du cadre général établi par la loi de 1979 et par le MEQ, chaque commission scolaire peut, mais sans y être forcée, élaborer sa propre politique quant aux services de garde¹⁰. Cette non-obligation pour les commissions scolaires sera d'ailleurs maintenue pendant près de vingt ans. Les services de garde en milieu scolaire sont la plupart du temps offerts 200 jours par an suivant le calendrier scolaire¹¹. Jusqu'au moment de la réforme de l'éducation en 1997, ils reçoivent les enfants âgés de 5 à 12 ans¹².

-
7. Cinq types de garde sont reconnus. Il s'agit des services de garde en garderie, en halte-garderie, en milieu familial, en milieu scolaire et les jardins d'enfants, Ghislaine Desjardins, *op. cit.*, p. 70-71. Par ailleurs, les articles concernant les haltes-garderies et les jardins d'enfants ne sont toujours pas sanctionnés en 1995 et ne reçoivent donc pas de permis de l'Office des services de garde à l'enfance, *Les services de garde : une ressource collective*. Mémoire déposé à la Commission des États généraux sur l'éducation, Mouvement québécois pour des services de garde de qualité, 1995, p. 19-20.
 8. Ghislaine Desjardins, *op. cit.*, p. 70.
 9. *Aperçu historique des services de garde en milieu scolaire*, Document préliminaire, 1989, p. 16.
 10. Ghislaine Desjardins, *op. cit.*, p. 87.
 11. *La conjoncture des services de garde en milieu scolaire au Québec. Aujourd'hui et demain*, Mémoire présenté par l'Association au ministre de l'Éducation et au ministre délégué à la Condition féminine, 1986, p. 11. Peu de gains ont été obtenus concernant la saison estivale malgré des demandes répétées. (Information fournie par l'organisme.)
 12. La réforme vise entre autres à implanter des maternelles pour tous les enfants âgés de 5 ans (temps plein) et, dans les milieux défavorisés, pour les enfants âgés de 4 ans (demi-temps). Les enfants scolarisés à la maternelle ou à l'école primaire peuvent fréquenter les services de garde en milieu scolaire. La réforme prévoit le développement des services de garde en milieu scolaire à l'ensemble des écoles. *Projet de développement des services de garde en milieu scolaire*. Document de travail, 1997, p. 6, et Marie-Hélène Saint-Pierre et al., *La prise en charge des enfants au Québec. Présentation d'une recension informatisée des écrits*, Rapport de recherche, Montréal, INRS Culture et société, 2000, p. 76 (sous la supervision de Renée B.-Dandurand).

La création de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec

Si la Loi sur les services de garde à l'enfance est votée en 1979, la formation des tout premiers services de garde en milieu scolaire remonte à 1976, résultat dans la plupart des cas de l'insistance de la part des parents pour convaincre l'ensemble des milieux concernés. Réclamant, à diverses reprises, d'abord un service de dîner pour les enfants puis des services de garde en dehors des heures de classe, quelques groupes de parents, bénévoles, reçoivent une première réponse positive de la part d'un petit nombre de commissions scolaires¹³ à qui le ministère de l'Éducation consent quelques allocations. Dans ce contexte de décentralisation des services de garde (où chaque commission scolaire établit ses règles), des éducatrices, se sentant laissées à elles-mêmes, prennent la décision d'amorcer vers 1983 des activités de regroupement. Comme dans le cas d'autres organismes communautaires, l'État va faciliter le processus de rassemblement des milieux intéressés. Ainsi, une Table de concertation régionale est formée avec l'aide du MEQ et un premier colloque provincial réunit bon nombre de personnes du milieu de l'éducation. L'idée d'une association, qui voit le jour en 1985, émane des discussions de cette période¹⁴.

**2. OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION :
l'amélioration des services et la représentation politique**

Comme plusieurs regroupements, l'Association a pour double fonction d'améliorer les services et de représenter ses membres. Dès 1986, l'Association exprime en effet sa volonté de promouvoir la qualité des services donnés aux enfants et de favoriser la création de programmes éducatifs; elle dit aussi travailler à améliorer les conditions de travail du personnel de garde de même que favoriser les échanges et la concertation. Enfin, la représentation auprès des instances gouvernementales figure également parmi ses objectifs¹⁵.

13. Vers 1978-1979, une quinzaine de commissions scolaires décident, à la demande et avec la collaboration des parents, d'offrir le service dans quelques écoles.

14. Pour prendre connaissance de cet historique, voir *La conjoncture des services de garde en milieu scolaire au Québec. Aujourd'hui et demain*, mémoire présenté par l'Association au ministre de l'Éducation et au ministre délégué à la Condition féminine, 1986, p. 2-5.

15. *Ibid.*, p. 5 (Ses buts) et *Entre l'école et la maison. Guide d'organisation d'un service de garde en milieu scolaire*, 1996, p. 19.

2.1. L'amélioration des services de garde en milieu scolaire : outils, formation, soutien direct

À ses débuts surtout, l'Association se donne comme premier objectif de soutenir les parents dans leurs demandes aux commissions scolaires pour l'implantation d'un service de garde. Une fois le service mis en place, l'Association tente de proposer quelques normes de fonctionnement. De nombreux documents¹⁶ vont ainsi servir de guides sur des sujets tels que la gestion, la qualification du personnel et l'organisation du service afin de pallier « la pauvreté des normes existantes¹⁷ ». Un soutien quotidien est aussi offert aux parents et aux personnels en même temps que divers programmes de formation.

En outre, l'Association privilégie la fonction éducative du service de garde qui, selon elle, a surtout été encouragée par les intervenants du milieu¹⁸ soutenus par l'Association. En ce sens, elle entend appuyer la mise en commun et la valorisation des expériences susceptibles de soutenir un développement plus formateur pour l'enfant. Un *Répertoire de sorties pour les services de garde en milieu scolaire* est publié en 1989 en même temps que *La magie des idées* (1992), *Eurêka!* (1994) et *L'autobus'anime!!!* (1996) où sont proposées des activités de divers types. L'objectif d'éducation y est très explicite, les activités ayant pour but d'offrir aux enfants « la possibilité de faire des apprentissages sur les plans cognitif, affectif, social, moral et physique et ce, tout en s'amusant¹⁹ ». En affichant une telle orientation, l'Association s'inscrit dans une dynamique éducative. Dans la même veine, un projet est en cours depuis 1995 avec la COPHAN pour favoriser l'insertion en milieu scolaire des enfants atteints de déficiences. Ce programme, qui fait partie du programme fédéral PACE destiné à l'enfance, a donné lieu à la publication de plusieurs ouvrages en vue d'aider les éducateurs à mieux comprendre les enfants ayant des limitations fonctionnelles.

16. Tels que *Gestion financière d'un service de garde en milieu scolaire : pratiques courantes et notions de comptabilité*, 1990; *Aménagement et équipement du service de garde en milieu scolaire*, 1991; *La qualité en 10 dimensions : critères de qualité*, 1994; *Entre l'école et la maison. Guide d'organisation d'un service de garde en milieu scolaire* (mis à jour en 1996).

17. *La qualité en 10 dimensions : critères de qualité*, 1994, p. 3. Elle souscrit également à la Réforme de l'éducation (1997) qui confirme une fonction d'instruction et de garde à l'école ainsi qu'aux services de garde *Projet de développement des services de garde en milieu scolaire*. Document de travail, 1997, p. 6.

18. *Notes complémentaires à la présentation du mémoire de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec à la Commission des affaires sociales sur l'Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance*, 1989, p. 3. *Projet de développement des services de garde en milieu scolaire*. Document de travail, 1997, p. 6.

19. *Eurêka! Recueil d'activités et de sorties pour les enfants de 5 à 12 ans*, 1994, p. 5.

2.2. La représentation politique

Outre ses activités de soutien et de formation, l'Association tient à représenter ses membres lorsque les instances politiques soumettent des projets de loi sur les services de garde.

2.2.1. Les services de garde, le personnel, les parents

Ainsi, plusieurs mémoires²⁰ adressent des demandes au gouvernement qu'il s'agisse de la mise en place d'activités spéciales pour les enfants ou de l'amélioration de la formation du personnel de garde. Pour l'ASGEMSQ, l'État est responsable en bonne partie d'améliorer et d'étendre les services. Aussi, elle exerce des pressions politiques en maintes occasions : participant à divers groupes de travail, elle œuvre par exemple durant plusieurs années à l'élaboration d'une réglementation qui sera finalement adoptée en 1997 lors de la refonte de la Loi sur l'Instruction publique²¹. Cette réglementation établit, entre autres, certaines normes minimales ainsi que les responsabilités des membres du personnel des services de garde.

La reconnaissance d'un statut

Situé au cœur des activités d'éducation et aussi de gestion des services, le personnel de garde, bien qu'il soit syndiqué, constitue une priorité pour l'association. Dans la convention collective, il est considéré comme un personnel de soutien des commissions scolaires, ce qui met de côté plusieurs dimensions de sa tâche²². Pour remédier à cette situation, des documents de l'Association revendiquent dès 1986²³ une amélioration des formations, des qualifications et des exigences particulièrement dans le cas des éducatrices qui, dans près de 40 % des cas, ne possèdent toujours pas, au milieu des années 1990, un diplôme de niveau collégial ou universitaire²⁴. Après quelques années de discussions entre l'Association et

20. Par exemple, *Mémoire sur l'Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance présenté à la Commission des affaires sociales* (1989) et *Entre l'école et la maison. Mémoire de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation* (1995).

21. Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (Loi sur l'instruction publique).

22. Qui comprend aussi l'intervention auprès des enfants, des parents, la gestion des services, les relations avec les partenaires, voir *Questionnaire concernant les tâches du personnel de garde en milieu scolaire* (s.d.), *Situation des services de garde en milieu scolaire au Québec en 1986*, 1986, p. 76.

23. *La conjoncture des services de garde en milieu scolaire au Québec : aujourd'hui et demain*, Mémoire présenté par l'Association au ministre de l'Éducation et au ministre délégué à la Condition féminine, 1986, p. 25-28 et *Analyse des tâches du personnel de garde en milieu scolaire*, 1989.

24. Danielle Pagé, *Portrait triptyque de nos membres*, Rapport synthèse, 1993, ASGEMSQ, p. 24.

l'organisation syndicale, des démarches communes visant à faire reconnaître la complexité des tâches des éducatrices se poursuivent jusqu'à aujourd'hui²⁵. Parallèlement à ces activités, l'Association offre durant la période diverses formations complémentaires aux éducatrices, par exemple des ateliers de perfectionnement en plus de participer à l'élaboration de cours de base ainsi qu'à divers programmes de formation continue, en partenariat avec des institutions d'enseignement, entre autres avec l'UQAM.

Les parents, quelle est leur place ?

«Le service de garde représente un milieu de vie qui fonctionne en complémentarité avec la famille²⁶.»

Si la Loi sur les services de garde à l'enfance (1979) favorise dès le départ une participation active des parents aux services de garde²⁷, il en va de même pour l'ASGEMSQ. Mais cela n'empêche pas ce processus de participation des parents d'être complexe²⁸. Rappelons d'abord qu'étant donné que la forme de participation parentale au service de garde en milieu scolaire n'est pas définie par la loi en 1979, elle se concrétise davantage lors de l'implantation du service²⁹. De plus, selon le sondage effectué par l'Association en 1986, si la majorité du personnel accorde une grande importance à la communication parent-enfant-éducatrice et se dit en faveur d'une collaboration de la part des parents, bon nombre ne souhaitent pas leur participation au fonctionnement du service³⁰. Quant aux parents, bien qu'ils désirent contribuer à l'orientation générale et à la gestion de leur service de garde, leur participation réelle semble plutôt réduite. Exprimant une satisfaction assez grande à l'égard des services, ils disent favoriser une participation plus individuelle et estiment que le suivi d'un enfant constitue en soi une présence importante et suffisante³¹.

25. Les exigences demeurent en l'an 2000 le DES (Diplôme d'études secondaires) sauf pour les responsables des services qui doivent détenir un DEC (Diplôme d'études collégiales). Un comité de travail est mis sur pied afin d'examiner les tâches des éducatrices et les exigences de qualification. (Information fournie par l'organisme.)

26. *Entre l'école et la maison. Mémoire de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation*, 1995, p. 17.

27. Gouvernement du Québec, *Pour un meilleur équilibre: Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance*, document d'orientation, ministère du Conseil exécutif, ministre déléguée à la Condition féminine, 1988, p. 48.

28. Ce que reconnaît aussi le *Rapport d'étape du Comité interministériel sur la petite enfance*, cité dans le Conseil de la famille, *Les services de garde au Québec: un équilibre précaire*, 1994, p. 33.

29. *Analyse des tâches du personnel de garde en milieu scolaire*, 1989, p. 20.

30. *Situation des services de garde en milieu scolaire au Québec en 1986*, 1986, p. 76.

31. *Ibid.*, p. 78-79.

Avec la nouvelle réglementation adoptée en 1997, les parents ont tout de même obtenu quelques gains : les commissions scolaires sont dorénavant obligées de fournir un service de garde lorsqu'il y a une demande significative de la part des parents et le conseil d'établissement peut former un comité de parents du service de garde.

2.2.2. La politique familiale

« Nous sommes également de plus en plus présents dans le dossier de la Politique familiale à venir. Nous ne laissons passer aucune occasion pour rappeler aux instances concernées que les enfants de 5-12 ans ont aussi des besoins de garde très importants³². »

Chevauchant ainsi l'éducation familiale et l'école, l'ASGEMSQ accorde une certaine attention à la mise en place d'une politique familiale qui s'esquisse durant cette période. Pour l'essentiel, elle y revendique la reconnaissance des services de garde à l'enfance comme soutien des familles. Pour l'ASGEMSQ, le service de garde en milieu scolaire se veut même une aide au développement des compétences parentales, en favorisant les échanges quotidiens entre les parents et les éducateurs³³. Ces diverses prises de position rapprochent l'Association du mouvement familial : à partir de 1989, elle participe au RIOPFQ et, en 1990, elle devient membre de la COFAQ. En 1994, elle est invitée à s'asseoir à la Table sectorielle du mouvement familial tout en étant membre du comité organisateur de l'Année internationale de la famille (1994). Plus récemment, elle participe, avec d'autres organismes familiaux, à divers groupes et comités du ministère de la Famille et de l'Enfance.

3. LA STRUCTURE

Les membres actifs de l'ASGEMSQ sont les services de garde en milieu scolaire, représentés par la direction de l'école offrant le service, un membre du personnel et un parent utilisateur. Toute personne ou organisme qui œuvre dans un secteur connexe et souhaite contribuer à la poursuite des buts de l'Association peut également devenir un membre associé³⁴. En 1989, l'ASGEMSQ regroupait ainsi 207 services de garde sur un total de 484 au Québec (en tant que membres actifs) et 38 membres associés³⁵.

32. *Rapport d'activités années 1987-1989, Plan d'action pour l'année 1988-89*, p. 6.

33. *Projet de développement des services de garde en milieu scolaire*. Document de travail, 1997, p. 3.

34. *Mémoire sur l'Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance présenté à la Commission des affaires sociales*, 1989, Avant-propos ; *Règlement général de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, revu et corrigé*, 1996, p. 2-3.

35. *Mémoire sur l'Énoncé de politique sur les services de garde présenté à la Commission des affaires sociales*, 1989, Avant-propos.

Notons que, durant plusieurs années, les écoles qui ont des services de garde se retrouvent surtout en milieu urbain et semi-urbain et très peu dans les quartiers défavorisés. À cet égard, on observe que souvent en milieu rural, les services municipaux organisent des activités pour les enfants après les heures de classe et qu'en milieu défavorisé les services de garde sont, dans bien des cas, jugés trop coûteux³⁶. À ce sujet, c'est la nouvelle politique québécoise concernant l'enfance et la petite enfance qui va permettre un certain déblocage, ce qui profite aussi à l'Association : en 1999, elle comprend 512 services de garde répartis dans 57 commissions scolaires et 76 membres associés³⁷.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

L'ASGEMSQ a de nombreux liens avec diverses instances et organismes. Du côté des instances gouvernementales, c'est le ministère de l'Éducation³⁸ qui octroie principalement les subventions pour les services. Le gouvernement fédéral est également présent dans le domaine par le biais, entre autres, du projet PACE. Il faut rappeler par ailleurs que les parents contribuent aux budgets des services de garde.

Concernant l'Association elle-même, le ministère canadien de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a soutenu sa mise sur pied pendant que la Commission scolaire de Jacques-Cartier de Longueuil lui prêtait des locaux et l'aidait quelque peu. Dans l'ensemble, les collaborations avec le MEQ et l'Office des services de garde à l'enfance sont constantes depuis la fondation de l'Association.

Dans le milieu communautaire, l'Association est très active surtout dans les luttes reliées aux services de garde. Elle participe à la Coalition des services de garde au Québec³⁹ ainsi qu'au Mouvement québécois pour des services de garde de qualité. Avec un certain nombre d'organismes familiaux, l'ASGEMSQ y défend les principes de qualité, d'accessibilité et

36. *Projet de développement des services de garde en milieu scolaire*. Document de travail, 1997, qui cite *Prendre le virage avec succès* (document du MEQ), p. 3 et 10.

37. Chiffres fournis par l'organisme. Le nouveau tarif à 5 \$ par jour pour les frais de garde entraîne une croissance importante de l'ensemble du réseau, les services de garde en milieu scolaire suivant la tendance générale.

38. *La conjoncture des services de garde en milieu scolaire du Québec. Aujourd'hui et demain*, Mémoire présenté par l'Association au ministre de l'Éducation et au ministre délégué à la Condition féminine, 1986, p. 13.

39. *Rapport annuel, 1993-94*, p. 16

de diversité des services⁴⁰. Elle y revendique le libre choix des parents ainsi que leur participation aux services en même temps qu'une politique de congé parental⁴¹. Notons que cette association participe depuis 1998, également avec divers organismes familiaux, au Comité ministériel sur le soutien au rôle parental.

Même si son implication au sein du mouvement familial est plus tardive, l'ASGEMSQ promeut des positions somme toute assez semblables à celles du mouvement, en se montrant favorable à la mise en place de services de garde accessibles et variés. Même constat lorsqu'elle défend l'idée d'un service de garde, où les parents, à la fois payeurs et utilisateurs, seraient de véritables participants tant aux modalités entourant la gestion du service qu'aux activités éducatives. En proposant une définition du service de garde en milieu scolaire à mi-chemin «entre l'école et la maison», l'Association cherche à se situer dans le sillage de l'éducation familiale et demeure une entité bien active du mouvement.

40. Le mouvement réclame un réseau complet de services de garde pour les enfants de 0 à 12 ans, des services à temps plein, à temps partiel et à horaires flexibles. Il doit inclure des garderies, des services de garde en milieu scolaire, des services de garde en milieu familial, des haltes-garderies, des jardins d'enfants et d'autres types de services souples, adaptés aux besoins des populations rurales et urbaines du Québec d'aujourd'hui. *Les services de garde : une ressource collective*. Mémoire déposé à la Commission des États généraux sur l'éducation, 1995, p. 10.

41. *Ibid.*

7.8.

DU COMITÉ CONSULTATIF PARENTS-SECOURS DU QUÉBEC À PARENTS-SECOURS DU QUÉBEC INC. (1977)

Cette préoccupation collective amène des personnes issues de toutes les couches de la société à réfléchir de façon critique sur ce qui se fait dans leur milieu de vie et sur ce qu'il pourrait faire pour améliorer les conditions de vie des enfants et des aînés-es [...] Parents-Secours constitue souvent la première expérience de bénévolat¹. »

1. L'ÉMERGENCE

C'est avec l'accord du Conseil canadien de la sécurité, que le mouvement Parents-Secours commence ses activités au Québec en 1976, aidé par la Fédération des unions de familles. À ce moment, le programme n'est pas entièrement nouveau. Intitulé en anglais Block Parent, celui-ci est déjà en vigueur au Canada, principalement en Ontario. Créé en 1968 par le Conseil national des femmes juives à London (Ontario), à la suite de l'agression d'un enfant sur le chemin de l'école, un premier comité établit alors un modèle qui s'étend plus ou moins rapidement dans l'ensemble du pays. Il vise tout d'abord la sécurité des enfants en veillant à faire participer la population, les parents surtout, à une surveillance plus étroite des quartiers des villes et des municipalités canadiennes.

Au Québec, où le programme s'est implanté plus tardivement, c'est également à la suite de l'agression d'un enfant que ses premiers militants sont mobilisés, informés de l'existence du mouvement au Canada anglais par la parution d'articles dans les journaux. Un projet pilote est alors lancé en 1976 par les membres d'un comité d'école de Pincourt, situé

1. *Mémoire présenté au ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec, à la Commission des États généraux sur l'éducation, 1995, p. 5.*

dans la région montréalaise; parallèlement, à Sainte-Thérèse, à Laval et à Pierrefonds, quelques personnes s'intéressent au projet. Le mouvement progresse rapidement, de sorte qu'en juin de la même année, on observe que «les médias de la télévision et des journaux sont invités à la pose officielle de la première affiche-fenêtre²». Dès 1977, un premier regroupement provincial est mis sur pied au Québec.

2. LES OBJECTIFS :

réseau de solidarité, entraide et représentation politique

2.1. Un service: un réseau de solidarité et d'entraide

2.1.1. L'affiche-fenêtre: une ville sécuritaire

Le mouvement PSQI se définit d'abord comme un mouvement d'intervention par son influence directe sur la criminalité dans les quartiers. Inscrite dans une première devise «*Protégeons nos enfants*», la mission de l'organisme est d'abord d'assurer la sécurité des jeunes. Il cherche à établir le plus grand nombre possible de maisons arborant l'affiche-fenêtre Parents-Secours qui, visible de la rue, sert d'enseigne aux personnes en détresse. Dans l'ensemble, la démarche semble porter des fruits puisqu'un sondage, réalisé par l'association vers 1988, indique que 64,7 % des Québécois ont déjà entendu parler de l'organisme Parents-Secours. Ce taux se situe à 58,3 % chez les hommes tandis qu'il s'élève à 71,1 % chez les femmes³. Pour consolider sa présence, Parents-Secours élargit son mandat en 1992 à la sécurité des personnes âgées. Il adopte alors la devise qui restera la sienne «*Protégeons nos enfants et nos aînés-es*». On rapporte cependant, dans un document rédigé en 1996, que les enfants de 0 à 12 ans sont encore ceux qui reçoivent son aide le plus fréquemment⁴.

2.1.2. L'éducation

Outre l'affiche-fenêtre qui se situe au cœur de son expérience, les militants Parents-Secours insistent également sur la prévention, dans ce cas-ci sur l'éducation à faire auprès des enfants ainsi que des personnes âgées. Entre autres, les bénévoles rendent régulièrement visite aux enfants dans les maternelles, les jardins d'enfants ainsi que dans les écoles primaires et parfois dans les écoles secondaires afin d'informer les jeunes des dangers qui les entourent⁵. En 1994-1995 par exemple, il est mentionné

2. *Depuis 20 ans on s'affiche, 1976-1996, Cahier souvenir, 1996, p. 32.*

3. *Les perceptions à l'égard de l'organisme Parents-Secours, Rapport présenté à Mme Nicole Laquerre, firme Léger & Léger, 1988, p. 5.*

4. *Depuis 20 ans on s'affiche, 1976-1996, Cahier souvenir, 1996, p. 28.*

5. *Allocution prononcée au congrès de l'Association des chefs de police du Québec, s.d., non paginé.*

que 84 % des comités de Parents-Secours avaient visité plusieurs écoles de leur territoire, au total 1 414 écoles primaires et 418 écoles secondaires⁶. De plus, ces mêmes comités assument parfois des activités de prévention, en dehors du programme officiel de PSQI : entre autres, ils effectuent dans les écoles des interventions concernant les abus sexuels ou, encore, ils veillent à l'organisation d'activités autour de la fête de l'Halloween afin d'y promouvoir la sécurité. La visite des résidences pour personnes âgées fait aussi partie de leurs activités.

2.2. La représentation politique

Même si Parents-Secours s'attribue un rôle de représentation, la défense des droits des familles sur le plan politique ne constitue pas son principal objectif et il soumet peu de mémoires au gouvernement sinon sur certaines questions traitant plus directement des modes de financement et de concertation de l'organisme avec les pouvoirs publics. Mais, en fait, l'association n'est pas totalement absente de la scène politique : elle assiste aux audiences publiques des États généraux de l'éducation en 1995 où elle présente un mémoire dans lequel elle recommande notamment l'insertion du programme de P.-S. à l'intérieur du matériel didactique distribué aux élèves et réclame l'assurance de pouvoir continuer à avoir accès aux écoles pour diffuser l'information sur ses services. Un autre mémoire, destiné celui-là au ministère des Affaires municipales (1995), concerne l'établissement d'un lien beaucoup plus étroit entre les municipalités et l'association qui affirme intervenir surtout en milieu urbain. Car en favorisant la diminution de certains coûts engendrés par la criminalité, PSQI croit que « les municipalités ont alors tout intérêt à œuvrer en collaboration avec les organismes de bénévolat et de charité comme Parents-Secours⁷ ». L'organisme est également présent dans les lieux de concertation gouvernementale lorsqu'il s'agit de défendre l'action communautaire autonome et celle des organismes communautaires famille. Plus récemment, il a participé au processus mis en place par le comité aviseur du SACA⁸ pour une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

6. *Présentation de la candidature de PSQI au prix Persillier-Lachapelle*, 1995, p. 12.

7. *Mémoire présenté au ministère des Affaires municipales par Lysane O'Sullivan, présidente, au nom de Parents-Secours du Québec inc.*, 1995, p. 4.

8. PSQI a fait parvenir ses commentaires au Groupe de travail du Comité aviseur du SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome) concernant cette politique de reconnaissance. (Information donnée par l'organisme.)

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISME ET LE BÉNÉVOLAT

Le mouvement Parents-Secours est présent dans l'ensemble du Canada. Constitué d'abord de quelques regroupements provinciaux, il comprend, depuis les années 1980, un organisme fédéral. C'est en 1978 en effet, que des membres des conseils provinciaux de la sécurité et des comités Parents-Secours existants (au Québec, en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Ontario) tiennent à Ottawa une première rencontre. Un Comité national P-S se réunit une première fois en 1983.

Formant une corporation fédérale en 1986⁹, le Programme Parents-Secours du Canada favorise dès lors le développement de l'organisation sur l'ensemble du territoire canadien. Ainsi, en 1993, plus de 1 000 comités et au-delà de 450 000 foyers-refuges sont recensés dans tout le pays¹⁰.

Au Québec, le mouvement Parents-Secours est passablement répandu dans la province et comprend plusieurs niveaux d'organisation. Ce sont d'abord les milliers de maisons ou foyers-refuges ainsi que les dizaines de comités locaux bénévoles les regroupant qui en constituent la base. En 1995, on compte ainsi jusqu'à 45 794 foyers-refuges¹¹ tandis que 194 comités locaux couvrent le territoire des 278 municipalités concernées¹². Mis à part le contrôle régulier des foyers-refuges, le rôle des comités locaux est d'organiser des activités de prévention et de mener des campagnes de financement.

Assez tôt dans son histoire, une organisation provinciale est mise en place afin de mieux coordonner l'ensemble des activités. Le Comité consultatif Parents-Secours du Québec est en effet incorporé dès 1978. Malgré son affiliation ultérieure au mouvement canadien, l'organisme manifeste dès sa fondation une certaine volonté d'autonomie, comme le montre ce commentaire: « Nos enfants seront protégés selon notre mode de vie, nos lois et nos besoins jugés adéquats, et non pas, selon le pouls des autres provinces¹³. » Or, s'ils sont relativement indépendants, les regroupements, canadien et québécois, sont liés à bien des égards. Le symbole Parents-Secours appartient au Programme Parents-Secours du Canada inc. tandis que l'organisme canadien offre divers services de promotion et se manifeste davantage sur le plan international.

9. Information fournie par l'organisme.

10. *Curriculum vitae*, 1993, p. 2.

11. *Présentation de la candidature de PSQI au prix Persillier-Lachapelle*, 1995, p. 1.

12. *Les Statistiques*, avec *La mission*, 1996, n.p.

13. *Mémoire présenté à l'honorable ministre de la justice du Québec M^e Marc-André Bédard par Richard Tremblay, président du programme Parents-Secours du Québec*, 1979, p. 21.

Au sein du mouvement québécois, un mode de regroupement régional se construit également durant la période sous étude, dans le sillage de la régionalisation des services de santé amorcé par le gouvernement du Québec. En somme, une restructuration importante, ayant eu lieu entre 1988 et 1993, « [...] notre organisme, après douze ans de fonctionnement, vit actuellement une “crise de développement”¹⁴ » vient appuyer l’organisation sur une base locale et régionale plus solide. C’est d’ailleurs à partir de ce moment que l’association prend le nom de PSQI alors qu’une nouvelle structure décisionnelle est élaborée pour y inclure les instances régionales. Également, à l’instar de plusieurs groupes communautaires, on tente d’accroître la cohésion de l’organisme et on remarque que plusieurs documents officiels sont produits après 1993 dans le but de mieux « outiller » les militants. Le volumineux cahier « Notre boîte à outils » (1996) destiné aux bénévoles se situe justement dans cette perspective, veillant à populariser un ensemble d’expériences propres aux comités susceptibles de renforcer l’organisation à tous les niveaux¹⁵. Par sa volonté de bien encadrer les personnes-ressources, PSQI se perçoit comme un organisme d’éducation permanente en milieu populaire.

Dans l’ensemble, PSQI se compose essentiellement de personnes bénévoles, l’expérience au sein de P.-S. constituant pour certains une première incursion en ce domaine. L’apprentissage à la vie associative forme ainsi un volet important de la mission de Parents-Secours. Une enquête menée en 1988 révèle notamment que ce sont les femmes, âgées de 35 à 44 ans, ayant 10 à 12 ans de scolarité et bénéficiant d’un revenu annuel de 15 000 \$ à 20 000 \$, qui sont surtout engagées dans l’association¹⁶. Par ailleurs, à partir de 1992, PSQI se fixe comme objectif d’intégrer un plus grand nombre d’aînés et d’adolescents parmi ses membres bénévoles. Une équipe de jeunes, PSADO, voit même le jour dès 1992 : « Il ne faudra jamais oublier que nos ados sont nos parents de demain¹⁷. » Quant aux personnes âgées, on croit qu’elles peuvent contribuer à l’organisation soit en offrant leur domicile comme foyer refuge, soit en devenant un bénévole actif au sein de comités.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

« Sainte-Thérèse-en-Haut a fait des petits. Plusieurs écoles ont formé leurs propres équipes. Et nous sommes rendus, 20 ans plus tard, avec beaucoup de belles réalisations. Je pense, entre autres, à la semaine

14. Nicole Laquerre, *Lettre*, 1988.

15. *Documents officiels à l’usage des comités*, 1993.

16. *Les perceptions à l’égard de l’organisme Parents-Secours, Rapport présenté à M^{me} Nicole Laquerre*, firme Léger & Léger, 1988, p. 6.

17. *PSADO*, 1997, p. 8.

Parents-Secours et au beau travail de collaboration des policiers, des éducateurs et des parents¹⁸. »

Cette mission à plusieurs volets entraîne PSQI à rechercher les collaborations dans divers secteurs d'activités. Les services de police, SPCUM, Sûreté du Québec et régies municipales, ayant comme rôle premier d'enquêter sur les foyers refuges membres de PS, sont des collaborateurs privilégiés. « Un Parents-Secours est un adulte responsable qui accepte les conditions d'adhésion au programme. Toutes les personnes de 12 ans et plus résidant dans la même demeure doivent être soumises à une enquête sur leurs antécédents judiciaires par le service de police. Cette procédure nous permet d'affirmer que nos foyers refuges sont sécuritaires¹⁹. » De même, les commissions scolaires contribuent à la diffusion du mouvement, un des moyens envisagés pour favoriser l'apprentissage des normes de sécurité étant l'insertion du programme P.-S. à l'intérieur du matériel didactique distribué aux élèves. Le programme « La maison accueillante » qui s'adresse aux élèves du préscolaire ainsi que des trois premières années du primaire en est un bon exemple. Par ailleurs, P.-S. cherche aussi à explorer de nouvelles voies de collaboration avec ces milieux puisque, selon lui, l'école et les services de police ont beaucoup modifié, dans le sens d'une amélioration, leur approche en matière de sécurité²⁰.

Enfin, PSQI évolue entre différents ministères, notamment les ministères de la Sécurité publique, de l'Éducation et de la Santé qui contribuent quelque peu à son financement; membre de la Table de concertation provinciale sur la sécurité routière et de la Ligue de sécurité du Québec, l'organisme collabore également avec la Société de l'assurance automobile du Québec tout en cherchant à obtenir le soutien des autorités municipales et du secteur privé.

Le mouvement familial

« Nous croyons que la possibilité donnée aux parents d'enseigner eux-mêmes la prévention facilite l'apprentissage de celle-ci autant par les enfants que par les parents²¹. »

En fonction de ses objectifs, l'association Parents-Secours, qui se considère comme un véritable réseau de solidarité des parents, est très liée au mouvement familial surtout depuis 1984 alors que la politique familiale commence à se mettre en place. Visant à la fois une plus grande prise

18. *Depuis 20 ans, on s'affiche, 1976-1996, Cahier souvenir*, 1996, p. 34.

19. *Mémoire présenté au ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec, à la Commission des États généraux sur l'éducation*, 1995, p. 1-2.

20. Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale (LAREHS), *Recherche pour évaluer l'implantation de Parents-Secours*, 1995, p. 2.

21. *Présentation de la candidature de PSQI au prix Persillier-Lachapelle*, 1995, p. 8.

de conscience des conditions de vie des familles et une participation plus efficace des parents dans la vie éducative des enfants, PSQI insiste particulièrement sur la mise en valeur de la compétence parentale: « Par le biais des rencontres avec les enfants dans les écoles, ceux-ci peuvent faire valoir, d'une manière différente des professeurs habituels, une manière également différente mais importante de se prémunir contre les dangers²². » L'association participe ainsi de façon soutenue au mouvement de promotion de la famille ainsi qu'à ses nombreuses activités. Elle fait d'ailleurs partie de ses principaux regroupements comme le RIOPFQ (depuis 1984) et la COFAQ (depuis 1993). Parents-Secours entretient également des rapports plutôt étroits avec la Fédération des comités de parents du Québec, plusieurs bénévoles de PSQI provenant des comités de parents et d'écoles. Signalons, en outre, que l'organisme a toujours été près de la FUF à qui elle présente régulièrement un aperçu de la sécurité en milieu urbain aux colloques « **Action municipale et famille** ». Aussi, PSQI occupe depuis 1994 la vice-présidence au Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec.

« *Un organisme qui bouge*²³ »

Ce mouvement, canadien, est aujourd'hui implanté en d'autres endroits, notamment à Liège, en Belgique, depuis 1987, car Parents-Secours du Québec a le mandat de soutenir les demandes de la communauté francophone internationale. Du côté anglophone, le concept a également inspiré l'Australie, l'Angleterre ainsi que les États-Unis (Block Home). Le document *Rapport du séjour en communauté française de Belgique à l'occasion du lancement de la bande dessinée Jenny et d'articles promotionnels* (1996), portant sur un séjour effectué en Belgique en 1995, laisse d'ailleurs entrevoir les rapports qui animent les mouvements des divers pays. PSQI constitue ainsi un mouvement bien organisé, préoccupé par la sécurité des jeunes et des aînés ainsi que le soutien aux familles.

22. *Mémoire présenté au ministère des Affaires municipales par Lysane O'Sullivan, présidente, au nom de Parents-Secours du Québec inc.*, 1995, p. 3.

23. *Depuis 20 ans on s'affiche, 1976-1996. Cahier souvenir*, 1996.

7.9.

DE PARENTS ANONYMES RIVE-SUD (1981) À GÉNÉRATIONS (1991)

« Qui a dit qu'être parent était facile ? »

1. L'ÉMERGENCE

Parents anonymes Rive-Sud est créé en 1981 afin d'aider les parents de ce secteur à prévenir la violence infligée à leurs enfants. À ses débuts, l'association est influencée par le groupe Parents anonymes, déjà actif aux États-Unis, ainsi que par des groupes similaires présents dans diverses provinces canadiennes. Si Parents anonymes Rive-Sud se compose alors exclusivement de groupes d'entraide, dès 1982, il élargit ses activités par la mise en place d'un centre d'écoute téléphonique destiné aux parents en difficulté. C'est ainsi que l'organisme, couvrant dans les faits l'ensemble de la province, prend en 1984 le nom de **Parents anonymes du Québec**. Un peu plus tard, lorsqu'il institue en 1990 le service **Tel-Jeunes**, qui s'adresse cette fois aux jeunes de 5 à 20 ans, il devient le Centre de prévention de la violence familiale **Générations**.

En 1998, l'organisme se transforme à nouveau, du moins en partie : le service téléphonique Parents anonymes devient la **Ligne Parents**. En modifiant ainsi son nom (en 1991) comme celui de son service téléphonique (en 1998), Générations veut mieux tenir compte des réalités familiales et aller au-delà de la violence et de l'enfance maltraitée.

Bien que son œuvre concerne de près les conditions de vie des familles et touche des dossiers préoccupant plusieurs organismes familiaux, Générations n'est pas présent lors des principaux débats entourant la politique familiale et ne fait partie d'aucune des grandes fédérations du mouvement. Par ailleurs, engagé dans la prévention de la violence familiale, il met de l'avant, dans bien des cas, des valeurs et des actions proches de celles du mouvement familial.

2. LES OBJECTIFS : des services d'abord

Trois services constituent essentiellement Générations: **Parents anonymes (Ligne Parents), Parentraide** et **Tel-Jeunes**.

« À l'écoute des parents en difficulté. »

Parents anonymes forme tout d'abord un centre d'écoute par téléphone qui a pour but de réduire l'ampleur du problème des mauvais traitements infligés aux enfants¹. Jusqu'en 1996-1997, il répond à plus de 65 000 appels, 1 767 par exemple pour l'année 1984 et 11 000 pour l'année 1996-97². À partir de 1998, un nouveau service, la Ligne Parents, qui fonctionne jour et nuit et sept jours par semaine, cherche à étendre le service, au-delà des problèmes de violence.

« Être parent, ça s'apprend. »

Pour ce qui est de Parentraide, un réseau de groupes d'entraide, un document rapporte qu'entre 1981 et 1994 quelque 57 626 parents assistent à des rencontres régulières d'entraide, de soutien mutuel et de discussion³. Ces rencontres, confidentielles et anonymes, qui se font généralement de façon hebdomadaire et sont offertes gratuitement, visent à réunir à chacune des séances entre 5 à 15 parents. Toutefois, une baisse relative de la popularité de l'activité a été observée plus récemment: si 6 700 parents sont présents en 1993, on n'en dénombre que 3 727 pour l'année 1996-1997. La mise sur pied récente de nombreux organismes œuvrant dans le domaine expliquerait en bonne partie cette situation⁴.

« À l'écoute des 5-20 ans. »

Enfin, Tel-Jeunes est un service d'écoute téléphonique particulièrement actif. En effet, on note qu'au-delà de 170 000 appels sont traités pendant une seule année⁵ et le service offre un suivi auprès de ceux qui nécessitent un accompagnement à plus long terme. Il tient aussi à jour un portrait statistique régional selon les problèmes et les questions les plus souvent rapportées par les jeunes.

À l'instar de nombreux groupes familiaux, ce service, qui met l'accent sur l'écoute et l'entraide, se fonde en bonne partie sur la prévention. Pour l'organisme, le principe de base de toutes les interventions doit reposer « sur la conviction que tous les membres de la famille possèdent

1. Acte d'incorporation, 1988.

2. *Parentraide*, février 1985, n.p. et information donnée par l'organisme.

3. *Profil du service*, 1^{er} avril 1994 et Acte d'incorporation, 1981.

4. *Profil du service*, 1^{er} avril 1994 et *Profil de l'association*, 1996-1997 et information donnée par l'organisme.

5. *Profil de l'association*, 1996-1997 et information donnée par l'organisme.

le potentiel de se prendre en main⁶». C'est surtout par rapport aux problèmes jugés urgents, violence, abus, négligence, que l'association entend agir en premier lieu au moment de sa création, affirmant explicitement sa volonté de d'abord prévenir la violence parentale⁷. À cet égard, elle conçoit en 1985 un programme d'action qui vise la prévention des agressions sexuelles sur les enfants. Le programme *Mon corps, je m'en occupe* est par exemple présenté dans plusieurs écoles du primaire⁸. Également dans sa nouvelle charte de 1988, Parents anonymes affirme vouloir continuer à concevoir et implanter des programmes de prévention sur la question des agressions sexuelles en même temps que tout autre programme jugé pertinent et relatif à la prévention de l'enfance maltraitée⁹. Ses *Statuts et Règlements* de 1994 présentent dans la même veine que les différents services de Générations doivent aider les parents à devenir non violents, responsables, confiants et autonomes¹⁰.

« Nous sommes avant tout des parents qui cherchons des moyens de bien remplir notre rôle¹¹. »

Malgré ces différents énoncés concernant la violence, Générations vise cependant depuis un bon moment à s'occuper des situations, en somme les plus nombreuses, où le parent n'est pas nécessairement violent ni abusif. Un document datant de 1994 indique justement que les difficultés les plus souvent rencontrées dans les familles qui réclament l'aide du service Parents anonymes ne sont pas toujours reliées à la violence parentale; celle-ci n'est d'ailleurs citée qu'en troisième lieu, les deux plus importantes étant respectivement les conflits parents-enfants et les enfants difficiles. De la même manière, Tel-Jeunes soutient être en mesure de répondre à ce qui touche plus généralement les valeurs et les modes de vie des jeunes, les problèmes les plus souvent abordés étant surtout liés aux relations amoureuses et aux relations avec les pairs¹². Enfin, dans un ouvrage publié au début de la décennie, *Être parent au gré du temps* (1993), l'organisme offre quelques pistes de réflexion « pour améliorer la relation parent-enfant dans le quotidien comme dans les situations de crise et de séparation ». Ainsi, au-delà de la violence familiale, Générations cherche à intervenir plus directement dans le domaine de l'éducation familiale jugée nécessaire dans le cadre d'actions préventives; la nouvelle Ligne Parents créée en 1998 se situe dans cette perspective.

6. *Statuts et Règlements*, 1994, p. 1.

7. Acte d'incorporation, 1981.

8. *Parentraide*, 1985, septembre 1986, s.p.

9. Acte d'incorporation, 1988.

10. *Statuts et Règlements*, 13 mai 1994, p. 1.

11. *Bienvenue à Parentraide*.

12. *Rapport statistique 1993-1994* et Dépliant *Tel-Jeunes*.

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISME ET LE BÉNÉVOLAT

S'il n'y a pas de liens formels entre les organismes des diverses provinces canadiennes, le mouvement existe ailleurs au Canada, en Ontario par exemple depuis 1973. Au Québec, où elle naît plus tardivement, l'association Parents anonymes se montre dès les années 1980 particulièrement active : après la Colombie-Britannique qui comprend en 1984 quelque 32 groupes d'entraide, le Québec, qui se place au second rang, enregistre 26 groupes locaux pour la même période¹³. Générations est surtout présent dans la province de Québec.

Il est entendu que toute personne employée, bénévole, administrateur ou participant à un service régulier de l'association peut être membre de Générations et a droit de vote à l'assemblée générale. Cette dernière élit les membres du conseil d'administration qui établit les objectifs et les priorités du regroupement. Quant à l'organisme provincial, il offre un soutien aux groupes locaux, s'occupe de l'organisation des lignes d'écoute en même temps qu'il diffuse le bulletin de liaison et coordonne l'ensemble de la publicité.

La plupart des personnes qui participent à l'association le font bénévolement, aujourd'hui encore par le biais surtout de Parentraide. En 1994 par exemple, seules 27 personnes sur 700 sont salariées¹⁴. Alors que près de 500 personnes travaillent bénévolement au sein des groupes de Parentraide¹⁵, un peu plus de 80 bénévoles répondent gratuitement, au moins jusqu'en 1998, aux appels à Parents anonymes¹⁶. Par ailleurs à partir de 1998, ce sont des professionnels rémunérés (psychologues, travailleurs sociaux, sexologues) qui offrent un service d'aide et d'écoute à la Ligne Parents. À Tel-Jeunes, des professionnels salariés répondent depuis le début aux appels, assumant parfois un certain suivi auprès des personnes en détresse.

« Des personnes bénévoles triées sur le volet, formées et supervisées par des professionnels¹⁷. »

Dans la logique de plusieurs groupes communautaires, l'organisme a accordé depuis sa création une grande importance à la formation interne et, avec les années 1990, à une professionnalisation plus poussée dans ses activités. Pour le mouvement, l'efficacité du service au quotidien rend indispensable l'apprentissage d'un mode d'intervention qui soit le plus rigoureux possible malgré son accomplissement par un certain nombre

13. *Parents anonymes*, octobre 1984, s.p.

14. *Profil de l'association*, 31 mars 1994, p. 2.

15. *Profil du service*, 1^{er} avril 1994.

16. *Rapport statistique*, 1993-1994.

17. Dépliant *Parents anonymes*.

de personnes bénévoles, surtout avant la mise sur pied de la Ligne Parents. Par exemple, à Parents anonymes et à Parentraide, on note en 1989 que les personnes bénévoles sont surtout des femmes (80 %), que 39 % proviennent des CLSC et que 27 % sont des travailleurs sociaux¹⁸. Dans les groupes d'entraide, on exige d'ailleurs des personnes-ressources qu'elles aient une formation universitaire en sciences humaines, en éducation ou en sciences de la santé en plus d'avoir une expérience pertinente, compatible avec les valeurs de l'organisme¹⁹. De plus, un certain nombre de journées d'information ont lieu pour soutenir tant les responsables de groupe que les personnes-ressources, la personne bénévole des années 1990 étant, croit-on, « en droit de s'attendre à trouver un cadre de travail qui a du contenu²⁰ ». Mais à côté du travail bénévole, la professionnalisation s'accroît au fil des ans. Ainsi, il est mentionné, à propos de Tel-Jeunes, que seule une équipe de professionnels assurant « un service de qualité et une présence constante » permet à l'organisme d'être à la fine pointe de la réalité des jeunes²¹. Le nouveau service mis en place en 1998 se conforme entièrement à cette orientation.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

Étant d'abord un organisme de service, Générations ne se considère pas comme un groupe de revendication ni même de représentation des familles ainsi qu'en témoignent l'absence de mémoires et sa non-participation à de plus vastes mouvements sociaux durant la période étudiée. En revanche, il n'en assume pas moins, par-delà l'écoute téléphonique, une certaine présence publique auprès de la population. À part la publication en 1985 de la brochure d'information *Les agressions sexuelles faites aux enfants : parlons-en pour mieux les prévenir*, l'association met aussi l'accent sur la diffusion à la télévision et à la radio de messages publicitaires où des comédiens connus servent de porte-parole aux différents services. Dans son effort d'information auprès du public, l'organisme tente de sensibiliser les nombreux organismes du milieu, les CLSC, les CSS ainsi que les centres hospitaliers, à la question notamment de l'enfance maltraitée. Générations collabore de plus, à l'occasion, avec des milieux de recherche. Par exemple, il contribue à une étude publiée en 1992 par le Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale

18. *Parentraide Express*, avril 1989, s.p.

19. Marc Tourigny et Luce Fortin, *Caractéristiques liées au respect de l'engagement des bénévoles de Parentraide et de Parents anonymes*. Rapport de recherche, (Département de psychoéducation, Université du Québec à Hull), 1997, p. 13.

20. *Bulletin d'information Parentraide*, mars 1990, p. 1.

21. Dépliant *Tel-Jeunes*.

(LAREHS), *Abus sexuels et dévoilement chez les jeunes québécois*, qui porte sur les principales caractéristiques des abus sexuels tels qu'ils sont rapportés à Tel-Jeunes, aussi sur les caractéristiques des victimes et des abuseurs.

Pour ce qui est de ses rapports avec l'État, de 20 à 30 % (selon les années) du budget de Générations provient de divers ministères québécois²². Il s'autofinance en bonne partie et il reçoit une aide ponctuelle de quelques entreprises privées²³.

Mouvement familial

Concernant le mouvement familial, si Générations participe à quelques-unes de ses activités, comme par exemple la Journée de la famille (à Québec), il demeure absent des multiples débats entourant la politique familiale et, comme nous l'avons mentionné précédemment, ne fait partie d'aucune des grandes fédérations du mouvement. Néanmoins, son engagement vise de nombreux besoins familiaux et s'appuie sur la prévention et l'entraide: en fait, il partage avec le mouvement plusieurs principes de base comme «la conviction que tous les membres de la famille possèdent le potentiel de se prendre en main²⁴».

Fidèle à l'influence qui a marqué son émergence, Générations maintient des liens avec plusieurs groupes étrangers, entre autres avec Parents anonymes de la Nouvelle-Angleterre. Il a en outre des contacts avec la France, la Belgique et la Suisse où il cherche à faire valoir l'approche d'entraide qui paraît beaucoup moins développée en Europe qu'en Amérique, du moins jusqu'au milieu des années 1980²⁵. Si, dans l'ensemble, l'organisme a laissé peu d'écrits à cause de sa mission première, il se présente, après plusieurs années d'existence, comme la plus importante association québécoise de services de prévention de la violence familiale²⁶.

22. Information fournie par l'organisme.

23. Information donnée par l'organisme.

24. *Statuts et Règlements*, 1994, p. 1.

25. *Parentraide*, février et septembre 1985, s.p.

26. *Rapport annuel*, 1993-1994, p. 1.

7.10.

**LE REGROUPEMENT PROVINCIAL
DES MAISONS D'HÉBERGEMENT
ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE
(1979)**

**L'AIDE À LA VIOLENCE
CONJUGALE ET FAMILIALE :
UN SERVICE ALTERNATIF
POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS**

«Si nous croyons en la famille, nous estimons cependant qu'elle doit reposer sur des valeurs de respect, d'échange et d'entraide, et non sur l'oppression et sur le pouvoir des hommes sur les femmes¹.»

Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté, le premier du genre au Québec, est mis sur pied en 1979. Si les maisons d'hébergement, membres du Regroupement, veulent offrir un soutien aux familles, elles s'adressent néanmoins exclusivement aux femmes ainsi qu'aux enfants. Aussi, sur le plan idéologique, plusieurs choisissent d'adhérer aux valeurs féministes, optant pour une approche plus centrée sur les femmes que sur les couples. Par conséquent, les rapports entre les maisons d'hébergement du Regroupement et les associations du mouvement familial qui vise à « penser et agir famille » ne vont pas aller de soi au cours de la période sous étude même si l'on observe des rapprochements lors de la mise en place de la politique familiale et une adhésion temporaire du Regroupement au RIOPFQ.

1. Madeleine Lacombe, *Au grand jour*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1990, p. 88.

1. L'ÉMERGENCE

Bien que les maisons qui adhèrent en 1979 à cette nouvelle association sont fort différentes des foyers d'hébergement qui existaient antérieurement, l'idée n'est pas entièrement nouvelle. En effet, avant les années 1970, quelques lieux dits de dépannage venaient déjà en aide aux femmes et aux enfants en difficulté; ils étaient en grande partie dirigés par des communautés religieuses et, en général, ils offraient surtout un toit, «en attendant» que l'assistance publique décide du sort des familles en détresse. C'est au cours de la décennie 1970 qu'une importante transformation s'opère: un mouvement plus militant commence à se former autour de la question de la violence familiale et conjugale et, dans la foulée d'idéologies plus radicales, plusieurs maisons voient le jour; cette fois, elles sont mises sur pied par des femmes aux horizons les plus divers «allant de la féministe à la militante de gauche en passant de la femme de quartier populaire à la religieuse²».

Dans un premier temps, plusieurs maisons, qui encore dans bien des cas sont financées par des religieuses, accueillent indifféremment les femmes concernées par la violence conjugale, l'alcoolisme, la criminalité, les troubles mentaux et le viol. D'une façon générale, elles fonctionnent plutôt isolément les unes des autres. Mais l'idée même de construire un mouvement plus cohérent se précise durant la période étudiée, en grande partie sous l'égide du Conseil du statut de la femme. C'est ainsi qu'un regroupement provincial se forme en 1979 réunissant plus de 19 maisons d'accueil situées dans plusieurs régions du Québec, dont certaines sont encore à l'état de projet³. Si, au départ, les maisons du Regroupement sont plutôt diversifiées au regard des clientèles et des approches, ce dernier va progressivement chercher à préciser ses critères d'adhésion, par exemple être en accord avec l'idée d'instituer un réseau structuré de maisons gratuites et accessibles aux femmes et à leurs enfants; aussi il va tenter de concentrer ses efforts autour d'une problématique spécifique, unique, soit celle de la violence conjugale. «L'approche d'une problématique unique nous permettrait de mieux cerner la violence, la comprendre et peut-être de la voir disparaître à long terme⁴.» Voilà pourquoi, en 1982, il devient le **Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence** et, en 1988, le **Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale**. Le Regroupement a pour objectifs de développer et consolider un réseau de maisons et de

2. *D'où viennent les maisons et le Regroupement provincial*, 1983-1984, p. 1.

3. Madeleine Lacombe, *op. cit.*, p. 77.

4. *Qui nous sommes? Pour qui? Quels sont nos services?*, 1983, p. 3.

défendre le mouvement sur le plan politique. Il vise aussi à sensibiliser le public à la violence conjugale et à assurer à ses membres une réflexion et une formation continues.

2. LES OBJECTIFS :

les services et la représentation politique

2.1. Les services

Les maisons du Regroupement sont d'abord des organismes de services accessibles et gratuits qui s'adressent aux femmes. Bien que privilégiant la problématique de la violence conjugale, le mouvement demeure ouvert à toutes les femmes en difficulté lorsque le taux d'occupation le permet. En 1995, les 50 maisons du Regroupement offrent non seulement l'hébergement, mais aussi un service de référence et d'écoute, une aide autant psychologique que matérielle, un service d'accompagnement à la Cour, ainsi qu'un suivi, et la possibilité d'une consultation externe. Depuis 1984, l'intervention concerne en principe autant les femmes que les enfants et, de façon générale, les maisons comprennent entre 8 et 15 places. En 1989-1990 notamment, un document indique que 4 144 enfants et 4 365 femmes sont accueillis par l'ensemble des maisons du réseau⁵. Enfin, en 1987, le Regroupement met sur pied un service d'écoute téléphonique, SOS Violence conjugale, qui permet d'orienter les femmes vers les ressources disponibles. En 1988 par exemple, plus de 7 000 personnes font appel à ce service⁶.

La nécessité d'une approche spécifique oriente dès le départ l'action du Regroupement. S'opposant à la définition alors donnée par le MAS à la clientèle des centres de dépannage, vues comme des « mésadaptées sociales⁷ », l'association vise d'abord à se situer plus nettement dans le cadre « d'un projet féministe de société qui prône la fin des rapports de domination et de violence entre les hommes et les femmes⁸ ». La socialisation des femmes qui amène celles-ci à tolérer la violence est explorée tandis que les militantes du Regroupement insistent pour établir des rapports d'égalité avec les femmes violentées qui consultent leurs services.

« Nous considérons la personne dans son entité, avant tout autre chose⁹. »

5. *Avis au groupe de travail sur les jeunes*, 1991, p. 1.

6. *SOS Violence conjugale, rapport sommaire*, 1988, p. 9.

7. Madeleine Lacombe, *op. cit.*, p. 79, où elle cite les documents du MAS, *Document d'orientation sur les centres de dépannage pour les personnes en difficulté*, 1979, et *Les ressources de placement alternatives au placement institutionnel*, 1980.

8. *Dossier soumis pour l'obtention du prix Persillier-Lachapelle*, document interne, 1995, p. 9

9. Madeleine Lacombe, *op. cit.*, p. 87.

L'association se présente en fait comme une ressource alternative, globale, donc différente du réseau institutionnel qui doit, dans son esprit, demeurer complémentaire¹⁰. Les militantes des maisons refusent d'être intégrées au réseau du MAS, dont les programmes sont, à leur avis, trop compartimentés, car elles veulent accompagner les femmes dans l'intégralité de leur démarche. Dans plusieurs cas, elles s'opposent au Ministère qu'elles accusent de vouloir préserver à tout prix l'unité familiale: « Nous ne cherchons pas à séparer les familles, mais nous n'essayons pas de préserver l'unité familiale à n'importe quel prix. Ce choix doit appartenir aux femmes¹¹. » En tant que service alternatif, le Regroupement propose d'ailleurs sa propre définition, qu'il souhaite la plus large possible, de la violence conjugale:

Femmes battues (violence physique) menacées de l'être ou objets de scènes de violence qui laissent présumer qu'elles le seront (violence verbale) ou encore humiliées par des critiques, des railleries et des insultes qui, à la longue, peuvent détruire la personnalité et l'assurance (violence psychologique), des relations sexuelles influencées par la violence ou contraintes par l'agresseur (violence sexuelle), le contrôle des moyens et des choix financiers des femmes (violence économique); la violence se déroulant dans le cadre d'une relation de couple¹².

2.2. La représentation politique

Outre les services, et cependant en lien avec eux, les rapports aux lieux du pouvoir politique demeurent au cœur des objectifs du Regroupement, attendu que l'État « doit assumer sa part de responsabilité envers les femmes et les enfants en difficulté du Québec¹³ ». En 1981, les membres du Regroupement désirent en effet que l'association se définisse non seulement comme un réseau d'action et de service mais aussi comme un groupe de pression politique¹⁴. C'est d'ailleurs à partir de ce moment-là que le Regroupement va resserrer ses critères d'adhésion afin d'obtenir un plus grand soutien relativement à ses objectifs et à ses revendications. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'appui à un réseau structuré de maisons d'hébergement gratuit, accessible et financé par l'État est l'un de ces critères. Ainsi, toutes les demandes de financement seront désormais orientées dans cette perspective et centralisées au sein de l'organisme provincial qui

10. *Charte d'intervention des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*, 1990.

11. Madeleine Lacombe, *op. cit.*, p. 87.

12. *Mémoire présenté au comité canadien sur la violence faite aux femmes*, 1992 (Annexe 1). Définition adoptée en 1981, révisée en 1991.

13. *Parlons principes, normes et qualité... et parlons d'argent. Négociations 1982-83*, 1982, p. 4.

14. *Historique du Regroupement*, 1982, p. 4.

devient l'unique instance de représentation. C'est alors qu'un petit nombre de maisons choisissent de se retirer du Regroupement¹⁵; elles préféreraient conserver leur autonomie sur le plan du financement et de l'approche.

La politique familiale

Le Regroupement est présent dès les années 1980 à la Table des organismes familiaux et les maisons participent pleinement à la consultation gouvernementale menée au sujet de la politique familiale en 1984, comme d'ailleurs le souhaitait le gouvernement du Québec. D'entrée de jeu, le Regroupement affirme qu'une politique des familles doit d'abord reconnaître « à toute personne victime de violence le droit à la protection pleine et entière, à la réparation et à la justice¹⁶ ». Une telle politique doit aussi admettre la nécessité du Regroupement et veiller au respect de l'autonomie des maisons ainsi qu'à leur financement. Pour le Regroupement, les enjeux de la politique familiale ne peuvent être dissociés de l'ensemble de ses interventions traitant de la violence conjugale, c'est pourquoi elle est présente durant le processus de consultation. Ainsi, lorsque le gouvernement québécois présente son premier plan d'action sur la politique familiale (1989), l'association reconnaît qu'il y a certains gains, sinon une reconnaissance de la part du gouvernement des organismes experts en matière de violence conjugale. En revanche, cet engagement est jugé insuffisant, freiné en quelque sorte par l'approche familialiste : « Comment en effet prétendre venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale en ignorant l'approche familialiste du gouvernement actuel, pour qui les maisons d'hébergement sont un service de dernier recours, quand on a tout essayé pour "sauver le couple"¹⁷ ? » À cet égard, le Regroupement s'interroge sur le soutien accordé par le gouvernement aux organismes visant prioritairement le renforcement de l'entraide familiale et de la compétence parentale. Les rapports entre le Regroupement et les associations du mouvement familial ne devaient donc pas aller de soi.

Politiques d'intervention en matière de violence conjugale : les femmes d'abord

D'une manière générale, le Regroupement cherche à obtenir des divers gouvernements qu'ils fassent une priorité politique de la protection des victimes, en majorité des femmes, dans les cas de violence. On observe que l'association exerce de multiples pressions sur le plan politique, parfois avec succès, autant sur l'appareil judiciaire et sur les policiers que

15. Information fournie par M^{me} Danièle Fréchette au cours d'une entrevue.

16. *Une décennie à ancrer*. Mémoire présenté au Comité de consultation sur la politique familiale, 1985, p. 10.

17. Madeleine Lacombe, *op. cit.*, p. 104.

sur le MAS et l'aide sociale. À son avis, cette demande connaît un certain succès. Ainsi, *La Politique d'aide aux femmes violentées* du MAS (Québec) reconnaît, dès 1985, les maisons du Regroupement comme des ressources susceptibles de bien protéger les femmes tandis que la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* (Ministère de la Justice, 1986) judiciarise pour la première fois la violence conjugale. En accord avec cette mesure, le Regroupement affirme que les agressions entre conjoints doivent « être traités avec la même gravité que les autres agressions dans tout le processus judiciaire¹⁸ ».

Par ailleurs, l'organisme trouve que la politique de 1986 ne répond pas entièrement aux attentes et s'en inquiète: les sentences sont jugées trop faibles et l'attention accordée au traitement des hommes agresseurs par le gouvernement provincial (aide à la mise sur pied de 12 nouveaux groupes entre 1986 et 1987) irrite le Regroupement. Pour l'association, ces groupes, tels qu'ils existent durant cette période¹⁹, répondent surtout aux objectifs gouvernementaux de sauver à tout prix la famille: elle refuse que « les services thérapeutiques aux hommes agresseurs constituent une alternative aux sentences prévues par la loi » et qu'ils soient financés à même les budgets réservés aux femmes victimes de violence²⁰. Cependant, le Regroupement estime, malgré certaines réserves, que la plus récente *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* (1995) pose de façon plus nette que jamais la spécificité de la violence conjugale où les femmes demeurent toujours les principales victimes.

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISME ET LE BÉNÉVOLAT

Exclusivement québécois, le Regroupement a pour membres les maisons qui offrent des services gratuits aux femmes et aux enfants victimes de violence. C'est l'assemblée générale composée des maisons membres qui décide de ses grandes orientations. S'il n'y a pas de structure régionale comme telle, les membres du conseil d'administration sont par ailleurs délégués par les régions représentées. Quant au Regroupement, il dispense services, formations et outils de travail et il sert d'organisme-ressource en divers endroits; il est également l'unique interlocuteur du gouvernement en matière de financement²¹.

En ce qui a trait à la composition du personnel des maisons, celui-ci comprend du personnel rémunéré, en moyenne six travailleuses à plein temps par maison, surtout dans les services de première ligne²². L'association

18. *Ibid.*, Annexe A.

19. *Ibid.*, p. 131 et Annexe B ou C.

20. *Commentaires du Regroupement relativement au Rapport du comité de consultation sur la politique familiale (Deuxième partie: Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois)*, 1986, p. 3.

21. *Trousse d'information*, 1987, p. 10.

22. Madeleine Lacombe, *op. cit.*, p. 115.

peut aussi compter sur un travail bénévole à l'intérieur de ses organismes comme au sein de la communauté qu'il faut par ailleurs veiller à encadrer. En opposition à l'approche institutionnelle, l'association développe assez tôt un programme de formation continue à l'intention des militantes. En 1987, il existe par exemple 18 formations de base²³, car, pour l'organisme, il s'agit d'un travail qui « ne s'improvise pas du jour au lendemain ». Des colloques ont lieu régulièrement pour renforcer les approches et les modes d'intervention.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

À cause de la nature de ses activités, le Regroupement travaille avec de nombreux partenaires, notamment avec l'État. Le financement des maisons, assuré en partie par le gouvernement du Québec²⁴, le MAS en particulier, fait l'objet de fréquents débats. Également, la DGEA (puis PSEPA) lui octroie certains budgets parce qu'il souscrit aux principes de l'éducation populaire²⁵. Quelques instances publiques contribuent aussi à ses campagnes de sensibilisation.

Régulièrement, le Regroupement collabore avec les milieux concernés par la violence, comme la Fédération des CLSC, la Table Plaidoyer-Victimes et les divers organismes féministes et milieux de recherche préoccupés par ces enjeux. Il participe en outre à différents travaux du comité chargé, à partir de 1993, de conseiller le gouvernement sur le sujet.

Le mouvement familial : qu'en est-il ?

Avec le mouvement des familles, le Regroupement n'entretient pas toujours des rapports faciles même si, durant la décennie 1990, les critiques adressées au courant dit « familialiste » paraissent s'estomper. Néanmoins, un certain nombre de rapprochements peuvent être évoqués; rappelons d'abord que le Regroupement est très près des associations des familles monoparentales qui ont même contribué à sa création en 1979 et qu'il a adhéré au RIOPFQ pendant la période entre 1983 et 1987.

Ainsi, depuis sa formation, le Regroupement contribue à influencer les politiques gouvernementales concernant la violence familiale, visant alors à modifier les rapports familiaux et les conditions de vie des familles. Il s'est montré particulièrement attentif à la mise en place d'un réseau alternatif de maisons d'hébergement, à la fois étendu et inédit par ses orientations.

23. *Trousse d'information*, 1987, p. 7.

24. *Dossier soumis pour l'obtention du prix Persillier-Lachapelle*, document interne, 1995.

25. *Trousse d'information*, 1987, p. 11.

7.11.

LA FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC (1986)

« La violence conjugale n'est pas un problème de couple, c'est un problème individuel qui appartient à votre conjoint seulement. Vous pouvez faire quelque chose. Vous devez agir pour vous et pour vos enfants, vous en êtes capable¹. »

Dans le domaine de la violence faite aux femmes, on assiste également en 1986 à la création de la **Fédération de ressources alternatives d'hébergement pour femmes en difficulté du Québec**. Sa mission consiste à promouvoir la défense des droits et l'autonomie des femmes qui demandent de l'aide. Par ailleurs, bien que le soutien aux femmes et aux enfants soit une préoccupation de la Fédération et qu'elle intervienne sur divers aspects reliés à la violence familiale et conjugale, elle demeure, comme le Regroupement provincial que nous décrivions dans la section précédente, en marge des fédérations du mouvement familial.

1. L'ÉMERGENCE

Peu avant la fondation de la Fédération, des militantes de diverses maisons d'hébergement, non membres du Regroupement provincial, ont déjà commencé à se réunir informellement afin de favoriser les échanges. Intéressées à s'occuper des personnes touchées par la violence conjugale, et aussi de celles en difficulté, ces militantes décident en 1986 de se rassembler à l'intérieur d'une nouvelle fédération. L'organisme, incorporé en 1987, réunit à ce moment sept maisons d'hébergement dont certaines, telle L'Escale de l'Estrie, existent depuis 1975. Bien que la plupart des maisons s'adressent aux femmes violentées ainsi qu'à leurs enfants

1. Catherine Bluteau (en collaboration avec Marie-Claude Chalifour), *Madame, La Justice peut vous aider*, Auberge Camiclau, membre de la Fédération, 1991, p. 5.

(27 maisons sur 34 en 1999), un petit nombre va s'attarder aux femmes aux prises avec des difficultés diverses, par exemple la toxicomanie, la maladie mentale et l'itinérance. Les conditions particulières des femmes immigrantes, en attente de parrainage surtout², sont également considérées. Dans l'ensemble toutefois, la problématique de la violence demeure centrale au sein de la Fédération, car, à son avis, « il n'y a pas de coupure nette entre les femmes dites "en difficulté" et les femmes victimes de violence conjugale³ », la violence concernant de fait la très grande majorité des personnes hébergées. Dans cette perspective, l'organisme devient d'ailleurs en 1991 la **Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec**.

2. LES OBJECTIFS : ***les services et la représentation politique***

2.1. Les services

L'approche des maisons membres de la Fédération se définit d'abord par l'intervention auprès des personnes violentées et en difficulté. L'hébergement et les activités en découlant, par exemple divers types d'accompagnement et d'aide, constituent essentiellement son mode d'approche. Par extension, les maisons offrent certains services externes à l'hébergement. Ainsi, elles accordent une grande importance aux demandes d'information par téléphone où une écoute active est recommandée : « le moment de la demande étant souvent le premier moment de l'intervention⁴ » ; enfin, elles maintiennent dans plusieurs cas des contacts avec des ex-résidentes.

« Sans être ouvertement militantes, un grand nombre de nos maisons ont un cadre d'analyse féministe, quelle que soit leur intervention (santé mentale, violence conjugale, toxicomanie)⁵. »

Concernant leur action, les maisons partagent un certain nombre de valeurs communes. Dans un texte publié en 1995, *Textes et outils d'intervention*, réalisé pour la FRHFVDQ dans lequel le mouvement cherche à se définir, la Fédération soutient que la démarche féministe sert de référence en plusieurs endroits. Cette dernière, qui veut se distinguer des approches de croissance centrées sur la personne, permet d'établir un lien plus étroit entre une situation particulière et le contexte social de pouvoir des

2. *La mission*, non daté, p. 2.

3. *Textes et outils d'intervention réalisés pour la FRHFVDQ* (recherche, conception et rédaction de Françoise Guay, supervision de Marie-Hélène Houle), 1995, Bloc 3.1, p. 1.

4. *Textes et outils d'intervention réalisés pour la FRHFVDQ*, 1995, Bloc II « Accueil, cadre et ressources », p. 1-2.

5. *Textes et outils d'intervention réalisés pour la FRHFVDQ*, 1.2, 1995, p. 3.

hommes sur les femmes et les enfants; elle vise également à mettre en lumière l'existence même de la violence conjugale. De l'opinion de la Fédération, la démarche féministe privilégie un type d'intervention basé sur la solidarité féminine, l'autonomie ainsi que sur l'égalité dans le rapport thérapeutique. Si, par ailleurs, quelques maisons de la FRHFVDQ se distancient peu à peu de ce modèle, elles disent toutefois s'entendre sur certains éléments clés dont la nécessité d'une aide centrée sur les besoins des femmes plutôt que sur ceux du couple et la conviction profonde que les femmes sont compétentes et capables de diriger leur propre vie⁶.

Si la démarche est assez comparable dans l'ensemble, les clientèles et les services peuvent parfois varier d'un endroit à l'autre, variation due au caractère en partie hétérogène de la clientèle hébergée. Par exemple, si la très grande majorité des maisons accueillent des femmes avec leurs enfants, d'autres hébergent uniquement des femmes. Ainsi, les premières en viennent à restreindre leur accès aux femmes ayant des problèmes plus aigus de santé mentale ou de toxicomanie à qui la vie de groupe paraît parfois plus difficile tandis que les secondes en viennent à évoluer en fonction justement de ces clientèles. Également, certaines maisons vont afficher des particularités. Par exemple, les femmes itinérantes vont trouver refuge à l'Auberge Madeleine, créée en 1984, ainsi qu'à la maison Le Chaînon tandis que les femmes immigrantes ou réfugiées, victimes de violence conjugale, sont reçues à la Maison Flora Tristan et à Transit 24. Enfin, le document *Textes et outils d'intervention* (1995) fait état d'une prise en compte accrue à l'intérieur de la Fédération des femmes présentant une déficience et des femmes homosexuelles violentées.

2.2. La représentation politique

Dans le cadre de sa mission, la Fédération cherche à accroître sa présence sur la place publique, à se faire connaître ainsi que ses maisons membres. La représentation auprès des autorités publiques figure parmi les moyens privilégiés pour mener à bien ses objectifs. Toutefois, on observe que peu de mémoires sont rédigés par la Fédération bien qu'une collaboration plus étroite avec d'autres organismes s'élabore petit à petit. C'est le cas en 1994 lors de la rédaction du mémoire *Notre programme féministe pour l'emploi et le développement: Équité, Autonomie, Solidarité. Mémoire soumis au Comité permanent du développement des ressources humaines par 14 regroupements de femmes du Québec*, présenté au gouvernement fédéral dans le cadre du projet de réforme de la sécurité sociale. C'est le cas également de l'avis *Pour diminuer l'incidence de la violence conjugale* (1994), traitant de la politique de la santé et du bien-être proposée par le

6. *Textes et outils d'intervention réalisés pour la FRHFVDQ*, 1995, Bloc I « Philosophie et éthique », p.s.p.

MSSS⁷. Dans cet avis, rédigé en collaboration avec le Regroupement provincial, on réclame un accroissement de l'ensemble des services, autant l'hébergement que les services externes. Enfin, le *Mémoire sur le projet de loi n° 65 en matière de médiation familiale* (1997), rédigé également avec le Regroupement provincial, propose certaines améliorations au nouveau processus de médiation, notamment une plus grande accessibilité au service jugé intéressant pourvu qu'il demeure volontaire.

Pour assurer également une plus grande visibilité à ses maisons membres, la Fédération cherche à sensibiliser l'ensemble de la population aux différentes problématiques des femmes qui ont recours à leur aide. Ainsi, c'est le thème de la violence, dénominateur commun au sein de la clientèle, qui est surtout mis en évidence lors d'interventions publiques. Par exemple, en 1990, la Fédération lance une campagne de sensibilisation à la violence en collaboration avec la Chambre des notaires du Québec, « La violence enfante la violence... Faut agir vite ». De même le *Guide de sensibilisation à la violence conjugale* (1992) vise tout citoyen désireux de se renseigner sur la question de la violence conjugale et de s'engager dans une démarche pour la contrer. La Fédération participe aussi à d'autres campagnes sur le même thème, par exemple « Montréal dit non à la violence faite aux femmes ».

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISME ET LE BÉNÉVOLAT

Essentiellement québécois, l'organisme comprend, en 1999, 34 maisons réparties dans 11 régions administratives de la province⁸. Sept maisons accueillent un type bien particulier de clientèle tandis que la grande majorité, 27 sur 34, hébergent les femmes violentées ainsi que leurs enfants⁹. En 1990, une maison comme l'Escale de l'Estrie, pouvait accueillir durant l'année jusqu'à 240 femmes et 176 enfants¹⁰. Le travail d'intervention est accompli par des travailleuses rémunérées et, de manière générale, la ressource utilise assez peu le bénévolat bien qu'il soit présent. Par exemple, le conseil d'administration est composé de personnes bénévoles et, de façon ponctuelle, certains membres de la communauté vont s'impliquer gratuitement, activités de sensibilisation, actions collectives, etc.¹¹.

7. Avec le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, *Pour diminuer l'incidence de la violence conjugale. Avis présenté au MSSS, 1994, p. 1.*

8. Données de l'organisme.

9. *Bilan de la Fédération*, document interne, 1995?, p. 11.

10. Lise Gagnon, *Intervention auprès des enfants témoins de violence conjugale*, L'Escale de l'Estrie, 1994, p. 1.

11. Avec le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, *Pour diminuer l'incidence de la violence conjugale. Avis présenté au MSSS, 1994, p. 26-27.*

À l'instar d'autres associations, la Fédération valorise une formation structurée pour les personnes engagées dans la relation d'aide, car, à son avis, il faut compter au moins un an « pour former une bonne intervenante¹² ». L'importance d'un encadrement constamment mis à jour est d'ailleurs soulignée à quelques reprises. Aussi, depuis 1991, année où « une tradition s'implante », la Fédération prévoit une journée annuelle de formation pour tous ses membres ainsi que des sessions diverses traitant de sujets tels que l'intervention auprès des enfants, l'hétérogénéité des clientèles, le processus judiciaire criminel, etc. L'encadrement est également donné par des documents écrits puisés à même la multiplicité des expériences comme l'illustre bien le cahier *Textes et outils d'intervention réalisés pour la FRHFVDQ* (1995), destiné aux employées, coordonnatrices et directrices des maisons.

Pour accroître son expertise, la Fédération requiert à l'occasion la collaboration de certains milieux de recherche. C'est le cas entre autres du document *Les maisons d'hébergement pour femmes sans abri: un rôle de prévention secondaire en santé mentale* (Guylaine Racine, 1990) qui, à partir d'une étude exploratoire de l'Auberge Madeleine, cherche à mieux saisir les caractéristiques des femmes sans abri en vue de revoir son mode de fonctionnement. C'est le cas aussi de colloques tenus durant la décennie 1990 sur le sujet du parrainage des femmes immigrantes en lien avec la violence conjugale. Enfin, *Intervention auprès des enfants témoins de violence conjugale* (1994), une recherche-action menée par la maison L'Escale de l'Estrie, se situe dans la même perspective.

La structure de l'organisme est provinciale. La Fédération a pour objectifs de fournir un soutien constant aux maisons membres, de les représenter et de sensibiliser le public ainsi que les diverses instances aux problématiques de ses clientèles. Aussi, depuis 1997, un comité des Enjeux politiques comprend des représentantes régionales chargées de diffuser l'information dans les différentes régions de la province.

4. LIENS ET COLLABORATIONS

Par son rôle d'intervention et de représentation, la Fédération demeure présente auprès des milieux concernés par la violence, services de police, établissements de santé, ministères, etc. La Fédération siège entre autres au conseil d'administration de SOS Violence conjugale et participe, à partir du milieu des années 1990, au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale. Par l'intermédiaire des directrices de Montréal, la Fédération fait également partie de la Table de concertation sur la violence conjugale de Montréal tout comme elle juge prioritaire sa participation aux diverses tables, comités et colloques

12. *Ibid.*, 1994, p. 27.

qui se mettent en place dans le contexte de régionalisation du MSSS à partir des années 1990. Comme plusieurs groupes communautaires, les maisons ainsi que la Fédération croient, malgré certaines réserves, qu'il est important de « se battre pour le développement de l'économie sociale dans toutes les régions¹³ ».

Ses liens avec les pouvoirs publics concernent aussi son financement. Depuis 1987, moment de sa création, certains revenus de la Fédération proviennent du MSSS; des subventions de Condition féminine Canada, du SACA et du PSEPA assurent également son développement et celui de ses maisons membres¹⁴. De plus, les cotisations des membres ainsi que la Fondation Jamais Plus (Jamais plus la violence) procurent une certaine source de revenus¹⁵.

Enfin, la Fédération collabore régulièrement avec des associations du mouvement communautaire et il est très près des groupements féministes. Certaines maisons, telle l'Accueil pour Elle, ne craignent pas par exemple de prendre position de façon individuelle sur des dossiers comme le harcèlement sexuel, le viol ou la pornographie, affirmant « être solidaires des groupes qui travaillent à dénoncer d'autres types de violence¹⁶ ». L'organisme a également siégé à la Fédération des femmes du Québec; actuellement, il participe au conseil d'administration de Relais-Femmes et à celui de la Corporation de la Maison Parent-Roback de même que du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et de la condition féminine (CDEAF)¹⁷.

Le mouvement familial

Depuis sa création, la FRHFDQ s'intéresse à la vie des familles surtout par le biais des femmes et des enfants en difficulté. Cependant, si elle n'adhère à aucune des grandes fédérations du mouvement, elle le suit d'assez près en certaines occasions, comme en témoigne sa présence en 1997 au lancement des *Nouvelles dispositions de la politique familiale*.

Dans l'ensemble, en apportant son expertise autant dans des situations de violence conjugale ou familiale que dans l'accueil de clientèles variées, moins faciles à saisir, la Fédération aide à transformer les conditions de vie familiales.

13. *Info-Fédé*, 1997, p. 14.

14. *Bilan de la Fédération*, document interne, p. 11 et informations fournies par l'organisme.

15. Créée par la Fédération pour appuyer financièrement ses activités, *Bilan de la Fédération*, document interne, p. 11, informations fournies par l'organisme et *Info-Fédé*, 1997.

16. *Textes et outils d'intervention réalisés pour la FRHFVDQ*, 1995, L'Accueil, Bloc 1.1.2. p. 2.

17. *Info-Fédé*, 1997, et informations fournies par l'organisme.

Bibliographie

DES LIVRES, ARTICLES, RAPPORTS ET DOCUMENTS CITÉS

LIVRES ET RAPPORTS DE RECHERCHE

- BELLEAU, Hélène, *Typologie des manières de problématiser la famille dans le cadre de la politique familiale au Québec*, Mémoire de maîtrise (sociologie), Université de Montréal, 1992, 166 p.
- BERGER, Brigitte, et Peter L. BERGER, *The War over the Family. Capturing the Middle Ground*, New York, Anchor Press/Doubleday, 1984, 252 p.
- BOUCHER, Jacques et André MOREL, *Le droit dans la vie familiale. Livre du centenaire du Code civil*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1970, 2 tomes.
- BUSSAT, Virginie et Michel CHAUVIÈRE, *Les intérêts familiaux à l'épreuve d'une comparaison France-Angleterre. Étude sur les enjeux d'une catégorie d'action publique*, GAPP-CRS, Rapport d'étude pour la CNAFF, Paris, janvier 1997, 185 p.
- CARON, Anita, Claudette LASSERRE, Raymonde GAUMOND, Francine GENDRON, Flore DUPRIEZ et Marie-Andrée ROY, *La famille québécoise : institution en mutation? Analyse de discours et de pratiques de groupes intervenant auprès des couples*, Montréal, Fides, 1985, coll. « Recherches et études sur la famille », 222 p.
- CLÉMENT, Gabriel, *Histoire de l'Action catholique au Canada français*, Commission d'étude sur les laïcs et l'Église, Deuxième annexe au rapport, Montréal, Fides, 1972, 331 p.
- COHEN, Yolande, *Femmes de parole. L'histoire des Cercles de fermières du Québec, 1915-1990*, Montréal, Le Jour, 315 p.
- COLLECTIF CLIO, *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, édition revue et mise à jour, Montréal, Le Jour, 1992, 646 p.
- COLLIN, Jean-Pierre, *La Ligue ouvrière catholique canadienne 1938-1954*, Montréal, Boréal, 1996, 247 p.

- DANDURAND, Renée B., *Le mariage en question. Essai socio-historique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 190 p.
- DANDURAND, Renée B., Pierre LEFEBVRE et Jean-Pierre LAMOUREUX, *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?*, Montréal et Paris, L'Harmattan, 1998, 323 p.
- DESBIENS, Josée, *Au service du couple et de la famille. Albert Lapointe, Les Foyers Notre-Dame. Le Mouvement Couple et Famille*, Montréal, Fides, 1998, 248 p.
- DESJARDINS, Ghislaine (pour l'Office des services de garde à l'enfance), *Faire garder ses enfants au Québec... une histoire toujours en marche*, 2^e éd. revue et augmentée, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 108 p.
- DOUCET, Laval et Louis FAVREAU, *Théories et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1991, 468 p.
- ELKIN, Frederick, *La famille au Canada. Données, recherches et lacunes du savoir sur les familles au Canada*, Congrès canadien de la famille, avril 1964, 208 p.
- FAVREAU, Louis, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures*, Montréal, Centre de formation populaire et les Éditions du Fleuve, 1989, 307 p.
- GARIGUE, Philippe, *La vie familiale des Canadiens Français*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1962, 165 p.
- GARIGUE, Philippe, *Analyse du comportement familial*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1967, 179 p.
- GARIGUE, Philippe, *Famille, science et politique*, Montréal, Leméac, 1973, 183 p.
- GARIGUE, Philippe, *Famille et humanisme*, Montréal, Leméac, 1973, 333 p.
- GODARD, Béatrice, *L'avortement contre la loi et la médecine*, Montréal, Éditions Liber, 1992, 155 p.
- GRUPEMENT POUR LA RECHERCHE SUR LES MOUVEMENTS FAMILIAUX – GRMF, *Les mouvements familiaux populaires et ruraux, naissance, développement, mutations, 1939-1955*. Les Cahiers du GRMF, n° 1, 1982.
- GRUPEMENT POUR LA RECHERCHE SUR LES MOUVEMENTS FAMILIAUX – GRMF, *L'action familiale et ouvrière et la politique de Vichy*, Les Cahiers du GRMF, préparé par Michel Chauvière et al., n° 3, 1984.
- HAMELIN, Jean, *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^e siècle. Tome 2. De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 1984, 425 p.
- HENRIPIN, Jacques, Paul-Marie HUOT, Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Nicole MARCIL-GRATTON, *La fin de la revanche des berceaux. Ce qu'en pensent les Québécoises?*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Démographie canadienne », 1974, 410 p.
- HEWLETT, Sylvia Ann, Nancy RANKIN et Cornel WEST, *Taking Parenting Public. The Case for a New Social Movement*, Boston, Rowman and Littlefield Publ., 2002, 295 p.
- KYLE, Irene et Maureen KELLERMAN, *Études de cas des programmes pour la famille au Canada: Soutenir les familles, les enfants et les collectivités*, Ottawa, Association canadienne des programmes de ressources pour la famille, 1998, 278 p.

- LACOMBE, Madeleine, *Au grand jour*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1990, 181 p.
- LAMONT, Suzanne, Jocelyne LAMOUREUX et Nancy GUBERMAN, *Pour des conditions de vie décentes : action collective. Évaluation des besoins en éducation populaire des familles monoparentales, membres des associations du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec*, 1980, 109 p.
- LAMOUREUX, Diane, *Fragments et collages : Essai sur le féminisme québécois contemporain*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1986, 168 p.
- LAMOUREUX, Jocelyne, Michèle GÉLINAS et Katy TARI, *Femmes en mouvement. Trajectoires de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale*. AFÉAS, 1966-1991, Montréal, Boréal, 1993, 259 p.
- LAPORTE-DUBUC, Denise, *La relation de couple peut-elle évoluer? Un instrument d'évaluation des services de préparation au mariage*, Mémoire de maîtrise (sociologie), Montréal, Université de Montréal, juin 1974.
- LEMIEUX, Raymond et Jean-Paul MONTMINY, *Le catholicisme québécois*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture et Les Presses de l'Université Laval, 2000, coll. « Diagnostic », chapitre 2.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, troisième partie.
- MAILLÉ, Chantal, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, Montréal, Saint-Martin, 1990, p. 71-83.
- MALOUIN, Marie-Paule, *Le mouvement familial au Québec. Les débuts 1937-1965*, Montréal, Boréal, 1998, 158 p.
- MCLAREN, Angus et Arlene Tigar MCLAREN, *The Bedroom and the State: The Changing Practices and Politics of Contraception and Abortion in Canada, 1880-1980*, Toronto, McClelland and Stewart, 1986, n.p.
- MONET-CHARTRAND, Simonne, *Ma vie comme rivière, récit autobiographique, 1919-1942*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1981, tome I, 290 p., et *Ma vie comme rivière, 1939-1949*, 1982, tome II, 354 p.
- MONGEAU, Serge, *Évolution de l'assistance au Québec*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1967, 123 p.
- NADEAU, Valérie (sous la direction de Yvan Comeau), *Études de cas d'entreprises d'économie sociale. La maison de la famille*, Cahiers du CRISES, 1998, 23 p.
- Parti québécois, *Programme officiel du Parti québécois*, Édition 1980, Chapitre III : La famille.
- PELLETIER, Anne, *La contribution, le rôle et la place des femmes au Service de préparation au mariage de Montréal, 1944-1972*, Mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, Université de Montréal, 1997, 206 p.
- RACINE, Guylaine, *Les maisons d'hébergement pour femmes sans abri : un rôle de prévention secondaire en santé mentale*, Rapport de recherche, Étude subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS), 1990.
- RENÉ, Jean-François et Jean PANET-RAYMOND, *Faut-il brûler les pancartes? Le mouvement populaire aujourd'hui*, Montréal, Association coopérative d'économie familiale du centre de Montréal, 1984, 94 p.

- RENÉ, Jean-François, Michelle DUVAL, Danielle FOURNIER et Suzanne GARON, *Les organismes communautaires au Québec. Des pratiques à la croisée des chemins*. Rapport de recherche sur la réorganisation de la santé et des services sociaux et les transformations dans les pratiques des organismes communautaires, Montréal, Centre de formation populaire et Relais-Femmes, 2001, 211 p.
- SAINT-PIERRE, Marie-Hélène et Renée B.-DANDURAND, *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise. Présentation d'une recension informatisée des écrits*, Rapport de recherche, Montréal, INRS Culture et Société, 2000, 154 p. plus cédérom.
- SAINT-PIERRE, Marie-Hélène, Anne DERET, Nancy MEILLEUR, Annie LEBLANC, Caroline PATENAUDE et Marianne KAMPENEERS, *La prise en charge des enfants au Québec: Présentation d'une recension informatisée des écrits*, Rapport de recherche, Montréal, INRS Culture et Société, juin 2000, 195 p. (sous la supervision de Renée B.-Dandurand) plus cédérom.
- SINEAU, Mariette et Évelyne TARDIF, *Droits des femmes en France et au Québec. 1940-1990*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1993, 153 p.
- TOURIGNY, Marc et Luce FORTIN, *Caractéristiques liées au respect de l'engagement des bénévoles de Parentraide et de Parents anonymes*. Rapport de recherche, Hull, Université du Québec à Hull, Département de psychoéducation, 1997, 85 p.
- TREMBLAY, Serge, *Élaboration et validation de l'Inventaire pour couple avant mariage*, Thèse de doctorat en psychologie, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1993, 292 p.
- TRUDEL, Anne-Marie, *Le processus d'élaboration de la politique familiale québécoise*, Mémoire de maîtrise en science politique, Québec, Université Laval, 1998, 107 p.
- VALADE, Gérard, *Évolution de la préparation au mariage à Montréal*, Travail présenté au Département d'andragogie (sciences de l'éducation), Montréal, Université de Montréal, 1982, 54 p.

ARTICLES

- ASSOCIATION DES PARENTS CATHOLIQUES DU QUÉBEC, «L'A.P.C.Q. – Qui sommes-nous? Qu'avons-nous fait?», *Éducation et société*, vol. 5, n° 6, octobre 1974, p. 14-15.
- BAILLARGEON, Denyse, «Les politiques familiales au Québec. Une perspective historique», *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 36, n° 76, p. 21-32.
- BAUM, Gregory, «Le rapport Dumont: démocratiser l'Église catholique», *Sociologie et sociétés*, vol. XXII, n° 2, 1990, p. 115-126.
- BAZINET, Paul, «La Fédération nationale des services de préparation au mariage», *Éducation et société*, vol. 5, n° 6, octobre 1974, p. 4.
- BÉDARD, Michel et Jacques HENRIPIN, «Des "floralies familiales" très coûteuses», *Le Devoir*, 28 juin 1986.
- BELLEFEUILLE, Roger, *La Presse*, 18 janvier 1972.
- BLONDIN, Michel, «L'animation sociale en milieu urbain: une solution», *Recherches sociographiques*, 1965, vol. VI, n° 3, 283-304.

- BOILY, Nicole, « Politique familiale : d'une définition de la famille au rôle de l'État », dans Renée B.-Dandurand, *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, 1987, IQRC, coll. « Questions de culture », chapitre 11.
- Cahiers de Droit*, « La famille », numéro spécial, vol. VII, n° 2, 1965-1969.
- DANDURAND, Renée B.-, « Une politique familiale : enjeux et débats », *Recherches sociographiques*, vol. XXVIII, nos 2-3, 1987, p. 349-369.
- DANDURAND, Renée B.- et Françoise-Romaine Ouellette, « Famille, État et structuration d'un champ familial », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVII, n° 2, automne, 1995, p. 103-119.
- DANDURAND, Renée B.-, avec la collaboration d'Anne Deret, « Historique », dans Marie-Hélène Saint-Pierre et Renée B.-Dandurand, *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise : Présentation d'une recension informatisée des écrits*, Rapport de recherche, Montréal, INRS Culture et société, 2000, 154 p. plus cédérom, p. 2-34.
- DUGAS AURORE, « Le SOF », *Éducation et société*, vol. 5, n° 6, octobre 1974, p. 5.
- DURIEZ, Bruno, « D'un mouvement totalisant à des groupements spécialisés. L'exemple d'associations françaises d'origine confessionnelle », dans Roger Levasseur (dir.), *De la sociabilité. Spécificité et mutations*, Montréal, Boréal, 1988, p. 183-199.
- ÉDUCATION ET SOCIÉTÉ, numéro sur les associations familiales, vol. 5, n° 7, novembre 1974.
- ESCOJIDO, André, « Bien-être social canadien », janvier-février, 1966, Présentation du Conseil supérieur de la famille et de ses objectifs.
- FORTIN, Andrée, « La participation : des comités de citoyens au mouvement communautaire », dans Jacques T. Godbout (dir.), *La participation politique. Leçons des dernières décennies*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, chapitre 11.
- FORTIN, Bernard, « Origine et évolution de la politique familiale québécoise », Présentation au séminaire sur la politique familiale québécoise : *Enjeux, défis et stratégies prioritaires. Familles en mouvance et dynamiques inter-générationnelles*, Montréal, 21 novembre 1996.
- GARIGUE, Philippe, « The French Canadian Family », dans Mason Wade (dir.), *La dualité canadienne/Canadian Dualism*, Québec, Les Presses de l'Université Laval ; Toronto, University of Toronto Press, 1960, p. 180-200.
- GARIGUE, Philippe, « Les problèmes théoriques du service social », *Service social*, 1961, vol. 10, n° 1, p. 43-62 réédité dans *Service social dans le monde*, vol. XXI, 2 avril 1962, p. 49-78.
- GARIGUE, Philippe, « Le catholicisme et la vie familiale des Canadiens français », *La famille moderne dans l'évolution de notre époque*, Montréal, Les éditions des Foyers Notre-Dame, 1963, p. 7-25.
- GARIGUE, Philippe, « Les exigences d'une politique familiale », *La Famille. Bulletin de la Fédération des services sociaux à la famille du Québec*, 28, numéro spécial sur le congrès du 18 octobre 1965 à Montréal, p. 6-20.
- GARIGUE, Philippe, « Une politique familiale québécoise », *Relations*, 305, mai 1966, p. 146-148.
- GARIGUE, Philippe, « L'action en faveur de la famille à Montréal », *La Famille. Bulletin de la Fédération des services sociaux à la famille du Québec*, vol. 4, n° 4, 1965, p. 2-9.

- GARIGUE, Philippe, «L'Église et la politique familiale», *L'Église canadienne*, vol. 3, n° 6, 1970, p. 184-189.
- GENDRON, Francine, «Le SOF: la participation, condition de la croissance du couple», dans Anita Caron *et al.*, *La famille québécoise: institution en mutation?* Analyse de discours et de pratiques de groupe intervenant auprès des couples, Montréal, Fides, 1985, coll. «Recherches et études sur la famille», p. 25-57.
- GERVAIS, Diane, «Morale catholique et détresse conjugale au Québec. La réponse du Service de régulation des naissances Seréna», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, n° 2, automne 2001, p. 185-215.
- GERVAIS, Solange, vice-présidente de l'AFÉAS, «La famille, une priorité de l'AFÉAS», *Éducation et société*, vol. 5, n° 6, octobre 1974, p. 17.
- GODBOUT, Jacques T., «La sphère du don entre étrangers: le bénévolat et l'entraide», dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, chapitre 48, p. 983.
- GODBOUT, Jacques T. et Johanne Charbonneau, «Le réseau familial et l'appareil d'État», *Recherches sociographiques*, vol. XXXV, n° 1, janvier-avril 1994, p. 9-38.
- GOULET, Henri, «Le principe de subsidiarité: la conception de l'État dans l'idéologie corporatiste des années 30 et son impact sur les organisations ouvrières», *Bulletin du RCHTQ*, vol. 23, n° 2, automne 1997, p. 33-42.
- GUAY, Aline, «Seules mais solidaires», *Éducation et société*, vol. 5, n° 2, mars 1974, p. 6-7.
- HAMEL, Pierre, «L'action communautaire», dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, chapitre 47.
- HAMEL, Pierre, Louis MAHEUX et Jean-Guy VAILLANCOURT, «Repenser les défis institutionnels de l'action collective», *Politique et Sociétés*, vol. 19, n° 1, 2000, p. 3-27.
- HAUTECEUR, Jean-Paul, «L'égalité des chances», *Éducation et société*, vol. 5, n° 7, novembre 1974, p. 20-21.
- JOYAL, Renée, «La famille entre l'éclatement et le renouveau», dans Renée B.-Dandurand (dir.), *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, p. 147-163.
- LACROIX, Gilles, «Nos lois sociales sont-elles familiales?», *La Famille, Bulletin de la Fédération des services sociaux à la famille du Québec*, 28, numéro spécial sur le congrès du 18 octobre 1965 tenu à Montréal, p. 50-66.
- LACROIX, Gilles, «Services sociaux à la famille au Québec», *Relations*, 305, mai 1966, p. 137-138.
- LAMOUREUX, Diane, «La lutte pour le droit à l'avortement au Québec», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 1, 1983, p. 81-90.
- LAPLANTE, Raymond, «Les ressources des mouvements familiaux», *La Famille. Bulletin de la Fédération des services sociaux à la famille du Québec*, 28, numéro spécial sur le congrès du 18 octobre 1965 à Montréal, p. 79-85.
- LAPLANTE, Raymond, «Vers un syndicat familial... Donner une voix aux familles», *Prêtres et laïcs*, vol. XVII, n° 6, juillet 1967, p. 250-258.

- LAPORTE-DUBUC, Denise, « Une politique familiale, c'est quoi? », *Éducation et société*, vol. 5, n° 7, novembre 1974, p. 12-13.
- LAPORTE-DUBUC, Denise, « Pour une politique de la famille », *Critère*, n° 33, 1982, p. 251-275.
- LEBŒUF, Claudette, « Ces divorcés qui tiennent l'Église », *La Presse*, 16 juillet 2000, p. A 8.
- LEMIEUX, Denise, « La condition féminine », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, chapitre 24.
- LEMIEUX, Denise, « La violence conjugale », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, chapitre 16.
- LEMIEUX, Denise, « Mouvements sociaux et culture; le mouvement féministe au Québec », *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 30, n° 1, printemps, 1995, p. 75-90.
- LENOIR, Rémi, « L'effondrement des bases sociales du familialisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nos 57-58, juin 1985, p. 69-88.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn, « Québec d'après-guerre et mémoire collective de la technocratie », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XC, 1991, p. 67-87.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn, « Production historique portant sur le Québec », *Recherches sociographiques*, vol. XXXVI, n° 1, 1995, p. 9-45.
- LÉVESQUE, Carole, « D'ombre et de lumière: l'Association des femmes autochtones du Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 2, 1990, p. 71-83.
- LIZÉE, Jacques, « Introduction », *Éducation et société*, vol. 5, n° 2, mars 1974, p. 3.
- MAHEU, Louis, « Les mouvements de base et l'appropriation étatique du tissu social », *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n° 1, avril 1993, p. 77-92.
- MAYER, Roger, « L'évolution des services sociaux », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, chapitre 50.
- MELUCCI, Alberto, « Les adversaires du vide », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 1, 1990, p. 30-60.
- MELUCCI, Alberto, « The Process of Collective Identity », dans Hans Johnston et Hans Klandermans, *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, chapitre 3.
- OUELLETTE, Françoise-Romaine, « Les regroupements de femmes dans les années 1980: entraide et nouveaux profils du mouvement des femmes », dans Marie-Marthe T. Brault et Lise Saint-Jean, *Entraide et associations*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Questions de culture », 1990, p. 93-94.
- RELATIONS. « La famille au Québec », numéro spécial, 305, mai 1966.
- ROWAN, Renée, sur l'UIOF, *Le Devoir*, 11 septembre 1972.
- ROY, Marie-Andrée, « Renouement conjugal: un discours et des pratiques axés sur la technique du dialogue », dans Anita Caron et al., *La famille québécoise: institution en mutation? Analyse de discours et de pratiques de groupes intervenant auprès des couples*, Montréal, Fides, 1985, coll. « Recherches et études sur la famille », p. 119-151.

- SAINT-JEAN, Lise, « Les familles monoparentales : du groupe d'entraide à l'entraide associative », dans Marie-Marthe T. Brault et Lise Saint-Jean, *Entraide et associations*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Questions de culture », 1990, p. 95-112.
- SARRASIN, Richard, « Vingt ans d'attente pour une politique familiale québécoise (1964-1984) », *Intervention*, n° 69, 1984, p. 99-109.
- SARRASIN, Richard, « L'évolution de la politique familiale québécoise (1981-1994) », *Intervention*, n° 99, octobre 1994, p. 7-16.
- TURCOT, Gisèle, « De l'aide à la solidarité : l'actualité des pratiques chrétiennes », dans Marie-Marthe T. Brault et Lise Saint-Jean, *Entraide et associations*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Questions de culture », 1990, chap. 13.

RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS

- BEAUCHAMP, André *et al.*, *Famille et société*, Montréal, Fides, 1974, 77 p. Une production de l'Office de la catéchèse du Québec.
- BERNIER, Jocelyne, « Les Foyers Notre-Dame canadiens », *Commission d'étude sur les laïcs et l'Église*, septembre 1969, 66 p.
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES LAÏCS ET L'ÉGLISE, *L'Église du Québec : un héritage, un projet*, Montréal, Fides, 1971, 323 p.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE – CASF
- Carisse, Colette, *La famille, mythe et réalité québécoise*, Rapport présenté au Conseil des affaires sociales et de la famille, mars 1974, 188 p. plus annexes.
- Contribution à une politique des Affaires sociales et de la famille*, mars, partie III, « Éléments pour une politique de la famille », Gouvernement du Québec, 1974a, p. 53-87.
- Dossier sur l'avortement, Contribution du CASF à une information collective et une réflexion sur un problème d'actualité*, 1974b, 48 p.
- Une consultation du CASF auprès des comités de citoyens et des groupes populaires*, mars 1975, 236 p.
- Une consultation du CASF auprès des organismes familiaux et autres agents d'intervention auprès des familles*, avril 1975, 180 p.
- Rapport annuel du CASF, 1971-1972, 1972-1973, 1974-1975.*
- La question du Tribunal de la famille*, Études et avis du Conseil des affaires sociales et de la famille, février 1976, 23 p.
- La situation des familles québécoises*, Études et avis du Conseil des Affaires sociales et de la famille au Ministre des Affaires sociales, Québec, Gouvernement du Québec, septembre 1978, 108 p.
- Savard, Georges C., *La natalité et le contexte démographique du Québec*, CASF, février 1979, 61 p.
- La natalité au Québec*, Études et avis, 1980, 18 p.
- Concilier maternité et participation au monde du travail*, Études et avis, 1981.
- La famille demain*, 1982, 72 p.
- Investir dans les enfants*, mai 1985, 22 p.
- Des priorités pour la famille*, Québec, 7 octobre 1986, 32 p.

- CONSEIL DE LA FAMILLE, *Le financement des organismes familiaux : une approche partenariale*, Avis, Gouvernement du Québec, janvier 1991, 25 p.
Les services de garde au Québec : un équilibre précaire, 1994.
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, *Mémoire sur le projet de politique en matière d'action communautaire*, présenté par le Conseil, juillet 2000, 23 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 335 p.
Audette, Gisèle et Marie-Hélène Côté, *Femmes et politique familiale*, Document de travail préparé à l'intention des groupes de femmes intéressés à amorcer une réflexion sur le projet de politique familiale du gouvernement du Québec, Service Consult-action, 11 novembre 1982, 23 p.
Audette, Gisèle, Louise Barnard, Micheline Boivin, Francine Lepage, *La condition des femmes au regard de la famille, Considérations du Conseil du statut de la femme touchant le document de consultation sur la politique familiale*, (adopté les 6 et 7 décembre), Gouvernement du Québec, 28 janvier 1985, 160 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FAMILLE, *Rapport à Monsieur Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales sur l'organisation d'un organisme gouvernemental de la famille au Québec*, Québec, Le Conseil, 1971, 14 p.
- DIDIER, René et al., *Rapport préliminaire de la recherche sur la dynamique interne et les dynamismes externes de F.N.D.*, Montréal, 1970, 50 p.
- GARIGUE, Philippe (président du Conseil supérieur de la famille du Québec), *Les fondements d'une politique familiale*, Annexe 16 du rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, Gouvernement du Québec, 1970, 85 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique (rapport Boucher), juin 1963.
Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (rapport Parent), Québec, novembre 1964, 2 tomes.
Rapport sur une étude administrative portant sur les services sociaux de base à la famille et à l'enfance, Montréal, Price Waterhouse & Cie, 1967, 101 p.
National Study Service, *The Day Is Here : Planning for Services to Families and Children as Provided for the English Speaking Protestant Community of Greater Montreal*. Report of a study for the Montreal Council of Social Agencies, New York, National Study Services, 1967, 98 p.
Service de l'information des ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, *Organismes et mouvements familiaux du Québec*, Québec, août 1968, polycopié, 107 p. (en collaboration avec le Conseil des œuvres de Montréal).
Pour les familles québécoises, Document de consultation sur la politique familiale, octobre 1984, 114 p.
Champagne-Gilbert, Maurice, Christiane Bérubé-Gagné et Nicole Boily, *Rapport du comité de la consultation sur la politique familiale. Première partie : Le soutien collectif réclamé pour les familles québécoises*, Gouvernement du Québec, octobre 1985, 204 p.

Champagne-Gilbert, Maurice, Christiane Bérubé-Gagné et Nicole Boily, *Rapport du comité de la consultation sur la politique familiale. Deuxième partie: Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois*, Gouvernement du Québec, avril 1986, 152 p.

Lesemann, Frédéric et Jocelyne LAMOUREUX, *Le rôle et le devenir de l'État-providence*, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Québec, Les Publications du Québec, 1987.

Pour un meilleur équilibre. Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance: document d'orientation, ministère du Conseil exécutif et ministre déléguée à la Condition féminine, 1988, 105 p.

Rapport de la Table sectorielle du mouvement familial. Élaboration du troisième plan d'action en matière de politique familiale déposé au comité de coordination, août 1994, 34 p.

Groupe de travail sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires famille, *Rapport d'étape présenté lors du Forum des partenaires sur la politique familiale*, 2000, 8 p.

DOCUMENTS DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

ASPECTS GÉNÉRAUX OU TOUCHANT PLUSIEURS ASSOCIATIONS

Beaupré, Louis, *Les Services sociaux et le mouvement familial*, brochure diffusée aux bénévoles et professionnels intéressés à la promotion du bien-être familial avec l'aide de la Fédération des services sociaux à la famille, 1966.

Charbonneau, Réal, *L'Action catholique canadienne. Le mouvement familial dans la province de Québec*, Dossier de renseignements. Document dactylographié de 40 p.

Comité national de révision du programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire – OVEP, *Situation actuelle et développement de l'éducation populaire autonome au Québec*. Rapport du Comité de révision du programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) à l'intention de Monsieur Claude Ryan, ministre de l'Éducation, 1987, 101 p. « Rapport minoritaire des délégués du Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (ROVEP) », p. 93-99.

Diocèse de Québec, *La municipalité. Une famille de familles, Guide pour les élus-es municipaux – Charte des droits de la famille*, 1994.

Doyle, Marie-Paule et Raymond DOYLE, *Collaboration, participation et représentation*, Rapport d'une étude en commun sur le regroupement des organismes familiaux au Québec du point de vue des participants: 1967-1971, 15 juillet 1971, 13 p.

FUF, FAFMQ et Association des centres de services sociaux du Québec, *Mémoire à Monsieur Robert Bourassa, premier ministre. Objet: implantation des services de médiation à la famille dans l'ensemble des régions administratives du Québec*, 1989, 4 p.

FUF, SOF et Seréna, *Mémoire sur le financement des organismes familiaux*, texte en collaboration, 1972, 22 p.

- Laporte-Dubuc, Denise, *Regroupement de familles. Utopie ou réalité?* Compte-rendu de l'Inventaire des organismes familiaux de la province de Québec, Conseil du Bien-être du Québec, 1969, 56 p.
- Laporte-Dubuc, Denise, *Rapport final de l'étape inventaire-animation*, Conseil du bien-être du Québec, 5 juin 1970.
- Laporte-Dubuc, Denise, *Les regroupements de familles, de Belgique, d'Espagne et de France*, Conseil du Bien-être du Québec, 11 janvier 1971.
- Laporte-Dubuc, Denise, *Recherche – participation avec les organismes familiaux du Québec*, texte photocopé et daté du 15 juillet 1971, 13 p. (Archives de la FUF).
- Laplante, Raymond, « Les ressources des mouvements familiaux », *Rapport du Second Congrès de la Fédération des services sociaux à la famille*, Montréal, octobre 1965.
- Les organismes familiaux du Québec et le bill 43*, présenté à l'honorable Robert Bourassa, décembre 1970, 5 pages et feuillets annexés.
- M'apprivoiser* (Recueil d'activités à l'intention des enfants de 5 à 12 ans), Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ) en collaboration avec la COPHAN, 1995, 60 p.
- Notre programme féministe pour l'emploi et le développement : équité, autonomie, solidarité*, Mémoire soumis au Comité permanent du développement des ressources humaines par 14 regroupements de femmes du Québec, 1994, 33 p.
- Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (ROVEP), *Rapport final de recherche sur les organismes volontaires familiaux du Québec*, 1980, 96 p.
- Sarrasin, Richard, *Objectifs des quatre principaux regroupements identifiés par l'État dans le domaine de la famille*, s.d.
- Ses aptitudes, mes aptitudes*, Guide de sensibilisation à l'intégration des enfants ayant une déficience destiné au personnel éducateur en service de garde en milieu scolaire, Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ) en collaboration avec la COPHAN, 1995, 32 p.
- SOF, Seréna et FUF, *Mémoire sur le financement et le regroupement des organismes familiaux du Québec*, présenté à l'honorable Claude Forget, Montréal, mars 1974, 6 p.
- Table des organismes communautaires et bénévoles, *Position du mouvement communautaire et bénévole sur la réforme Côté, De la reconnaissance à l'intégration proposée... une question de survie pour l'ensemble du mouvement communautaire et/ou bénévole*, 1991, 8 p.
- ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC
- Ensemble contre la violence – Anishnabe-Kwe*, 1990- (interrompu après le 3^e numéro).
- Réveille-toi femme autochtone*, 1976-1978.
- Serre, Michèle, *Les services de santé : un problème crucial chez la population autochtone du Québec*, AFAQ, 1980, 24 p.
- Présentation au sous-comité sur la discrimination sexuelle à l'égard des femmes indiennes*. Comité permanent sur les Affaires indiennes et du Développement du Nord, 1982, 41 p. et annexes.

Présentation de l'Association des femmes autochtones du Québec inc. aux audiences sur les services de garde autochtones, 1988, 14 p.

Présentation à l'Enquête autochtone nationale sur l'impact de la Loi C-31, 1989, 15 p.

Bâtir l'avenir en toute égalité, 1992, 21 p.

Mémoire présenté par le Conseil général urbain à la Commission royale sur les peuples autochtones, 1993, 17 p.

Prendre la place qui nous revient. Mémoire présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones, 1993, 31 p.

Lévesque, Carole, *L'Association des femmes autochtones du Québec*. Document d'information préparé pour la Commission royale sur les peuples autochtones, 1993, 39 p. et annexes.

Lévesque, Carole, Hélène Blondeau et Charleen Rains, *Nos familles : Un monde à découvrir*, Brochure d'information préparée dans le cadre de la Table de concertation québécoise sur la famille, INRS Culture et société, Brochure préparée pour l'AFAQ, 1996, 47 p. (document bilingue).

ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE – AFÉAS, *Mémoire au regroupement des organismes familiaux*, préparé par Marielle T. Saint-Hilaire, vice-présidente générale, 9 mars 1971, 9 p. (Incluant une lettre à Philippe Garigue au Conseil supérieur de la famille, 11 mars 1971.)

ASSOCIATION DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE DU QUÉBEC

Bulletin : *GARDAVUE*

Questionnaire concernant les tâches du personnel de garde en milieu scolaire, s.d.

Situation des services de garde en milieu scolaire au Québec en 1986, 1986, 80 p.

La conjoncture des services de garde en milieu scolaire au Québec. Aujourd'hui et demain, Mémoire présenté par l'Association au ministre de l'Éducation et au ministre délégué à la Condition féminine, 1986, 38 p.

Rapport d'activités années 1987-89. Plan d'action pour l'année 1988-89, 1989, 11 p.

Aperçu historique des services de garde en milieu scolaire, Document préliminaire, 1989, 36 p.

Mémoire sur l'Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance présenté à la Commission des affaires sociales, 1989, 33 p.

Notes complémentaires à la présentation du mémoire de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec à la Commission des affaires sociales sur l'énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance, 1989, 8 p.

Analyse des tâches du personnel de garde en milieu scolaire, 1989, 31 p.

Répertoire de sorties pour les services de garde en milieu scolaire, 1989, 235 p.

Gestion financière d'un service de garde en milieu scolaire : pratiques courantes et notions de comptabilité, 1990, 54 p.

Aménagement et équipement du service de garde en milieu scolaire, 1991, 50 p.

La magie des idées, 1992, 226 p.

Pagé, Danielle, *Portrait triptyque de nos membres*, Rapport synthèse, ASGEMSQ, 1993, 33 p. et annexes.

Rapport annuel, 1993-94.

La qualité en 10 dimensions : critères de qualité, 1994, 88 p.

- Eurêka! Recueil d'activités et de sorties pour les enfants de 5 à 12 ans*, 1994, 234 p.
- Entre l'école et la maison, Mémoire de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ) présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation*, 1995.
- Entre l'école et la maison. Guide d'organisation d'un service de garde en milieu scolaire*, (mise à jour 1996), 77 p.
- Larente, Jocelyne, *L'autobus'anime!!! Recueil d'activités pour les 6 à 12 ans*, Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ), 1996.
- Règlement général de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, revu et corrigé*, 1996, 13 p.
- Projet de développement des services de garde en milieu scolaire*. Document de travail, 1997, 29 p.
- CARREFOUR QUÉBÉCOIS DE LA FAMILLE, *La Maison des Parents, Action et rayonnement*, Montréal, 1986, 286 p. (présentation de Gaston Gauthier).
- CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC, *Bulletins: BOP??, Info-COPHAN 1988 approx.-, INFO-COPHAN Express*, 1998-
- Fonctionnement des associations provinciales de personnes handicapées, s.d.*, 80 p.
- Communiqué de la COPHAN*, 1985.
- Verbatim de la rencontre publique du 24 novembre 1985 entre le Parti libéral du Québec et la COPHAN*, 1986, 47 p. et annexes.
- Vers l'an 2000. La vie associative, toujours une solution*, 1987, 65 p. et annexes.
- La promotion des droits des personnes handicapées. Mise au point sur la contribution d'organismes de promotion*, 1988, 10 p. et annexes.
- Majeau, Pierre, *Commentaires du directeur général sur le fonctionnement actuel de la COPHAN et les enjeux futurs de son développement*, 1988, 7 p.
- Mémoire de la COPHAN sur le projet de loi 107: Loi sur l'instruction publique présenté à la Commission de l'éducation*, 1988, 46 p.
- Rapport financier annuel au 31 mars 1988*, 12 p.
- Rapport: Définissons nos rôles de promotion*, 1990, 12 p. et annexes.
- À la veille de l'an 2000. L'égalité des chances: bilan d'une décennie et perspectives d'avenir*. Rapport de la Commission consultative sur la situation des personnes handicapées au Québec 1991, 148 p.
- Position de la COPHAN. Deuxième plan en politique familiale. Secrétariat à la Famille*, 1992, 13 p.
- Mémoire sur la consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le financement du système de santé et des services sociaux présenté par la COPHAN à la Commission des affaires sociales*, 1992, 16 p.
- Projet de restructuration*. Document de réflexion préparé par le groupe-conseil D.O.M.E., 1993, 47 p.
- Statuts et règlements de la COPHAN (adoptés en 1994 dans le cadre de sa restructuration et amendés aux assemblées générales annuelles de 1995 et 1996)*, 1996, n.p.

Rapport annuel d'activités de la COPHAN, année financière 1995-96, 1995-96, 1996, 62 p.

Réforme de l'éducation, Garantir l'actualisation de la mission éducative dans le respect de l'égalité des chances et de l'équité pour tous les élèves, Mémoire présenté dans le cadre des travaux de la Commission de l'éducation sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, 1997, 19 p.

COPHAN et AQRIPH, *Le projet de réforme de la sécurité du revenu et les personnes vivant des situations de handicap; de la protection à l'exercice des droits*, Mémoire de l'AQRIPH et de la COPHAN concernant le projet de loi sur le Soutien du revenu et favorisant l'Emploi et la Solidarité sociale présenté à la Commission des affaires sociales, 1998, 44 p.

Assemblée générale annuelle 13 juin 1998, 1998.

COPHAN et AQRIPH, *Projet de mémoire. Document de consultation pour la révision du programme d'adaptation de domicile (PAD)*, 1998, 9 p.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

Bulletin : *L'Entre-Nous* et *Bulletin de liaison*

Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec, *L'insuffisance de revenu des familles monoparentales et les solutions possibles*, mai 1976, 22 p.

Manifeste : il était une fois ou plusieurs fois. De la rupture, ses conséquences et le défi à relever, 1983, 73 p.

Les Actes du colloque La monoparentalité, une question d'actualité, 1986, 163 p.

Dossier réflexion, 1986, 19 p.

Dandurand, Renée B.-, « La monoparentalité d'hier à demain », dans *Les Actes du colloque, La monoparentalité, une question d'actualité*, 1986, p. 155-163.

Lebœuf, Claudette, « Hors de l'Église, y a-t-il un salut? », *Les Actes du colloque, La monoparentalité, une question d'actualité*, FAFMQ, 1986, p. 43. *Communiqué*, 1986.

Mémoire de la FAFMQ à la Commission parlementaire sur les services de garde, 1987, 4 p.

Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de quatre ans, 50 p. (Protocole UQAM – Relais-Femmes – LAREHS).

Projet de restructuration. La FAFMQ d'hier à aujourd'hui. Document de travail, 1993, 28 p.

Mission et objectifs généraux de la FAFMQ (votés lors du congrès d'orientation). Synthèse des commentaires reçus sur le suivi au congrès d'orientation 1994, juin 1994, 11 p.

Conférence FAFMQ, Pavillon Judith-Jasmin, 1995, 8 p.

Mémoire de la FAFMQ présenté à la Commission parlementaire sur le Projet de loi 60 (loi facilitant le paiement des pensions alimentaires), 1995, 15 p.

Mainguy, Claudette, « La restructuration, un bel accouchement », *Bulletin de liaison*, septembre 1995, p. 6-7.

- Sirard, Guylaine (coord.), *Comment se sortir de la pauvreté*, Cahier de ressources, Cahier des participantes, Cahier de l'animatrice, FAFMRQ avec la collaboration de Relais-Femmes, 1995.
- Gaudreau, Louise, *La médiation au service des familles recomposées*, Rapport d'évaluation (Protocole UQAM – Relais-Femmes), doc. n° 51, 1995.
- L'article 585 du Code civil ou la solidarité intergénérationnelle*, Mémoire sur l'obligation alimentaire des grands-parents face à leurs petits-enfants présenté au ministère de la Justice par la FAFMRQ, 1996, 12 p.
- FAFMRQ avec la collaboration de Relais-Femmes, *1001 trucs d'animation pour faciliter la démarche « Comment se sortir de la pauvreté »*, Guylaine Sirard (conception et rédaction), 1996, 78 p.
- FAFMRQ avec la collaboration de Relais-Femmes, *Guide pour faciliter le recrutement et le financement de la démarche « Comment se sortir de la pauvreté »*, 1996, 90 p. (Guylaine Sirard et Claudette Mainguy).
- Projet de loi 65 sur la médiation préalable en matière familiale*, Mémoire présenté au ministère de la Justice par la FAFMRQ, 1997, 8 p.
- Un mouvement, notre force*, 1997, 11 p.
- Mainguy, Claudette (FAFMRQ), *Au quotidien. Séparation... Divorce. Tout sur les nouvelles lois, le partage des biens, la garde des enfants, la pension alimentaire, la médiation familiale*, Québec, Les Éditions Montcalm, 1997, 48 p.
- Cahier souvenir, 25^e anniversaire de la FAFMRQ, 25 ans de solidarité avec les familles monoparentales et recomposées du Québec*, 2000, 8 p.
- La FAFMRQ, plus de 20 ans de complicité* (dépliant).
- Dépliant, 2001.
- FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC
- Bulletin : *Info-Fédé*, 1992-
- La mission*, s.d., 5 p.
- Bilan de la Fédération*, document interne, 12 p.
- Bluteau, Catherine, en collaboration avec Marie-Claude Chalifour, *Madame, La Justice peut vous aider*, Auberge Camiclaou, membre de la Fédération, 1991, 34 p.
- La violence enfante la violence*, 1992 (version anglaise disponible).
- Guide de sensibilisation à la violence conjugale*, 1992, 78 p. (version anglaise disponible).
- Gagnon, Lise, *Intervention auprès des enfants témoins de violence conjugale*, L'Escale de l'Estrie, 1994, 130 p.
- Textes et outils d'intervention réalisés pour la FRHFVDQ* (recherche, conception et rédaction de Françoise Guay, supervision de Marie-Hélène Houle), 1995.
- FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC et REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE, *Pour diminuer l'incidence de la violence conjugale, Avis présenté au MSSS*, 1994, 33 p. et annexes.

FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX À LA FAMILLE

Bulletin : *La famille*, 1963-1976

Rapport du Premier Congrès de la Fédération des services sociaux à la famille, Montréal, avril 1964.

Rapport du Premier Congrès de la Fédération des services sociaux à la famille, Montréal, octobre 1965.

FÉDÉRATION DES UNIONS DE FAMILLES

Bulletins : *Famille canadienne*, 1960-1961 ; *Familles vivantes*, 1965-1972 env. ; *Famillemag*, 1973- ; *Trait d'Union* 1972-1973 ; *Une lettre mensuelle du Secrétaire général de la Fédération des unions de familles aux membres des conseils d'administration des unions locales et de la Fédération*, janvier 1974-1977.

Le Familier, 1977-

Les unions de familles, ce qu'elles sont, ce qu'elles font, 1958, 39 p.

Mémoire au Conseil supérieur de l'éducation, novembre 1966, 8 p.

Mémoire à la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être, 1967, 26 p.

Rapport du 1^{er} congrès de la FUF en octobre 1968.

Mémoire de la Fédération des unions de familles à Monsieur Jean-Paul Cloutier, ministre de la Famille et du Bien-être social, Objet : Le mouvement familial au Québec, avril 1968, 50 p.

Langlois, Gertrude et Pierrette Rocquet, *Mémoire de la Fédération des unions de familles à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, mars 1968, 17 p.

Document sur la participation des parents présenté à la Commission parlementaire de l'éducation, mars 1971, 6 p.

Mémoire sur la réglementation des comités d'école et des comités de parents, mars 1972, 26 p.

Communiqué, *La FUF contre l'avortement*, 4 janvier 1973.

Rapport des activités en 1973-1974, 1974.

Projet et réalisation de l'initiative « Femme qui es-tu dans la famille » dans le cadre de l'Année internationale de la femme, 1975, 19 p.

Commentaires et réflexions sur le tome 1 de la consultation auprès des organismes par le CASF, septembre 1975, 6 p.

Dossier conférence de presse, 1976.

Recommandations pour la généralisation des prématernelles dans le secteur public, 1976, 10 p.

Avis sur l'avant-projet de loi sur les services de garde à l'enfance, préparé par la FUF à l'occasion de la Commission parlementaire, 1979, 6 p.

Le projet gouvernemental de la politique familiale. Commentaires suite à l'annonce de la création d'un comité interministériel pour l'élaboration d'un projet de politique sur la famille, septembre 1981, 7 p.

Suggestion au ministre d'État au Développement social sur la forme que pourra prendre la collaboration entre l'État et les organismes familiaux dans l'élaboration du projet d'une politique d'ensemble sur la famille, novembre 1981, 3 p.

- Pour une relation soutenue et efficace entre l'État et les familles québécoises.* Document préparé à l'intention du premier ministre du Québec et du Conseil exécutif, 1981, 18 p.
- La politique familiale au Québec. Commentaires sur «La famille demain» du Conseil des affaires sociales et de la famille,* 1982, 10 p.
- Communiqué, *La politique familiale: l'État et la population partenaires,* 1983.
- Famille, vie communautaire et intervention de l'État: pour une politique globale,* 1984, 36 p.
- Famille, vie communautaire et intervention de l'État: pour une politique globale. Document synthèse,* 1984, 13 p.
- Rapport des activités 1984-85.*
- Lettre de la FUF, *Pour un véritable développement des coopératives d'habitation,* 1986.
- Qu'il est difficile d'aimer...: ressources et publications de prévention de la violence familiale,* 1988, 15 p., 1987, 27 p.
- Guide du responsable municipal des questions familiales,* 1989, 18 p.
- Roy-Bournival, Micheline, *Création d'une maison. Réalité. Projet. Rêve,* Fédération des unions de familles, 1992, 54 p.
- FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES – FQPN, historique, s.d., 19 p.
- FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES DE PRÉPARATION AU MARIAGE
- Nos lignes de forces et informations générales,* s.d., 36 p.
- Annexe au Mémoire du SPM national au ministre de la Famille et du Bien-être,* 1966, 3 p.
- Réflexions et suggestions relatives au Mémoire de la FUF sur «Le mouvement familial au Québec»,* 1968.
- Mémoire de la FNSPM à M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation,* 1969, 23 p. et annexes.
- Mémoire de la Fédération nationale des services de préparation au mariage inc. à la Commission d'étude sur la formation des adultes,* 1980, 28 p.
- Comité consultatif des communications, *Rapport, Étude sur la «communication, la publicité et le marketing» à la FNSPM inc.,* La Fédération, 1981, 102 p. (Rédaction Jacques Saint-Pierre, permanent à la Fédération.)
- Rapport du séjour en France, en Belgique et au Luxembourg,* 1988, 19 p.
- Serge Tremblay, *Inventaire pour le couple avant mariage: questionnaire et procédures,* imprimé par la FNSPM, 1994.
- Dépliant, 1997.
- FOYERS NOTRE-DAME/MOUVEMENT COUPLE ET FAMILLE
- Bulletins: *Bulletin trimestriel des Foyers Notre-Dame: 1955-1960; L'Éternel triangle,* 1961-1968; *Revue Couple et Famille,* 1968-1995.
- Lapointe, Albert, «Éducation et jeunes foyers. Les Foyers Notre-Dame», *Ma Paroisse,* septembre 1957, p. 17.
- Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement,* 1962, 41 p.
- Rapport d'enquête des Foyers Notre-Dame canadiens présenté au Congrès canadien de la famille,* 1964, 32 p.

Crête, Maurice et Édith Crête, « L'homme et son œuvre », dans *Les Foyers Notre-Dame canadiens. Album souvenir 1954-1964*, 1964, p. 17.

Besoins et aspirations de la famille au Québec. Mémoire des Foyers Notre-Dame canadiens présenté au Conseil supérieur de la famille du Québec, 1966, 26 p.

La professionnalité dans le Rapport Parent, 1966, 22 p.

Couple et Famille F.N.D., diocèse de Montréal, La famille et la télévision, mai 1972, 50 p.

Mémoire du Mouvement « Couple et Famille F.N.D. » au Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF), avril 1974, 24 p.

Mémoire du Mouvement « Couple et Famille » (MCF) sur la Jeunesse dans la cité, septembre 1975, 155 p.

Statuts et règlements, 1978, section 2, n.p.

Mémoire du Mouvement Couple et Famille inc. au ministre des Affaires sociales à l'occasion de la consultation sur la politique familiale, mars 1985, 18 p.

Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales par le Mouvement Couple et Famille, janvier 1990, 14 p.

GÉNÉRATIONS

Bulletins : *Parents anonymes*, 1983-1984 ; *Parentraide*, 1985-1991 ; *Parentraide Express*, 1987-1991, *Génération*, 1991- ; *Parents anonymes Formation Plus*, 1997- ; *Parentraide Express*, 1997-.

Les agressions sexuelles faites aux enfants : parlons-en pour mieux les prévenir, 1985.

Acte d'incorporation, 1981, 1988.

Rapport statistique 1993-1994.

Rapport annuel 1993-1994

Profil de l'association, 31 mars 1994

Profil du service, 1^{er} avril 1994

Statuts et Règlements, 13 mai 1994.

Profil de l'association, 1996-1997.

Bienvenue à Parentraide (s.d.).

Dépliant *Tel-Jeunes* (s.d.).

Dépliant *Parents anonymes* (s.d.).

Tourigny, Marc *et al.*, *Abus sexuels et dévoilement chez les jeunes Québécois*, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale (LAREHS) en collaboration avec Tel-Jeunes, Université du Québec à Montréal, 1992, 20 p.

Jacques, Lucille, *Être parent au gré du temps*, Génération, Montréal, 1993, 70 p.

HENRY-BREAULT, Rita, *Les idées nouvelles viennent de la base*, historique de Seréna, Seréna Canada, 1975.

INSTITUT VANIER, Bulletin : *Transition*.

MONTREAL FAMILY CONFERENCE (Department for Family Life)

Report on the Congress of the Family, October 15 and 16, 1982, Loyola Campus, Concordia University, 1982.

Report of the Commission of the Family, 1983, 20 p.

(Conseil catholique d'expression anglaise), *A Joint Brief Submitted by: The English-Speaking Catholic Council and the MFC, as a Contribution to the Development of Family Policy*, 1985, 17 p.

14 fiches manuscrites (s.d.).

Document CASDC, s.d., feuillet de promotion (Canadian Association of Separated and Divorced Catholics).

«Montreal Family Conference», *Pensons famille*, vol. 2, n° 19, janvier 1991, p. 19.

McDougall, Pat, «Family Needs Have Changed in Last Decade: Conference», *Montreal Catholic Times*, mai 1995, p. 7.

Dépliant: *Family Matters*.

Dépliant: *Department for Family Life*.

MOUVEMENT QUÉBÉCOIS POUR DES SERVICES DE GARDE DE QUALITÉ, *Les services de garde: une ressource collective*. Mémoire déposé à la Commission des États généraux sur l'éducation, 1995, 58 p.

OFFICE DE LA FAMILLE, DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Bulletin: *Écho famille*.

Fortin, Bernard et Huguette Fortin, «FC. Un appel qui invite à une réponse», *Textes du dixième anniversaire de Familiaris Consortio*, Office de la famille de Montréal, 1991.

Deviens ce que tu es. La famille: une communauté de personnes, 1994-1995.

La pastorale des familles brisées. Un accompagnement et une mission chrétienne à proposer aux personnes séparées, divorcées, vivant seules, en cohabitation ou remariées civilement, Montréal et Paris, Médiaspaul, 1995, 59 p.

Répertoire des ressources pour la famille, 1997.

OFAQ-COFAQ,

Bulletins: OFAQ'tualité, 1974-1984; COFAQ'tualité, 1984- (interrompu de 1986 à 1989); Info-COFAQ, 1987-.

Mémoire de l'OFAQ présenté à Monsieur Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales. Objet: Financement de l'OFAQ et de ses organismes affiliés, juin 1972, 16 p.

Mémoire de l'OFAQ présenté à Monsieur Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales relativement à des services d'aide au couple et à la famille, mars 1973, 31 p.

Lettre envoyée à Mme Laporte-Dubuc, 1973.

Laporte-Dubuc, Denise, *Une politique familiale c'est quoi?* OFAQ, 1974, 14 p.

Avis des Organismes familiaux associés du Québec sur le rapport sur la famille de l'Office de révision du Code civil, avril 1975, 14 p.

Laporte-Dubuc, Denise, *L'histoire de nos subventions*, OFAQ, 1976.

Mémoire de l'OFAQ présenté à M. M.-A. Bédard, ministre de la Justice, sur le rapport de l'Office de révision du Code civil, février 1979, 25 p.

- Réaction des Organismes familiaux associés du Québec (OFAQ) au rapport du comité interministériel sur les services d'accueil à la petite enfance, 1979, 10 p.*
- Des femmes et des familles. Mémoire de l'OFAQ présenté aux ministres et députés québécois concernés, avril 1979, 9 p.*
- Pour la défense de la nouvelle famille au Québec, Manifeste de l'OFAQ pour une politique familiale au Québec, décembre 1980, 45 p.*
- L'éducation populaire à l'OFAQ, Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la formation des adultes, 1981, 14 p.*
- Analyse sommaire du Livre vert. Document de consultation sur la politique familiale « Pour les familles québécoises », 1984, 11 p.*
- Mémoire de la COFAQ présenté à la Commission de la culture sur la question de la dénatalité au Québec, notamment sur l'évolution de la population au Québec et ses conséquences, 1984, 19 p.*
- COFAQ, Mémoire de la COFAQ présenté au comité de la consultation sur la politique familiale, 1985, 37 p.*
- Mémoire à propos de l'Énoncé de politique « Pour un meilleur équilibre », soumis à la Commission des Affaires sociales, 1989, 24 p.*
- Politique familiale: Enjeux et perspectives, Analyse du Plan d'action « Familles en tête ». Rapport du Comité provincial d'analyse, 1991, 49 p.*
- Martin, Richard, Reconnaissance et soutien adéquat à l'action familiale. La vision critique de la Politique de la santé et du bien-être du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 1994, 23 p. et annexes.*
- Mémoire « Pour un partage plus équitable: l'avenir de nos enfants, de leur famille et de la société en dépend (bis) » présenté par la COFAQ à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, 1996, 17 p.*
- Assemblée générale, Projet de programmation, 1997-1998.*

PARENTS-SECOURS DU QUÉBEC INC.

- Bulletin: Le Maillon, 1992-*
- Comité consultatif Parents-Secours du Québec, Mémoire présenté à l'honorable ministre de la justice du Québec M^e Marc-André Bédard par Richard Tremblay, président du programme Parents-Secours du Québec, 1979, 21 p.*
- Firme Léger & Léger, Les perceptions à l'égard de l'organisme Parents-Secours, Rapport présenté à M^{me} Nicole Laquerre, 1988.*
- Laquerre, Nicole, Lettre, 1988.*
- Curriculum vitae, 1993.*
- Documents officiels à l'usage des comités, 1993.*
- Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale – LAREHS (Projet), Recherche pour évaluer l'implantation de Parents-Secours, 1995.*
- Mémoire présenté au ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec, à la Commission des États généraux sur l'éducation, 1995, 7 p.*
- Présentation de la candidature de PSQI au prix Persillier-Lachapelle 1995, 18 p.*
- Mémoire présenté au ministère des Affaires municipales par Lysane O'Sullivan, présidente, au nom de Parents-Secours du Québec inc., 1995, 7 p.*
- Les Statistiques, 1996, 2 p.*
- La mission, 1996, 1 p.*
- Depuis 20 ans, on s'affiche, 1976-1996, Cahier souvenir, 1996, 47 p.*

- Rapport du séjour en communauté française de Belgique à l'occasion du lancement de la bande dessinée Jenny et d'articles promotionnels*, 1996, 9 p.
- La maison accueillante – J'ai un ami*, Guide de l'enseignant, Cahiers de l'élève (préscolaire, première, deuxième et troisième années), 1996 (conçus et réalisés par P.S. de Saint-Hubert en collaboration avec la commission scolaire Taillon et le Service de police de Saint-Hubert).
- PSADO, 1997.
- O'Sullivan, Lysane, *Allocution prononcée au congrès de l'Association des chefs de police du Québec*, s.d., n.p.
- REGROUPEMENT DES MAISONS DE LA FAMILLE INC, Dépliant: *Regroupement des maisons de la famille inc.*, s.d.
- REGROUPEMENT INTER-ORGANISMES POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE
- Bulletin: *Pensons famille*, 1989-
- Le RIOPFQ. Pensons famille*, s.d.
- La Politique familiale: l'État et la population partenaires*, 27 avril 1983.
- Convergences et divergences. Outil d'animation préparatoire aux forums de consultation sur la politique familiale*, décembre 1984, 9 cahiers. (Préparé par Gisèle Audette, Jacques Lizée, Hélène Sarrasin et Richard Sarrasin.)
- Résumés de mémoires des organismes du Regroupement présentés lors des audiences nationales au printemps 85*, octobre 1985, 34 p.
- Mémoire du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale, présenté au Comité de consultation sur la politique familiale lors des audiences nationales*, mars 1985, 13 p.
- Commentaires et points de vue du RIOPFQ sur les résolutions du plan d'action «Familles en tête» 1989-1991 déposé par le gouvernement du Québec le 13 septembre 1989*, 1989, 25 p.
- Mémoire du RIOPFQ présenté à la Commission parlementaire siégeant sur le projet de loi sur la santé et les services sociaux*, 1990, 13 p.
- Mémoire du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec sur ses premières réactions au 2^e plan d'action du gouvernement du Québec en matière de politique familiale*, 1992, 9 p.
- Projet Défi 92*, Rapport d'activités, présenté par Philippe Denault aux membres du conseil d'administration du RIOPFQ, 1992.
- La politique familiale au quotidien* (Recherche sur les opinions, commentaires et recommandations exprimés par les organismes membres du RIOPFQ entre le mois de septembre 1989 et le 18 novembre 1993 sur les deux plans d'action en matière de politique familiale déposés par le gouvernement du Québec), 1993, 48 p.
- Étude du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil de la famille. Pour présentation à la Commission des affaires sociales*, 1994, 8 p.
- Casimir, Denise T., *Mémoire du RIOPFQ sur le projet de loi n° 144, Loi sur les prestations familiales, et sur le projet de loi n° 145, Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance présenté à la Commission des affaires sociales*, 1997, 8 p.

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Bulletins : *Avalanche* 1986- ; *Avalanche portes ouvertes*, 1994-

Parlons principes, normes et qualité... et parlons d'argent. Négociations 1982-83, 1982, 14 p.

Historique du Regroupement, 1982, 4 p.

D'où viennent les maisons et le Regroupement provincial, 1983-1984, 6 p.

Qui nous sommes? Pour qui? Quels sont nos services?, 1983, 6 p.

Une décennie à ancrer. Mémoire présenté au Comité de consultation sur la politique familiale, 1985, 10 p.

Commentaires du Regroupement relativement au Rapport du comité de consultation sur la politique familiale (Deuxième partie: Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois), 1986, 5 p.

Trousse d'information, 1987, 13 p.

SOS Violence conjugale, rapport sommaire, 1988.

Charte d'intervention des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 1990.

Avis au groupe de travail sur les jeunes, 1991, 5 p.

Mémoire présenté au comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1992, 20 p. (annexe 1).

Dossier soumis pour l'obtention du prix Persillier-Lachapelle, document interne, 1995.

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC, *Mémoire sur le projet de loi n° 65 en matière de médiation familiale*, 1997, 39 p.

SERVICE D'ORIENTATION DES FOYERS (SOF)

Bulletin: Le lien national.

Lettre adressée à Philippe Garigue, septembre 1968.

Actes du congrès d'orientation du SOF, 1989, 59 p.

Caron, Anita, « Individualisme, famille, vie de couples », *Actes du congrès d'orientation du SOF*, 1989, p. 30-36.

Blanchet, Monique et Gérard Blanchet, « Évolution du SOF au cours des ans », *Actes du congrès d'orientation du SOF*, 1989, p. 5-11.

43^e Conseil national, SOF, 1997, 41 p. et le *Rapport financier annuel*.

Dépliant de l'organisme: *Réussir et grandir en couple c'est possible* (s.d.)

TABLE PROVINCIALE DE PASTORALE FAMILIALE

Boily, Pierre-Yves (Comité provincial de pastorale familiale), *La pastorale familiale au Québec*, 1983, 4 p.

Pour des familles vivantes dans un Québec responsable, Position de la Table provinciale de pastorale familiale quant à une future politique familiale québécoise, 1983, 16 p. (Rédacteur: Pierre-Yves Boily.)

Mémoire de la Table provinciale de pastorale familiale présenté au Comité de la consultation gouvernementale sur le Livre vert: « Pour les familles québécoises », 1985, 41 p.

Le partenariat en pastorale familiale. Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale, 1992, n.p.

Boily, Pierre-Yves, texte paru dans *Le partenariat en pastorale familiale. Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale*, 1992, n.p.

Lamoureux, Jean-Pierre, texte paru dans *Le partenariat en pastorale familiale. Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale*, 1992, n.p.

M^{sr} Lebel, texte paru dans *Le partenariat en pastorale familiale, Actes du 12^e colloque de la Table provinciale de pastorale familiale*, 1992, n.p.

Statuts, 1994, 8 p.

Diocèse de Québec en collaboration avec la TPDF, *Guide d'utilisation – Charte des droits de la famille*, 1994.

Le Comité du laïcat de l'Assemblée des évêques du Québec, *En route avec les familles de chez nous*, Novalis, Université Saint-Paul, Ottawa, 1994. (La Table provinciale de pastorale familiale a contribué à l'élaboration du document.)

AUTRES SOURCES

ENTREVUES SUR LE MOUVEMENT FAMILIAL AVEC MADELEINE DUBUC, Danièle FRÉCHETTE, Bernard FORTIN, Jacques LIZÉE, Jean-Pierre LAMOUREUX, Denise LAPORTE-DUBUC, Yves LAJOIE et Richard SARRASIN.

Informations transmises par Denis PERREAULT, Ruth LALIBERTÉ-MARCHAND, Suzanne LAMY et Gilles PRONOVOST.